

Coordonné par
Philippe Bocquier et Tiéman Diarra

Population et société au Mali



L'Harmattan

POPULATION ET SOCIÉTÉ
AU MALI

© L' Harmattan, 1999
ISBN : 2-7384-8490-5

Coordonné par
Philippe BOCQUIER et Tiéman DIARRA

POPULATION ET SOCIÉTÉ
AU MALI

L'Harmattan
5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris - FRANCE

L'Harmattan Inc.
55, rue Saint-Jacques
Montréal (Qc) - CANADA H2Y 1K9

Collection Études Africaines

Dernières parutions

Yao ASSOGBA, *Jean-Marc Ela, Le Sociologue et théologien africain en boubou.*

Oméga BAYONNE, Jean-Claude MAKIMOUNAT-NGOUALA, *Congo-Brazzaville : diagnostic et stratégies pour la création de valeur.*

Albert LE ROUVREUR, *Une oasis au Niger.*

Samuel EBOUA, *Interrogations sur l'Afrique noire.*

Constant VANDEN BERGHEN et Adrien MANGA, *Une introduction à un voyage en Casamance.*

Jean-Pierre YETNA, *Langues, média, communautés rurales au Cameroun.*

Pierre Flambeau N'GAYAP, *L'opposition au Cameroun.*

Myriam ROGER-PETITJEAN, *Soins et nutrition des enfants en milieu urbain africain.*

Pierre ERNY, *Ecoliers d'hier en Afrique Centrale.*

Françoise PUGET, *Femmes peules du Burkina Faso.*

LES AUTEURS DE L'OUVRAGE

Bréhima BERIDOGO, anthropologue, Maître de conférence à l'Université du Mali, Bamako.

Philippe BOCQUIER, démographe, directeur de l'Institut français de recherche en Afrique (IFRA) à Nairobi. Précédemment chercheur de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) associé au Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD), Bamako.

Sékouba DIARRA, statisticien-démographe, conseiller technique au Ministère du plan, de l'économie et des finances, Bamako.

Tiéman DIARRA, sociologue à l'Institut des sciences humaines (ISH), Bamako.

Oumou FOFANA, médecin au Programme national de lutte contre le SIDA/Mali (PNLS), Bamako.

Olivier GISSELBRECHT, statisticien, précédemment allocataire à l'IRD, Bamako.

Flore GUBERT, doctorante au Centre d'études et de recherche sur le développement international (CERDI), allocataire de recherche l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Clermont-Ferrand.

Véronique HERTRICH, démographe à l'Institut national d'études démographiques (INED), Paris.

Mamadou Kani KONATE, sociologue au Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD), Bamako.

Victor Kuami KUAGBENOU, démographe à l'Institut national d'études démographiques (INED), Paris.

Population et société au Mali

Marie-France LANGE, sociologue, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Paris.

Richard MARCOUX, démographe à l'Université Laval, Québec.

Guédiouma TANGARA, statisticien-démographe à la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI), Bamako.

Joël TOKINDANG, démographe au Programme des nations unies pour le développement (PNUD) ; précédemment au Population Council, Bamako.

Seydou Moussa TRAORE, statisticien-démographe, directeur adjoint de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI), Bamako.

Benjamin ZANOU, statisticien à l'Institut national de la statistique (INS) et à l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA), Abidjan.

Cécile Marie ZOUNGRANA, démographe, chargé de projet à PLAN International, Ouagadougou ; précédemment au Centre de recherche sur la population pour le développement (CERPOD), Bamako.

SOMMAIRE

<i>Introduction</i> <i>par Ph. Bocquier et T. Diarra</i>	5
<i>La répartition spatiale de la population</i> <i>par S. M. Traoré</i>	21
<i>Évolution récente de la fécondité et de la mortalité</i> <i>par S. Diarra et G. Tangara</i>	31
<i>La situation de l'épidémie du SIDA</i> <i>par C. M. Zoungrana et O. Fofana</i>	47
<i>Migrations internes et internationales</i> <i>par Ph. Bocquier et S. Diarra</i>	63
<i>La population malienne en Côte d'Ivoire</i> <i>par B. Zanou</i>	75
<i>Les Maliens en France</i> <i>par V. K. Kuagbenou</i>	89
<i>La participation des Maliens de France au développement de la région de Kayes</i> <i>par F. Gubert</i>	103

<i>La famille : structure et diversité</i> <i>par B. Bériidogo</i>	121
<i>Mariages et migrations : les premiers signes du changement démographique chez les Bwa</i> <i>par V. Hertrich</i>	141
<i>L'évolution de la scolarisation</i> <i>par M.-F. Lange et O. Gisselbrecht</i>	161
<i>Le travail des enfants</i> <i>par R. Marcoux, C. M. Zoungrana, J. Tokindang et M. K. Konaté</i>	177
<i>Conclusion : Quelles sont les perspectives à l'horizon 2010 ?</i> <i>par Ph. Bocquier et T. Diarra</i>	191

INTRODUCTION

Philippe BOCQUIER et Tiéman DIARRA

Le Mali offre des paysages contrastés, des collines de sables du nord aux plantations d'arbres fruitiers du sud. Ce pays du Sahel est traversé par les deux fleuves les plus importants du Sahel occidental : le fleuve Sénégal et le fleuve Niger. Sans accès aux côtes atlantiques et au Golfe de Guinée, le Mali, pays enclavé, est pourtant inondé d'une mer saisonnière, le delta intérieur du Niger. Ce fleuve semble lui-même se perdre dans le désert du Sahara avant de s'écouler vers l'est et de redescendre vers le sud en traversant le Niger et le Nigeria. Pourtant, l'eau est difficilement maîtrisée et mal répartie dans ce pays frappé régulièrement de sécheresse. Tombouctou, au sommet de la boucle du Niger, est envahi par les dunes, tandis qu'au sud du pays les paysans n'arrivent pas à commercialiser les excédents de production fruitière.

Le Mali est riche d'une histoire ancienne. Les vestiges archéologiques pré-islamiques de Jenné Jéno, les villages troglodytes des falaises de Sanga, les mosquées de terre de Djenné et de Mopti, la ville sainte de Tombouctou, mais aussi le quartier colonial des villes de Bamako et de Ségou, tout cela évoque un passé riche où les civilisations africaines, berbères, arabes et européennes se sont rencontrées, et souvent affrontées. Les instruments de musique et les chants, les vêtements et les parures, les langues et les écritures, témoignent de cette diversité historique jusque dans le quotidien.

Le Mali est souvent cité pour ses faibles performances socio-économiques : une mortalité élevée, un faible niveau d'instruction, une production agro-industrielle marginale sur le continent, sont des éléments qui concourent à forger une image plutôt négative sur la scène internationale. Le Mali est classé depuis plusieurs années parmi les 5 derniers pays selon l'Indice synthétique de Développement Humain (IDH) du PNUD. C'est malheureusement cette image que les médias

internationaux retiennent le plus souvent, et il faut faire un effort d'explication, auquel nous tenterons de contribuer par cet ouvrage, pour faire valoir le potentiel humain et naturel que recèle ce pays.

UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE SOUS-EXPLOITÉE

Les contrastes climatiques et paysagers du Mali sont si forts qu'on ne sait sur quoi insister : sur l'autosuffisance alimentaire au niveau national ou sur les difficultés d'approvisionnement de certaines régions ? Car la désertification, la basse pluviométrie, les graves sécheresses de 1973 et de 1984-85, etc., ne doivent pas faire oublier que le Mali est autosuffisant du point de vue alimentaire, grâce notamment à une production céréalière importante : dans les années 1990, la production nationale varie de 1,8 à 2,4 millions de tonnes et seulement 50 000 tonnes de céréales sont importées par an (IMF, 1998). Le Mali a pu rattraper les retards des années 1980, fortement marquées par les sécheresses successives et par les carences du système économique. Il exporte même une partie de sa production d'élevage (ovins et bovins) vers la Côte d'Ivoire et le Ghana (les exportations ont doublé dans les deux années suivant la dévaluation du Franc CFA), et, dans une moindre mesure, une partie de sa production de riz vers le Sénégal (MFCAC-Mali *et al.*, 1996).

Le potentiel agricole du Mali est d'ailleurs beaucoup plus grand que ses réalisations. L'obstacle majeur à la production n'est pas le manque de ressources en terre et en eau¹, mais la faiblesse des réseaux d'approvisionnement (intrants, irrigation) et de distribution. Les circuits commerciaux intérieurs et internationaux ne sont pas suffisamment développés, de sorte que la production est mal écoulee, autant au niveau interne qu'international (MFCAC-Mali *et al.*, 1996). Le Mali manque de routes², son seul chemin de fer (qui relie Koulikoro, à quelques kilomètres à l'Est de Bamako, et Dakar en passant par la ville de Kayes) est obsolète, et le fleuve

¹ Le Mali n'exploite que 0,2 % de ses ressources en eaux de surface et souterraine et ne cultive que 2 % de ses surfaces utilisables ; seulement 5 % du potentiel irrigable du Delta intérieur du Niger sont aménagés (République du Mali, 1998).

² Le réseau routier ne représente qu'un cinquième des besoins (République du Mali, 1998).

Introduction

Niger qui mène notamment de Koulikoro à Gao en passant par Djenné, Mopti et Tombouctou, n'est quasiment pas utilisé pour le transport. Les axes de communication entre le Mali et ses voisins sont très ténus, à l'exception de ceux qui relient le Mali avec la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso (Labazée, 1993). L'Algérie, la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée sont ainsi peu accessibles par voie terrestre. L'accès à la mer par la voie de chemin de fer Dakar-Bamako, a été brutalement interrompu en 1960 par la rupture des liens diplomatiques entre le Sénégal et le Mali (Lambert, 1993). Sa réouverture en 1963 n'a pu inverser une tendance à l'orientation par la route des flux commerciaux et migratoires vers la Côte d'Ivoire, dont le port d'Abidjan constitue le principal point d'accès à la mer.

Les villes du nord³ du pays témoignent de l'ancienneté des liens historiques et commerciaux du Mali avec ses voisins. Entre le 8^e et le 12^e siècle et peut-être avant, le Mali constituait le trait d'union entre les civilisations islamisées du nord de l'Afrique et celles du sud, notamment en raison du commerce de l'or (Devisse et Vernet, 1993). Les routes sahariennes avaient des ramifications jusque dans la forêt côtière. La ville de Ghana d'abord (devenue Kumbi Saleh, située dans l'actuelle Mauritanie), puis Tombouctou, ville sainte de l'Islam, et Gao, étaient comme des portes, des ports ouverts sur une mer de sable, pour les caravanes qui traversaient et traversent encore le Sahara (Aumassip, 1993 ; Devisse et Diallo, 1993). Benjamin Zanou nous rappelle dans le présent ouvrage comment ces routes commerciales ont marqué le peuplement actuel à la fois du Mali et de la Côte d'Ivoire. Le long des routes commerciales allant du sud au nord, des villes se sont construites, formant ainsi au Mali un réseau urbain parmi les plus anciens d'Afrique sub-saharienne. Seydou Moussa Traoré montre, à partir des données de bases sur la population du Mali, que la distribution de la population urbaine sur le territoire actuel du Mali reflète bien l'histoire du peuplement.

Le Mali, en partie à cause des enjeux de pouvoir que représentait le commerce transsaharien, a été le lieu de bien des conflits et de bien des guerres. Plusieurs royaumes et empires s'y sont succédés avant l'arrivée des colons. D'après les données archéologiques attestées, l'empire Soninké du Ghana étend d'abord son

³ Ce qu'on appelle le nord du Mali se situe géographiquement plutôt au nord-est. Mais pour se conformer à l'usage, nous parlerons du nord pour parler de la partie du Mali située au-delà de la ville de Mopti.

pouvoir du 8^e au 12^e siècle. L'empire du Mali, d'où le pays tient son nom, étendra sa puissance, du 13^e au 15^e siècle, des sources du Sénégal et du Niger jusqu'à Gao, et sa réputation internationale sur le marché de l'or en fait une puissance reconnue de l'Europe jusqu'au Moyen-Orient (Cornelis, 1993 ; Devisse et Vernet, 1993). À partir du 15^e siècle, et tout en survivant jusqu'au 17^e siècle, l'empire du Mali est concurrencé et combattu à l'est par l'empire Songhay et par les Moose, à l'ouest par les Peuhl et d'autres ethnies peuplant l'actuel Sénégal. Au 16^e siècle, le puissant Maroc convoite ces terres sahéliennes, pour leur or et leurs esclaves. Il combat l'empire Songhay et occupe Tombouctou et Gao.

Du 17^e au 19^e siècles, le territoire actuel du Mali est le théâtre de grands conflits. Les invasions des Peuhl et des Touareg, mais aussi des Bambara résultent en un grand brassage de population. Les royaumes et les empires se succèdent et s'affrontent. L'histoire retiendra l'empire bambara de Ségou au 18^e siècle, l'empire peuhl du Macina au 19^e, et dans la seconde moitié du 19^e siècle les conquêtes du toucouleur El-Hadj Oumar dont l'empire ne résistera pas à l'hostilité des populations conquises et à la colonisation (Gaudio, 1988).

Il résulte de ces échanges et conflits une grande diversité ethnique et un patrimoine culturel particulièrement riche. Par ailleurs, l'islamisation, depuis le 9^e siècle⁴, portée par les commerçants sahariens⁵, imposée parfois par les vainqueurs, est en progression constante et gagne petit à petit l'ensemble des ethnies sahéliennes. Les cultes animistes traditionnels coexistent avec – ou sont réinterprétés par – les religions monothéistes, essentiellement l'Islam, qui a connu sa plus grande expansion au 19^e siècle (Coulon, 1983).

Ces religions ont eu à composer avec des structures sociales traditionnelles très fortes. Elles n'ont pas remis en cause, tout comme la colonisation, le fonctionnement des castes : dans la plupart des groupes culturels, la société est

⁴ Les villes de Oualata, en Mauritanie, et de Tombouctou renferment encore de précieux manuscrits islamiques.

⁵ Au moyen-âge, « commerçant » est quasiment synonyme de « musulman », et cette assimilation est encore présente dans les esprits à propos des commerçants Dioula – Jula – qui parcourent jusqu'à nos jours l'Afrique de l'ouest. J.-L. Amselle parle aussi, chez les Peul, Bambara et Malinké du Wasolon, d'un modèle islamique-marchand qui a supplanté le modèle guerrier-esclavagiste depuis la défaite face au colonisateur (Amselle, 1990).

Introduction

divisée en castes et sous-castes hiérarchisés. Il est difficile d'en connaître l'origine, même si elles sont souvent associées à des métiers ou à une servilité ancienne ou récente. Toutes peuvent avoir accès à la terre. Mais le feu, la peau, le tissu, le verbe... sont des domaines symboliques (interdits, comportements) et pratiques (manipulation, travail) attribués spécifiquement à certains groupes de la société. L'endogamie y est forte, tout comme le sentiment hiérarchique entre les castes (Diop, 1985 ; Camara, 1992 ; N'Diaye, 1995).

Enfin, ajoutons que le système des castes a longtemps coexisté avec un système esclavagiste. Ce système devait exister avant le contact avec l'Islam, mais il n'a pas été remis en cause par cette religion. Au début du 20^e siècle, les diverses sources coloniales, même si elles sont parfois sujettes à caution, convergent pour dire que les esclaves étaient encore nombreux : ils pouvaient constituer de 3 % à 74 % de la population selon les communautés étudiées, et on peut penser qu'en moyenne, sur les emplacements des anciens empires africains (du Mali, du Songhay, etc.), une personne sur deux avait le statut d'esclave (Diop, 1985). La colonisation a cherché à supprimer ce système esclavagiste ancien, avec plus ou moins de succès ou de conviction (l'esclavage était interdit par les lois de la République... mais pas le travail forcé !)⁶, mais il n'en reste pas moins que cette dimension statutaire reste présente dans les esprits jusqu'à nos jours, de façon plus ou moins avouée et honteuse. Paradoxalement, le système des castes de métier contribue à la survivance du statut banni d'esclave : un descendant d'esclave n'a pas de généalogie et en principe pas de griot. Cependant, dans le quotidien des cérémonies, des généalogies sont parfois « inventées » par des griots peu scrupuleux ou bien les généalogies des anciens maîtres (dont les anciens esclaves se sont souvent attribué le nom après leur affranchissement) sont parfois utilisées comme substituts à des généalogies « manquantes » (Diop, 1985 ; Camara, 1992).

La tradition des castes de griots, la formation de royaumes, l'urbanisation ancienne, les échanges culturels, tous ces facteurs ont probablement contribué à une tradition musicale très productive, qui a contribué à faire connaître les peuples sahéliens dans le monde. Le griot conserve la mémoire des grandes familles, et à travers elles, l'histoire des peuples. Les performances musicales sont intimement liées aux manifestations sociales : baptêmes, circoncisions,

⁶ Au début de la conquête coloniale, les militaires français eux-mêmes achetaient des esclaves pour le compte de leur protégé(e)s (Simonis, 1993).

mariages, mais aussi événements sportifs ou politiques (Camara, 1992). Les instruments et la musique qu'ils produisent sont très élaborés, et leurs rythmes voyagent dans toute l'Afrique de l'ouest et au delà.

Les langues de communication commerciales comme le bamanan (bambara) et ses dérivés (le dioula notamment, parlé en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et jusqu'au Nigeria) et le haal-pular, coexistent avec des langues plus vernaculaires comme le soninké (utilisé aussi au Sénégal et en Mauritanie), le songhay (une des principales langues parlées au Niger), etc., (voir la distribution des langues parlées dans le chapitre de Seydou Moussa Traoré). Mais les distinctions ethniques sur la base des critères linguistiques, culturels et culturels, ne sont pas toujours aussi tranchées qu'on pourrait le croire, et cela ne tient pas à la modernisation actuelle. Les échanges, y compris matrimoniaux, sont fréquents entre ethnies et l'ont peut-être toujours été, du fait d'une histoire mouvementée. Les conflits, les conquêtes autant que le commerce ont contribué à mettre en relation les peuples du Mali (Amselle, 1990 ; Devisse et Vernet, 1993).

D'ailleurs, on remarque que le climat socio-politique est remarquablement peu ethnicisé, contrairement à ce qu'on peut observer ailleurs dans le monde. Les conflits politiques n'ont pas pris une tournure ethnique. On aurait pu le craindre à propos de la rébellion au nord du Mali et aux conflits qui ont opposé les populations nomades Touareg (Tamashek) aux populations sédentaires, Songhay en particulier. Mais ce conflit est probablement plus la conséquence de la sédentarisation progressive des nomades et de leur difficile insertion dans la société moderne (les nomades à la différence des autres populations, étaient peu scolarisés et rarement intégrés dans l'administration coloniale et post-coloniale), que l'aboutissement d'un véritable conflit « ethnique ». L'occupation des terres, leur exploitation par des populations allochtones, est d'ailleurs un problème général au Mali, sans rapport direct avec la question ethnique : les sécheresses, l'accroissement démographique, l'évolution des circuits commerciaux, etc., sont générateurs de tensions.

UN RATRAPAGE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE LONG ET DIFFICILE

À partir de 1880, la France entreprend la conquête coloniale de ce qui deviendra l'Afrique Occidentale Française. Jusque là présente dans les comptoirs, l'armée française pénètre dans les terres et rencontre une résistance armée menée par des chefs de guerre pugnaces (l'Almamy Samori Touré, Mamadou Lamine Dramé, Abidine, l'aménokal Firhoun, etc.). Elle mettra plus de 40 années à soumettre et à pacifier la région, après de nombreuses batailles, insurrections et soumissions.

À partir de 1899, l'administration indirecte par protectorat fait place à une administration coloniale directe. Les exigences du colonisateur ne s'arrêtent pas à la ponction des ressources naturelles des territoires conquis. Les impôts payés en nature par des produits agricoles (alors que sévit la sécheresse de 1912-1914) sont suivis du travail forcé sur les chantiers publics et de la participation à l'effort de guerre : plus de 41 000 hommes sont recrutés entre 1914 et 1918 au Soudan pour la guerre en Europe. Cela conduira à plusieurs révoltes, notamment la rébellion de 1916 qui dura six mois (Roger de Benoist, 1998).

Durant la colonisation, un système administratif s'établit sur les ruines des anciens royaumes et empires. Administrateurs coloniaux et commandants de cercle, nouveaux « rois de brousse », sont à la tête d'une administration qui recrute dans la population des chefs de cantons, des interprètes, des commissaires, des officiers et des gardes. Cette hiérarchie se substitue à une plus ancienne, mais les méthodes sont la plupart du temps tout aussi brutales et arbitraires.

Cette période va voir la construction de la plupart des infrastructures de communication encore présentes aujourd'hui : ligne télégraphique (1881-1903), chemin de fer (1896-1924), et, sur le Niger, ponts, digues, chaussées submersibles (1905-1929), chaloupes (1904), et surtout, un barrage et des canaux (1934-1940), dans la perspective d'une exploitation céréalière et cotonnière (le fameux Office du Niger a été créé en 1932) qui n'a jamais cependant atteint les espérances du colonisateur. Parallèlement, des établissements scolaires sont ouverts à partir de 1882 pour former chefs de canton, fonctionnaires, ouvriers au service de la cause coloniale. Des hôpitaux et des dispensaires sont aussi construits de 1890 à 1934 (l'Hôpital du Point G, à

Bamako, commence à fonctionner en 1913), avec notamment l'aide des religieuses.

Au cours des années 1930, la France fait face à la crise mondiale et tous ses ambitieux projets de développement colonial sont mis en veilleuse. Les pratiques les plus répressives reprendront de plus belle avec la seconde guerre mondiale : recrutement militaire et travail forcé, qui ne fut aboli qu'en 1946.

Les lendemains de la guerre ont vu naître une démocratie balbutiante au Soudan, sous la forme de la participation des soudanais des communes aux élections françaises, et par la création de syndicats (URSS, UNTS) et de partis politiques (US-RDA, PSP) dont les principales figures furent les députés Fily Dabo Sissoko, Hamadoun Dicko, Mamadou Konaté, et Modibo Keita, qui devint le premier président du Mali indépendant (Roger de Benoist, 1998).

En votant « oui » au référendum de 1958, les députés soudanais donnèrent priorité à l'unité sur l'indépendance des territoires de l'AOF. Cela déboucha sur la constitution de la Fédération du Mali qui est devenue indépendante le 20 juin 1960, mais qui a rapidement éclaté pour donner naissance aux Républiques du Sénégal et du Mali. La fête nationale est d'ailleurs célébrée non pas le 20 juin mais le 22 septembre, anniversaire de l'adoption de la constitution de la 1^{re} République du Mali le 22 septembre 1960. Son premier président, Modibo Keïta, a choisi un régime politique d'inspiration socialiste, jouant du soutien concurrentiel des régimes chinois et soviétique, ainsi que des pays « frères » tels que la Yougoslavie, la Corée, etc. (Maharoux, 1986). L'ensemble de l'économie était sous contrôle de l'État : le commerce privé n'y était pas officiellement autorisé, ce qui était pour le moins aller à l'encontre de la tradition commerçante du pays.

Renversé le 19 novembre 1968 par le lieutenant Moussa Traoré, Modibo Keïta est décédé suite à des mauvais traitements et à la torture en 1977. Promu colonel puis général, le président Traoré (dit « GMT »), s'est imposé au pouvoir durant 23 ans, entouré d'une famille (d'un véritable clan, mené par lui et son épouse Mariam) qui avait la mainmise sur l'économie et l'administration du pays. Le régime était toujours d'inspiration socialiste (ne remettant pas fondamentalement en cause les options économiques et politiques passées) mais le népotisme s'était installé durablement sur les bases du régime précédent. Après avoir promis de redonner le pouvoir aux civils, les militaires ont organisé en 1974 un référendum pour avaliser la constitution de la 2^e République qui a eu

Introduction

pour résultat de consacrer le régime militaire, et de conforter le pouvoir du clan Traoré.

La mise en échec d'une tentative de coup d'État en février 1978 (qui a permis d'écarter l'aile dure du parti unique) et l'entrée au gouvernement de personnalités progressistes en mai 1978, n'ont pas empêché la révolte scolaire et étudiante contre le régime militaire de s'exprimer en 1979-80 (Nédelec, 1993). Malgré les tentatives d'assouplissement du régime et une relative ouverture démocratique, la révolte a resurgi de manière plus violente et plus radicale en 1991. En mars, après de sanglants combats de rue qui ont opposé l'armée et la population, faisant plus de 200 morts (les « martyrs » de la République) dans la capitale, « GMT » a été renversé par un coup d'État le 26 mars 1991 qui a porté le colonel Amadou Toumani Touré (dit « ATT ») au pouvoir. Ce militaire a rendu le pouvoir aux civils en juin 1992, suite à une période de transition d'un an et à une série d'élections (pas moins de six de janvier à avril 1992 !) qui ont mené Alpha Oumar Konaré à la présidence de la 3^e République, dont la constitution avait été votée par référendum le 12 janvier 1992 (Bertrand, 1992).

Le coup d'État et les élections n'ont pas fait cessé immédiatement les violences et manifestations publiques, en particulier dans la capitale. Les étudiants et élèves, forts de la reconnaissance acquise par leur participation au renversement de l'ancien régime, ont fait pression sur le nouveau régime pour obtenir satisfaction à des revendications corporatistes (essentiellement des bourses d'études). Les différentes coalitions au pouvoir qui se sont succédées entre 1992 et 1993, associant le principal parti (ADEMA-PASJ) ayant gagné les élections et d'autres partis plus minoritaires (qui était parfois à l'origine des revendications de la rue), ne sont pas parvenues à restaurer l'autorité de l'État (Lange, 1999).

Ce n'est qu'après la constitution d'un gouvernement de même couleur politique, ouvert à des personnalités de la société civile, avec Ibrahim Boubacar Keïta (dit « IBK ») comme premier ministre, que les troubles se sont apaisés, sans jamais toutefois totalement évacuer le problème scolaire⁷. Ce gouvernement a aussi résolu le conflit dans le nord, mais il a surtout permis la reprise économique du pays. Le Mali a bien réagi à la dévaluation du Franc CFA, intervenu en janvier 1994 (l'inflation à Bamako n'a pas dépassé 25 % cette année-là). Le taux de

⁷ L'année 1993-94 a été considérée comme une année blanche au Mali.

croissance du PIB a varié de 2 à 7 % par an de 1994 à 1997. Les recettes fiscales sont en progression constante : elles ont pratiquement doublé entre 1994 et 1997, grâce en particulier à l'amélioration des services douaniers. Les bonnes récoltes se sont poursuivies, avec un record dans la campagne 1997-98 en particulier pour le coton (522 000 tonnes de coton graines, soit 220 000 tonnes de coton fibre) et les céréales (1,87 millions de tonnes, dont 663 000 tonnes de riz). L'exportation aurifère a fait un bond de 255 % (en Francs CFA) en 1997 par rapport à l'année précédente, ce qui a conduit à une balance commerciale excédentaire pour la première fois au Mali. Les réserves d'or connues (500 tonnes en 1999) ne s'épuiseront pas avant 2015 au rythme de production actuel⁸ (IMF, 1998 ; République du Mali, 1998).

Malgré ces bonnes tendances, le Mali reste un pays à la fois très pauvre et très endetté. L'amélioration de certains indices conjoncturels ne doit pas faire oublier les faiblesses structurelles de ce pays : sensibilité aux aléas climatiques (la pluviométrie en particulier), faible diversification de sa production agricole et industrielle (les industries manufacturières et agro-industrielles sont encore marginales), dépendance par rapport aux cours internationaux des matières premières (coton, or), relatif enclavement (difficile accès aux pays voisins et aux ports internationaux), faibles infrastructures éducatives et socio-sanitaires (ce qui contribue au maintien de la pauvreté), fort endettement public (ratio dette actualisée sur exportations insoutenable) (Naudet, 1998). Ces faiblesses structurelles ne peuvent manquer de limiter les perspectives de croissance économique à plus long terme.

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Sans prétendre épuiser la complexité des réalités sociologiques et démographiques au Mali, cet ouvrage a pour objectif de fournir des synthèses sur des aspects démographiques et sociologiques importants de la population malienne. L'approche adoptée ici est scientifique, mais nous avons voulu éviter les développements théoriques ou méthodologiques trop complexes. Les analyses présentées dans les chapitres suivant se veulent d'abord accessibles. Le

⁸ 17 tonnes en 1998, 20 tonnes prévues en 1999, pour un objectif de plus de 30 tonnes par an à partir de 2000.

Introduction

lecteur pourra trouver dans d'autres ouvrages des analyses démographiques et sociologiques plus approfondies (Brunet-Jailly, 1993 ; Bertrand, 1994 ; Ouedraogo et Piché, 1995 ; Antoine *et al.*, 1998).

Certains aspects de la population malienne n'ont pu être abordés dans cet ouvrage : la plupart des chapitres font références aux castes, aux religions, aux langues, etc., mais aucun de ces textes ne traite directement de ces questions spécifiques. Par ailleurs, les activités économiques des populations sont très indirectement traitées (hormis le cas particulier du travail des enfants) : ajouter l'économique au sociologique et au démographique aurait dépassé les objectifs de l'ouvrage. Néanmoins, la préoccupation économique n'est pas absente de l'ouvrage et nous y reviendrons dans une conclusion en forme d'exercice de prospective.

Le Mali a entamé très récemment, et seulement en milieu urbain, la deuxième phase de la transition démographique. Rappelons que la première phase se caractérise par la baisse de la mortalité et qu'elle avait débuté au Mali avec la colonisation (apport des médicaments essentiels et des antibiotiques, début d'installation de la médecine moderne et d'un système de santé publique). La première phase a pour conséquence immédiate l'augmentation de la croissance naturelle jusqu'à des niveaux très élevés (2,9 % dans les années 1990). La deuxième phase se caractérise par la baisse de la fécondité : généralement en Afrique comme dans le reste du Monde, elle débute en milieu urbain, dans les plus grandes villes, et s'étend petit à petit au milieu rural.

Il n'est donc pas surprenant qu'au Mali, les signes avant-coureurs de la deuxième phase de la transition démographique aient été perçus en milieu urbain, surtout dans la capitale Bamako. Sékouba Diarra et Guédiouma Tangara montrent l'évolution de la fécondité et de la mortalité à partir des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS-87 et EDS-95/96). Les auteurs montrent que la baisse de la fécondité a eu lieu au début des années 1990 alors que la mortalité infanto-juvénile a reculé plus tôt, depuis les années 1960.

Dans ce contexte de transition démographique tardive, la migration internationale joue un rôle non négligeable sur la croissance totale de la population du pays, comme le montrent Philippe Bocquier et Sékouba Diarra dans leur chapitre sur les migrations. En effet, la réduction de plus de moitié du taux d'accroissement migratoire (de -1,1 % à -0,4 % par an) a eu pour conséquence une multiplication par 1,5 en une dizaine d'année du taux de

croissance totale du pays qui atteignait environ 2,5 % par an au début des années 1990.

Le SIDA est en forte croissance dans les années 1990. En analysant la séroprévalence selon différents groupes dans la population, et son importance relativement aux pays voisins, Cécile Zoungrana et Oumou Fofana identifient les facteurs limitant ou au contraire aggravant l'épidémie au Mali : faible information, multipartenariat associé le plus souvent à une prostitution occasionnelle, fréquence des MST, migrations, etc.

Seydou Moussa Traoré retrace l'évolution de la population urbaine. Après avoir crû relativement vite des années 1960 aux années 1980, la population urbaine semble se stabiliser au cours des années 1990 et représente à peine plus de 25 % de la population totale. Cependant, les résultats de l'Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation, que présentent Philippe Bocquier et Sékouba Diarra, montrent que l'intensité des mouvements migratoires s'est maintenue à un niveau élevé malgré le ralentissement de la croissance urbaine. Les auteurs soulignent un phénomène majeur qui est apparu dans les années 1980 et 90 : la féminisation des mouvements migratoires à l'intérieur du pays.

L'importance des migrations internationales est illustrée par trois chapitres dans cet ouvrage. Nous avons voulu déborder le stricte cadre géographique du Mali, pour aborder la population malienne dans son ensemble, c'est-à-dire aussi les maliens de l'étranger, installés dans les deux principaux pays d'émigration, la Côte d'Ivoire d'abord et la France ensuite.

Le chapitre de Benjamin Zanou consacré à la migration malienne en Côte d'Ivoire montre d'abord l'ancienneté de ces migrations, qui a forgé l'histoire des deux pays. Dans la période récente, les échanges se sont équilibrés d'après l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU-93). D'abord commerçante et urbaine, l'immigration malienne en Côte d'Ivoire est devenue plus agricole et rurale. Les Maliens de Côte d'Ivoire ne sont pas forcément des immigrés : ils sont de plus en plus nombreux à être nés en Côte d'Ivoire.

Le chapitre suivant de Victor Kouami Kuagbenou fait la synthèse des données sur la migration malienne en France, notamment de l'enquête Mobilité Géographique et Insertion Sociale (MGIS-95). Il montre le faible degré d'insertion des immigrés maliens en France, tant du point de vue du logement que du travail. Comme le montre, à partir d'une enquête originale, le chapitre de

Introduction

Flore Gubert sur la contribution des Maliens de France au développement de la région de Kayes, l'immigration en France relève d'une dynamique communautaire, essentiellement située au lieu d'origine. Cette dynamique ne semble pas suffire pour créer les conditions d'un développement durable.

Bréhima Beridogo consacre son chapitre aux formes que peut prendre la famille au Mali, à travers les différents groupes ethniques, ainsi qu'à Bamako. Le chapitre identifie les éléments nouveaux qu'introduisent l'urbanisation et la modernisation en général dans les structures familiales. Mais on peut percevoir aussi des mutations de la famille dans des aires culturelles plus traditionnelles, en milieu rural. Ainsi, Véronique Hertrich, dans le présent ouvrage, à partir d'une enquête biographique en pays Bwa, identifie des changements importants dans la nuptialité et la migration.

Les deux derniers chapitres sont consacrés à un déterminant fort des changements socio-démographiques au Mali : l'éducation. Marie-France Lange et Olivier Gisselbrecht étudient l'évolution de l'offre et la fréquentation scolaire, à travers les statistiques disponibles, et montrent les changements importants qui sont intervenus dans les années 1990. Richard Marcoux, Cécile Zoungrana, Joël Tokindang et Mamadou Kani Konaté, à partir d'une enquête biographique menée à Bamako sur les enfants de 12 à 16 ans, étudient les relations complexes qui existent entre le travail (notamment domestique) et la scolarisation des enfants, notamment des filles, et les replacent dans le contexte de la famille.

Bibliographie

- Amselle J.-L., 1990. - *Logiques métisses - Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*. - Paris, Payot (Bibliothèque Scientifique), 257 p.
- Antoine P., Ouédraogo D. et Piché V. (éds.), 1998. - *Trois générations de citadins au Sahel - Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*. - Paris, L'Harmattan (Collection Villes et Entreprises), 281 p.

- Aumassip G., 1993. - "Entre Adrar des Ifoghas, Tassili et Aïr : les contacts du bassin avec le Nord-Est", *in* : J. Devisse, J. Polet et S. Sidibé (éds.), *Vallées du Niger*, p. 92-102. - Paris, Réunion des musées nationaux.
- Bertrand M., 1992. - "Un an de transition politique : de la révolte à la troisième République", *Politique Africaine*, n° 47, p. 9-22.
- Bertrand M., 1994. - *La question foncière dans les villes du Mali - Marchés et patrimoines*. - Paris, Karthala - ORSTOM (avec le concours du CNRS) (Hommes et sociétés), 326 p.
- Brunet-Jailly J. (éd.), 1993. - *Se soigner au Mali - Une contribution des sciences sociales - Hommage à Claude Pairault*. - Paris, Karthala - Orstom, 342 p.
- Camara S., 1992. - *Gens de la parole - Essai sur la condition et le rôle des griots dans la société malinké*. - Paris, ACCT - Karthala - SAEC (Hommes et sociétés), 375 p.
- Cornelis W., 1993. - "Développement, formation et réalités des Tiers Mondes", *in* : H. Gérard (éd.), *Intégrer Population et Développement*, p. 167-182. - Louvain-La-Neuve - Paris, Academica - L'Harmattan.
- Coulon C., 1983. - *Les musulmans et le pouvoir en Afrique Noire*. - Paris, Karthala, 184 p.
- Devisse J. et Diallo B., 1993. - "Le seuil du Wagadu", *in* : J. Devisse, J. Polet et S. Sidibé (éds.), *Vallées du Niger*, p. 103-115. - Paris, Réunion des musées nationaux.
- Devisse J. et Vernet R., 1993. - "Le bassin des vallées du Niger : chronologie et espaces", *in* : J. Devisse, J. Polet et S. Sidibé (éds.), *Vallées du Niger*, p. 11-37. - Paris, Réunion des musées nationaux.
- Diop M., 1985. - *L'histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest - Tome 1 : Le Mali*. - Paris, L'Harmattan (Logiques Sociales), 267 p.
- Gaudio A., 1988. - *Le Mali*. - Paris, Karthala (Méridiens - Peuples et pays du Monde), 267 p.

Introduction

- IMF, 1998. - *Mali: Statistical Annex*. - Washington, D.C., International Monetary Fund, 57 p. (IMF Staff Country Report n°98/14).
- Labazée P., 1993. - "Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte d'Ivoire", in : E. Grégoire et P. Labazée (éds.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest - Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, p. 125-174. - Paris, Karthala - ORSTOM.
- Lambert A., 1993. - "Les commerçantes maliennes du chemin de fer Dakar-Bamako", in : E. Grégoire et P. Labazée (éds.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest - Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, p. 37-70. - Paris, Karthala - ORSTOM.
- Lange M.-F., 1999. - "Elections in Mali (1992-1997) : civil society confronted with the rules of democracy", in : J. Abbink et G. Hesseling (éds.), *Chasing a Mirage ? Observing elections and democratization in Africa*, p. à paraître. - London - Basingstoke - New York, Macmillan - St Martin's Press.
- Maharoux A., 1986. - *L'industrie au Mali*. - Paris, L'Harmattan (Villes et Entreprises), 235 p.
- MFCAC-Mali, Sahel C. d. et CEPAG, 1996. - *Le Mali dans le XXIe siècle*. - Bamako, Mali, 133 p. (Actes du Séminaire "Perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest et au Mali: Conséquences pour la Coopération", Bamako, Mali, 1997).
- Naudet D., 1998. - *Situation économique du Mali - Rapport au Ministère délégué à la Coopération - Ministère des Affaires Etrangères*. - Paris, DIAL, 17 p).
- N'Diaye B., 1995. - *Les castes au Mali*. - Paris, Présence Africaine, 108 p.
- Nédelec S., 1993. - "La révolte scolaire malienne de 1979-1980 : essai d'histoire immédiate", in : C. Coquery-Vidrovitch (éd.), *Histoire africaine du XXème siècle - Sociétés-Villes-Cultures*, p. 19-44. - Paris, L'Harmattan - U.A.363 - Tiers Mondes-Afrique - Paris VII/CNRS (Cahier n°14-15).

- Ouedraogo D. et Piché V. (éds.), 1995. - *L'insertion urbaine à Bamako*. - Paris, Karthala (Collection Economie et développement), 206 p.
- République du Mali, 1998. - *Le Mali - Propositions pour une stratégie de croissance et développement à l'horizon 2010*. - Bamako, Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration - Cellule croissance accélérée et développement, 173 p. (Rapport de synthèse).
- Roger de Benoist J., 1998. - *Le Mali*. - Paris, L'Harmattan (Collection A la rencontre de...), 295 p.
- Simonis F., 1993. - "Splendeurs et misères des moussos - Les compagnes africaines des européens du cercle de Ségou au Mali (1890-1962)", in : C. Coquery-Vidrovitch (éd.), *Histoire africaine du XXème siècle - Sociétés-Villes-Cultures*, p. 207-222. - Paris, L'Harmattan - U.A.363 - Tiers Mondes-Afrique - Paris VII/CNRS (Cahier n°14-15).

2

LA RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Seydou Moussa TRAORE

Le Mali est relativement peu peuplé : 7,7 millions d'habitants en 1987 pour une superficie de 1 241 138 km². La densité de peuplement est très faible, environ 6,2 habitants au km² en moyenne. Globalement, la densité de peuplement a varié très peu entre 1976 et 1987 passant de 5,1 habitants au km² à 6,2 habitants au km². Cette variation de la densité assez faible au niveau national ne reflète que très mal l'occupation de l'espace par la population.

Le Mali se compose de huit régions administratives plus un district (Bamako). Du nord au sud, on distingue trois grandes zones géo-économiques : la zone saharienne (Tombouctou, Gao et Kidal), la zone sahélienne (Kayes, Koulikoro, Bamako, Ségou, et Mopti) et la zone soudanienne (Sikasso). Sur le plan hydrologique, le Mali est arrosé par deux fleuves : le fleuve Sénégal long de 1 800 km, dont la moitié au Mali et le fleuve Niger long de 4 200 km, dont 1 700 km au Mali. Ces conditions géo-climatiques, le mode de vie (sédentaire ou nomade) et le déséquilibre économique entre les différentes entités administratives sont autant de facteurs qui déterminent le mode d'occupation du territoire national.

POPULATION PAR RÉGION

La répartition spatiale de la population issue du recensement de 1987 (tableau 1) fait ressortir une distribution inégale de la population entre les différentes subdivisions administratives du pays (République du Mali, 1991). Les cinq

régions situées en zone saharienne et soudanienne (Ségou, Sikasso, Mopti, Koulikoro et Kayes) avaient chacune une population supérieure au million d'habitants. Par contre, les régions du nord (Tombouctou, Gao et Kidal) avaient chacune un effectif total inférieur au demi million. La population du district de Bamako, la plus grande agglomération du pays, a été évaluée à 658 300 habitants soit environ 9 % de la population totale en 1987.

Tableau 1 : Répartition de la population par région (1976, 1987)

Région	1976		1987	
	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	872 750	13,6	1 067 007	13,9
Koulikoro	932 237	14,6	1 197 968	15,6
Sikasso	1 098 068	17,2	1 310 810	17,0
Ségou	1 082 224	16,9	1 339 631	16,7
Mopti	1 129 041	17,7	1 282 617	16,7
Tombouctou	490 456	7,7	459 318	6,0
Gao/Kidal	370 903	5,8	380 722	4,9
Bamako	419 239	6,6	658 275	8,6
Total	6 394 918	100,0	7 696 348	100,0

Source : recensements de 1976 et de 1987.

Si la répartition relative par région de la population est restée quasi stable entre 1976 et 1987, on peut toutefois noter que le nombre de régions de plus d'un million d'habitants est passé de trois régions (Ségou, Sikasso et Mopti) en 1976 à cinq régions en 1987 (République du Mali, 1985 ; 1991). Par ailleurs, le poids des régions situées dans la zone saharienne a baissé entre les deux dates tandis que celui des autres régions a augmenté, en particulier celui du district de Bamako (de 2 points).

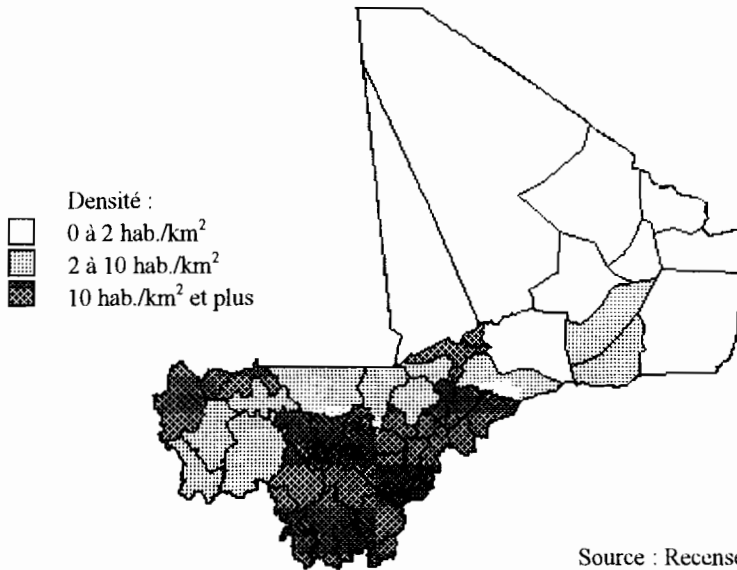
DENSITÉ DE POPULATION

Les régions du nord, totalement ou partiellement désertiques, renferment seulement 11 % de la population répartis sur 818 633 km² soit deux tiers du territoire national. Dans ces régions du nord existent des secteurs totalement inhabités et des secteurs très peuplés situés dans la vallée du fleuve et dans les zones des grands lacs du delta intérieur du Niger. Dans les zones habitées du

La répartition spatiale de la population

nord, la densité dans certains cercles est comparable à celle des cercles du sud. C'est le cas du cercle de Niafunké (11,2 hab./km²) et du cercle de Diré (27,0 hab./km²). Outre les conditions naturelles, la faiblesse des densités dans les cercles du nord s'explique par l'absence de grands projets de développement économique et industriel et par le grand nomadisme. Ces régions comptaient 70 % des 4,1 % de la population des nomades dénombrés en 1987 (République du Mali, 1990).

Figure 1 : Divisions administratives et densités par cercle, 1987



Source : Recensement de 1987.

Dans les régions sahéniennes et soudaniennes, les densités enregistrées varient de 10 à environ 35 habitants au km². Ces densités sont plus homogènes dans la région de Ségou et très variables dans les autres régions. Les densités les plus élevées se rencontrent dans les cercles de Koutiala (Sikasso), de San (Ségou) et de Mopti, là où sont implantées d'importantes opérations de développement agricole.

Le cas du district de Bamako est particulier. La densité de peuplement a presque quadruplé entre 1976 et 1987 passant de 570,1 à 2 612,2 habitants au km². La

Population et société au Mali

concentration de la plupart des activités administratives, commerciales et industrielles dans le district explique en grande partie l'augmentation exceptionnelle de la densité dans le district de Bamako.

Tableau 2 : Densité de population par région et cercle (1976, 1987)

Divisions administratives	1976	1987	Divisions administratives	1976	1987
KAYES	7,2	8,7	KOULIKORO	9,7	13,0
Kayes	9,3	11,0	Koulikoro	17,7	20,6
Bafoulabé	4,9	6,8	Banamba	11,6	14,9
Diéma	6,7	8,6	Dioïla	14,1	20,3
Kéniéba	7,0	6,9	Kangaba	9,3	11,5
Kita	5,3	6,7	Kati	16,6	20,3
Nioro	10,7	13,1	Kolokani	10,3	12,8
Yélimané	13,2	16,0	Nara	3,8	4,8
SIKASSO	15,6	18,4	SEGOU	16,7	21,8
Sikasso	20,6	24,3	Ségou	31,5	27,4
Bougouni	10,4	11,4	Barouéli	25,0	27,4
Kadiolo	16,8	18,9	Bla	18,7	24,6
Kolondiéba	12,2	13,3	Macina	17,7	23,3
Koutiala	27,3	30,1	Niono	5,0	10,1
Yanfolila	11,1	13,2	San	23,6	33,1
Yorosso	15,4	22,7	Tominian	17,3	19,0
MOPTI	14,3	15,9	TOMBOUCTOU	1,0	0,9
Mopti	21,1	33,8	Tombouctou	0,2	0,2
Bandiagara	22,0	23,5	Diré	47,2	27,2
Bankass	21,3	25,2	Goundam	1,1	1,0
Djenné	25,9	32,0	Gourma-Kharous	2,1	2,1
Douentza	6,2	6,6	Niafunké	13,6	11,2
Koro	16,9	19,8			
Tenenkou	8,7	9,2			
Youvarou	14,4	9,6			
GAO-KIDAL	1,1	2,0	DISTRICT DE	570,1	2612,2
Gao	4,3	5,0	BAMAKO		
Ansongo	3,7	3,2			
Bourem	2,2	1,8			
Kidal	0,1	0,2			
Menaka	0,6	0,6			

Source : Recensement de 1976 et de 1987.

D'une manière générale dans les régions sahéenne et soudanienne la densité au km² a augmenté entre 1976 et 1987. Cette augmentation a été plus importante dans les cercles situés le long des cours d'eau et dans la zone des grands lacs du delta intérieur du Niger. Par contre, dans la zone saharienne, la pression

La répartition spatiale de la population

démographique a diminué de près de la moitié pour le cercle de Diré et a stagné dans les autres cercles.

RÉPARTITION SPATIALE ET ZONE D'HABITAT

L'urbanisation au Mali est aussi un des facteurs explicatifs de la répartition inégale de la population. Au Mali, sont considérés comme centres urbains tous les chefs lieux de région, de commune et de cercle ainsi que toute localité peuplée de 5 000 habitants ou plus. On peut noter que les gros villages de 5 000 habitants ou plus considérés comme centres urbains ne réunissent pas globalement les critères économique, social, dimensionnel et administratif qui définissent habituellement le milieu urbain et ont beaucoup plus une résonance rurale si l'on tient compte du critère économique lié à l'activité agricole prédominante dans ces villages.

Tableau 3 : Population urbaine, nombre de centres urbains et taille moyenne des villes par région, 1987

Régions	Effectif	Population urbaine		Nombre de centres urbains	Taille moyenne des centres urbains
		Effectif	%		
Kayes	1 067 007	141 097	8,4	12	11 758
Koulikoro	1 197 968	140 427	8,3	12	11 702
Sikasso	1 310 810	195 330	11,6	9	21 703
Ségou	1 339 631	230 066	13,6	12	19 172
Mopti	1 282 617	163 070	9,7	12	13 589
Tbouctou	459 318	83 974	5,0	5	16 795
Gao/Kidal	380 722	78 050	4,6	5	15 610
Bamako	658 275	658 275	38,9	1	658 275
Ensemble	7 696 348	1 690 589	100,0	68	15 403*

Source : Recensement de 1987.

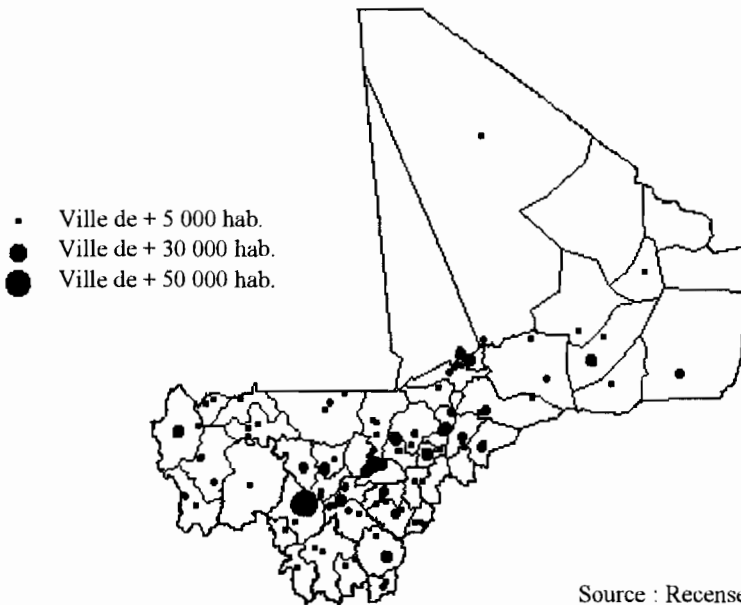
* Taille moyenne sans le district de Bamako

Au regard de la définition adoptée, le recensement de 1987 a permis de classer 68 unités administratives comme centres urbains (contre 58 en 1976), avec une taille moyenne de 15 403 habitants sans le district de Bamako (tableau 3). Si l'on se réfère à l'importance relative de la population vivant dans ces centres

urbains (hormis le district de Bamako), les régions de Ségou et de Sikasso enregistrent les proportions les plus élevées avec respectivement 13,6 et 11,6 % en 1987.

Le taux d'urbanisation a beaucoup progressé entre 1976 et 1987. En effet, la population urbaine est passée de 16,8 % à 22,0 % de la population totale ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 4,6 % sur la période. Au début 1993, le taux d'urbanisation était estimé à 25,1 %, soit une croissance de la population urbaine d'environ 3,4 % depuis le dernier recensement. Cette croissance reste supérieure à la croissance naturelle du pays (environ 2,9 % pour cette période), mais le mouvement d'urbanisation semble être moins intense au tournant des années 1990, essentiellement en raison d'un ralentissement de l'exode rural.

Figure 2 : Divisions administratives et localités urbaines, 1987



Source : Recensement de 1987.

Selon une définition plus restrictive de la population urbaine, on peut constater qu'en 1956, la proportion de la population vivant dans les villes d'au moins

La répartition spatiale de la population

20 000 habitants était de 1,8 % et qu'aucune ville du Mali n'atteignait 100 000 habitants à cette date. En 1962, 4,7 % de la population vivaient dans les villes d'au moins 20 000 habitants et 2,3 % vivaient dans des villes d'au moins 100 000 habitants. En 1976, 11,8 % de la population vivaient dans des villes d'au moins 20 000 habitants et 6,4 % dans des villes d'au moins 100 000 habitants.

Bamako, la capitale du pays, est passée de 76 000 habitants en 1958 à 170 000 habitants au début de l'année 1966 (soit 6,1 % de croissance annuelle), puis à 404 000 habitants en 1976 (soit 7,6 % de croissance annuelle sur dix ans). Entre les recensements de 1976 et de 1987, Bamako a cru de 4,0 % par an pour atteindre 646 000 habitants. Entre 1987 et 1993, sa croissance est estimée à 4,3 % par an, et sa population excédait 816 000 en 1993 (République du Mali et CERPOD, 1996).

Cependant, la primatie urbaine est restée remarquablement constante au cours des vingt dernières années : la part de Bamako dans la population urbaine totale du pays se situe autour de 40 % depuis le milieu des années 1970. Même si cette part est élevée, la croissance urbaine est bien répartie à travers le pays. Le Mali bénéficie d'un réseau urbain ancien (notamment dans le nord du pays), et même si la création de Bamako sous la colonisation a marqué le paysage urbain, le développement des villes intérieures s'est fait dans les vingt dernières années au même rythme que celui de la capitale.

RÉPARTITION SPATIALE ET MODE DE VIE

Le recensement de 1987 a dénombré 317 700 nomades soit 4,1 % de la population résidente totale. En 1976, la population nomade s'élevait à 426 300 personnes, soit 6,7 % de la population totale. La diminution en valeur relative comme en valeur absolue de la population nomade constatée entre 1976 et 1987 est liée essentiellement à la sédentarisation des nomades (République du Mali, 1985 ; 1990).

Le tableau 4 montre que la population nomade est concentrée dans les régions de Tombouctou et de Gao. Cependant, ces régions ont connu une baisse de leur population nomade : non seulement la proportion de nomades a baissé dans chacune de ces régions, mais elles ne regroupent plus que 70 % de la population totale des nomades en 1987, contre près de 80 % en 1976. En même temps qu'à

une baisse globale du nomadisme, on assiste à une redistribution des nomades dans les régions plus hospitalières : ainsi les régions de Ségou de Mopti ont enregistré une augmentation de leur population nomade entre 1976 et 1987 (respectivement de 5,2 % et de 2,6 % par an).

La majorité des nomades se trouve dans les zones rurales, ce qui s'explique par la nature des activités traditionnelles qui sont les leurs (élevage du bétail, commerce transsaharien). Mais les conséquences de la sécheresse ont amené les populations nomades cherchant une meilleure sécurité alimentaire à s'installer de plus en plus dans les régions du sud et près des villes. Il est possible que la sédentarisation des nomades se fasse plus souvent en milieu urbain, et qu'elle s'accompagne du développement des activités artisanales (travail du cuir, de l'argent, etc.).

Tableau 4 : Répartition de la population nomade suivant la région

Régions	1976 Population nomade		1987 Population nomade	
	Pourcentage dans chaque région	Répartition par région	Pourcentage dans chaque région	Répartition par région
Kayes	2,9	5,9	0,9	3,1
Koulikoro	1,2	2,5	0,8	3,1
Sikasso	0,0	0,0	0,1	0,5
Ségou	0,5	1,4	0,8	3,2
Mopti	3,9	10,4	4,6	18,6
Tombouctou	31,9	36,7	20,8	30,1
Gao/Kidal	49,5	43,1	34,3	41,2
Bamako	0,0	0,0	0,1	0,2
Ensemble du Mali	6,7	100,0	4,1	100,0

Source : Recensements de 1976 et de 1987.

RÉPARTITION SPATIALE ET ETHNIE

La variable ethnie n'a pas été collectée dans les deux recensements du Mali. Pour pallier à cette lacune, le recensement de 1987 (République du Mali, 1990) a saisi la langue parlée pour toutes les personnes de 6 ans ou plus. Les données sur la langue parlée (tableau 5) ne coïncident pas strictement avec celles des

La répartition spatiale de la population

ethnies mais peuvent néanmoins fournir des indications sur l'implantation des ethnies sur le territoire national.

Les cinq principales langues parlées par la population du Mali sont le bambara (50,3 %), le peuhl (10,7 %), le dogon (6,9 %), le songhay (6,3 %) et le soninké (6,3 %). La répartition de la population par région selon la langue parlée montre que les régions de Ségou et Koulikoro renferment près d'un quart des personnes qui parlent le bambara. Près de la moitié des personnes qui parlent peuhl est installée dans la région Mopti et un peu moins de 20 % dans la région de Kayes. Les personnes qui parlent songhay sont essentiellement installées dans la région de Tombouctou (59,0 %) et dans les régions de Mopti (18,7 %) et de Gao (10,7 %). Quant au soninké, 67,1 % des personnes qui parlent cette langue sont dénombrées dans la région de Kayes et environ un cinquième dans la région de Koulikoro.

Tableau 5 : Répartition en pourcentage des cinq principales langues parlées au Mali, 1987

Régions	Groupes linguistiques				
	Bambara Malinké Dioula	Peuhl Foulfoulbé	Dogon Kado	Songhay Djerma	Soninké Marka
Kayes	12,3	17,2	0,1	0,3	67,1
Koulikoro	24,4	10,6	0,4	1,0	20,9
Sikasso	19,9	4,2	1,4	1,2	0,6
Ségou	25,2	8,4	2,8	3,7	2,9
Mopti	2,8	49,6	93,8	18,7	4,0
Tombouctou	0,4	7,4	0,0	59,0	0,0
Gao-Kidal	0,0	0,0	0,0	10,7	0,0
Bamako	14,9	2,6	1,5	5,5	4,5
Ensemble du Mali	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Recensement de 1987.

CONCLUSION

La population du Mali est très inégalement répartie entre les régions du territoire, mais cette répartition a peu évolué depuis l'indépendance. Les régions du nord, très peu peuplées, sont cependant celles dont la population se

redistribue le plus, du fait de l'exode rural et de la sédentarisation des nomades. Par ailleurs, Bamako, dont le développement important sous la colonisation s'est prolongé jusque dans le milieu des années 1970, croît maintenant au même rythme que les autres villes du pays.

La population du Mali est estimée à plus de 9 millions en 1995 et dépassera probablement 10 millions en l'an 2000, dont environ 27 % vivront en milieu urbain. La densité de peuplement passe ainsi de 6,2 hab./km² en 1987 à 6,9 hab./km² en 1995 pour atteindre 7,7 hab./km² en l'an 2000. La capitale, si elle continue de croître au même rythme, dépassera le million d'habitants en 1998. Il ressort des simulations démographiques que si aucune politique de redistribution de la population n'est entreprise, la pression démographique sur les terres des régions du sud s'amplifiera tandis que les régions du nord resteront presque inhabitées. Les tensions socio-économiques qui en découleront ont amené le gouvernement du Mali à inscrire la redistribution spatiale de la population parmi les objectifs prioritaires de sa politique de population adoptée en mai 1991. Cette redistribution devrait permettre un développement mieux harmonisé du pays.

Bibliographie

- République du Mali, 1985. - *Analyse du recensement de 1976 - Caractéristiques démographiques - Tome III*. - Bamako, Bureau central du recensement, 243 p.
- République du Mali, 1990. - *Recensement général de la population et de l'habitat - Résultats définitifs sur l'ensemble du pays - Population, Economie et Habitat*. - Bamako, Bureau central du recensement - Direction nationale de la statistique et de l'informatique, 264 p.
- République du Mali, 1991. - *Recensement général de la population et de l'habitat - Etat de la population*. - Bamako, Bureau central du recensement - Direction nationale de la statistique et de l'informatique, 126 p.
- République du Mali et CERPOD, 1996. - *Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation*. - Bamako, CERPOD, 168 p. (Rapport descriptif).

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA FÉCONDITÉ ET DE LA MORTALITÉ

Sékouba DIARRA et Guédiouma TANGARA

Les premières estimations scientifiques de l'effectif de la population malienne ont été effectuées grâce à l'enquête démographique organisée en 1960/1961. L'effectif était alors estimé à 4,1 millions d'habitants. Le premier recensement général de la population effectué en 1976 a permis d'aboutir à un effectif global de 6,397 millions d'habitants. Ce chiffre est passé à 7,696 millions d'habitants d'après le second recensement général de la population de 1987 (République du Mali, 1991). Mais ce sont surtout les enquêtes démographiques et de santé (EDS) de 1987 et de 1995/96 (République du Mali, 1989 ; 1997) qui ont permis de donner des estimations de la fécondité et de la mortalité au Mali.

De ces différentes opérations il se dégage un taux d'accroissement naturel de la population d'environ 2,9 % par an pour le début des années 1990 contre 2,5 % dix ans auparavant. Cela situe le Mali parmi les pays à croissance naturelle forte et en augmentation, puisque la mortalité a baissé plus rapidement que la fécondité, comme nous allons le montrer dans le présent article. Cette forte croissance est en partie compensée par l'émigration internationale (voir l'article consacré aux migrations dans cet ouvrage), de sorte que la croissance totale de la population au Mali serait inférieure à 2,5 % par an.

Ce texte traite des éléments de la croissance naturelle, à savoir la fécondité et la mortalité, à partir des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) exécutées au Mali en 1987 et 1996. Nous tenterons d'identifier quelques facteurs explicatifs du niveau et de l'évolution au cours des dix dernières années de ces phénomènes démographiques au Mali.

NIVEAU ET ÉVOLUTION DE LA FÉCONDITÉ

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer la fécondité : taux brut de natalité, taux global de fécondité générale, indice synthétique de fécondité, taux brut et net de reproduction. Le tableau 1 donne le niveau de ces indicateurs et les taux de fécondité calculés en 1996 selon le milieu.

Tableau 1 : Niveau de la fécondité selon le milieu (EDS-95/96)

Groupe d'âges	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble du Mali
15-19 ans	140	216	187
20-24 ans	257	320	299
25-29 ans	245	318	296
30-34 ans	194	263	244
35-39 ans	162	222	205
40-44 ans	76	95	91
45-49 ans	[7]	[25]	[21]
ISF 15-49 ans	5,4	7,3	6,7
ISF 15-44 ans	5,4	7,2	6,6
TGFG	190	253	233
TBN (%)	39,9	47,2	45,1
DF 45-49 ans	7,1	7,8	7,6

Sources : EDS-95/96

Notes : ISF (indice synthétique de fécondité) ; TGFG (taux global de fécondité générale) ; TBN (taux brut de natalité) ; DF (descendance finale des femmes). Les taux sont calculés pour la période de 1-36 mois avant l'enquête. Les taux à 45-49 ans peuvent être légèrement biaisés du fait de données incomplètes pour ce groupe d'âges.

L'indice synthétique de fécondité (ISF) s'élève à 6,7 enfants par femme pour l'année 1996. De fortes disparités sont observées selon le milieu de résidence : l'indice en milieu urbain est de 5,4 enfants par femmes contre 2 enfants de plus en milieu rural. L'écart entre les deux milieux est essentiellement le fait des jeunes générations : la descendance finale des femmes de 40-49 ans varie beaucoup moins selon le milieu (7,1 en milieu urbain contre 7,8 en milieu rural). Cela s'explique en partie par le fait que les vieilles générations qui ont migré vers le milieu urbain ont constitué une partie de leur descendance en

Évolution récente de la fécondité et de la mortalité

milieu rural. Mais surtout, on a assisté dans les dernières années à une évolution des mœurs et des mentalités en milieu urbain alors que le milieu rural est resté conservateur. La spécificité du monde rural caractérisée par l'insuffisance d'infrastructures socio-sanitaires et économiques, par le manque d'information en planification familiale et par le bas niveau d'instruction, explique la constance du niveau général de la fécondité dans le milieu rural.

Tableau 2 : Taux de fécondité par période de cinq ans précédant l'enquête EDS-95/96, selon le groupe d'âges de la mère

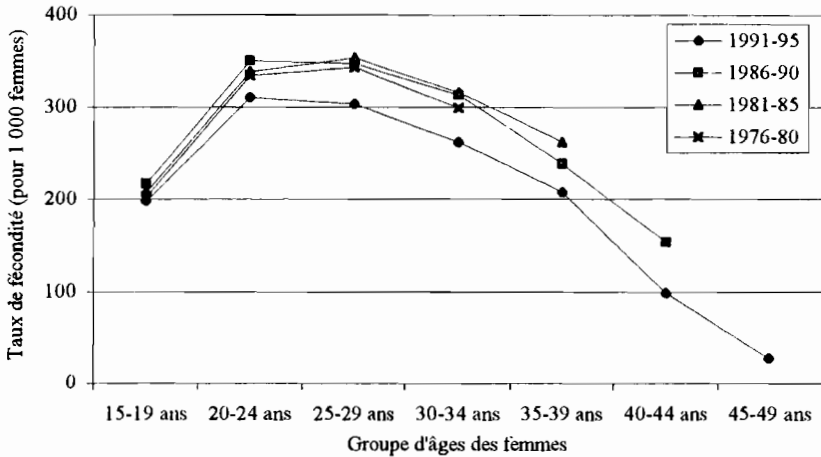
Groupe d'âges	Périodes précédant l'enquête (en années)			
	0-4	5-9	10-14	15-19
15-19 ans	198	217	208	203
20-24 ans	310	350	338	334
25-29 ans	303	347	353	343
30-34 ans	262	313	316	[299]
35-39 ans	208	238	[262]	-
40-44 ans	98	[153]	-	-
45-49 ans	[27]	-	-	-

Note : Taux exprimés pour 1 000 femmes. Les taux entre crochets sont calculés sur la base de données partielles.

On ne constate que de légères variations de la fécondité durant les trois périodes les plus reculées (5-9 ans, 10-14 ans et 15-19 ans avant l'enquête EDS-96, qui correspondent aux années 1976 à 1990) et une baisse sensible au cours de la période 0-4 ans avant l'enquête, soit pour les années 1991-95. Au cours de cette période récente, la fécondité des femmes au Mali a donc accusé un début de baisse, à tous les âges, comme on le voit très nettement à la figure 1.

Le district de Bamako se caractérise par l'indice synthétique de fécondité le plus faible (4,7 enfants par femme en 1996). Quant aux régions, elles peuvent être classées en trois groupes : les régions de Mopti, de Tombouctou et de Gao, avec un ISF de 6,4 enfants par femme ; les régions de Kayes et de Koulikoro avec un ISF de 6,9 et les régions de Sikasso et de Ségou avec un ISF de 7,4.

Figure 1 : Taux de fécondité par âge et par périodes quinquennales avant l'enquête EDS-95/96



En 1996, dans toutes les régions, la descendance atteinte des femmes de 40-49 ans (obtenue à partir de l'historique des naissances jusqu'à l'enquête) est supérieure à l'indice synthétique de fécondité qui mesure la fécondité durant l'année 1996. On en conclut que la fécondité accuse une tendance légère à la baisse, au cours de la période récente, pour toutes les régions. Mais c'est surtout dans le district de Bamako que la baisse de la fécondité des femmes est la plus marquée.

L'élévation du niveau d'instruction des femmes s'accompagne d'un fléchissement de la fécondité. En effet, en 1996, l'indice synthétique de fécondité passe de 7,1 enfants pour les femmes sans niveau d'instruction à 6,5 pour celles ayant le niveau du primaire, et à 4,1 pour celles de niveau secondaire ou plus. En outre pour les femmes sans niveau d'instruction et celles du niveau primaire, le nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans (DF 40-49) est supérieur à l'indice synthétique de fécondité, ce qui suggère également une baisse de la fécondité durant la période récente. On remarque que cette baisse est d'autant plus marquée que le niveau d'instruction est élevé.

Évolution récente de la fécondité et de la mortalité

Tableau 3 : Niveau de fécondité selon la région et le niveau d'instruction en 1996

	Indice synthétique de fécondité (ISF) (femmes de 15-49 ans)	Nombre moyen d'enfants nés vivants (femmes de 40-49 ans)
Régions		
Kayes/Koulikoro	6,9	7,7
Sikasso/Ségou	7,4	7,8
Mopti/Tombouctou/Gao	6,4	7,0
Bamako	4,7	6,6
Niveau d'instruction		
Aucun	7,1	7,7
Primaire	6,5	7,4
Secondaire ou +	4,1	6,5
Ensemble du Mali	6,7	7,6

Source : EDS-95/96

Tableau 4 : Pourcentage de femmes utilisant un moyen de contraception en 1987 et en 1996

Groupe d'âges	EDS-87			EDS-95/96		
	a déjà utilisé	Utilise actuellement		a déjà utilisé	Utilise actuellement	
		Tous moyens	Moderne		Tous moyens	Moderne
15-19 ans	16,1	6,7	0,9	12,6	6,9	3,2
20-24 ans	16,8	5,7	1,4	21,9	9,5	5,5
25-29 ans	21,7	4,8	1,6	22,6	7,7	5,3
30-34 ans	24,6	5,6	1,6	22,4	9,7	6,4
35-39 ans	15,2	3,4	1,4	18,5	8,4	6,3
40-44 ans	14,5	2,1	0,8	16,1	8,0	5,8
45-49 ans	12,6	0,3	0,0	9,8	3,3	2,0
Total	18,1	4,6	1,2	18,4	7,9	5,0
Urbain	26,2	11,6	4,7	nd	16,2	11,6
Rural	16,5	2,3	0,1	nd	3,3	1,9

nd : non disponible.

Par comparaison des enquêtes EDS de 1987 et de 1995/96, on note que l'utilisation de la contraception augmente entre 1987 et 1996. Le taux de

prévalence contraceptive passe de 4,6 % à 7,9 % chez les femmes de 15-49 ans pour toutes les méthodes, et de 1,2 % à 4,9 % pour les méthodes modernes. Cette augmentation se vérifie à tous les âges de procréation des femmes. La prévalence est plus élevée en milieu urbain du fait d'une pratique plus importante des méthodes modernes. Cependant les niveaux d'utilisation de la contraception sont faibles, même en milieu urbain, ce qui explique, en grande partie, que la fécondité reste encore élevée.

NIVEAU ET ÉVOLUTION DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS

La mesure de la mortalité au Mali demeure encore sujette à controverses, du fait du caractère contradictoire des sources utilisées. Ceci rend difficile sinon impossible la comparaison du niveau de la mortalité selon ces différentes sources (Recensement général de la population et de habitat, EDS-87, EDS-95/96). Cependant, ces sources montrent une tendance commune : la baisse continue de la mortalité au Mali.

La présente analyse sera basée essentiellement sur les résultats de la source la plus récente (EDS-95/96). Les indicateurs de mortalité issus de cette enquête sont calculés à partir d'informations sur l'historique des naissances recueillies auprès de la femme, en précisant le sexe, la date de naissance, l'âge et l'état de survie. Pour le calcul des quotients de mortalité des enfants, on a utilisé la méthode directe basée sur la durée réellement vécue par les enfants dans la période considérée. Le choix de la mortalité dans l'enfance pour percevoir l'évolution de la mortalité, est guidé par le fait qu'elle contribue le plus fortement au niveau de mortalité générale. Les enfants sont vulnérables et exposés à un risque de décès plus élevé que le reste de la population. En général la diminution du niveau de mortalité des enfants est le résultat de l'amélioration des conditions sanitaires et de la situation socio-économique en général.

Bien que le niveau de mortalité enregistré aujourd'hui au Mali reste l'un des plus élevés d'Afrique sub-saharienne, il n'en demeure pas moins qu'il a diminué de façon très régulière depuis une vingtaine d'années. L'examen de la figure 2 nous révèle, durant la période allant des 15-19 ans avant l'enquête (1978 : année centrale) à 0-4 avant l'enquête (1993 : année centrale), que la mortalité dans les cinq premières années de la vie a baissé d'un quart. Cela est

Évolution récente de la fécondité et de la mortalité

dû essentiellement à la baisse de la mortalité dans le premier mois de la vie (-32 %) et entre 1 et 5 ans (-29 %), alors que la mortalité entre le premier mois et le premier anniversaire est restée à peu près constante.

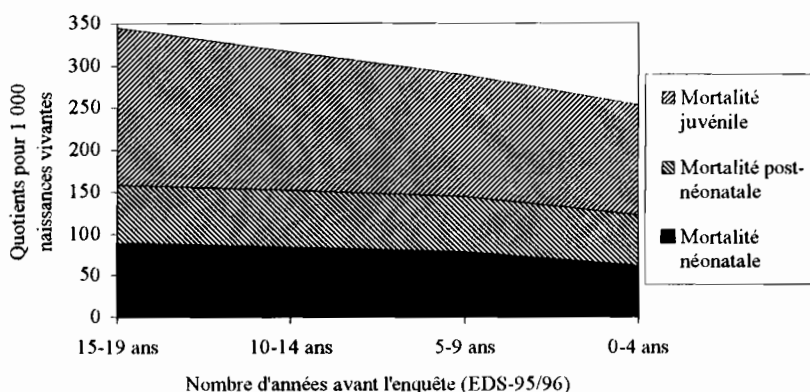
L'analyse de la mortalité par sexe au cours des 10 années précédant l'enquête (tableau 6) nous révèle une surmortalité masculine pour la mortalité néonatale, ce qui explique la différence selon le sexe pour la mortalité infanto-juvénile en général.

Tableau 5 : Évolution des quotients de mortalité des enfants

Nombre d'années précédant l'enquête	Mortalité néonatale (premier mois)	Mortalité post-néonatale (du 2 ^e au 12 ^e mois)	Mortalité infantile 1Q0 (première année)	Mortalité juvénile 4Q1 (2 ^e à 5 ^e année)	Mortalité infanto-juvénile (1 ^e à 5 ^e année)
0-4 ans	60,4	62,1	122,5	131,1	237,5
5-9 ans	76,6	68,2	144,7	144,4	268,2
10-14 ans	82,6	69,4	152,0	164,6	291,6
15-19 ans	88,5	69,7	158,2	186,7	315,4

Source : EDS-95/96

Figure 2 : Évolution de la mortalité infantile et juvénile



Les enfants des femmes de moins de 20 ans ont une mortalité plus importante que ceux des autres femmes : pour les enfants de moins d'un an, le quotient est de 181 ‰ contre 122 ‰ pour les enfants des femmes de 20-39 ans. Le quotient remonte à 135 ‰ pour les enfants de femmes âgées de 40-49 ans, essentiellement en raison de la mortalité néonatale. La mortalité juvénile est aussi plus élevée chez les enfants nés de femmes de moins de 20 ans et de 40-49 ans.

Bien que l'âge de la mère et le rang de naissance soient fortement corrélés (les enfants de jeunes mères sont peu souvent de rang élevé), on constate que l'effet du rang sur la mortalité des enfants est beaucoup moins net que celui de l'âge de la mère, qui est beaucoup plus discriminant.

Les intervalles entre naissances de moins de deux ans, qui réduisent chez la femme le degré de récupération de ses capacités physiologiques, augmentent les risques de mortalité néonatale. Le quotient est deux fois plus élevé (100 ‰) que le quotient estimé pour les intervalles de 2 ou 3 années (44 ‰) et près de quatre fois plus élevé que le quotient estimé pour les intervalles de 4 ans ou plus (28 ‰).

Cet effet de l'intervalle intergénérisique perdure au-delà du premier mois de la vie. La mortalité post-néonatale des enfants nés rapidement après leur frère ou sœur est également près d'une fois et demie plus élevée (86 ‰) que celle des enfants nés 2 à 3 ans plus tard (58 ‰) et deux fois et demie plus élevée que la mortalité des enfants nés au moins 4 ans plus tard (33 ‰). Ce différentiel est aussi vrai pour la mortalité juvénile (de 1 à 4 ans) : les enfants nés moins de 2 ans après celui qui les précède ont des risques de mortalité juvénile (176 ‰) trois fois plus élevés que les enfants nés au moins 4 ans après (59 ‰).

La mortalité infantile est beaucoup plus faible en milieu urbain (99 ‰), particulièrement à Bamako (84 ‰), qu'en milieu rural (145 ‰). Les écarts de mortalité selon le milieu de résidence persistent après un an : sur 1 000 enfants survivants au premier anniversaire, 102 décèdent avant le cinquième anniversaire en milieu urbain contre 149 en milieu rural, et la mortalité juvénile à Bamako (71 ‰) est nettement inférieure à celle des autres villes (121 ‰). Dans l'ensemble, la mortalité infanto-juvénile est de 44 ‰ plus élevée en milieu rural (273 ‰) qu'en milieu urbain (190 ‰).

Évolution récente de la fécondité et de la mortalité

Tableau 6 : Niveau de la mortalité
selon diverses caractéristiques de la mère et de l'enfant

	Mortalité néonatale (premier mois)	Mortalité post-néonatale (du 2 ^e au 12 ^e mois)	Mortalité infantile IQ0 (première année)	Mortalité juvénile 4Q1 (2 ^e à 5 ^e année)	Mortalité infanto-juvénile (1 ^e à 5 ^e année)
Sexe de l'enfant					
Masculin	77,2	63,3	140,5	135,8	257,2
Féminin	59,6	66,9	126,5	138,1	247,2
Age de la mère à l'accouchement					
- de 20 ans	99,0	82,2	181,2	155,0	308,1
20-29 ans	66,1	61,4	122,5	134,3	240,4
30-39 ans	60,6	61,6	122,2	127,9	234,5
40-49 ans	78,6	56,2	134,8	164,7	277,3
Rang de naissance					
1	108,5	66,4	174,8	140,0	290,3
2-3	59,0	68,0	127,0	141,7	250,7
4-6	55,6	61,5	117,2	132,9	234,5
7 ou +	69,9	65,7	135,5	135,5	252,7
Intervalle avec la naissance précédente					
- de 2 ans	99,9	86,0	185,9	175,8	329,0
2-3 ans	44,3	58,0	102,3	126,8	216,2
4 ans et +	27,5	32,7	60,2	59,1	115,7
Milieu de résidence					
Rural	74,5	70,5	145,0	149,2	272,5
Urbain	50,0	48,7	98,7	101,5	190,1
dont : Bamako	45,8	38,1	83,9	71,2	149,2
Autres villes	52,6	55,4	108,0	120,5	215,5
Instruction de la mère					
Aucun	70,9	68,7	139,6	145,7	265,0
Primaire	59,3	53,4	112,7	103,6	204,7
Second. ou plus	40,1	19,5	59,6	44,4	101,4
Ensemble	68,4	65,1	133,5	137,0	252,2

Source : EDS-95/96

Figure 3 : Quotients de mortalité selon l'intervalle intergénéral

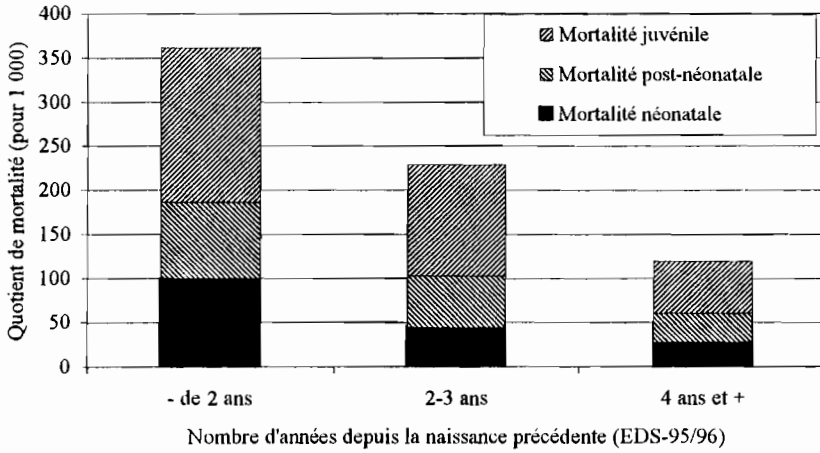
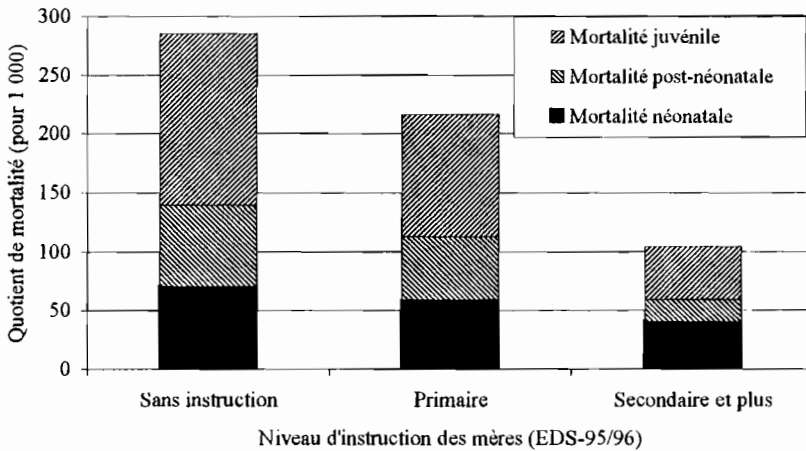


Figure 4 : Quotients de mortalité selon le niveau d'instruction de la mère



Évolution récente de la fécondité et de la mortalité

Les enfants dont la mère est sans niveau d'instruction ont une probabilité de mourir avant un an (140 ‰) près de 25 % plus élevée que ceux dont la mère a un niveau d'instruction primaire (113 ‰), qui eux-mêmes ont une probabilité de décéder près de deux fois plus élevée que ceux dont la mère a un niveau d'instruction secondaire ou supérieur (60 ‰). Cette différence de mortalité est encore plus nette pour les enfants survivants à un an, puisque leur probabilité de mourir avant cinq ans est au moins trois fois plus élevée quand leur mère n'a aucun niveau d'instruction (146 ‰) que lorsqu'elle a atteint le secondaire (44 ‰). Au total, pour la mortalité infanto-juvénile dans son ensemble (entre la naissance et le cinquième anniversaire), la probabilité de décéder des enfants dont la mère a atteint le niveau d'instruction primaire (205 ‰) se situe à mi-chemin entre le niveau de mortalité des enfants de femmes sans instruction (265 ‰) et celui des enfants des mères les plus instruites (101 ‰). Les meilleures conditions de vie, d'hygiène et d'alimentation, mais surtout le recours plus important aux services de santé des femmes instruites expliquent l'essentiel de ces différences de mortalité.

La scolarisation des mères n'est pas suffisante pour réduire la mortalité de leurs enfants : la probabilité de décéder des enfants nés de mère de niveau primaire est plus proche de celle des enfants nés de mère sans instruction que de la mortalité des enfants nés de mère de niveau secondaire ou supérieur. Ces différences selon l'instruction de la mère recourent en partie les différences de mortalité selon le milieu : l'accès à l'éducation et aux services de santé est plus aisée en milieu urbain, particulièrement à Bamako.

Bien que la mortalité néo-natale et la mortalité juvénile aient diminué d'environ 30 % dans les vingt dernières années, l'analyse des déterminants socio-démographiques de la mortalité montre clairement quels sont les enfants à risque. En effet la mortalité touchent encore trop les enfants nés en milieu rural ou dans les villes secondaires, de mères pas ou peu instruites, jeunes (moins de 20 ans) ou âgées (plus de 40 ans) surtout lorsque l'intervalle intergénéral est court (moins de 2 ans entre deux naissances successives). En conséquence, pour réduire la mortalité des enfants, l'attention des services socio-sanitaires devrait être particulièrement portée sur ces populations à risque.

Qu'en est-il justement de l'accès aux services de santé ? L'assistance à l'accouchement constitue un bon indice de l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant. De 1987 à 1996, on constate une amélioration de l'assistance à l'accouchement des femmes par le personnel médical formé aux dépens des

accoucheuses traditionnelles et des autres formes d'assistance (tableau 7). En effet 40 % des naissances ont été assistées en 1996 par le personnel médical formé contre 32 % en 1987. Au contraire, le recours aux accoucheuses traditionnelles décroît de 1987 (30 %) à 1996 (20 %).

C'est surtout en milieu rural que l'augmentation est importante : 76,6 % des naissances en milieu urbain étaient assistées en 1987 contre 79,9 % en 1996, alors qu'en milieu rural, le pourcentage passe de 17,5 % à 26,3 %. Les écarts entre milieux se réduisent légèrement mais le différentiel est tout de même énorme. En milieu urbain, le district de Bamako (soit 40 % environ de la population urbaine du pays) est mieux loti que les autres villes, car il concentre une bonne part des services de santé du pays. On ne sera pas étonné de constater que 86,7 % des accouchements à Bamako en 1987, et 89,4 % en 1996, ont été assistés par un personnel formé.

Tableau 7 : Évolution de l'assistance aux femmes lors de l'accouchement de 1987 à 1996

	Aucun		Personnel formé		Accoucheuse traditionnelle		Autres		Total
	1987	1996	1987	1996	1987	1996	1987	1996	
Milieu									
Total Urbain	6,2	3,3	76,6	79,9	9,9	5,0	7,3	11,8	100
dont Bamako	0,7	3,1	86,7	89,4	6,7	3,5	5,9	4,0	100
Total Rural	15,4	15,2	17,5	26,3	36,3	24,9	30,8	33,6	100
Niveau d'instruction									
Aucun	14,2	12,9	26,5	34,7	32,3	21,6	26,9	30,8	100
Primaire	7,5	10,1	62,2	60,6	17,2	13,0	13,1	16,3	100
Secondaire	1,7	2,0	98,3	92,9	0,0	1,4	0,0	7,7	100
Ensemble	13,2	12,1	31,9	40,0	30,0	19,8	24,9	28,1	100

Source : EDS-87, EDS-95/96

Le recours au personnel médical formé croît avec le niveau d'instruction. En 1996, il est de 35 % pour les naissances de femmes non scolarisées contre 61 % pour les femmes de niveau primaire et 93 % pour les femmes de niveau secondaire. On constate que le différentiel selon le niveau d'instruction s'est plutôt réduit puisque, en 1987, le recours au personnel médical n'atteignait pas 27 % pour les femmes non scolarisées contre plus de 98 % pour les femmes scolarisées au niveau secondaire.

L'évolution du recours au personnel formé lors de l'accouchement explique en grande partie la baisse de la mortalité des enfants de moins de cinq ans. En effet, on constate une certaine amélioration de l'encadrement du personnel sanitaire quant à l'assistance à l'accouchement des femmes. Même si cette assistance reste encore trop concentrée sur le milieu urbain, des progrès sont observés, même en milieu rural.

INTERDÉPENDANCE ENTRE FÉCONDITÉ ET MORTALITÉ

En l'absence de protection sociale institutionnelle fournie par l'État, par l'employeur ou par des coopératives, en particulier pour la vieillesse (les pensions de retraite concernent une minorité des anciens actifs au Mali), les enfants sont bien souvent considérés comme la meilleure garantie de subsistance au moment de la vieillesse et en cas de maladie. Dès lors, la mortalité et la morbidité élevée des enfants constituent un frein pour la constitution d'une descendance nombreuse et bien portante. Une mortalité élevée renforce chez la population des attitudes natalistes. Pour compenser les risques élevés de décès de leurs enfants, les parents (surtout en milieu rural) tendent à avoir un grand nombre d'enfants.

Cette attitude nataliste peut prendre deux formes. Tout d'abord, elle s'exprime en terme de descendance finale : les couples cherchent à avoir le plus grand nombre d'enfants, dans les limites physiologiques de la mère. Mais aussi, ils cherchent à remplacer rapidement les enfants décédés. Dans des sociétés où la prévalence contraceptive est faible, la première conséquence du décès d'un jeune enfant est l'arrêt de la sécrétion du lait maternel. Cette conséquence d'ordre physiologique a pour effet immédiat de réduire la durée ou la période d'infertilité post-partum (par suite de l'arrêt de la protection aménorrhéique et donc du retour des règles).

L'effet de la mortalité d'un enfant sur la reprise de la fécondité est très net d'après le tableau 8. Les naissances qui suivent les enfants décédés se produisent beaucoup plus rapidement que lorsque l'enfant précédent est toujours en vie : environ 42 % des naissances ont eu lieu moins de deux ans après la naissance de l'enfant précédent lorsque celui-ci est décédé, contre 21 % lorsqu'il est en vie. Aussi, 50 % des naissances ont lieu avant 26 mois lorsque

l'enfant précédent est décédé, et avant 32 mois lorsque l'enfant précédent est encore en vie.

Ce fait est à rapprocher des observations précédentes qui montraient que la mortalité est d'autant plus élevée que l'intervalle intergénéral est court. Le paradoxe est que les enfants nés à la suite du décès de l'enfant précédent, ont eux-mêmes des risques de mortalité plus élevés du fait précisément de la réduction de l'intervalle entre les deux naissances. On peut alors penser que la diminution de la mortalité des enfants à un moment donné a un effet multiplicateur sur la survie des enfants à naître. L'autre conséquence pourrait être une réduction de la fécondité globale, dans la mesure où les parents auraient moins besoin de remplacer les enfants décédés.

Tableau 8 : Répartition (en %) des naissances des cinq années précédant l'enquête (EDS-95/96) selon le nombre de mois écoulés depuis la naissance précédente et la survie de l'enfant précédent

Enfant précédent	Mois écoulés depuis la naissance précédente					Total (nombre de naissances)	Mois médian
	7-17	18-23	24-35	36-47	48et+		
Décédé	20,4	21,3	33,7	13,4	11,2	100 (2 215)	26,1
En vie	5,8	15,3	42,2	21,6	15,2	100 (6 470)	31,7
Ensemble	9,4	16,8	40,1	19,6	14,2	100 (8 586)	30,3

Source : EDS-95/96

Cependant la baisse de la mortalité constatée depuis les années 1970 n'a pratiquement pas eu d'effet immédiat sur la fécondité au Mali. Ce n'est que récemment que la fécondité a baissé. La baisse de la mortalité des enfants n'a pas modifié le comportement nataliste des parents. On peut penser que la baisse de la fécondité est moins due à la prise de conscience de la baisse de la mortalité des enfants qu'à une réduction des objectifs de descendance finale.

CONCLUSION

La fécondité des femmes de 15-49 ans, bien que se situant à un niveau encore élevé, amorce une légère baisse entre 1987 et 1996. Ce constat général cache

Évolution récente de la fécondité et de la mortalité

cependant des disparités selon le milieu de résidence. En effet, le milieu urbain où les femmes sont plus instruites enregistre une baisse remarquable de la fécondité (environ 12 % de baisse) tandis que la fécondité en milieu rural reste constante et se situe à un niveau toujours élevé.

L'utilisation effective d'une méthode de contraception (moderne ou autre) a augmenté de 70 % entre 1987 et 1996 chez les femmes de 15-49 ans. On remarque en outre que les moyens modernes de contraception occupent une place plus importante parmi les utilisatrices (64 % en 1996 contre seulement 26 % en 1987). Cependant le niveau d'utilisation de la contraception reste encore très faible (moins de 8 %), ce qui explique en grande partie que la fécondité conserve un niveau élevé. Là encore le milieu urbain a une nette avance, avec une prévalence supérieure à 16 % contre à peine plus de 3 % en milieu rural.

Bien que le niveau de mortalité enregistré aujourd'hui au Mali soit l'un des plus élevés d'Afrique, il n'en demeure pas moins qu'il a diminué de façon très régulière depuis une vingtaine d'années, grâce à une évolution positive de l'attitude du personnel socio-sanitaire et des femmes en âge de procréer. On assiste à l'amélioration de l'assistance à l'accouchement des femmes par le personnel médical qualifié aux dépens des accoucheuses traditionnelles et des autres formes d'assistance. Ainsi, l'essentiel de la baisse constatée au niveau de la mortalité infantile est dû à la baisse de la mortalité néonatale, c'est-à-dire la mortalité avant le premier mois d'âge de l'enfant. Cependant, de grandes disparités selon le milieu subsistent : le recourt au personnel médical formé est de 80 % en milieu urbain contre 26 % en milieu rural en 1996. De fait, la mortalité, en particulier infantile, est beaucoup plus faible en milieu urbain, particulièrement à Bamako, qu'en milieu rural.

Il est indéniable que la troisième phase de la transition démographique a débuté au Mali : on constate en milieu urbain une baisse récente de la fécondité parallèlement au maintien de la tendance à la baisse de la mortalité. Mais la transition démographique pour l'ensemble du Mali est encore bien timide car elle est fortement tributaire du milieu rural, où les structures éducatives et socio-sanitaires sont encore trop rares. La transition démographique, dont les premiers signes sont encourageants, ne pourra être significative au niveau national qu'avec l'application de mesures volontaristes dans le cadre de la politique nationale de population adoptée depuis 1992.

Bibliographie

- République du Mali, 1989. – *Enquête démographique et de santé au Mali, 1987*. – Columbia, CERPOD – Institute for Resource Development/Westinghouse (DHS/EDS), 187 p.
- République du Mali, 1991. – *Recensement général de la population et de l'habitat – Mouvement de la population*. – Bamako, Bureau central du recensement – Direction nationale de la statistique et de l'informatique,
- République du Mali, 1997. – *Enquête démographique et de santé au Mali, 1995/96*. – Bamako, Calverton Maryland, Ministère de la santé, de la solidarité et des personnes âgées – Cellule de Planification et de Statistique – Direction nationale de la statistique et de l'informatique – Macro International Inc. (DHS/EDS), 375 p.

LA SITUATION DE L'ÉPIDÉMIE DU SIDA

Cécile Marie ZOUNGRANA et Oumou FOFANA

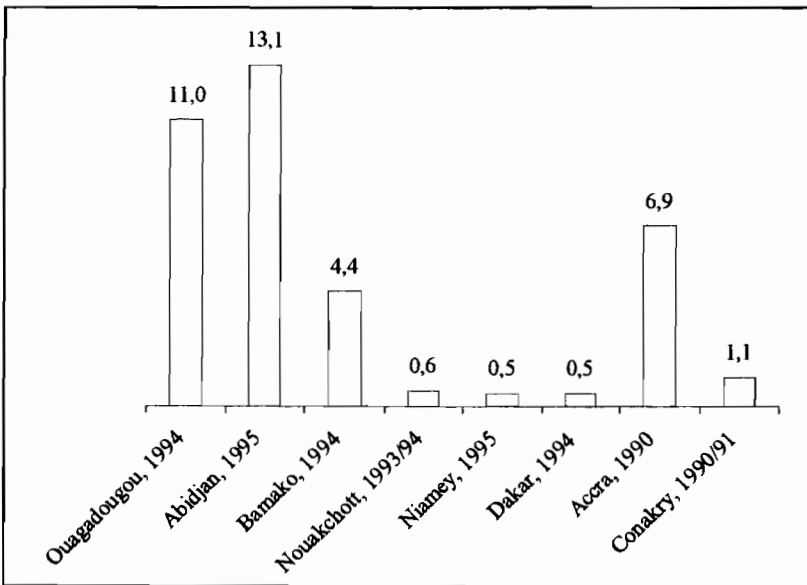
Une étude réalisée par AIDSCAP (1996) estime qu'entre le début de la pandémie et la mi-1996, 21,9 millions de personnes ont été infectées par le VIH à travers le monde dont 12,7 millions sont des hommes (58 %) et 9,2 millions des femmes (42 %). La grande majorité des infections (20 millions soit 93 %) ont lieu dans les pays en développement dont le plus grand nombre se trouvaient en Afrique au sud du Sahara (14 millions soit 63,3 % du total mondial) et en Asie du Sud et du Sud-Est (4,8 millions soit 21,9 % du total mondial). On estime par ailleurs que 5,8 millions de personnes (4,5 millions d'adultes et 1,3 millions d'enfants) soit 75 % de l'ensemble des personnes atteintes du SIDA sont décédées des suites de cette maladie.

L'Afrique montre une hétérogénéité notable des taux d'infection. Trois zones géographiques peuvent être définies, comprenant des pays aux endémies de VIH graves et d'autres dont les épidémies ne sont qu'en phase intermédiaire. L'Afrique du Nord est la moins touchée avec des taux de prévalence de l'ordre de 0,5 %. En ce qui concerne l'Afrique au sud du Sahara, les pays de l'Afrique Centrale et de l'Est comptent environ 37 % du total des infections sur le continent. Un deuxième groupe de pays situé au sud de l'Afrique compte un nombre similaire de cas.

En Afrique de l'Ouest, l'épidémie est dans une phase intermédiaire, avec une infection par le VIH qui atteint entre 1 et 10 % des femmes enceintes en milieu urbain. Ces pays contribuent pour environ 15 % du nombre total des adultes et des adolescents vivants avec le VIH dans le continent. Les épidémies de VIH en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso sont les plus sévères en Afrique de l'Ouest, avec des taux d'infection avoisinant les 10 % chez les femmes enceintes en milieu urbain.

Le Mali sur lequel porte cette étude, constitue avec le Ghana et la Guinée, les pays à prévalence moyenne dans la sous-région avec des taux d'infection de la population à faible risque qui se situent entre 1 et 5 %. La figure 1 présente la séroprévalence du VIH/SIDA parmi cette population dans les capitales des pays voisins du Mali.

Figure 1 : Séroprévalence (en %) du VIH/SIDA dans les capitales des pays voisins du Mali parmi la population à faible risque



Source : PNLs/Mali, 1996, et US Bureau of Census, 1996

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des schémas et tendances épidémiologiques du VIH/SIDA au Mali. En l'absence de données fiables, il est difficile de montrer avec fidélité l'étendue de l'infection à VIH/SIDA et d'en suivre les tendances dans le pays. Les données utilisées sont celles du Programme national de lutte contre le SIDA (PNLS) du Mali dans le cadre du

projet SIDA et santé publique au sahel (PPDS)¹ du CERPOD. Celles-ci sont complétées par les données du *HIV/AIDS Surveillance Database*².

LA SITUATION DU VIH/SIDA AU MALI

En dépit du nombre important de projets et d'intervenants sur le SIDA au Mali, l'information disponible sur les différents aspects de la maladie n'est toujours pas fiable si elle existe. Très peu de données sont collectées et analysées afin de pouvoir assurer un suivi efficient de l'épidémie et mettre en œuvre les programmes de lutte qui s'imposent. Comme dans la plupart des pays africains, la notification des cas de SIDA est très peu fiable au Mali. Les déclarations sous-évaluent le nombre réel de cas qui, de plus, ne sont pas toujours définis selon les mêmes critères. Par conséquent, le nombre de cas de SIDA déclarés ne reflète pas l'état actuel de l'épidémie, et les enquêtes nationales de séroprévalence sont encore peu fréquentes en raison principalement de leur coût.

Bien qu'un effort ait été fait pour présenter les données les plus fiables, la qualité des données varie considérablement d'une source à l'autre. De ce fait, les schémas et tendances de l'infection à VIH/SIDA présentés ici ne doivent pas être considérés comme des estimations précises de l'épidémie.

Niveaux et tendances de l'épidémie

Au Mali, l'épidémie a débuté vers le milieu des années 1980, le premier cas de SIDA ayant été déclaré en 1985. Mais depuis cette date, le nombre d'infections par le VIH ne cesse d'augmenter dans le pays. Le nombre déclaré de cas de

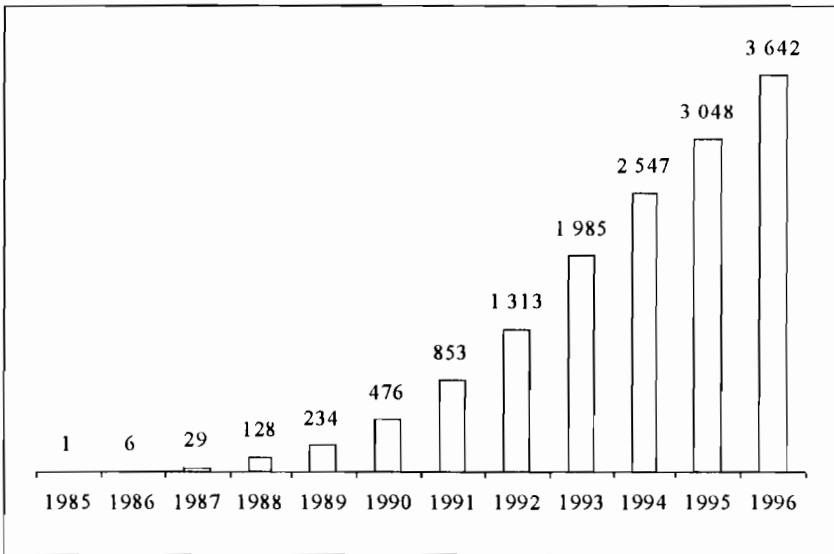
¹ Le projet a entre autres pour objectifs de passer en revue l'état actuel et les tendances de l'épidémie du VIH/SIDA dans le Sahel, y compris ses profils épidémiologiques et comportementaux et d'identifier les besoins spécifiques en données afin d'améliorer la surveillance de l'épidémie et les prévisions.

² Le bureau américain du recensement (*US Bureau of Census*) a créé en 1987 une base de données qui comporte un résumé de toutes les études de séroprévalence (et de séroincidence) publiées dans les revues ou présentées lors de congrès. En juillet 1996, la base contenait 27 000 données provenant de 3 422 références. Elle est certes imparfaite mais elle constitue une excellente base de travail, facile d'accès.

SIDA est passé de 1 en 1986 à 3 642 en 1996 (figure 2). L'enquête nationale de 1992 estime le niveau de prévalence du VIH/SIDA à 4,7 % dans la population générale.

À l'instar de l'Afrique de l'Ouest, les deux types de virus (VIH1 et VIH2) circulent au Mali. Le VIH1 est le plus répandu avec 69,4 % des cas contre 16,2 % pour le VIH2 en 1992 ; 14,4 % des personnes dépistées présentaient des cas de double infection.

Figure 2 : Effectifs cumulés des cas de SIDA déclarés au Mali de 1985 à 1996



Source : PNL/Mali, 1996.

Il est difficile d'évaluer l'ampleur potentielle que peut prendre l'épidémie au Mali. En effet, peu d'études ont été menées sur les comportements à risque. On sait cependant que le taux de maladies sexuellement transmissibles (MST) est élevé dans le pays (tableau 1) témoignant d'un fort potentiel d'extension du VIH dans les années à venir. La présence de MST suggère un risque important d'infection concomitante par le VIH pour au moins deux raisons : 1) les modes de transmission du VIH et d'autres MST sont semblables ; 2) le rôle facilitateur des MST dans la transmission du VIH a été clairement établi. On estime qu'en

La situation de l'épidémie du SIDA

présence d'une MST, la probabilité de transmission du VIH de la femme vers l'homme par rapport sexuel peut dépasser 10 % alors qu'en son absence, cette probabilité est très faible, de l'ordre de 0,1 % (Padian *et al.*, 1991). Par ailleurs, la séroprévalence du VIH chez les prostituées dans les villes est très élevée et en nette augmentation. De la même manière que les autres pays du Sahel, le Mali risque ainsi de connaître prochainement un développement important de l'épidémie. En effet, les prostituées n'existent que parce qu'il y a une demande.

Tableau 1 : Prévalence (en %) des MST les plus courantes dans différents groupes cibles au Mali en 1995

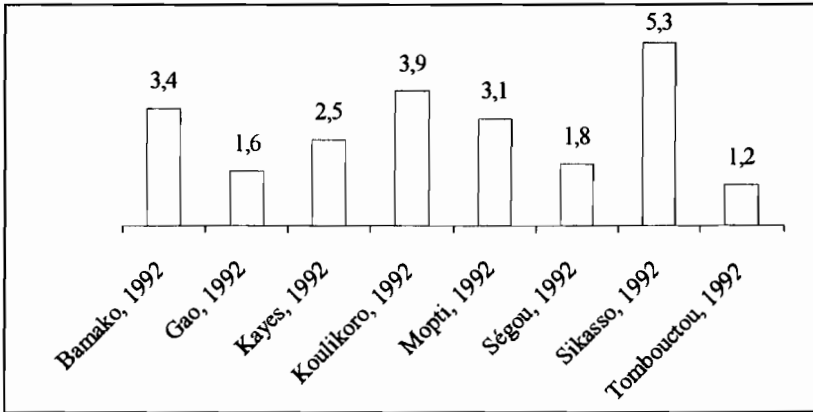
Type de MST	Groupes cibles		
	Femmes enceintes	Prostituées	Routiers
<i>Neisseria gonorrhoeae</i>	0,4	13,4	-
<i>Chlamydia Trachomatis</i>	5,2	4,7	-
<i>T. pallidum</i>	3,0	12,4	7,3
<i>H. simplex</i>	13,0	74,1	16,4
<i>H. ducreyi</i>	5,0	57,0	31,9
<i>Trichomonas vaginalis</i>	21,3	19,0	-
<i>Candida albicans</i>	14,5	15,9	-
<i>Effectifs</i>	503	322	302

Source : (Sangaré, 1996).

Différences selon les régions

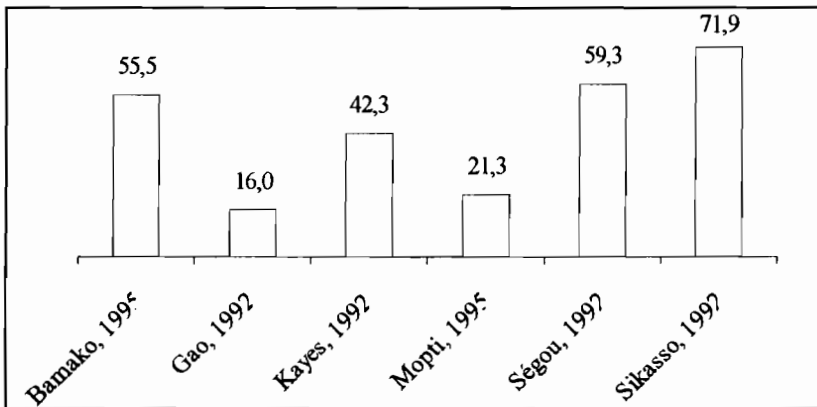
La grande variabilité de la prévalence du SIDA entre les régions est frappante. Les régions de Sikasso (5,3 %) et de Koulikoro (3,9 %) sont les plus infectées. Puis suivent Bamako (3,4 %), Mopti (3,1 %) et Kayes (2,5 %). Tombouctou, Gao et Ségou (de 1 à 2 %) sont les moins touchées par l'épidémie (figure 3). Le niveau de développement spécifique de chaque région et les comportements sexuels seraient les raisons majeures des différences de prévalence entre régions.

Figure 3 : Séroprévalence (en %) du VIH/SIDA dans la population générale par région au Mali



Source : PNLS/Mali, 1996.

Figure 4 : Séroprévalence (en %) du VIH/SIDA parmi les prostituées par région au Mali



Source : PNLS/Mali, 1996, et US Bureau of Census, 1996.

La région de Sikasso est située entre trois pays différemment atteints par l'épidémie du SIDA, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et la Guinée, les deux premiers présentant les épidémies les plus sévères de la région. Cette région, de part ses fortes potentialités économiques, favorise d'importantes migrations internes et externes des populations nationales et étrangères, faisant d'elle une zone à haut risque.

Différences selon les groupes cibles

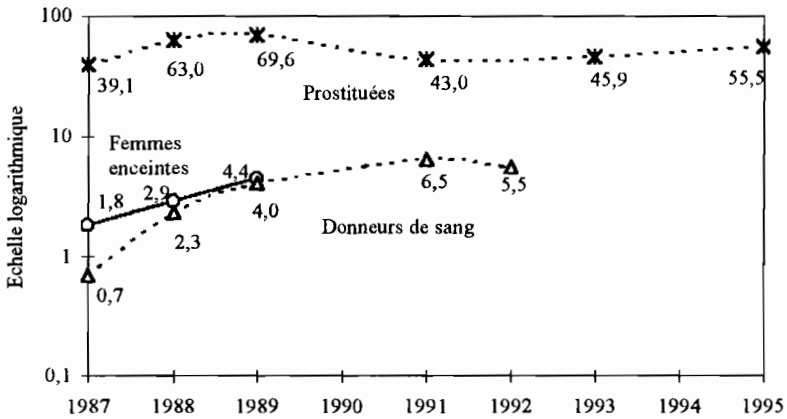
Les groupes de population sont retenus en fonction des données disponibles. Ce sont : les femmes enceintes, les donneurs de sang (groupe à faible risque) et les prostituées (groupe à haut risque). La séroprévalence chez les femmes enceintes, bien que légèrement supérieure à celle des adultes³, est souvent considérée comme assez représentative de cette dernière, tout au moins en ce qui concerne son évolution dans le temps.

Le taux d'infection par le VIH parmi les prostituées atteint actuellement 55 % à Bamako et 72 % à Sikasso (figure 4). Contrairement à Gao (16 %), Kayes (42,3 %) et Ségou (59,3 %) connaissaient également des niveaux élevés d'infection chez les prostituées en 1992, niveaux qui pourraient avoir augmenté de nos jours.

La figure 5 montre l'évolution de la séroprévalence parmi les femmes enceintes, les donneurs de sang et les prostituées à Bamako. L'épidémie de VIH a progressé avec une rapidité différente dans chacun de ces groupes de population. La plus grande expansion est observée chez les prostituées, passant de 39,1 % à 45,5 % entre 1987 et 1995. Le niveau d'infection chez les femmes enceintes et chez les donneurs de sang est relativement bas mais augmente régulièrement. L'évolution de l'infection chez les femmes enceintes à Bamako est la plus lente.

³ Elles peuvent être sexuellement plus actives que plusieurs groupes à faible risque, telles que les personnes âgées.

Figure 5 : Évolution de la séroprévalence (en %) du VIH/SIDA parmi différents groupes de population à Bamako (échelle logarithmique)



Source : PNLS/Mali, 1996, et US Bureau of Census, 1996.

Dans l'ensemble, la situation de l'infection à VIH/SIDA parmi les groupes cibles de la capitale reproduit le schéma observé précédemment dans l'ensemble du pays : une tendance générale à la hausse des taux d'infection, qui indique que l'épidémie n'est pas encore stabilisée.

Différences selon le sexe et l'âge

Comme dans les autres pays africains, le VIH progresse au Mali essentiellement par contact hétérosexuel. Toutefois, étant donné que le dépistage des anticorps anti-VIH demeure incomplet dans le pays, les transfusions continuent de jouer un rôle dans la propagation du virus parmi les populations susceptibles d'y avoir recours, en particulier les femmes en âge de procréer et les enfants.

Ce mode de transmission (essentiellement hétérosexuelle et pour une faible part par transfusion) explique que les femmes sont presque autant atteintes que les hommes : le rapport de masculinité est de 117 hommes pour 100 femmes en 1996 (OMS, 1996) et la tranche d'âge la plus touchée est celle des 15-49 ans.

Cette atteinte fréquente des femmes en pleine période féconde provoque un nombre de plus en plus grand d'infection chez l'enfant à la naissance et laisse entrevoir les répercussions de la transmission périnatale sur la mortalité infantile, et partant sur l'évolution démographique.

FACTEURS DE PROPAGATION DU VIH/SIDA AU MALI

L'épidémie du SIDA au Mali en particulier et en Afrique en général est directement liée à un certain nombre de problèmes économiques, politiques, sociaux et sanitaires propres à la région, à telle enseigne que certains auteurs le définissent comme « une maladie du développement ». Il faut cependant souligner que la connaissance des déterminants de l'infection à VIH/SIDA est insuffisante de nos jours. L'absence de données chiffrées rend difficile l'analyse en terme de déterminants de la propagation de l'épidémie. Plus particulièrement, il est difficile de dire quel facteur l'emporte sur les autres. On peut cependant faire des hypothèses qui pourraient peut-être être vérifiées par des opérations de collecte spécifiques.

La forte mobilité de la population

La grande majorité de la population sahélienne est rurale et vit à la merci des aléas climatiques (sécheresses périodiques, appauvrissement des sols, décimation fréquente du cheptel, etc.). Ces conditions naturelles peu favorables sont à l'origine d'une grande migration des populations vers des régions plus clémentes. La plupart des migrants maliens se dirigent vers les grandes villes et les pays côtiers de l'Afrique Centrale ou de l'Ouest, comme la Côte d'Ivoire (voir le chapitre sur les migrations dans cet ouvrage) où la maladie est endémique. Ainsi, l'urbanisation, les migrations de travail et les réseaux commerciaux, les va-et-vient entre zones d'accueil et de départ, constitueraient de probables vecteurs de l'épidémie (Lalou et Piché, 1994). En effet, la migration favorise les rapports sexuels occasionnels, souvent non protégés, faisant ainsi du migrant à la fois l'hôte et le vecteur potentiel du VIH.

Dans une étude longitudinale conduite sur un échantillon de 5 000 individus d'une zone rurale en Ouganda, le taux d'infection à VIH allait de 5,5 % parmi la population qui n'a jamais migré à 12,4 % parmi celle qui a migré dans un autre village de la zone d'étude (migration interne) et à 16,3 % parmi les migrants

venant d'une autre zone (Nunn *et al.*, 1995). L'étude réalisée par Painter (1994) au Niger révèle que 70 % des cas de SIDA à l'hôpital central de Niamey avait séjourné une fois au moins dans un pays côtier et notamment en Côte d'Ivoire. Kan (1993) rapporte d'ailleurs que le SIDA au Burkina Faso est appelé par dérision « diarrhée ivoirienne ». Cette vision est alimentée par les cas émouvants de plus en plus nombreux de migrants burkinabè en Côte d'Ivoire atteints du SIDA et qui reviennent mourir au pays.

Les croyances, attitudes et comportements des populations

La majorité de la population malienne est rurale et analphabète et vit la maladie selon des interprétations traditionnelles des causes. En effet, l'individu malade est victime d'une agression extérieure, le plus souvent mystique. La difficulté qu'éprouvent les populations à comprendre les mécanismes et les causes réelles de la maladie explique en grande partie le peu de succès que rencontrent les programmes nationaux de sensibilisation sur le SIDA.

Le multipartenariat est répandu dans la région : les données de l'EDS-95/96 (République du Mali, 1997) indiquent que 10 % des hommes ont eu leurs derniers rapports sexuels avec une partenaire occasionnelle ou avec une femme qu'ils ont payée. Les hommes qui ne sont pas en union (40 %) et ceux qui n'ont pas d'instruction (48 %) sont ceux qui ont le plus fréquemment un comportement à risque. Ces chiffres sont certainement en dessous de la réalité. Par ailleurs, la sexualité est de plus en plus précoce chez les jeunes ; l'âge médian⁴ au premier rapport sexuel est de 15,8 ans au Mali. Or ces jeunes ne bénéficient plus ou pas toujours d'une éducation responsable et appropriée, les barrières culturelles traditionnelles en matière de sexualité s'étant affaiblies.

La plupart des études de comportements des populations face au SIDA montrent une bonne connaissance de la maladie (en moyenne plus de 50 % de la population), de ses modes de transmission et de ses moyens de prévention. Cependant, ce haut niveau de connaissance n'est pas accompagné de changements significatifs dans les comportements. Le taux d'utilisation des préservatifs demeure extrêmement faible dans la population générale (3 % des femmes et 18 % des hommes selon l'EDS/Mali de 1995-96) et continue d'être l'exception plutôt que la règle. Une proportion plus importante de maliens

⁴ Âge auquel 50 % des femmes ont déjà fait l'expérience de leur premier rapport sexuel.

(61 %) que de maliennes (50 %) déclarent avoir adopté un comportement prudent depuis qu'ils ont entendu parler du SIDA. Les nouveaux comportements sont principalement la limitation des rapports sexuels à un seul partenaire (39 % chez les femmes et 26 % chez les hommes). Seulement 2 % des femmes et 12 % des hommes ont commencé à utiliser le condom.

Certaines pratiques traditionnelles, tels les tatouages, les scarifications, le perçage d'oreilles, la circoncision et l'excision persistent au Mali et peuvent contribuer à augmenter la propagation du virus dans la mesure où elles sont souvent pratiquées avec des instruments non stérilisés.

Les pratiques matrimoniales et le rôle de la femme

Parmi les facteurs démographiques, le rôle déterminant de la dispersion des âges entre partenaires dans la propagation de la maladie a été mis en évidence par plusieurs études (Auvert, 1994 ; Brouard, 1994). L'écart d'âge entre les hommes et les femmes en union (les hommes sont souvent beaucoup plus âgés) augmenterait le risque d'infection chez les jeunes femmes dès qu'elles commencent leur vie sexuelle puisque c'est souvent les hommes plus âgés qui ont été exposés au risque de la maladie pendant une période de temps plus longue.

Le lévirat et le sororat⁵, toujours en vigueur surtout en milieu rural, seraient également des pratiques facilitant la transmission de l'infection à VIH/SIDA.

La situation de la femme dans la société sahéenne semble l'exposer à un risque d'infection plus élevé que l'homme. Les systèmes familiaux et sociaux en vigueur, malgré les transformations de toutes sortes survenues depuis les indépendances, conservent toujours les marques des modèles traditionnels, la plaçant dans une situation de dépendance vis-à-vis de son conjoint en particulier et des hommes en général, notamment ceux qui détiennent le pouvoir économique et politique (Dozon et Guillaume, 1994). Ces diverses situations et relations exposent les femmes aux MST et au SIDA dans la mesure où certaines d'entre elles n'ont qu'un faible pouvoir de négociation dans leurs relations

⁵ Le lévirat consiste à hériter la femme d'un frère défunt. Dans le cas du sororat, l'homme qui perd sa femme peut prendre sa belle-sœur pour épouse en remplacement de sa femme défunte.

sexuelles (choix des partenaires, emploi des méthodes préventives contre les MST et le SIDA).

Les facteurs institutionnels

Au nombre des pratiques médicales à risque en milieu hospitalier, on peut compter les transfusions de sang et les injections. Même si un effort est fait pour tester toutes les unités de sang, l'obtention du sang sain pose toujours problème au Mali. Par ailleurs, les injections sont amplement pratiquées et sont largement valorisées par rapport aux comprimés. On sait cependant que ces injections n'offrent pas toujours des garanties suffisantes de stérilisation et peuvent de ce fait être à l'origine de la transmission des virus du SIDA. Par ailleurs, étant donné que la prévalence des MST est élevée dans le pays, la probabilité moyenne de transmission y est importante. Les institutions médicales et sanitaires ont de plus en plus conscience de leur responsabilité dans ce domaine.

Au niveau politique, les hésitations des responsables à se pencher sur le problème du SIDA ont pu favoriser l'expansion de l'infection. Comme dans la plupart des pays d'Afrique au Sud du Sahara, une position politique claire avec un engagement de l'État n'ont pas été pris dès le début de l'épidémie.

Toutefois, depuis, la situation a beaucoup changé. Répondant à l'appel lancé par l'OMS à travers son programme mondial (*Global Programme on AIDS*), le gouvernement malien a mis en place les programmes à court terme (1987-88) et à moyen terme de première génération (1989-93) et de deuxième génération (1994-98) dans le but de promouvoir des mesures et des actions visant à endiguer l'épidémie du VIH/SIDA. Des stratégies prioritaires de lutte contre le SIDA ont été définies. Les activités réalisées couvrent des champs aussi divers que la recherche, la formation (des agents de santé, des prostituées) et l'information-éducation-communication (IEC) en matière de MST/SIDA à l'adresse de la population générale et de certains groupes cibles dont les jeunes, les prostituées et les routiers.

CONCLUSION

En matière de lutte contre le SIDA, le Mali présente à la fois des potentialités positives (une population jeune qui devrait normalement être réceptive aux

La situation de l'épidémie du SIDA

arguments d'information et d'éducation pour un changement de comportement) et négatives (un comportement sexuel à haut risque d'une grande partie de la population doublé d'un manque de prise de conscience de la réalité de la maladie). Des études comportementales ont mis en évidence les déterminants de l'évolution de l'épidémie à VIH/SIDA dans les années à venir : la vie sexuelle commence tôt en l'absence d'une information adéquate ; les pratiques sexuelles, dominées par le multipartenariat, se caractérisent par une grande rotation de partenaires avec une assez grande dispersion des âges ; une pratique répandue de la prostitution ; un taux élevé de prévalence des MST ; une image sociale du préservatif associée à des représentations négatives ; une faible perception de la vulnérabilité individuelle face à l'infection à VIH. Il est toutefois difficile de dire quels sont les facteurs les plus déterminants de l'infection. Il serait souhaitable de mener des études socio-comportementales complémentaires afin de les identifier.

Il convient également de développer des moyens plus crédibles de collecte de l'information sur le SIDA pour répondre aux besoins en données. La mise en place d'un système minimal de surveillance du VIH/SIDA doit être un élément clé du dispositif de lutte contre le SIDA dans les pays. Par ailleurs, même lorsque l'on dispose de données fiables sur la prévalence du VIH dans diverses population représentatives, il est indispensable de recueillir des informations relatives à diverses autres questions, relatives aux comportements et attitudes. On doit avoir alors régulièrement recours à des enquêtes plus ciblées qui permettent d'évaluer les données de séroprévalence du VIH en fonction, par exemple, des modifications de comportements, de la prévalence des MST dans des populations spécifiques, de la mortalité et morbidité liées au SIDA, des déterminants sociaux et économiques de la vulnérabilité vis-à-vis du VIH/SIDA, etc.

Les comportements commencent à changer, mais timidement. Certes il faut compter avec la faible réceptivité des populations aux messages de prévention mais ce sont surtout les faiblesses et le manque de moyens des politiques de prévention qui sont en cause. De nouvelles stratégies qui peuvent motiver les populations à changer de comportements telles que l'utilisation des canaux traditionnels de communication (griots, débits de boissons, guérisseurs, chefs coutumiers, etc.) doivent être élaborées. Des programmes de contrôle des MST, grâce à un diagnostic et un traitement précoce combiné à la promotion de pratiques sexuelles exposant à un moindre risque, ont prouvé qu'ils réduisaient significativement le taux d'infection du VIH par les MST. Des programmes

efficaces ont ainsi pu être documentés en Zambie et au Zimbabwe (AIDSCAP, 1996).

Bibliographie

- AIDSCAP, 1996. - *L'état et les tendances de la pandémie mondiale de VIH/SIDA - Rapport final*. - 71 p. (XIème conférence internationale sur le SIDA, 5-6 juillet 1996).
- Auvert B., 1994. - "Épidémiologie du SIDA en Afrique", in : J. Vallin (éd.), *Population africaine et SIDA*, p. 66-114. - Paris, Éditions la Découverte/CEPED (Collection "Recherches").
- Brouard N., 1994. - "Aspects démographiques et conséquences de l'épidémie de SIDA en Afrique", in : J. Vallin (éd.), *Population africaine et SIDA*, p. 120-174. - Paris, Éditions la Découverte/CEPED (Collection "Recherches").
- Dozon P. et Guillaume A., 1994. - "Contextes, conséquences socio-économiques et coûts du SIDA", in : J. Vallin (éd.), *Population africaine et SIDA*, p. 179-223. - Paris, Éditions la Découverte/CEPED (Collection "Recherches").
- Kan M., 1993. - *Comportements des populations rurales vis-à-vis du SIDA. Cas de la région de Nouna (Burkina Faso)*. - Ouagadougou, Département de Sociologie, Université de Ouagadougou. (Mémoire de Maîtrise).
- Lalou R. et Piché V., 1994. - "Migration et SIDA en Afrique de l'Ouest : un état des connaissances", *Document de travail, Département de Démographie, Université de Montréal*, p. 61.
- Nunn A. J., Wagner H. U., Kamali A., Kengeya-Kayondo J. F. et Mulder D. W., 1995. - "Migration and HIV1 seroprevalence in a rural Ugandan population", *AIDS*, vol. 9, n° 5, p. 503-506.
- OMS, 1996. - "SIDA : faits et chiffres. Une urgence mondiale, un défi majeur pour l'Afrique", *OMSInfoMali*, n° 4, p. 9-13.

La situation de l'épidémie du SIDA

Padian N. S., Shiboski S. C. et Jewel N. P., 1991. - "Female to male transmission of Human Immunodeficiency virus", *JAMA*, n° 266, p. 1664-1667.

Painter T., 1994. - *Livelihoods, migrations and the spread of HIV/AIDS in West Africa*. - Niamey. (Document provisoire).

République du Mali, 1997. - *Enquête démographique et de santé au Mali, 1995/96*. - Bamako, Calverton Maryland, Ministère de la santé, de la solidarité et des personnes âgées - Cellule de Planification et de Statistique - Direction nationale de la statistique et de l'informatique - Macro International Inc. (DHS/EDS), 375 p.

Sangaré O., 1996. - *Analyse situationnelle sur le SIDA au Mali*. - Bamako, CERPOD, 147 p. (Rapport préliminaire de consultation).

MIGRATIONS INTERNES ET INTERNATIONALES

Philippe BOCQUIER et Sékouba DIARRA

Avant 1993, les seules sources de données disponibles sur le phénomène migratoire étaient constituées par les deux recensements généraux de population (1976 et 1987) et quelques enquêtes à couverture géographique limitée. Ces sources abordent le phénomène de façon indirecte tant dans sa mesure que dans son explication. C'est pourquoi l'Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation (EMMU) a été réalisée au Mali¹ dans le cadre général du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) coordonné par le Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement (CERPOD), à Bamako.

UN VOLUME MIGRATOIRE CONSIDÉRABLE

Cette enquête est la première opération du genre effectuée au Mali depuis l'indépendance, et nous montre l'importance des flux migratoires au Mali. Entre 1988 et 1992, pour une population moyenne de 4 028 000 personnes âgées de 15 ans et plus, on a enregistré un total de 1 009 000 migrations². Nous avons

¹ Le terrain a eu lieu de décembre 1992 à mars 1993. L'échantillon est représentatif au niveau régional et par milieu urbain et rural. Il est constitué de 11 000 ménages et de 82 000 individus, et 22 000 itinéraires migratoires ont été recueillis auprès des enquêtés âgés de 15 ans et plus.

² Ce chapitre reprend en grande partie les résultats publiés dans le rapport descriptif de l'enquête (République du Mali et CERPOD, 1996) et dans la plaquette de quatre pages qui résume ces résultats. Nous avons cependant corrigé les résultats de l'enquête nationale à l'aide de la

mesuré ici la migration entre les huit régions du Mali (y compris Bamako, la capitale) et entre les milieux en quatre catégories : la capitale, les autres communes (les villes de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao), les villes secondaires (les villes de plus de 5 000 habitants qui ne sont pas des communes) et le milieu rural.

Tableau 1 : Répartition (en milliers et en %) des migrations internes et internationales pour la période 1988-92 (population de 15 ans et plus)

Type de migration	Hommes	Femmes	Ensemble	% femmes
Migrations intra-rurales	38 6 %	32 8 %	70 7 %	46 %
Migrations entre villes de même catégorie	17 3 %	15 4 %	32 3 %	47 %
Migrations entre milieux	236 38 %	172 44 %	408 40 %	42 %
Total des migrations internes	291 47 %	219 56 %	510 51 %	43 %
Immigrations internationales	134 22 %	53 14 %	187 19 %	28 %
Émigrations internationales	194 31 %	118 30 %	312 31 %	38 %
Total des migrations internationales	328 53 %	171 44 %	499 49 %	34 %
Total général	619 100 %	390 100 %	1009 100 %	39 %

Source : EMMU-93.

Pour effectuer le décompte des migrations, seules les résidences dites « permanentes », de 6 mois ou plus, ont été prises en considération. L'importance du phénomène serait encore plus considérable si les migrations temporaires (en particulier saisonnières) avaient été prises en compte. Le volume des migrations de longue durée est malgré tout déjà considérable : pour donner un point de comparaison, le nombre de naissances est d'environ 360 000

matrice des migrations internationales issue du rapprochement avec les autres enquêtes du REMUAO. Les résultats diffèrent donc essentiellement en ce qui concerne les migrations internationales : l'enquête malienne sous-estimait les migrations internationales féminines et le déficit migratoire du milieu urbain avec l'étranger.

par an et le nombre de décès de 130 000 par an, contre un peu plus de 200 000 migrations par an. La migration est donc, au même titre que la fécondité et la mortalité, un phénomène démographique majeur au Mali.

Parmi ces migrations, 51 % sont des migrations internes au pays et 49 % sont internationales. Parmi les migrations internes, un cinquième ont eu lieu au sein d'un même milieu (soit le milieu rural, soit entre deux villes de même catégorie) mais dans des cercles différents. Le reste, c'est-à-dire les quatre cinquièmes des migrations internes, sont donc des migrations entre le milieu rural et le milieu urbain, ou entre villes de différentes catégories. La migration interne au Mali est donc très liée au processus d'urbanisation.

On constate en outre que la contribution des femmes aux migrations internes n'est pas négligeable, et qu'elle est plus importante pour les migrations n'impliquant pas un changement de milieu (47 %, soit une participation équivalente à celle des hommes) que pour les migrations entre milieux différents (42 %). En revanche, la participation féminine à la migration internationale est nettement plus faible (34 %). La distance spatiale, qui recouvre aussi une distance économique et sociale, est un déterminant fort du différentiel entre les sexes : dans un flux migratoire, plus les lieux d'origine et d'accueil sont éloignés (par la distance physique, par la différence de milieu, par une frontière), moins les femmes y participent.

DES MIGRATIONS INTERNES FORTEMENT MARQUÉES PAR LA MIGRATION INTERNATIONALE

Bamako et la région de Ségou : deux carrefours de la migration interne

Au niveau des échanges internes, l'intensité des migrations est plus élevée entre les régions de Koulikoro et Ségou d'une part, et le district de Bamako d'autre part : pour ces flux, l'intensité migratoire est quatre fois supérieure à la moyenne. Ceci résulte non seulement d'un effet de proximité de ces régions par rapport au district de Bamako mais également des facilités de communication avec le district soutenues par des circuits économiques fortement établis.

Ainsi, Bamako enregistre un solde migratoire interne positif (de 17 100 personnes entre 1988 et 1992 soit en moyenne 3 400 personnes par an) et apparaît comme la principale zone bénéficiaire des migrations internes. La seule région pour laquelle Bamako enregistre un solde négatif est Kayes.

Outre Bamako, Ségou est la région la plus attractive au niveau interne et son influence va au-delà des régions limitrophes. En somme, on peut considérer Bamako comme le principal carrefour de la migration interne, et la région de Ségou comme un carrefour secondaire.

Tableau 2 : Taux de migration nette interne par régions et par sexe en % de la population de 15 ans et plus (1988-92).

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao-Kidal	Bamako
Hommes	+0,09	+0,07	-0,04	+0,25	-0,44	-0,17	-0,41	+0,41
Femmes	-0,03	-0,31	-0,02	+0,34	-0,56	-0,43	-0,31	+1,29
Total	+0,02	-0,14	-0,03	+0,29	-0,52	-0,31	-0,33	+0,85

Source : EMMU-93.

En effet, Bamako est concernée par 61,6 % des migrations internes, et la région de Ségou par 42,4 %. Les migrations entre ces deux régions comptent pour 21,0 % des migrations internes. Ensemble, ces deux régions sont concernées par 83,0 % des migrations internes, quel que soit le sexe du migrant.

Par ailleurs, le bilan des migrations est plus équilibré entre régions pour les hommes que pour les femmes. Ainsi les taux de migration nette interne varient moins pour les hommes (de -0,4 % à +0,4 %) que pour les femmes (de -0,6 % à +1,3 %).

Le volume des migrations internationales dépasse celui des migrations internes

La migration internationale tient une place importante dans le système migratoire malien. Le solde migratoire international équivaut à plus de 75 % du solde migratoire négatif total dans les régions du nord du pays (Mopti, Tombouctou, Gao-Kidal), et pour plus de 85 % dans les régions de Koulikoro et

Sikasso (tableau 3). Dans la région de Kayes, la contribution est même supérieure : le solde négatif est exclusivement dû à l'émigration internationale.

Tableau 3 : Taux de migration nette interne et internationale par régions en % de la population de 15 ans et plus (1988-92)

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tom-bouctou	Gao-Kidal	Bamako
Interne	+0,03	-0,14	-0,03	+0,29	-0,51	-0,32	-0,32	+0,83
International	-1,37	-0,95	-0,19	-0,59	-1,68	-0,93	-1,17	+0,12
Total	-1,34	-1,08	-0,22	-0,31	-2,19	-1,25	-1,49	+0,96

Source : EMMU-93.

On le voit, ce n'est pas la migration interne, pas même vers Bamako, qui influe le plus sur la croissance migratoire négative de ces régions. Même pour une région attractive au niveau interne comme Ségou, le solde migratoire interne positif n'a compensé que pour moitié le solde international négatif.

Le district de Bamako constitue une exception : non seulement le solde migratoire total est positif, mais le solde migratoire international (lui aussi positif) ne contribue que pour un huitième au solde total.

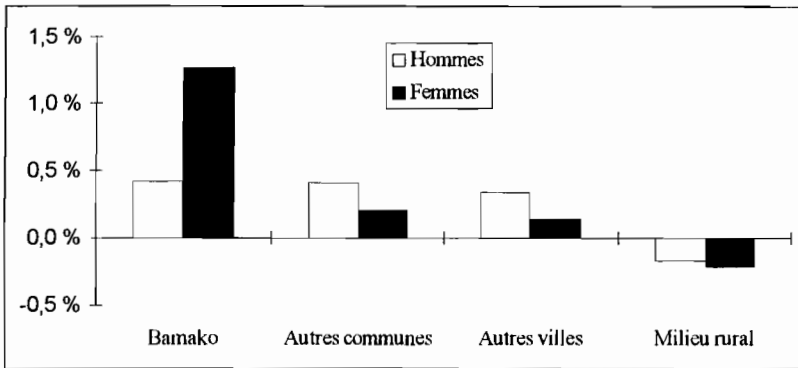
L'exode rural vers les villes intérieures est surtout féminin

S'il y a exode rural, ce n'est pas tant en direction du milieu urbain qu'en direction des pays étrangers. Par exemple, contrairement à ce qu'on pourrait penser, les flux du milieu rural vers et en provenance de la capitale se compensent. Le milieu urbain, et en particulier la capitale, n'a pas servi de relais pour la migration vers l'étranger : la migration internationale ne représente que 16 % des flux en provenance ou à destination de Bamako, et 30 % pour l'ensemble du milieu urbain.

On observe d'importantes différences selon le sexe et l'âge. Les migrations internes féminines se font plutôt entre les localités urbaines ou bien sont orientées du milieu rural vers la capitale. Ainsi, les migrations à destination de Bamako sont, en volume, en majorité féminine (71 000 contre 66 000 pour les hommes) contrairement à toutes les autres régions de destination. De plus, le solde positif interne est dû à 75 % aux femmes. On remarque en particulier que

le taux de migration nette de la capitale pour les femmes de 15 à 29 ans est de +2,6 %, dont 89 % sont imputables à la seule migration intérieure. Pour les hommes de la capitale de 15 à 29 ans, le taux est seulement de +1,0 %.

Figure 1 : Taux annuel de migration nette interne par milieu et par sexe en % de la population de 15 ans et plus (1988-92).



Source : EMMU-93

Tableau 4 : Taux annuel de migration nette interne par milieu et par sexe en % de la population de 15 ans et plus (1988-92).

	Bamako	Villes principales	Villes secondaires	Milieu rural
Hommes	+0,42	+0,41	+0,34	-0,17
Femmes	+1,27	+0,21	+0,14	-0,21
Ensemble	+0,85	+0,30	+0,23	-0,19

Source : EMMU-93.

En fait, les migrations entre milieux sont plus équilibrées chez les hommes : l'exode rural des hommes, en particulier des jeunes, est moins dirigé vers les villes du pays que directement vers les pays étrangers, qui contribuent pour 86 % au solde migratoire négatif du milieu rural. La capitale bénéficie moins des migrations masculines avec le milieu rural que le reste du milieu urbain. La capitale, même si elle gagne des hommes en provenance des autres villes, perd légèrement sa population masculine au profit du milieu rural. Ceci pourrait indiquer un retour vers le milieu rural : ainsi les flux entre le milieu rural et la

capitale sont équilibrés pour les hommes âgés de 15 à 44 ans ; mais pour les hommes de plus de 45 ans, les flux entre le milieu rural et la capitale se font plutôt au détriment de la capitale dont le taux de migration nette avec le milieu rural est de $-0,5$ % dans ce groupe d'âges.

En somme, la dynamique d'urbanisation à l'intérieur du pays et singulièrement la croissance de Bamako est surtout le fait des jeunes femmes. Il semblerait que Bamako, du fait de l'importance des activités du secteur tertiaire (services et commerce) attire plus les femmes que les hommes, qui trouveraient à l'étranger des emplois dans le secteur productif (agriculture et industrie) et dans le commerce international.

Le milieu rural est le principal pourvoyeur de migrations internationales

Le milieu rural apparaît comme incontournable dans l'étude de la migration internationale. En 1988-92, 55 % des flux en provenance du milieu rural se font à destination de l'étranger, et 73 % des flux vers l'étranger se font en provenance du milieu rural. De même, plus de 45 % des flux que reçoit le milieu rural prennent origine à l'étranger, et près de 69 % des flux en provenance de l'étranger se font à destination du milieu rural.

Le solde négatif du milieu rural (environ $-26\ 000$ par an, soit une croissance migratoire négative de $-0,9$ % par an) est dû pour 75 % aux échanges déficitaires avec les pays étrangers. Pour le milieu urbain, la croissance positive au niveau interne ($+0,6$ % par an) a été compensée par un déficit au niveau international ($-0,4$ % par an) de sorte que l'urbanisation au Mali est plutôt freinée par la dynamique migratoire internationale.

Par ailleurs, les migrations internationales sont surtout masculines. Les femmes ne contribuent que pour un tiers (34 %) aux migrations en provenance ou à destination de l'étranger. L'étranger concerne moins de 45 % des migrations féminines, alors que chez les hommes plus de la moitié (53 %) des migrations sont internationales. Mais on remarque que le déficit migratoire avec l'étranger ($-25\ 000$ par an) est autant dû aux hommes qu'aux femmes.

UNE MIGRATION INTERNATIONALE TRÈS IMPORTANTE MAIS PLUS ÉQUILIBRÉE QUE PAR LE PASSÉ

La Côte-d'Ivoire, principal pays d'accueil des maliens à l'étranger

Pour certaines régions, l'importance de l'émigration internationale résulte de la proximité avec les pays voisins (Côte-d'Ivoire pour la région de Sikasso ; Burkina Faso pour les régions de Sikasso, Ségou et Mopti ; Niger pour la région de Gao ; Mauritanie pour les régions de Kayes et Tombouctou). Mais les pays étrangers constituent une destination privilégiée qui va au-delà des simples liens de proximité géographique. C'est le cas en particulier de la région de Kayes qui apparaît comme une région d'émigration internationale par excellence : plus de 70 % de son émigration a pour destination l'extérieur du Mali, dont une moitié vers les pays hors du REMUAO. Cette situation trouve en partie son explication dans l'ancienneté des migrations vers la France (voir le chapitre consacré aux maliens en France).

Le Mali dans son ensemble entretient aussi d'intenses mouvements de population avec la Côte d'Ivoire soutenus par des relations traditionnelles d'échanges commerciaux. Le chapitre consacré aux maliens en Côte d'Ivoire fournit de plus amples détails sur les relations entre les deux pays. Mais rappelons simplement ici que plus de 850 000 Maliens résident dans les pays du REMUAO (dont 735 000 en Côte-d'Ivoire), ce qui représente environ 10,5 % de la population résidant au Mali en 1993. À ceux-là, il faut ajouter les Maliens résidant dans les pays d'Afrique hors REMUAO et dans les pays hors d'Afrique. Par exemple, en 1990, près de 30 000 immigrés maliens étaient recensés en France (dont 2 000 seulement avaient acquis la nationalité française), auxquels il faut rajouter 10 500 Maliens nés en France, et quelques milliers d'illégaux (en 1997-98, moins de 9 000 Maliens avaient demandé leur régularisation en France), soit un total inférieur à 50 000 Maliens en France. Au total, tous pays d'accueil confondus, on peut estimer à environ 1 million le nombre de Maliens recensés comme étrangers dans leur pays d'accueil au début des années 1990, ce qui représente un huitième de la population résidant au Mali. Ces évaluations ne tiennent pas compte des bi-nationaux (en particulier les enfants d'émigrés), très difficiles à estimer, car ils sont considérés comme nationaux à la fois au Mali et dans le pays d'accueil.

Par contraste, la population de nationalité étrangère résidant au Mali se chiffre à moins de 50 000 personnes ce qui est presque négligeable par rapport à la population totale en 1993 (0,6 %). Cette proportion était de 0,8 % en 1987 et 1,2 % en 1976. On assiste ainsi à une diminution progressive de la population étrangère au Mali, soit du fait du retour des étrangers, soit du fait de l'adoption de la nationalité malienne, soit encore du fait de la baisse de l'immigration étrangère.

En 1993, la population étrangère se répartit entre Burkinabé (43 %), Guinéens (24 %), Sénégalais (6 %), Nigériens (6 %), Mauritanien (5 %) et Ivoiriens (4 %). Les autres nationalités (provenant de pays non frontaliers) sont représentées dans des proportions très faibles. Parmi les pays hors réseau, le Bénin est le plus fortement représenté (2 % des étrangers).

L'importance de l'émigration internationale a diminué

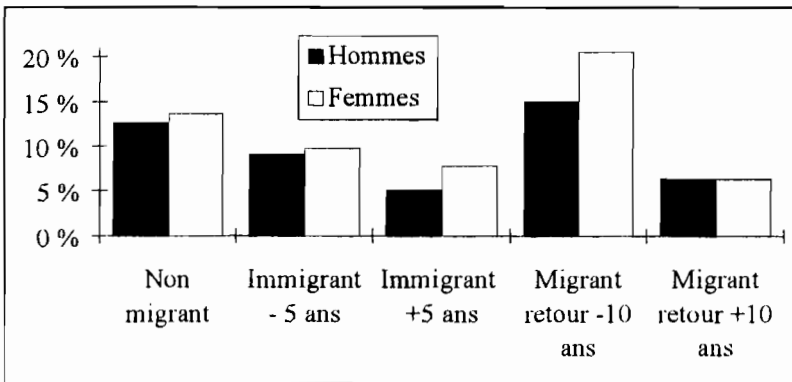
On a pu constater durant la période 1988-92 un solde migratoire international négatif. Le Mali était déjà un pays d'émigration à en juger par le taux net d'accroissement migratoire observé entre les deux recensements de 1976 et de 1987 : ce taux était de -1,1 % par an en moyenne pour la population totale. Cependant, selon les données ajustées du REMUAO, ce taux a été réduit de près de deux tiers, n'atteignant que -0,4 % durant la période 1988-92 pour la population totale. Le Mali est toujours un pays d'émigration mais moins que par le passé.

Le taux de croissance naturelle (du fait de la baisse de la mortalité et du maintien à un niveau élevé de la natalité) est passé de 2,7 % à 2,9 % par an en une dizaine d'années. Mais c'est surtout la réduction de plus de moitié du taux d'accroissement migratoire qui a eu pour conséquence une accélération de la croissance totale du pays, qui est passée de 1,6 % entre 1976 et 1987, à environ 2,5 % entre 1988 et 1993.

LES IMMIGRANTS SEMBLENT MIEUX S'INSÉRER EN MILIEU URBAIN QUE LES NON-MIGRANTS ET LES MIGRANTS DE RETOUR

On remarque que les écarts de scolarisation entre migrants et non-migrants sont plus importants pour les femmes que pour les hommes. Ainsi les hommes migrants sont à près de 28 % scolarisés contre 26 % pour les non-migrants, tandis que les femmes migrantes sont scolarisées à près de 21 % contre seulement 12 % pour les non-migrantes.

Figure 2 : Taux de chômage urbain selon le statut migratoire et le sexe



Source : EMMU-93

Le migrant (plus souvent citadin) tente généralement d'accéder au marché du travail en s'installant d'abord à son propre compte comme indépendant, dans le secteur dit informel. Mais, contrairement aux idées reçues, les migrants, du point de vue de l'emploi, ne semblent pas avoir de difficultés particulières à s'insérer en milieu urbain : ils sont au contraire plus actifs et moins souvent chômeurs (8 % contre 13 % pour les non-migrants). Cependant, le chômage dépend aussi de la durée de résidence : quel que soit le sexe, le chômage est le plus élevé pour les immigrants récents (arrivés dans les cinq années précédant l'enquête). Le chômage frappe aussi plus durement les migrants qui retournent dans leur lieu d'origine (migrants de retour) : le taux de chômage maximum

(16 %) est atteint chez les migrants qui sont retournés à leur lieu de naissance dans les 10 ans précédant l'enquête.

D'autres études convergent pour dire que les migrants accèdent généralement rapidement à l'emploi. Par exemple, parmi les hommes immigrants arrivés dans les années 1980 à Bamako, 55 % ont accédé à l'emploi dans leur première année de séjour. La situation s'est dégradée par rapport aux hommes immigrants des années 1960 et 1970 (dont environ 75 % accédaient à l'emploi dans leur première année de séjour), mais ces chiffres montrent malgré tout une surprenante rapidité d'insertion sur le marché de l'emploi (Ouedraogo et Piché, 1995). Il faut souligner que ce phénomène n'est pas spécifique à Bamako et qu'il s'observe dans d'autres pays et d'autres villes (Goldscheider, 1983 ; Banerjee et Bucci, 1995 ; Bocquier, 1996 ; Bocquier et LeGrand, 1998).

CONCLUSION

Pour la période 1988-92, l'analyse montre une intensité des migrations tout à fait considérable, comparable à celle de la natalité ou de la mortalité. Au niveau interne, Bamako et la région de Ségou constituent les carrefours principaux de la migration. Bamako a particulièrement bénéficié de la migration des jeunes femmes, provenant surtout du milieu rural. La dynamique d'urbanisation à l'intérieur du pays et singulièrement la croissance de Bamako est surtout le fait des jeunes femmes.

Dans certaines régions, la migration internationale a plus de poids que la migration interne : c'est le cas dans les régions du nord du Mali, de Koulikoro, de Sikasso et surtout de Kayes. En effet, les migrations internationales équivalent en volume aux migrations internes. Les échanges internationaux se font essentiellement entre le milieu rural et l'étranger. Cependant le déficit migratoire s'est plutôt résorbé depuis les années 1980, en grande partie sans doute du fait de la crise qui a frappé la Côte d'Ivoire, principal pays d'émigration des Maliens. En raison de ces échanges migratoires plus équilibrés avec l'étranger, et aussi en raison d'une baisse de la mortalité, la croissance démographique totale du pays a augmenté de 50 % en 10 ans, pour atteindre environ 2,5 % par an au début des années 1990.

Ces conclusions portent sur la période 1988-92, et l'on sait que les migrations peuvent rapidement changer d'intensité et de direction, en fonction de

l'évolution économique. Le changement de régime politique en 1992, la dévaluation du franc CFA en 1994 ont pu influencer sur les mouvements migratoires et modifier ainsi notre diagnostic pour la période la plus récente.

Bibliographie

- Banerjee B. et Bucci G. A., 1995. - "On-the-Job Search in a Developing Country : An Analysis Based on Indian Data on Migrants", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 43, n° 3, p. 565-583.
- Bocquier P., 1996. - *Insertion et mobilité professionnelles à Dakar*. - Paris, ORSTOM (Collection Études et Thèses), 312 p.
- Bocquier P. et LeGrand T. L., 1998. - "L'accès à l'emploi dans le secteur moderne", in : P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché (éds.), *Trois générations de citoyens au Sahel - Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, p. 77-114. - Paris, L'Harmattan (Collection Villes et Entreprises).
- Goldscheider C., 1983. - "The Adjustment of Migrants in Large Cities of Less Developed Countries : Some Comparative Observations", in : C. Goldscheider (éd.), *Urban Migrants in Developing Countries : Patterns and Problems of Adjustment*, p. 233-253. - Boulder, Colorado, Westview Press.
- Ouedraogo D. et Piché V. (éds.), 1995. - *L'insertion urbaine à Bamako*. - Paris, Karthala (Collection Economie et développement), 206 p.
- République du Mali et CERPOD, 1996. - *Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation*. - Bamako, CERPOD, 168 p. (Rapport descriptif).

LA POPULATION MALIENNE EN CÔTE D'IVOIRE

Benjamin ZANOU

Si la Côte d'Ivoire et le Mali, dans les limites de leurs frontières actuelles, sont deux pays de création récente, il n'en demeure pas moins vrai que des relations intenses ont existé sous forme d'échanges de biens et de personnes depuis toujours entre les peuples vivant sur les territoires actuels des deux pays. Ces relations ont été amplifiées aux temps précoloniaux et coloniaux avec l'avènement des produits manufacturés d'une part, et le recrutement massif de main-d'œuvre d'autre part, pour des travaux dans la colonie de Côte d'Ivoire. Faisant suite aux anciennes migrations, des mouvements de populations et de biens se sont poursuivis jusqu'à nos jours. Pendant toute cette période, des implantations de populations du Sahel ont été enregistrées jusque dans le sud de l'actuelle Côte d'Ivoire et malgré les brassages et métissages qui ont pu se faire, il demeure dans ce pays un peuple mandé et malinké.

Le présent article examine l'évolution récente de la population de nationalité malienne en Côte d'Ivoire à travers deux principales sources de données : le recensement de 1988 (République de Côte d'Ivoire, 1992a ; 1992b) et l'Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (EIMU) de 1993 (République de Côte d'Ivoire et CERPOD, 1996). Nous examinerons la structure et les conditions socio-économiques de la population malienne, en la comparant aux populations d'autres nationalités et aux Ivoiriens.

UN PROCESSUS MIGRATOIRE ANCIEN

La présence des Malinké et des Mandé du Sud sur le territoire actuel de la Côte d'Ivoire remonterait au 15^e siècle ou même avant. Ils auraient rejoint les Gouro et les Sénoufo considérés comme les premiers immigrants de la zone. En effet, au gré des événements, des groupes successifs ont migré vers la région forestière.

Les Malinké sont descendus vers le sud fuyant sans doute les châtiments de leurs envahisseurs à la suite de l'effondrement de l'empire du Mali au 13^e siècle. Ils ont fondé sur leur parcours, un certain nombre de localités dont les plus connues sur le territoire ivoirien sont Odienné, Séguéla et Kounahiri.

Un groupe de Mandé originaires de Gao a enclenché un mouvement vers le sud quand l'empire Songhay, successeur de l'empire du Mali fut dévasté par les troupes marocaines au cours du 15^e siècle. Ils se sont installés en Côte d'Ivoire et ont fondé le royaume de Kong.

Certains Malinké et Mandé ont poursuivi leur fuite vers le sud fondant sur leur passage des villages qui serviront de relais aux futurs commerçants. Le contact maintenu entre les premiers migrants et leurs parents restés au nord a servi de catalyseur à l'établissement des relations entre la région soudanaise et le sud forestier par la commercialisation des produits comme la noix de cola et l'or.

L'arrivée des Européens sur la côte atlantique au 17^e siècle va donner un nouveau souffle aux échanges commerciaux entre la zone soudanaise et le sud forestier, accroissant à l'occasion les migrations de colonisation du Sud. En plus de la noix de cola et de l'or, Malinké et Mandé spécialisés dans le commerce à longues distances vont désormais proposer des produits manufacturés aux populations éloignées du littoral. Dans le prolongement des migrations enclenchées depuis le 15^e siècle, se situent les mouvements de populations enregistrés quand Samori est descendu en Côte d'Ivoire avec ses partisans et ses captifs.

Au fur et à mesure que s'accroissent ces échanges, de nouveaux centres de peuplement voient le jour nécessitant la sédentarisation de certains commerçants le long des routes commerciales. Le phénomène de sédentarisation des migrants autour de relais commerciaux va se poursuivre, tandis que les migrations de main-d'œuvre ont fait leur apparition avec la colonisation. Il s'agit à la fois des

migrations forcées suscitées par le colonisateur et des migrations volontaires liées à la recherche d'un meilleur emploi.

S'agissant des mouvements suscités par le colonisateur, il faut noter que la présence française dans la sous-région a donné une impulsion aux déplacements de personnes et de biens. Les Soudanais comme les autres habitants de l'ex-AOF (Afrique occidentale française) ont subi de la part de l'administration, des pressions de natures diverses qui les ont parfois obligé à s'expatrier. Ces contraintes allaient de la réquisition de produits agricoles aux travaux forcés, en passant par le recrutement de jeunes gens dans l'armée et la déportation de chefs religieux.

Ces mesures n'ont pas manqué de provoquer des mouvements de fortes migrations vers la Côte d'Ivoire à titre temporaire ou définitif. Notons qu'à l'instar des Voltaïques (Burkinabè actuels), les Soudanais ont souvent été recrutés de force pour travailler en Côte d'Ivoire au bénéfice de la métropole.

L'expansion et l'intensification de la culture du café décidées par l'administration coloniale à partir des années 1930, va marquer une étape importante dans les migrations. À cette époque, les colons producteurs de café augmentent leur main-d'œuvre pour accroître la production, et les planteurs africains font appel à des ouvriers d'origine sahélienne. Les récits attrayants des premiers ouvriers ont suscité une forte migration de jeunes gens du nord. Du statut d'ouvrier agricole, ils devinrent propriétaires de plantations grâce aux lopins de terre obtenus auprès des anciens patrons. Alors commença l'exode du groupe familial : le cousin, le frère, l'oncle, le neveu, tous les membres de la grande famille qui pouvaient servir de main-d'œuvre.

La fin de la colonisation ne va pas pour autant mettre fin aux migrations, qui vont se poursuivre dans un contexte politique et socio-économique différent. L'un des aspects majeurs du contexte est l'option socialiste adoptée par le Mali à son indépendance en 1960. En effet, l'étatisation de l'ensemble de l'activité économique, notamment la création d'une monnaie nationale non convertible a semé la panique au sein du secteur privé. Les agents économiques ont alors cherché refuge en Côte d'Ivoire pour protéger leurs capitaux et leurs biens.

L'autre aspect non moins important de ce contexte est l'option politique de la Côte d'Ivoire après son indépendance : le régime économique libéral et l'ouverture du pays sur l'extérieur ont pleinement favorisé les échanges internationaux et joué

sur les migrations. La priorité accordée à l'agriculture d'exportation a nécessité de plus en plus de main-d'œuvre difficile à trouver à l'intérieur du pays, entraînant l'intensification des migrations des ressortissants des pays voisins. Cet afflux de main-d'œuvre a été favorisé par la faible croissance économique des pays sahéliens.

DES ÉCHANGES ASSEZ ÉQUILIBRÉS ENTRE LES DEUX PAYS

Selon les premières estimations issues du recensement général de la population de 1975, les résidents maliens en Côte d'Ivoire étaient au nombre de 353 400 sur un total de 1 474 500 étrangers, soit 24,0 %. En 1988, cette population malienne est passée à 712 500. À cette date, elle représentait encore 23,5 % de la population étrangère vivant sur le territoire ivoirien. L'Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation de 1993 (République de Côte d'Ivoire et CERPOD, 1996) a dénombré 735 100 Maliens, soit 22,2 % de la population étrangère. Par leur nombre, les Maliens constituent la deuxième communauté étrangère en Côte d'Ivoire après les Burkinabè qui représentent plus de la moitié de l'ensemble des étrangers aussi bien en 1975 qu'en 1988 et 1993 (52,5 %, 51,5 % et 52,9 %).

Tout comme les Burkinabè, les Maliens ont une longue histoire migratoire avec la Côte d'Ivoire. Ainsi, parmi l'ensemble des Maliens, les immigrants (nés hors de Côte d'Ivoire) sont plutôt stables dans leur lieu de résidence. En effet, plus de la moitié des immigrants maliens âgés de 15 ans et plus ont déjà passé plus de dix ans dans leur localité de résidence en 1993, et 18 % ont même plus de vingt ans de vie dans cette localité. Les immigrants maliens ont passé en moyenne 11 ans dans leur lieu de résidence actuelle.

Par ailleurs, les étrangers nés en Côte d'Ivoire représentaient, parmi l'ensemble des étrangers, 28,8 % en 1975, 41,5 % en 1988 et 49,1 % en 1993. Dans le cas des ressortissants maliens, ces pourcentages sont respectivement de 33,3 %, de 46,8 % et 53,8 %. La croissance naturelle élevée de la population étrangère en Côte d'Ivoire conjuguée à l'acquisition peu fréquente de la nationalité ivoirienne par les descendants d'immigrés (le droit du sang prévaut sur le droit du sol) font que l'on trouve aujourd'hui autant d'immigrants que de descendants d'immigrants.

Malgré les effets cumulés de la croissance naturelle et de la législation en matière d'acquisition de la nationalité, la part des étrangers dans la population résidant en Côte d'Ivoire a diminué dans les années 1990 : de 22 % en 1975, elle est passée à 28 % en 1988, pour redescendre à 25 % en 1993. Bien qu'il soit difficile de l'affirmer, faute de données historiques sur les flux migratoires, l'immigration internationale en Côte d'Ivoire n'a peut-être pas diminué ces dernières années mais en revanche, dans le même temps, les retours de migrants internationaux se sont intensifiés.

Les flux de migrants maliens semblent suivre la même logique. La diminution de la part relative des Maliens en Côte d'Ivoire (de 23,5 % des étrangers en 1988 à 22,2 % en 1993) semble même indiquer que les retours ont été plus importants que pour l'ensemble des étrangers. Le rapprochement des données des enquêtes du Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) pour le Mali et pour la Côte d'Ivoire montre d'ailleurs pour la période 1988-92, un flux de 168 000 migrants de 15 ans et plus du Mali vers la Côte d'Ivoire, compensé en partie par un flux inverse de 116 000 migrants. Le solde reste positif pour la Côte d'Ivoire mais il représente à peine plus de 10 000 personnes par an.

UNE FORTE PROPORTION DE JEUNES MALIENS EST NÉE EN CÔTE D'IVOIRE

Les retours mais aussi la baisse d'intensité de l'immigration des jeunes adultes expliquent la diminution de la proportion des Maliens en Côte d'Ivoire. En comparant les structures par âge en 1988 et en 1993 (République de Côte d'Ivoire, 1992b ; 1996), on constate un certain vieillissement de la population malienne : la part des jeunes adultes de 15-29 ans (ceux qui migrent en principe le plus) a diminué très fortement, de 29,0 % en 1988 à 22,6 % en 1993, ce qui témoigne d'une baisse d'intensité de l'immigration des jeunes adultes.

La population malienne en Côte d'Ivoire compte plus d'hommes que de femmes, caractéristique propre à toutes les populations migrantes. On comptait 126 hommes pour 100 femmes de nationalité malienne en 1988 (tout comme l'ensemble de la population étrangère), alors que la Côte d'Ivoire dans son ensemble compte 104 hommes pour 100 femmes. Cependant, en 1993, le rapport de masculinité des Maliens avait diminué pour atteindre 118 hommes pour 100 femmes.

Tableau 1 : Répartition (en %) de la population malienne en Côte d'Ivoire par grands groupes d'âges en 1988 et en 1993.

Groupe d'âges	1988	1993
0-14 ans	44,2	45,2
15-29 ans	29,0	22,6
30-44 ans	18,2	19,8
45-59 ans	6,7	9,5
60 ans et plus	1,8	2,9
Total	100,0	100,0
Effectif	712 500	735 100

Source : RGPH-88, EMMU-93

En comparant par sexe les structures par âges, on constate que la pyramide des âges est plus équilibrée selon le sexe en 1993 qu'en 1988. Certes on observe toujours un creux dans la pyramide entre 10 et 20 ans, mais il s'est réduit entre les deux dates, en particulier pour les hommes. Les femmes sont généralement moins âgées que les hommes, mais la pyramide tend à se rééquilibrer de sorte qu'elle paraît relativement symétrique en 1993 en comparaison de 1988. En somme, la structure par âges et sexe tend à se normaliser avec la réduction de l'immigration.

L'ensemble de la population de nationalité malienne (natifs ou non de la Côte d'Ivoire) se différencie des immigrants maliens (non natifs de Côte d'Ivoire) par la forme de leur pyramide des âges. Alors que la première présente une base large, l'autre montre des effectifs très faibles en dessous de 20 ans, ce qui indique que très peu d'enfants migrent du Mali vers la Côte d'Ivoire avant cet âge. On remarque que le groupe d'âges 30-34 ans est le plus nombreux, chez les femmes comme chez les hommes. Parmi l'ensemble des Maliens en Côte d'Ivoire en 1993, 45 % avaient moins de 15 ans, contre seulement 5 % des immigrants maliens. Parmi les Maliens de moins de 15 ans, 95 % sont nés en Côte d'Ivoire.

La population malienne en Côte d'Ivoire

Figure 1 : Pyramide des âges de la population de nationalité malienne en Côte d'Ivoire en 1988

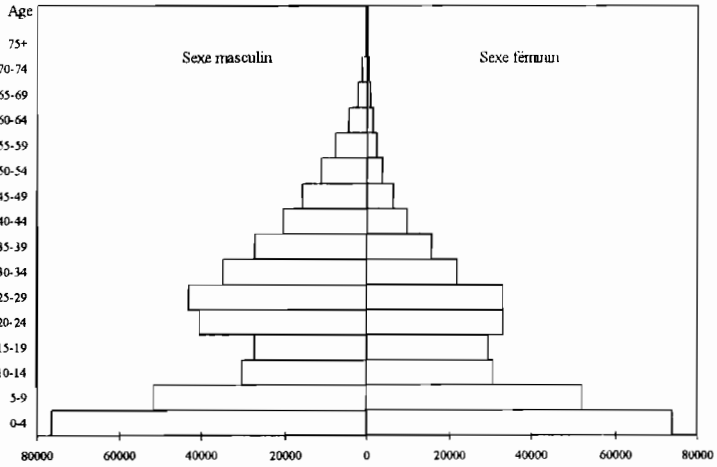
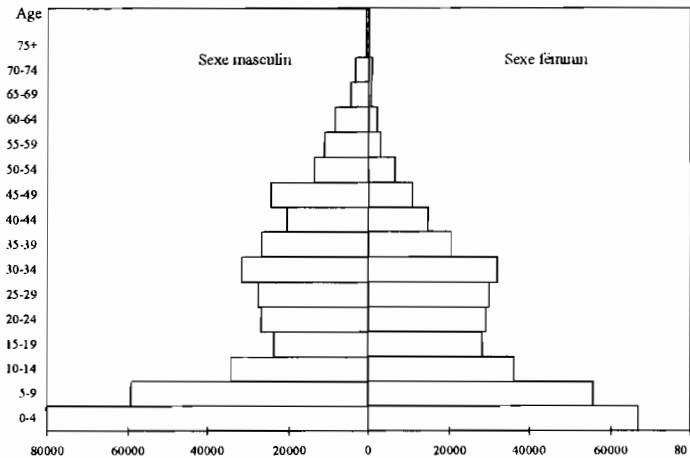


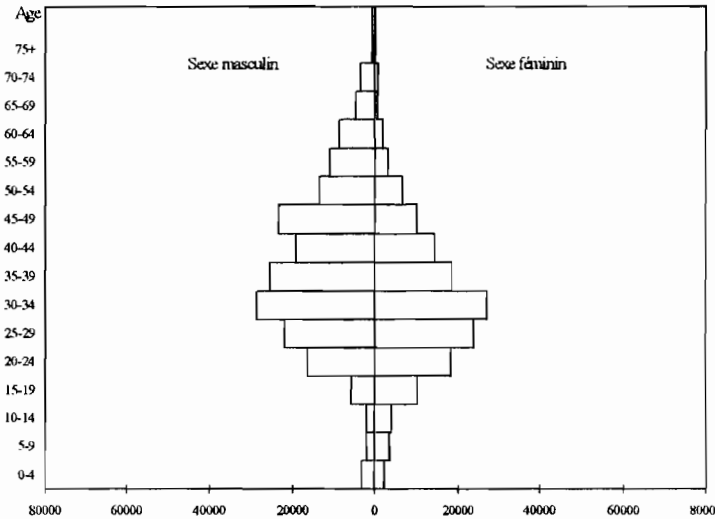
Figure 2 : Pyramide des âges de la population de nationalité malienne en Côte d'Ivoire en 1993



Le déséquilibre entre hommes et femmes de nationalité malienne est plus prononcé quand il s'agit des immigrants. En effet, les Maliens nés hors de Côte d'Ivoire enregistrent un rapport de masculinité de 151 en 1988, mais ce rapport a fortement diminué pour atteindre 130 hommes pour 100 femmes en 1993.

En somme, la structure démographique de la population malienne en Côte d'Ivoire se rapproche de plus en plus de la population ivoirienne : la part des immigrants baisse, le pourcentage de jeunes nés en Côte d'Ivoire augmente et le déséquilibre des sexes s'amenuise.

Figure 1 : Pyramide des âges des immigrants maliens en Côte d'Ivoire en 1993



PLUS DE LA MOITIÉ DE LA POPULATION MALIENNE EN CÔTE D'IVOIRE VIT EN MILIEU URBAIN

Alors que la population résidente de la Côte d'Ivoire compte 39 % de citadins, celle des Maliens en compte 57 %. Pour l'ensemble des étrangers vivant en Côte d'Ivoire, cet indice est de 46 % en 1988. Le niveau de l'urbanisation de la population malienne en Côte d'Ivoire semble s'être maintenu à un niveau égal

La population malienne en Côte d'Ivoire

dans les années 1970 et 1980, puisque déjà en 1975, on estimait à 57 % les Maliens vivant en ville.

Parmi les Maliens résidant en milieu urbain en 1988, 40,8 % vivent à Abidjan. Les autres sont répartis dans les villes de l'intérieur avec des concentrations plus ou moins importantes dans les capitales régionales. Ainsi, plus de la moitié des citadins se rencontrent dans les villes de la région Sud, un sur dix dans les régions Centre-Nord (Bouaké) et Centre-Ouest (Daloa), où les activités commerciales sont développées. C'est justement cette vocation commerciale des Maliens qui fait qu'on les retrouve en proportion importante dans les villes.

En milieu rural, ce sont les régions de la zone forestière du Sud qui accueillent la majorité des Maliens en 1988. Ainsi, près du tiers des ruraux résident dans la région Sud, et respectivement près de 10 % et 20 % dans les régions Sud-Ouest et Centre-Ouest où les activités agricoles sont bien développées, surtout la culture du café et du cacao, produits clés de l'économie ivoirienne. Cependant, deux régions savaniques frontalières de la République du Mali accueillent ensemble près d'un cinquième des migrants maliens. Ce qui veut dire que les Maliens en milieu rural participent non seulement aux activités agricoles sur les plantations modernes de la moitié Sud du pays, mais également aux activités agricoles traditionnelles.

Tableau 2 : Répartition (en %) de la population selon le milieu et la nationalité en 1993

Milieu	Pays de nationalité				
	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Mali	Autre	Ensemble
Abidjan	17,2	16,2	21,6	30,9	18,2
Villes principales	9,8	8,9	19,6	16,5	10,7
Autres villes	11,5	10,0	12,4	13,3	11,4
Milieu rural	61,5	65,0	46,4	39,3	59,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EIMU-93

Les résultats de l'EIMU-93 font aussi apparaître une majorité de population urbaine bien que le niveau de l'urbanisation soit un peu inférieur aux années précédentes. En 1993, 53,6 % des Maliens vivaient en milieu urbain. Parmi ces citadins, 40,3 % résidaient à Abidjan (une proportion quasiment identique à celle de 1988), 36,6 % dans les villes principales et 23,1 % dans les villes moyennes. Cela distingue les Maliens des Burkinabè qui ont une distribution spatiale beaucoup plus proche des Ivoiriens, généralement plus ruraux.

UNE MAJORITÉ D'ANALPHABÈTES ET DE TRAVAILLEURS PEU QUALIFIÉS

La participation des Maliens à l'activité économique en Côte d'Ivoire se confirme par un taux d'activité de 69 % en 1993 calculé sur la population de 15 ans et plus. Le taux de chômage n'est que de 4 % en milieu urbain, contre 12 % pour l'ensemble de la population. Le taux d'activité (et peut-être le taux de chômage) aurait pu être plus élevé si la plupart des femmes (trois sur cinq) n'avaient pas été classées comme ménagères au cours de la collecte. Par contre, les données semblent indiquer que les hommes maliens rentrent tôt dans la vie active et y demeurent jusqu'à des âges avancés.

Tableau 3 : Taux de chômage (en %) par sexe et par nationalité en 1993

	Hommes	Femmes
Maliens		
- de 20 ans	5	17
20-29 ans	7	3
30-39 ans	3	1
40-49 ans	2	–
50-59 ans	2	–
60 ans et +	1	–
Tous âges	4	6
Burkinabè	7	4
Autres étrangers	6	5
Ivoiriens	19	10
Total Côte d'Ivoire	14	9
Total Mali	10	12

Source : EIMU-93; EMMU-93

La population malienne en Côte d'Ivoire

La répartition des actifs occupés par profession en 1988 fait ressortir le caractère dominant des travailleurs agricoles. En effet, près de la moitié des occupés sont employés dans le secteur agricole soit en y travaillant pour leur propre compte ou celui d'un parent, soit en étant salariés dans une entreprise. Cependant, un quart des Maliens exerce dans le domaine du commerce avec divers statuts. À ce niveau, il faut relever l'importance du commerce dans d'autres communautés étrangères comme les Nigériens, les Nigérians et les Sénégalais qui rassemblent plus de la moitié, voire les trois quarts de leurs ressortissants actifs dans cette branche d'activité. Les Maliens ne constituent pas non plus la communauté la plus représentée dans l'agriculture où les Burkinabè comptent près des trois quarts de leurs migrants actifs.

La situation en 1993 (tableau 4 et 5) est peu différente de celle de 1988. Les activités agricoles occupent près de la moitié des travailleurs, et plus d'une personne sur cinq se trouve dans le commerce. Ce sont plus de 70 % des actifs occupés qui travaillent donc dans ces deux branches d'activité. Les femmes sont davantage concernées par ces activités que les hommes. En effet, alors que 46 % et 17 % des hommes travaillaient respectivement dans l'agriculture et le commerce, ce sont 54 % et 39 % des femmes qui s'y retrouvent.

On remarque en outre que parmi les étrangers de Côte d'Ivoire, les Maliens se situent, du point de vue professionnel, à mi-chemin entre les Burkinabè et les autres étrangers, chez les hommes comme chez les femmes. Les Ivoiriens, en comparaison, sont nettement plus souvent agriculteurs.

La prédominance des travailleurs du secteur agricole et du commerce par rapport aux autres catégories peut s'expliquer par deux circonstances : la première est la vocation des Maliens au commerce, activité qu'ils exercent depuis des siècles et par le biais duquel les premiers migrants sont venus en Côte d'Ivoire. On se rappellera également qu'à l'avènement de la culture du café, les Maliens ont été parmi les premiers manœuvres agricoles sur les plantations des colons et des autochtones africains créateurs de plantations. La seconde circonstance est que le niveau d'instruction de la population malienne est demeuré bas. Ces deux situations concourent à expliquer la préférence des Maliens pour l'agriculture et le commerce, activités qui demandent généralement peu de qualifications.

En effet, 70 % des Maliens en Côte d'Ivoire âgés de 6 ans et plus ne savaient ni lire ni écrire en 1993, et à peine 4 % d'entre eux ont dépassé le cap de

l'enseignement secondaire. Il faut noter qu'il en est à peu près de même dans leur pays d'origine : même si la proportion ayant atteint le niveau secondaire est plus élevée au Mali (10,6 %), 68 % ne savaient ni lire ni écrire en 1993 (République du Mali et CERPOD, 1996).

Tableau 5 : Répartition (en %) de la population masculine selon la profession et la nationalité en 1993

Profession	Pays de nationalité				Ensemble
	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Mali	Autre	
Cadres supérieurs et dirigeants	1,1	0,6	0,6	1,9	1,0
Prof. libérales et intellectuelles	4,4	0,9	0,8	2,6	3,4
Techniciens et cadres moyens	4,5	1,7	5,1	4,5	4,0
Employés administratifs	1,4	0,7	0,4	0,3	1,1
Commerçants et personnel service	4,5	7,2	16,6	28,7	7,8
Agriculteurs et ouvriers agricoles	66,0	53,9	45,9	22,2	59,0
Artisans et ouvriers artisans	9,9	8,6	13,0	24,8	11,1
Ouvriers qualifiés	4,9	4,0	5,7	4,7	4,8
Ouvriers non qualifiés	3,4	22,2	11,8	10,3	7,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EIMU-93

Les femmes sont les plus touchées par l'analphabétisme : en Côte d'Ivoire, près de 90 % des Maliennes sont illettrées. Mais tout semble indiquer que la proportion d'analphabètes va décroître avec le temps puisque les plus jeunes générations sont mieux scolarisées, en particulier les 6-14 ans qui enregistrent un taux de scolarisation plus fort que celui de l'ensemble des Maliens de Côte d'Ivoire.

La population malienne en Côte d'Ivoire

Tableau 6 : Répartition (en %) de la population féminine selon la profession et la nationalité en 1993

Profession	Pays de nationalité				
	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Mali	Autre	Ensemble
Cadres supérieurs et dirigeants	0,3	0,1	0,0	2,4	0,5
Prof. libérales et intellectuelles	1,5	0,1	0,1	1,1	1,3
Techniciens et cadres moyens	1,4	0,1	0,4	1,3	1,2
Employés administratifs	1,3	0,0	0,0	0,6	1,1
Commerçants et personnel service	25,1	29,1	38,6	54,9	28,2
Agriculteurs et ouvriers agricoles	61,6	61,5	54,1	29,9	58,9
Artisans et ouvriers artisans	4,2	1,2	1,3	3,1	3,7
Ouvriers qualifiés	0,1	0,4	0,1	0,3	0,2
Ouvriers non qualifiés	4,4	7,4	5,4	6,3	4,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : EIMU-93

CONCLUSION

L'installation de 735 000 personnes de nationalité malienne en Côte d'Ivoire est le résultat d'une longue histoire. Les sociétés malinké et mandé d'origine malienne n'ont pas failli à cette tradition. La recherche des produits forestiers en échange des produits sahéliens fut la raison du déplacement des premiers Mandés vers la Côte d'Ivoire. Un certain nombre d'événements dont la colonisation et la politique économique libérale de la Côte d'Ivoire ont accentué les échanges de biens et d'hommes entre les deux zones.

La population malienne en Côte d'Ivoire se caractérise par son analphabétisme (plus de deux Maliens sur trois ne savent ni lire, ni écrire) d'une part, et par sa

forte proportion d'agriculteurs (près de la moitié des travailleurs maliens est occupée dans l'agriculture) et de commerçants, d'autre part. Par sa vocation traditionnelle commerçante, la population s'est d'abord installée dans les villes mais progressivement, la proportion des ruraux tend à s'équilibrer avec celle des citadins. On peut s'attendre à la poursuite de cette tendance dans les prochaines années.

Il existe également au niveau de la population malienne un déséquilibre entre les hommes et les femmes. Ce déséquilibre est moins accentué aujourd'hui qu'il y a quelques années. Le troisième déséquilibre est celui qui existe entre les immigrants et leurs descendants. Étant donnée l'ancienneté des migrations, les personnes d'origine malienne nées en Côte d'Ivoire tendent vers un effectif aussi important que celui des individus immigrés du Mali vers la Côte d'Ivoire.

Bibliographie

- République de Côte d'Ivoire, 1992a. - *Recensement général de la population et de l'habitat - Caractéristiques socio-économiques de la population - Analyse des résultats définitifs*. - Abidjan, , 107 p.
- République de Côte d'Ivoire, 1992b. - *Recensement général de la population et de l'habitat - Structure, état matrimonial, fécondité et mortalité - Analyse des résultats définitifs*. - Abidjan, , 222 p.
- République de Côte d'Ivoire et CERPOD, 1996. - *Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation*. - Bamako, CERPOD, 203 p. (Rapport descriptif).
- République du Mali et CERPOD, 1996. - *Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation*. - Bamako, CERPOD, 168 p. (Rapport descriptif).

LES MALIENS EN FRANCE

Victor Kuami KUAGBENOU

L'émigration malienne en France constitue pour l'analyse des migrations internationales un terrain particulièrement riche tant en raison de l'histoire migratoire de cette population qu'en raison de ses caractéristiques socioculturelles. Les débats et les procès suscités par la pratique de la polygamie et de l'excision des filles de Maliens en France, par les expulsions de Maliens en 1987¹, par le campement pendant six mois sur l'esplanade de Vincennes en 1992 de dizaines de familles maliennes pour revendiquer leur droit au logement, l'occupation de l'église Saint Bernard² en 1996 et en février 1997, la révolte de Maliens³ expulsés vers Bamako... sont autant d'événements qui ont défrayé la chronique ces dix dernières années et attiré l'attention des chercheurs, des politiques, des associations communautaires et humanitaires, des ONG, etc.

À l'aide notamment des données de l'enquête Mobilité géographique et insertion sociale (MGIS)⁴ de 1992, nous tenterons ici de faire le point sur la

¹ 101 Maliens, en situation irrégulière, ont été expulsés de France en 1987 sur un vol charter.

² En août 1996, dans le quartier populaire de la Goutte-d'Or à Paris, trois cents Africains « sans papiers », pour la plupart originaires du Mali, occupent l'église Saint-Bernard et réclament la régularisation de leur situation.

³ Le 28 février 1997, 77 Maliens expulsés de la France se révoltent à l'aéroport de Bamako et saccagent l'avion. Vingt policiers sont blessés, dont deux grièvement.

⁴ L'enquête « *Mobilité géographique et insertion sociale* » (MGIS), réalisée en France en 1992, décrit l'évolution des comportements des immigrants au cours de leur vie. Son échantillon « Immigrés » comporte des ressortissants d'Afrique Noire (832 enquêtés) âgés de 20 à 39 ans en ménages ordinaires et de 20 à 59 ans pour les résidents en foyer de travailleurs. Bénéficiaire

situation actuelle des Maliens de France. Un certain nombre d'attitudes et d'opinions recueillies dans cette enquête apporteront des éclaircissements sur les pratiques sociales, religieuses et matrimoniales de cette population. De plus, d'autres sources (recensements, Office de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), enquêtes emploi) nous permettront de parfaire la description des caractéristiques socioculturelles et d'évaluer la participation des immigrés maliens au marché du travail en France. En guise de conclusion, nous basant sur les résultats de l'enquête et sur les nouvelles orientations de la politique française en matière d'immigration, nous déterminerons les perspectives d'avenir de l'immigration malienne en France.

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION IMMIGRÉE DU MALI

Plusieurs études sur les migrations⁵ noires africaines en France ont mis en exergue les spécificités des Maliens de France, qui sont d'abord dues à l'expérience migratoire⁶ des Soninkés de la région de Kayes, pionniers de l'immigration noire africaine en France. Aux côtés de ceux des régions de Matam au Sénégal, de Néma en Mauritanie et des Haalpulaars venus des villages autour du bassin du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal), ces

du concours financier de l'OMI (Office des migrations internationales), du FAS (Fonds d'action sociale), du HCI (Haut conseil à l'intégration), des Ministères français des affaires sociales (Direction des populations et des migrations) et de la coopération, cette enquête a été effectuée par l'INED (Institut national d'études démographiques) avec le concours de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

⁵ Ne pas confondre immigré et étranger. Les deux notions ne se recouvrent que partiellement. On peut être étranger sans avoir immigré (par exemple, les enfants nés en France). Inversement on peut être immigré mais Français. Ainsi, sur les 29 260 immigrés du Mali recensés en 1990, 2 033 ont acquis la nationalité française, et les Maliens nés en France sont au nombre de 10 466.

⁶ Par expérience migratoire, il faut entendre l'antécédent historique : autrement dit en schématisant, l'ancienneté du phénomène dans le groupe, l'ampleur et le rôle qui lui sont dévolus au fil du temps (Traoré, 1994a). Plusieurs travaux sont consacrés à l'histoire de l'immigration soninké en France. Parmi les plus récents : Barou (1993) ; Traoré (1994b ; 1994a) ; Quiminal (1995) ; Timéra (1996). La liste n'est pas exhaustive.

Maliens font partie de la toute première vague venus en France bien avant l'indépendance.

Au tournant du 20^e siècle, sous l'effet conjugué de certains facteurs historiques et notamment des bouleversements économiques de l'ère coloniale, ces Soninkés vont connaître une longue période de migrations qui conduiront un certain nombre d'entre eux sur les côtes françaises. Mais il faut attendre le tournant des années 1960 pour voir se lever la première grande vague d'émigration soninké vers la France. L'émigration malienne s'inscrit donc dans un processus migratoire déjà ancien. Elle s'est amplifiée avec la crise économique due à la faiblesse des ressources naturelles et aux sécheresses répétées depuis les années 1960 au Mali.

Le regroupement se faisait sur la base du village, de la région, de la parenté. De solides réseaux, des filières ethno-villageoises essentiellement rurales se sont ainsi constitués et développés pour les nouveaux arrivants. Il s'agissait surtout d'une émigration d'hommes seuls, pratiquant un système d'émigration tournante. Une noria s'était installée entre le Mali et la France ; les aînés avaient l'habitude de séjourner quelques années en France (3 à 6 ans), avant de se faire remplacer par les cadets, au besoin avec les mêmes papiers et les mêmes emplois. À partir de 1968, la France adopte une politique sélective qui débouchera sur l'arrêt des recrutements de travailleurs en 1974, bloquant ainsi les rotations de population migrante.

Au recensement de 1990, avec 11 % de la population noire africaine en France, les Maliens représentent, après les Sénégalais (16 %), la plus importante communauté. Certaines questions clés de l'enquête MGIS permettent de dégager quelques caractéristiques générales du migrant malien en France. Les flux d'entrées et de sorties du territoire français ne peuvent être mesurés, mais elle donne tout de même un bon aperçu de l'histoire des immigrants présents en France en 1992. La question sur la date d'entrée en France montre ainsi la répartition des Maliens par période d'arrivée en France à partir des années 1960. En raison des tranches d'âge retenues dans l'échantillon (20-39 ans pour l'enquête en ménage ordinaire et 20-59 ans pour celle qui s'est tenue dans les foyers), l'enquête retrace beaucoup mieux la migration des adultes.

Tableau 1 : Évolution de l'accès à la nationalité française en pourcentage des immigrés maliens en France par sexe

	1982			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Né hors de France	79	18	97	63	30	93
Français par acquisition	3	1	3	4	3	7
Total	81	19	100	68	32	100
Effectif	16 840	3 920	20 760	19 761	9 499	29 260

Source : INSEE, recensements de 1982 et 1990.

Tableau 2 : Évolution du nombre de demandeurs d'asile et du nombre de décisions rendues* de 1984 à 1993.

Année	Dossiers ouverts	Refus	Acceptations
1984	47	18	2
1985	121	56	10
1986	313	137	13
1987	802	562	19
1988	2703	1052	21
1989	3807	2052	36
1990	3607	6239	38
1991	3218	4616	35
1992	1128	1212	13
1993	1372	1724	6

* Les dossiers ouverts ne sont pas tous traités dans l'année (les refus une année peuvent concerner des dossiers ouverts dans les années précédentes).

Source : OFPRA (Office de protection des réfugiés et apatrides).

L'essentiel des flux de la migration malienne a pris place au cours des années 1970-80. Sans doute la grande sécheresse qui frappe le Sahel d'une manière chronique depuis 1973, et la crise économique des années 1980 ont-elles contribué à l'immigration malienne. Mais depuis l'arrêt de l'immigration de main-d'œuvre et le rétablissement des visas en 1986, la proportion homme / femme évolue très vite avec le regroupement familial. Alors qu'en 1982, il y a

en France 81 % d'hommes contre 19 % de femmes, au recensement de 1990, on dénombre 68 % d'hommes pour 32 % de femmes. L'augmentation de l'immigration malienne est en partie due au regroupement familial qui a conduit de plus en plus de travailleurs immigrés maliens à faire venir leur épouse et leurs enfants.

Si le regroupement familial est le motif d'arrivée prédominant (40 %) chez les femmes, le travail reste encore la motivation première (39 %) chez les hommes malgré la fermeture officielle des frontières aux migrations de travail. La demande d'asile politique devient alors le seul moyen pour les hommes d'entrer en France d'où le développement du phénomène à partir de 1986. Mais très peu d'entre eux obtiennent le statut de réfugié (tableau 2).

UNE POPULATION QUI A PRÉSERVÉ SES REPÈRES

À partir des réponses données à la question « *Quelle est la première langue que vous avez parlée quand vous étiez petit, avant d'aller à l'école ?* », nous avons pu approcher l'appartenance ethnique des Maliens de France. En général ils ont répondu sans ambiguïté à cette question (5 % seulement d'indéterminés) et ont donné une langue africaine comme langue maternelle. Après l'inventaire des langues répertoriées, il apparaît que la quasi-totalité (94,7 %) des Maliens de France appartient au groupe ethnique Mandé⁷ (54,2 % de Soninkés, 32,4 % de Bambaras, et 8,3 % d'autres Mandingues).

En général, la migration en provenance d'Afrique noire a sélectionné les personnes nées dans les centres urbains. C'est le phénomène inverse chez les Maliens. Les questions sur l'origine géographique à la naissance et leur répartition géographique en France ont révélé que ces Maliens sont à 72 % d'origine rurale, proviennent toujours (la quasi-totalité) de la région de Kayes et résident en majorité en Île de France (les Yvelines, l'Essonne et les Hauts-de-Seine surtout) et dans certains départements de la France (l'Eure, la Loire et l'Aube).

⁷ L'émigration malienne reste principalement Soninké, mais s'est élargie au groupe mandingue. Dans l'enquête MGIS, on a observé, d'une façon générale, autant de Soninkés que de Mandingues. Par commodité, nous parlons donc de Mandés (Soninkés et Mandingues).

Tableau 3 : Proportion des immigrants par milieu d'origine (rural/urbain) et degré de scolarisation (en %)

	Immigrés du Mali	Total des immigrants d'Afrique noire
<i>Origine géographique</i>		
Urbaine	28	70
Rurale	72	30
<i>Proportion de non scolarisés (parmi les immigrants venus après l'âge de 15 ans)</i>	62	20
<i>Maîtrise du français</i>		
Très bonne	11	44
Bonne	17	27
Pas très bonne	25	17
Peu ou aucune	47	12

Source : MGIS, 1992.

Les deux tiers n'ont jamais été scolarisés, ce qui s'accompagne d'une mauvaise maîtrise du français (tableau 3) et rend difficile les échanges avec la société française. D'ailleurs, et contrairement à ce que l'on observe chez la plupart des autres migrants noirs africains, les migrants maliens ont généralement reproduit en France leur mode de vie traditionnel. Leur structuration communautaire laisse peu de place aux mélanges avec les autres communautés. Dans ce contexte, ils sont peu enclins à l'acquisition de la nationalité française : 3 % en 1982, 7 % en 1990 contre 19 % en moyenne pour l'Afrique noire francophone (tableau 1) et nombreux sont ceux qui aspirent à retourner au pays (48 %).

UN REPLI COMMUNAUTAIRE MAIS UN MODÈLE DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT

Trois Maliens sur quatre font partie d'associations communautaires, du pays ou de la région d'origine (tableau 4). Non seulement ces associations sont un outil de liaison avec le pays d'origine, un espace d'information sur le Mali, mais elles ont aussi apporté une forte contribution au développement local durant les

dernières années : construction d'écoles, de centres de santé, de périmètre irrigué, etc., sont les projets initiés et conçus par ces associations communautaires.

Tableau 4 : Indicateurs de sociabilité et de pratiques religieuses des émigrés maliens de 20 à 59 ans (en %)

<i>Vie associative</i>	
Activités sociétés d'accueil*	15
Association communautaire**	77
Autres	8
<i>Pratique religieuse</i>	
Régulière	72
Occasionnelle	13
Aucune	15
<i>Respect du jeûne et interdits alimentaires (alcool, porc)***</i>	
Oui	89
Pas strictement	9
Sans restriction	2

* Association de parents d'élèves ; association de locataires, propriétaires ; syndicat de copropriété ; association de quartier ; syndicat et groupement professionnel. ** Association de personnes de même pays d'origine.

*** Dans l'enquête MGIS, il n'y a pas de question directe sur l'appartenance religieuse mais sur la fréquence des pratiques religieuses de l'enquêté, s'il a une religion.

Source : MGIS, 1992.

Une enquête menée par l'Institut Panos en 1991 (Daum, 1993) a recensé en France au moins 400 associations villageoises et inter-villageoises des ressortissants du Fleuve Sénégal (Mauritanie, Mali, Sénégal). Certaines d'entre elles, telles que le Groupement de développement intégré de Tinkara (GDIT) ou l'Organisation régionale de développement intégré de Kayes (ORDIK), ont même délégué dans leur village des animateurs pris en charge par l'association pour promouvoir des programmes de développement agricole ou artisanal. D'autres ont orienté prioritairement leur action en direction de l'école. C'est le cas par exemple de l'Union des ressortissants diatayens et salaméens résidant en

France (URDSRF) qui a créé dans ces deux villages une école⁸ dont l'enseignement intègre l'alphabétisation dans les langues locales et la valorisation des activités productives de la zone (Leclerc-Olive, 1996).

L'épargne, les envois de fonds et de biens matériels à la famille restée au pays témoignent de leur attachement à leur pays d'origine. Selon une étude de la Banque mondiale citée par l'OCDE⁹, les transferts des immigrés du Mali sont estimés en 1991 à 75,7 millions de dollars, ce qui équivaut à 17 % de l'aide publique au développement et à 81 % du déficit commercial de marchandises du Mali. Selon les statistiques de la Banque de France qui n'incluent pas les transferts empruntant les canaux non officiels, les transferts contrôlés ont régulièrement augmenté passant de 76 millions de francs en 1989 à 99 millions en 1990 et à 119 millions en 1991 (Libercier et Schneider, 1996). Pourtant la fermeture des frontières a augmenté les recours au regroupement familial, diminuant ainsi les transferts vers le pays d'origine.

C. Quiminal (1995), dans son analyse des projets réalisés par ces associations, y voit une conséquence logique de l'arrêt de l'émigration en 1974 : « *Le système de rotation qui consistait pour un aîné à se faire remplacer au bout d'un certain temps par son cadet fut interrompu par la fermeture des frontières et la peur justifiée que ce dernier ne trouve pas d'emploi. La France devenait désormais le lieu de résidence principal du migrant. Pour faire face à cette situation non prévue, non préparée, parce que non souhaitée par les pouvoirs publics, les migrants de la vallée du fleuve Sénégal, devenus des adultes ayant charge de famille, eurent recours à plusieurs stratégies. Les deux plus importantes sont à la fois contradictoires et complémentaires : les projets de transformation villageoise et le regroupement familial* ». Certains auteurs ont vu à travers ces associations un repli communautaire, l'image d'émigrés qui, pour se protéger contre un risque d'isolement, reconstituent des communautés ethniques leur permettant de s'inscrire dans des repères collectifs et une protection dans le groupe (Barou, 1993). Pour d'autres elles peuvent représenter un obstacle à l'intégration (Gruel, 1985) qui est parfois favorisée par un détachement du groupe.

⁸ Diataya et Salamou, dans le cercle de Kayes, comptent, ensemble, environ 3 500 habitants. Trois des sept enseignants sont payés par les ressortissants en France.

⁹ Source : World Bank, *World Tables 1994*, Washington DC., cité par l'OCDE (1994).

Si les Maliens font partie en majorité d'associations communautaires, témoignage d'une solidarité très forte entre eux, au détriment des activités du pays d'accueil, cela s'inscrit dans la logique des communautés, en majorité d'origine rurale, où le poids de la tradition reste fort. Cette logique est renforcée par les valeurs de sociabilité et de solidarité musulmanes correspondant aux exigences de la vie collective africaine. Ils comptent d'ailleurs parmi les meilleurs adeptes de l'Islam en France avec plus de 70 % de pratique régulière, contre un peu plus de 40 % pour l'ensemble des migrants d'Afrique noire, moins de 30 % pour les migrants d'Algérie, et environ 10 % pour la France entière. Les immigrés maliens montrent un fort attachement aux prescriptions en matière de jeûne et d'interdits alimentaires (89 % respectent strictement ces prescriptions ; voir tableau 4), supérieur à ce qu'on a pu observer chez les autres migrants africains musulmans ou arabes (plus de 70 %).

En France, cette solidarité leur permet à la fois de s'adapter à l'environnement et de se protéger contre les ruptures de liens : *« L'émigré soninké arrivant en France va directement dans les foyers où il est pris en main par ces réseaux de solidarité qui se chargent de lui trouver un emploi et un logement ; il n'est donc pas étonnant que nous les retrouvions groupés dans les mêmes quartiers qui nous semblent parfois prendre l'apparence de "ghetto". Mais ces foyers loin d'être des lieux d'exclusion sont des lieux d'intégration, passage obligé de tous les nouveaux émigrés »* (Montal et Rajaonarison, 1992).

LES CONDITIONS DE VIE EN FRANCE

Des logements plutôt dégradés et une grande promiscuité

Lorsqu'ils vivent seuls en France, les émigrés du Mali résident surtout dans des chambres en foyers de travailleurs, logements collectifs généralement occupés par des immigrés : au total 56 % des hommes sont dans ce secteur d'habitat. En famille, ils sont généralement dans les habitations économiques de type HLM (habitation à loyer modéré), dans des appartements ou des maisons individuelles respectivement dans les proportions de 23 %, 16 % et 7 % en 1992, d'après l'enquête MGIS.

Exiguïté, insalubrité, confort rudimentaire sont souvent les conditions d'habitat des migrants maliens. Il semblerait, d'après une enquête sur les conditions de

vie des Sahéliens en France menée auprès de 117 familles soninké, que la moitié de ces familles vivent dans moins de 15 m² (Bodin *et al.*, 1995). Cette même enquête révèle que, dans les années 1980, les sociétés HLM ont refusé quasi systématiquement d'attribuer des logements aux Soninkés du fait de leur grande famille, de la polygamie, des querelles de voisinages, etc. Du coup, ils se sont retrouvés dans des hôtels meublés, des squats, des logements insalubres, mal chauffés, où il n'est pas rare que plus de neuf personnes habitent dans une même pièce (Porquet, 1997).

D'après une étude réalisée en 1992 sur la population malienne d'Evry, une ville de la banlieue parisienne (Montal et Rajaononarison, 1992), la polygamie en France peut vaincre la solitude de la femme seule, sans travail, isolée loin de la convivialité dans laquelle elle a grandi en Afrique, loin de ses repères. Elle peut donc représenter une forme d'équilibre. Jean-Luc Porquet, abondant dans le même sens, explique la polygamie par : *« les pressions morales de la famille restée au village (lorsque la première épouse est en France, la belle-famille de la seconde épouse fait pression pour que celle-là vienne aussi) ; le besoin d'argent (le salaire des Soninkés étant généralement très bas et les logements sociaux étant inaccessibles, seul le système des grandes familles permet, grâce aux allocations familiales, d'accéder à la propriété) ; mais aussi l'échec de l'intégration. Se sentant rejetés par la France, qui les accueille avec réticence, les cantonne aux travaux pénibles, leur rend impossible l'élévation sur l'échelle sociale, renvoie leurs frères en charter, et ne cache plus son racisme, certains Soninkés se replient sur leur origine et leurs traditions. La polygamie devient alors le moyen de construire son identité au regard de la société de départ beaucoup plus qu'à celui de la société d'accueil »* (Porquet, 1997).

L'enquête MGIS a estimé le nombre de ménages polygames en France à 8 000, et à environ 90 000 le nombre de personnes vivant dans un ménage polygame (Tribalat, 1996). La polygamie reste circonscrite principalement au groupe ethnique mandé et, dans une moindre mesure aux Poulars, c'est-à-dire au total 30 % de la population noire enquêtée (Kuagbenou, 1997b). Il est important de souligner que 35 % des hommes vivant en foyer ont déclaré être polygames sans qu'aucune de leurs épouses ne soit en France. Mais au-delà des polémiques sur la pratique ou sur les chiffres, ce sont les conséquences de la polygamie sur le sol français qui sont inquiétantes. Elle pose des problèmes d'ordre juridique, pratique et éthique dans une société monogamique où les femmes ont acquis la parité de statut (Kuagbenou, 1997a). Au niveau pratique, l'environnement même ne s'y prête pas. Les logements inadaptés, la réduction de l'espace de

cohabitation et la promiscuité occasionnent facilement des problèmes relationnels et des conflits qui déstabilisent la famille et se répercutent forcément sur la santé et le comportement des enfants : manque de sommeil, mauvais traitements des parents, dysfonctionnements scolaires font d'eux les exclus potentiels de demain.

Un chômage plus important que la moyenne nationale mais moindre que chez les autres Africains

Comme nous le signalons plus haut, les migrants maliens se servent avant tout de leur réseau relationnel (famille, compatriotes, relations personnelles) pour rechercher du travail. Ceci a été très efficace jusqu'aux crises économiques des années 1980 qui a frappé de plein fouet les industries automobiles, les travaux du bâtiment et l'agriculture, grands pourvoyeurs de travail pour cette communauté.

L'insertion professionnelle des Maliens semble liée à l'ancienneté sur le marché du travail. Quand on examine le tableau 5, on se rend compte que les moins de 40 ans sont dans la situation la plus difficile. Mais ceci n'est ni spécifique aux Maliens ni aux Africains en général qui, comme tous les autres jeunes migrants, ont dû chercher du travail dans une conjoncture peu favorable. Les Maliens de plus de 40 ans, généralement immigrés depuis longtemps, sont moins souvent au chômage.

Tableau 5 : Taux de chômage (en %) par sexe et par groupe d'âges en 1990

	Immigrés du Mali*	Immigrés d'Afrique noire*	France entière**
<i>Hommes</i>			
20-39 ans	20	24	8,4
40-59 ans	16	20	5,2
Tous âges	18	22	7,0
<i>Femmes</i>			
20-39 ans	46	45	14,4
40-59 ans	28	25	8,6
Tous âges	44	41	12,0

Source : *Insee, recensement, 1990, **Insee, enquête pour l'Emploi, 1990.

D'une façon générale, les hommes maliens s'en sortent mieux que la moyenne des Africains. Occupant souvent des emplois non qualifiés, une explication possible serait peut-être dans leur capacité à se reconverter, même dans des activités peu valorisantes, et à s'orienter vers des secteurs moins sensibles à la crise tels que le nettoyage, la manutention et le gardiennage.

En revanche, les femmes maliennes sont doublement défavorisées lorsqu'elles sont actives (44 % sont au chômage) et disposent de très peu d'atouts d'insertion professionnelle. Non seulement, elles sont arrivées plus récemment (la plupart après 1974 dans le cadre du regroupement familial donc dans un contexte de crise), mais elles subissent aussi le poids de la tradition : tenir son rôle d'épouse à la maison, se consacrer à son mari et aux enfants. Toutefois, on observe qu'à l'instar de la plupart des femmes africaines en France, elles s'investissent de plus en plus dans les associations de femmes.

CONCLUSION

Les populations d'origine rurale que sont les Maliens de France, peu scolarisées et à forte sociabilité communautaire dans lesquelles la tradition occupe une grande place, notamment dans les pratiques matrimoniales, sont régulièrement au devant de la scène et en conflit avec le système français d'intégration, si l'on s'en tient aux facteurs qui définissent l'intégration d'un immigré en France tel que le conçoit le Haut conseil à l'intégration, à savoir l'accès au travail, la scolarisation, la maîtrise du français, le mariage mixte, le logement, etc. Mais *« des étrangers peuvent présenter des caractéristiques démographiques et économiques (taux de fécondité, réussite scolaire, niveau de revenu, etc.) proches de celles des nationales, et parfois même supérieures, sans être intégrés... et sans chercher à l'être. La réciproque est également vraie »*¹⁰. À travers le travail, domaine clés du bien être économique des individus, nous avons pu voir que la situation des migrants maliens en France n'est pas plus désastreuse que ceux des autres ressortissants d'Afrique.

La tendance actuelle en politique d'immigration est de fixer chez elles les populations africaines attirées par l'émigration en aidant au développement de leur pays. Cette politique régulera-t-elle les flux migratoires du Tiers-Monde

¹⁰ Actes du séminaire sur les indicateurs d'intégration des immigrants, Montréal, 1994.

dont la pression sur l'Europe se renforce ? En France et ailleurs, il existe aussi un courant de pensée qui considère l'augmentation de l'immigration comme inévitable et même nécessaire (Simon, 1996). Certains auteurs comme Mario Vargas Llosas (1996) considèrent l'aide aux pays pauvres comme génératrice de dépendance, d'endettement et de corruption, et non créatrice d'emplois : elle ne saurait enrayer l'immigration.

Bibliographie

- Barou J., 1993. - "Les Soninké d'hier à demain", *Hommes et migrations*, n° 1, p. 9-27.
- Bodin C., Diakité A. et Kouyaté D., 1995. - *L'habitat des familles sahéliennes en Ile-de-France. Une catastrophe annoncée*. - Paris, Partenaires Services, 129 p.
- Daum C., 1993. - *Quand les immigrés construisent leur pays*. - Paris, L'Harmattan, 208 p.
- Gruel L., 1985. - "Conjurer l'exclusion", *Revue française de sociologie*, vol. 26, n° 3, p. 431-453.
- Kuagbenou V. K., 1997a. - "Intégration ou assimilation : l'épreuve des faits", *Politique africaine*, n° 67, p. 31-40.
- Kuagbenou V. K., 1997b. - "Les immigrés d'Afrique Noire. Pour une approche ethnique", *Migrations et Société*, n° 49, p. 5-25.
- Leclerc-Olive M., 1996. - "L'aide non-gouvernementale au développement: la sécurité économique contre la légitimité de l'Etat ? L'expérience malienne", *Cahier du Gemdev*, n° 24, p. 121-122.
- Libercier M. H. et Schneider H., 1996. - *Les migrants, partenaires pour le développement*. - Paris, OCDE, 272 p.

- Liosas M. V., 1996. - "Les immigrés, bénédiction des pays riches", *Le Monde*, 6/09/96.
- Montal G. D. et Rajaononarison H., 1992. - *Être Malien au S.A.N. d'Evry*. - Evry, Rapport au FAS, au SGI et au SAN d'Evry, 98 p.
- OCDE, 1994. - *Migration et développement : un nouveau partenariat pour la coopération*. - Paris, OCDE, 343 p.
- Porquet J.-L., 1997. - *Les clandestins. Enquête en France, en Chine et au Mali*. - Paris, Flammarion, 403 p.
- Quiminal C., 1995. - "La famille Soninké en France", *Hommes et migrations*, n° 1185, p. 26-31.
- Simon G., 1996. - "La France, le système migratoire européen et la mondialisation", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, n° 2, p. 261-273.
- Timéra M., 1996. - *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*. - Paris, Karthala, 244 p.
- Traoré S., 1994a. - *Dimension ethnique de la migration dans la vallée du fleuve Sénégal*. - Bamako, CERPOD (Études et travaux), 290 p.
- Traoré S., 1994b. - "Les modèles migratoires soninké et poular de la vallée du fleuve Sénégal", *Revue des migrations internationales*, n° 3, p. 61-79.
- Tribalat M., 1996. - *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*. - Paris, La Découverte-INED, 302 p.

LA PARTICIPATION DES MALIENS DE FRANCE AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE KAYES

Flore GUBERT

*« Va, va jusqu'à ce que la mort te frappe
sur le chemin de la réussite
plutôt que de demeurer sur place
jusqu'à ce que la honte t'avilisse »*

Adage diawando

La région de Kayes, située à l'extrême ouest du Mali, connaît traditionnellement une forte émigration à destination de la France et, dans une moindre mesure, vers les pays d'Afrique Centrale (Gabon, Congo) ou de l'Ouest. L'intensité des débats sur les questions d'immigration en France et les événements d'août 1996 qui les relancèrent (voir le chapitre précédent), auront eu deux conséquences immédiates : celle de mieux faire connaître cette région déshéritée vers laquelle se sont subitement tournés les regards ; celle, parallèlement, de dynamiser l'intérêt porté par les chercheurs sur un phénomène dont les conséquences socio-économiques ont été jusqu'à présent peu étudiées. Il est aujourd'hui communément admis que le développement des pays d'origine constitue la seule solution durable au problème migratoire, comme en attestent, par exemple, les conclusions de la 5^e Conférence des Ministres européens responsables des questions de migration (CEE, 1993). Partant de cette idée largement consensuelle, la réflexion s'est peu à peu portée sur le rôle des

migrants comme agents de développement dans leur propre pays (Daum, 1993 ; Daum, 1995 ; Libercier et Schneider, 1996).

Le travail qui est présenté ici s'inscrit dans le prolongement de cette réflexion. Il est le fruit d'une enquête de terrain réalisée entre janvier et avril 1997 auprès de 305 familles rurales résidant en région de Kayes. L'échantillon comprend 148 familles soninké (3 637 individus) et 157 familles d'autres ethnies (2 134 individus) dont 148 sont khassonké. Il compte autant de familles participant à la migration internationale que de familles n'y participant pas et permet de comparer les comportements de production et de consommation dans l'une et l'autre situation. Administrés dans huit villages différents, les questionnaires permettent également d'appréhender les dynamiques villageoises initiées par les migrants. L'objectif de l'étude est double : en plus de fournir des éléments permettant de mieux connaître les caractéristiques de la migration contemporaine, ce qui fera l'objet d'une première partie, il offre une analyse des conséquences de la migration à travers les flux de transferts de retour, tant au niveau des familles qui en bénéficient qu'au niveau de la communauté villageoise.

LES SONINKÉ : UNE ETHNIE MIGRANTE

La région de Kayes compte plus d'un million d'habitants parmi lesquels plusieurs ethnies sont représentées : soninké, khassonké, malinké, peuhl, etc. (République du Mali, 1990). Précision d'importance, puisque l'appartenance ethnique a toujours été, dans la zone, un critère de différenciation majeur en matière d'émigration à destination de la France (voir le chapitre précédent). C'est d'ailleurs ce critère qui a été retenu pour la construction de l'échantillon : les familles dont un ou plusieurs membres sont en France appartiennent en majorité à l'ethnie soninké, tandis que les familles non migrantes sont essentiellement d'origine khassonké.

Genèse de la migration contemporaine

L'ouverture sur l'extérieur de la région de Kayes est en partie liée à sa situation géographique. Autrefois traversée par les grandes routes commerciales transafricaines, elle a engendré plusieurs générations de commerçants qui, dès le 13^e siècle et jusqu'à la colonisation, ont pris une part active dans les échanges

*La participation des Maliens de France au développement
de la région de Kayes*

d'or, de gomme, d'arachide, de mil et, bien sûr, d'esclaves (Pollet et Winter, 1971 ; Weigel, 1982 ; Ahmat, 1994). La mobilité des habitants de la zone prend son véritable essor avec l'imposition des populations instaurée par le colonisateur français à la fin du siècle dernier. La nécessité impérieuse de disposer de ressources monétaires d'un montant pourtant limité et les difficultés à en trouver sur place ont conduit la main-d'œuvre locale à travailler de façon saisonnière hors des frontières régionales, dans les bassins arachidières sénégalais et gambiens, les chemins de fer ou la marine marchande. Mobilisée contre son gré, une partie de la population active masculine s'est ainsi détournée progressivement de sa région d'origine. Cet abandon passif, auquel ont pris part de nombreux Soninké, constitue les prémices de la migration contemporaine (Bradley *et al.*, 1977).

L'extension de l'espace migratoire à des destinations plus lointaines s'est produite à la fin des années 1950, en réponse à la demande de main-d'œuvre étrangère qui a accompagné la croissance économique et l'industrialisation de l'Europe d'après-guerre. Traditionnellement mobiles et avec l'appui d'anciens matelots de leur ethnie installés dans les grands ports de France, les Soninké du Mali, du Sénégal et de Mauritanie ont été plus sensibles que les autres à cette attraction. Au début des années 1970, le nombre des immigrés d'Afrique noire francophone en France est estimé à 65 000 personnes dont 64 % d'origine soninké (Dubresson, 1975). En 1992, l'enquête MGIS estime à 54,2 % la proportion de Soninké parmi les immigrés maliens (voir le chapitre précédent).

Aujourd'hui, cette « spécialisation » perdure. Si la France exerce depuis toujours un pouvoir d'attraction auprès de la majorité des habitants de la zone, le réseau parfaitement organisé des Soninké constitue parfois un obstacle pour certains candidats appartenant à d'autres groupes. Les résultats de l'enquête illustrent bien ce phénomène auquel il est fait mention lorsque l'on parle de monopole ethnique à propos des migrations du Mali vers la France (tableau 1).

Chez les familles soninké de l'échantillon, plus de 80 % des migrants se sont dirigés vers l'étranger. La France demeure le principal pays d'accueil puisque 66,5 % d'entre eux ont choisi cette destination au moment de leur départ. L'existence d'une relation privilégiée entre la France et les Soninké, qui se traduit par des flux financiers en retour de plusieurs dizaines de milliards de francs CFA, fait de cette société un terrain d'étude particulièrement intéressant pour analyser les conséquences socio-économiques de la migration internationale.

Tableau 1 : Ampleur de la migration masculine et destination selon l'appartenance ethnique en 1997

	Ensemble	Soninké	Autres ethnies
Nombre d'actifs masculins en migration	583	370	213
<i>en % de la population active masculine de 14-69 ans</i>	31,4	33,6	28,1
Destination (%)			
Mali	33,1	18,4	58,7
France	49,1	66,5	18,8
Afrique de l'Ouest	9,6	9,5	9,9
Afrique centrale	7,2	5,1	10,8
Autres destinations	1,0	0,5	1,8
Total étranger	66,9	81,6	41,3

Source : notre enquête, 1997.

Les migrations des familles khassonké s'opèrent, dans leur majeure partie, à l'intérieur du Mali. De plus, moins de la moitié des migrants internationaux de cette ethnie ont choisi la France comme pays de destination. Il apparaît donc des spécificités ethniques en matière de comportement migratoire. Dans l'un et l'autre groupe, cependant, les départs en migration mobilisent une partie importante des hommes d'âge actif : sur l'ensemble de l'échantillon, 39,3 % des hommes âgés de 20 à 59 ans sont en migration.

La permanence des flux migratoires vers la France : une nécessité économique

Aujourd'hui, le maintien en France d'une communauté malienne de plusieurs dizaines de milliers de personnes – 37 000 officiellement en 1990, 52 000 si l'on intègre le nombre estimé d'immigrés en situation irrégulière (Libercier et Schneider, 1996) – répond avant tout à des exigences économiques. L'enclavement et le climat constituent en effet un frein au développement de la première région administrative du Mali qui la rendent très dépendante des apports financiers extérieurs. Les infrastructures routières sont quasiment inexistantes et, lorsqu'elles existent, leur praticabilité n'est souvent qu'intermittente. La plupart des zones de production agricole sont en conséquence inaccessibles, ce qui exclut la constitution de réseaux de

*La participation des Maliens de France au développement
de la région de Kayes*

commercialisation avec la Mauritanie, le Sénégal ou la Guinée pourtant voisins. Les chiffres sur les échanges commerciaux en témoignent : la région n'a fourni, en 1990, que 0,37 % des exportations contrôlées du pays et il y a fort à penser que ce chiffre n'a guère progressé au cours de la décennie.

La faible pluviométrie et le caractère aléatoire de sa répartition contribuent également largement à la stagnation de la production locale. Activité principale de la région, l'agriculture, qui mobilise l'essentiel de la population active, ne permet d'atteindre l'autosuffisance alimentaire qu'exceptionnellement. Or, en l'absence de surplus agricole, le secteur marchand ne peut occuper qu'une place extrêmement réduite. L'émigration, en faisant bénéficier les familles de revenus bien supérieurs aux capacités locales de production, constitue un palliatif qu'aucune autre activité locale n'est en mesure de concurrencer.

Caractéristiques de la migration contemporaine vers la France

D'après notre enquête, les départs vers l'étranger avant 1975 se font à destination de deux grands pôles (tableau 2) : l'Afrique de l'Ouest et la France. Les parts respectives des trois destinations principales (Mali, France, Afrique de l'Ouest) sont par ailleurs stables au cours de cette période. À partir de 1975, une tendance à l'élargissement de l'espace migratoire est manifeste. La France perd le monopole des destinations lointaines, concurrencée par l'Afrique Centrale (Gabon, Congo) et d'autres régions du monde (Moyen-Orient, États-Unis, etc.). L'intérieur du Mali devient la destination principale.

Les résultats de l'Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation menée par la DNSI en 1993, confirme ces nouvelles tendances pour l'ensemble de la région de Kayes (voir le chapitre sur les migrations internes et l'urbanisation). Portant son attention sur les migrations des années 1988-1992, cette enquête révèle en effet que plus de 70 % de l'émigration en provenance de la région de Kayes a pour destination l'extérieur du Mali, dont une moitié les pays hors des pays du REMUAO¹. Ces chiffres peuvent être mis en parallèle avec ceux de la dernière colonne du tableau 2.

¹ Le Réseau migrations urbanisation en Afrique de l'Ouest, servant de cadre à l'enquête de 1993, est constitué de huit pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria et le Sénégal.

Tableau 2 : Répartition (en %) des migrants, toutes ethnies confondues, selon la destination et la date de départ

Destination	Nombre de départs			
	Avant 1965	de 1965 à 1974	de 1975 à 1984	de 1985 à 1997
Mali	34	25	43	220
en %	12,5	13,2	20,3	41,4
France	168	122	81	158
en %	62,0	64,2	38,2	29,8
Afr. Ouest	66	38	52	92
en %	24,3	20	24,5	17,3
Afr. centrale	2	5	20	49
en %	0,7	2,6	9,4	9,2
Autres	1	0	16	12
en %	0,4	0	7,5	2,3
Ensemble	271	190	212	531
	100	100	100	100

Source : notre enquête, 1997. Seuls les migrants masculins ont été retenus pour les calculs. Tous les départs ont été comptabilisés et non pas seulement les premiers départs.

Tableau 3 : Durée de la migration selon la date de départ en France (% cumulés en ligne)

Date de départ	Nombre de migrations	Nombre de retours			
		Au bout de 5 ans	Au bout de 10 ans	Au bout de 15 ans	Au bout de 20 ans
Avant 1955	9	3	1	0	2
% cumulé		33	44	44	66
1955-59	50	19	3	3	2
% cumulé		38	44	50	54
1960-64	96	35	12	5	1
% cumulé		36	49	54	55
1965-69	53	9	6	1	1
% cumulé		17	28	30	32
1970-74	47	2	0	2	0
% cumulé		4	4	8	8
1975-79	37	3	3	1	-
% cumulé		8	16	19	

Source : notre enquête, 1997. Les calculs ont été effectués à partir des premiers départs en France des migrants masculins.

*La participation des Maliens de France au développement
de la région de Kayes*

Plus de la moitié des migrants partis avant 1965 sont rentrés après un séjour en France de moins de 15 ans. À partir de 1965, la stratégie migratoire change de nature : sur l'ensemble des individus partis entre 1970 et 1975, seuls 8 % d'entre eux ont effectué en France un séjour de moins de 20 ans. Les autres résident toujours en France (tableau 3).

Autrefois temporaire et circulaire, la migration à destination de la France est devenue, à partir de 1974, une migration d'installation. Les restrictions imposées par les pouvoirs publics à l'entrée des immigrés et à l'accès à la nationalité française ont donc eu non seulement des conséquences sur la destination des départs postérieurs à cette date, mais également sur le comportement des migrants qui étaient déjà installés. Les séjours de courte durée, entrepris par de jeunes célibataires pour se constituer une épargne, se sont transformés en séjours de plusieurs années qui ne prennent souvent fin qu'à l'âge de la retraite. Cet allongement de la durée en migration, constaté par Weigel (1982) chez les Soninké du Sénégal, est confirmé par les résultats de l'enquête.

Si les destinations et les durées de séjour changent, le départ en migration reste le fait d'actifs masculins, tendance que n'a pas fait réellement fléchir la politique de regroupement familial menée par le gouvernement français au début des années 1980. Sur l'ensemble des migrants recensés chez les familles soninké de notre échantillon, 71 % sont des hommes d'âge actif. Ce chiffre est très proche de celui obtenu lors du recensement de 1990 en France qui estime à 68 % la proportion d'hommes parmi les immigrés du Mali. Cette forte proportion a des incidences sur la pyramide des âges des trois villages concernés, déformée au profit des enfants et des femmes.

Alors que l'on pourrait s'attendre, avec l'allongement de la durée en migration et la présence éventuelle de la famille aux côtés des migrants, à un affaiblissement des relations que ces derniers entretiennent avec leur région d'origine, force est de constater que des liens très étroits persistent. Bien qu'occupant généralement des emplois précaires ou à faible qualification, par conséquent peu rémunérateurs au regard du coût de la vie sur leur lieu de résidence, les migrants font preuve d'une forte capacité de transfert. À travers le rapatriement d'une partie de leurs salaires, ils participent activement à l'économie des villages dont ils sont originaires et dont ils demeurent, par ce biais, partie intégrante.

TRANSFERTS DES MIGRANTS : DES EFFORTS DE SOLIDARITÉ QUI TOUCHENT AVANT TOUT LES FAMILLES

Les migrants assurent en priorité la prise en charge de leurs parents au pays. Les envois dont bénéficient les familles sont, compte tenu de leur régularité, d'une ampleur sans commune mesure avec ceux destinés à la collectivité.

Évaluation des transferts en provenance de l'étranger

À l'échelle macro-économique, l'évaluation quantitative des flux de transferts privés qui transitent entre l'étranger et le Mali est très hasardeuse. Les chiffres avancés se situent dans une fourchette tellement large qu'ils découragent toute nouvelle tentative d'estimation, aussi rigoureuse soit-elle. À l'échelle micro-économique, il est cependant possible de connaître les montants reçus par les familles et d'en déduire une capacité moyenne à transférer par migrant actif.

Le tableau 4 présente les résultats qui ont été obtenus au sein de l'échantillon pour l'année 1996, en ce qui concerne les transferts de la France vers le Mali. Ils ne comprennent ni les versements de retraite en provenance de France et dont bénéficient d'anciens émigrés, ni les envois à caractère exceptionnel (machines agricoles, matériaux de construction, etc.) opérés par les migrants. Les transferts en provenance d'autres pays sont bien moins importants en volume : pour la même année, les familles ont reçu en moyenne 29 240 francs CFA de leurs parents en Afrique de l'Ouest, 106 387 francs CFA de ceux résidant en Afrique centrale et 200 633 francs CFA de ceux résidant dans d'autres régions du monde.

La présence de plusieurs membres d'une même famille en France réduit la charge financière qui pèse sur chacun. Plus qu'une mesure de la capacité à transférer, les chiffres de la troisième colonne du tableau donne une indication de l'effort financier consenti par chaque migrant. À titre de comparaison, Condé et Diagne (1986) évaluaient à 1 000 francs français en moyenne et par mois (600 000 francs CFA par an) les transferts de salaires de chaque immigré en 1983, pour un salaire compris entre 3 000 et 5 000 FF. Quiminal (1991) et Daum (1995) les estiment à 2 000 FF (1 200 000 francs CFA par an) en 1990.

*La participation des Maliens de France au développement
de la région de Kayes*

*Tableau 4 : Montant annuel moyen des transferts reçus par famille en fonction
du nombre de migrants actifs en France, en 1996*

Nombre de migrants d'âge actif* en France (1)	Montant annuel moyen des transferts reçus par famille en francs CFA (2)	Transfert annuel moyen par migrant d'âge actif en francs CFA (2)/(1)	Nombre de familles concernées
1	1 238 036	1 238 036	65
2	1 737 087	868 543	37
3	2 141 703	713 901	16
4	2 521 230	630 307	10
5	2 341 036	468 207	5
>5	3 918 465	635 425	5
Total	1 706 678	984 436	138
Total cumulé	235 521 564	-	-

* Hommes âgés de 18 ans et plus, résidant en France depuis plus de 6 mois.

Source : notre enquête, 1997. Ont été retenues pour ces calculs les 138 familles de l'échantillon participant à l'émigration internationale vers la France, toutes ethnies confondues.

Plus récemment, à la suite d'une enquête réalisée auprès de 200 immigrés maliens et sénégalais résidant en région parisienne, la CIMADE a évalué à 9 200 FF les transferts moyens réalisés annuellement par migrant (CIMADE, 1998). Ces chiffres montrent à quel point les obligations familiales, auxquelles il est difficile de se soustraire, sont un frein à la constitution d'une épargne à des fins personnelles. Aux dires de migrants en congé, rencontrés lors de l'enquête, la formation d'une épargne n'est réellement envisageable que lorsque la prise en charge de la famille est le fait de plusieurs émigrés.

En 1996, chaque famille a reçu en moyenne plus de 1,7 million de francs CFA, une somme bien supérieure à toutes celles générées par les activités locales. La présence des épouses et des enfants en France, généralement inactifs (voir le chapitre précédent), ne diminue ce montant que de 11,8 % pour deux raisons : la première est que l'accroissement consécutif des charges financières est en partie compensé par celui des aides sociales (allocations familiales en particulier). La seconde est que la venue de la famille du migrant n'est souvent entreprise que lorsque plusieurs membres actifs sont déjà en France. Cependant, rapportée au nombre de migrants, la contribution financière à la famille s'en trouve amoindrie (tableau 5).

Tableau 5 : Montant moyen des transferts reçus par famille et effort financier des migrants selon la présence ou non de membres dépendants en France en 1996

Présence de dépendants en France	Montant annuel moyen des transferts reçus par famille en francs CFA	Transfert annuel moyen par migrant d'âge actif en francs CFA
Oui	1 504 824	644 041
Non	1 783 383	1 113 786
Ensemble	1 706 678	984 436

Source : notre enquête, 1997.

L'utilisation des transferts : la prépondérance des dépenses de subsistance

L'emploi des sommes reçues est, sur place, presque toujours du ressort du chef de famille. Cependant, les migrants gardent un contrôle sur l'utilisation de l'argent qu'ils destinent à leurs proches en opérant, dès qu'ils en ont la possibilité, des transferts en nature. Ainsi, l'équivalent monétaire des envois alimentaires représente près de 50 % du montant total des transferts (tableau 6). Le chef de famille reçoit des bons de commande qu'il échange auprès d'un commerçant contre des produits alimentaires. Le paiement est assuré depuis la France par le migrant qui est soit en relation directe avec le fournisseur, soit membre d'une association de ressortissants qui gère un magasin d'approvisionnement.

Tableau 6 : Montant annuel moyen des différents types de transferts, 1996

	Transferts en nature		Transferts monétaires		Ensemble des transferts
	Bons alimentaires	Autres : habits, savons...	Affectés	Non affectés	
Montant annuel moyen	794 992	1 172	87 636	822 878	1 706 678
%	46,6	0,1	5,1	48,2	100

Source : notre enquête, 1997.

*La participation des Maliens de France au développement
de la région de Kayes*

Ces transferts ont joué un rôle prépondérant lors des deux grandes sécheresses de 1973-74 et de 1984, en permettant aux familles de faire face à la situation de famine dans laquelle elles se trouvaient. Parce qu'ils viennent couvrir le déficit vivrier, leur montant évolue selon les années de bonne ou de mauvaise pluviométrie.

Les envois en numéraire permettent à la famille de supporter la majorité des autres dépenses monétaires auxquelles elles ont à faire face : ordonnances médicales, droits de scolarité, impôt, dépenses d'habillement, frais occasionnés lors des fêtes religieuses, etc. L'argent envoyé est parfois affecté à des dépenses spécifiques comme le paiement du berger, gardien du cheptel de la famille, ou la rémunération des manœuvres lors des mises en culture.

Une partie des transferts monétaires sont destinés aux femmes chargées de la cuisine pour acheter les condiments et les produits frais. À travers ces envois, les migrants modifient les habitudes de consommation : ils favorisent l'apparition de nouvelles denrées, en même temps que la substitution de certains produits à d'autres (remplacement du sorgho, du maïs ou du mil par le riz, de la bouillie par le pain, etc.). Autrefois exclusivement auto-produit, l'approvisionnement en denrées alimentaires se monétarise.

Consommation contre investissement : l'impact controversé des transferts sur le comportement productif des ménages

La répartition des transferts entre les différentes catégories de dépenses montre une prédominance des logiques de consommation sur celles d'accumulation ou d'investissement productif. Même si la théorie du capital humain envisage les dépenses de consommation comme pouvant être productives dans certaines situations (notamment celle de grande pauvreté), les envois de fonds ne contribuent pas ou peu à créer de la richesse sur place, si bien qu'il est souvent reproché aux migrants d'accroître la dépendance du secteur de subsistance vis-à-vis des apports extérieurs.

Si l'on s'attache pourtant à comparer le niveau d'équipement agricole des ménages selon leur implication dans la migration internationale (tableau 7), on constate que les familles avec migrants (toutes destinations confondues) ont un taux d'équipement en matériel agricole significativement supérieur à celui des familles sans migrants. Au sein du premier groupe, 81 % des surfaces agricoles

exploitées ont été cultivées par traction animale, contre 71 % chez les ménages du second groupe.

Tableau 7 : Équipement agricole des familles (en %) selon leur implication dans l'émigration internationale et production céréalière moyenne par membre actif du ménage

	Houe asine	Charrue	Charrette	Multi-culteur	Semoir	Production (kgs/tête)
Familles avec migrants	23	63	61	8	16	337
Famille sans migrants	11	30	20	4	8	436

Source : notre enquête, 1997. L'échantillon compte 122 familles sans migrants et 183 familles avec migrants.

L'existence de ressources monétaires obtenues à travers la migration est également un facteur discriminant en matière d'utilisation d'engrais et d'embauche de salariés agricoles. Les signes d'une modernisation des systèmes de production initiée par les migrants pour favoriser l'accroissement de la productivité agricole et de la production sont donc tangibles. Si l'on en croit les études antérieures, cette préoccupation est récente : à la fin des années 1970, Bradley, Raynaut et Torrealba, dans une étude sur le Guidimakha mauritanien, font la conclusion suivante : « *En ce qui concerne l'introduction de techniques nouvelles dans le système de production agricole, on peut tout de suite répondre que les conséquences observables du phénomène migratoire sont nulles* » (Bradley et al., 1977).

Paradoxalement, l'existence de revenus migratoires réguliers a un impact ambigu sur la production agricole. Si elle facilite incontestablement l'introduction de nouvelles techniques en allégeant la contrainte en capital des familles (plus d'un quart des familles soutenues par un migrant utilisent un tracteur lors du labour !), elle rend également moins impératif l'équilibre entre production et besoins céréaliers et peut provoquer de ce fait une moindre incitation à produire. Alors que la traction animale est généralement associée à une augmentation des rendements suite à une meilleure préparation du sol, les productions obtenues par les familles enquêtées conduisent à des conclusions opposées, et ce quel que soit le type de culture. Ainsi, chez les ménages impliqués dans l'émigration internationale, la production céréalière moyenne

*La participation des Maliens de France au développement
de la région de Kayes*

des deux dernières campagnes hivernales par membre actif est de 337 kg, alors qu'elle atteint 436 kg chez les familles sans migrants (tableau 7).

Facteur d'innovation, mais simultanément source de distorsions, les transferts sont un palliatif mais non une solution globale au problème de déficit vivrier, mythifiant davantage, si besoin en était, l'autosuffisance alimentaire. Conscients de ces effets pervers, les migrants se sont associés pour mener des actions collectives en faveur de leurs villages d'origine.

***LA PRISE EN COMPTE CROISSANTE DE LA
COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE DANS LES PROJETS
INITIÉS PAR LES MIGRANTS***

**De la mosquée au téléphone,
deux décennies de réalisations collectives**

Les valeurs de solidarité constatées au niveau familial, qui se traduisent par un partage et une redistribution de la rente migratoire, se retrouvent à l'échelle des communautés locales. En effet, aux envois de fonds opérés par les migrants à leurs familles s'ajoutent ceux destinés au village. Regroupés en associations autour de l'objectif de développement de leurs régions d'origine, les Maliens de France ont, depuis une quinzaine d'années, initié et financé de multiples projets.

Essentiellement prestigieuses au départ, avec la construction de mosquées, les réalisations communautaires des migrants témoignent d'une volonté croissante de participer au devenir de leur région d'origine, si bien que l'on considère aujourd'hui les associations de ressortissants comme étant une forme de pouvoir municipal. Écoles, dispensaires, travaux d'adduction d'eau, puits, magasins d'approvisionnement en biens de première nécessité, périmètres irrigués, l'apparition et le fonctionnement de la majorité des installations destinées à la collectivité en région de Kayes sont à mettre à l'actif des migrants.

Chacun des trois villages soninké qui ont été enquêtés compte au moins une association de ressortissants en France. À Gakoura, l'association des bénévoles franco-maliens pour l'aide au développement du village, dont le siège est à Mulhouse, compte à son actif un dispensaire (30 millions de francs CFA versés

entre 1986 et 1989), une école (11 millions de francs CFA en 1990-91), une pharmacie (1,5 million) et une coopérative de consommation (1,5 million). Liste non exhaustive compte tenu du nombre de projets aujourd'hui réalisés. À Dyalla-Khasso, ce sont les émigrés qui ont financé la ligne téléphonique reliant le village au réseau de la ville de Kayes grâce à laquelle ils peuvent aujourd'hui joindre directement leurs familles. Dans le cercle de Yélimané, au nord de Kayes, l'ADCYF (Association pour le développement du cercle de Yélimané en France) a recensé, en 1996, 180 puits et forages, 70 écoles, 11 dispensaires et 19 coopératives financés presque intégralement par les « francemen »². En termes monétaires, l'ensemble de leurs réalisations est évalué à près de 7 milliards de francs CFA (ADCYF, 1996). À l'échelle de la région de Kayes, 64 % des infrastructures existant dans les villages sont attribuées aux migrants (Libercier et Schneider, 1996).

Des réalisations qui viennent pallier les carences de l'État dans le domaine social

Les migrants sont jusqu'à récemment exclusivement intervenus dans des domaines non économiquement rentables et de ce fait traditionnellement dévolus à l'État : santé, éducation, approvisionnement en eau, etc. Pour comprendre ce choix, il importe de replacer les réalisations des migrants dans le contexte de la région de Kayes.

La première région administrative du Mali est une des grandes perdantes de la politique de redistribution de l'État. Particulièrement enclavée et souffrant d'un isolement social, économique et politique, elle est repliée sur elle-même, ne pouvant compter, pour son développement, que sur une participation accrue de la société civile. Les migrants, de leur propre initiative, ont su répondre à cette nécessité. Le reversement d'une partie de la rente migratoire, en atténuant les conséquences des défaillances de l'État, a été et demeure encore aujourd'hui un facteur de stabilité de la région. Sans pour autant considérer les migrants comme étant les garants de la paix sociale, ce qui serait leur témoigner une reconnaissance excessive, il est clair qu'ils ont su garder un esprit communautaire grâce auquel les sociétés dont ils sont originaires demeurent des ensembles cohérents et solidaires.

² Appellation donnée par les maliens à leurs ressortissants qui résident en France.

Mobilisation des villageois : à la recherche d'une meilleure efficacité des projets

Soucieux de progressivement réduire la dépendance des villages vis-à-vis des ressources extérieures, les migrants ont également favorisé l'apparition de réalisations parfois ambitieuses dans le domaine agricole. Cependant, les actions collectives de ce type sont loin d'avoir eu les résultats escomptés. Les chiffres sur les montants investis cachent en effet une autre réalité. Le manque de concertation entre les associations de ressortissants et les villageois a entraîné l'apparition de projets trop souvent inadaptés aux besoins de la population. Surdimensionnés, leur fonctionnement ne permet pas aujourd'hui d'assurer le recouvrement des coûts, impliquant, pour leur pérennité, une dépendance accrue vis-à-vis des revenus migratoires.

Face à ces difficultés, les migrants ont cherché à impliquer de plus en plus leur communauté d'origine dans le devenir de leur région. Le nombre croissant de groupements villageois, interlocuteurs privilégiés et partenaires indispensables des associations de ressortissants en France, est un des signes de cette mobilisation. D'après un rapport de l'OCDE (Libercier et Schneider, 1996), 39 des 42 associations de développement recensées en France sont également présentes dans les villages. Les objectifs de ces groupements sont variables : parfois strictement limités à la gestion des biens communautaires à l'échelle villageoise ou intervillageoise, ils peuvent avoir pour vocation la représentation ou la négociation avec l'extérieur.

CONCLUSION

Malgré les difficultés croissantes rencontrées lors du séjour à l'étranger, les migrants continuent d'assurer la prise en charge de leurs familles. Leurs associations, dont le dynamisme commence à être reconnu, jouent aujourd'hui un rôle prépondérant dans l'offre de biens pour la collectivité. La contribution des émigrés n'est pas uniquement financière : en impliquant les villageois dans leurs actions, ils ont jeté les bases d'un développement participatif qui témoignent d'une véritable conscience communautaire.

Certes, le bilan des réalisations et des transformations induites par la migration est mitigé. Il témoigne souvent d'un manque de compétences débouchant sur

des projets non réalistes et de ce fait voués à l'échec. Il trahit parfois le comportement de quelques familles qui, sûres du soutien de leurs membres en migration, ne se soucient plus guère de s'assurer un revenu.

Ce bilan montre surtout les limites d'une intervention reposant sur la seule société civile. Aujourd'hui agents de développement exclusifs, les migrants ont en effet trop souffert de la faible reconnaissance et de la non prise en compte, par les autorités publiques et la politique nationale, de leurs réalisations. La politique de décentralisation, en cours au Mali, peut contribuer à renforcer et à légitimer ce qui a déjà été fait. Plus encore, en accompagnant et soutenant les actions engagées, les pouvoirs communaux naissants peuvent achever d'apporter les conditions pour un développement durable.

Bibliographie

- ADCYF, 1996. - *Bilan des réalisations des ressortissants du cercle de Yélimané en France*. - Paris, ADCYF, 7 p. (Document de travail interne).
- Ahmat M., 1994. - *Etude du fonctionnement des Périmètres irrigués villageois (PIV) dans la zone de Kayes (Mali) et leur intégration dans le système agraire régional*. - Bamako, CNEARC/GRDR. (Mémoire de fin d'étude).
- Bradley P., Raynaut C. et Torrealba J., 1977. - *Le Guidimakha mauritanien. Diagnostic et propositions d'action*. - London, War on want, 158 p.
- CEE, 1993. - *Conclusions*. - Athènes, (5ème Conférence des Ministres Européens responsables des questions de migration, Athènes, 18-19 Novembre 1993).
- CIMADE, 1998. - *Epargne des migrants et outils financiers adaptés*. - Paris, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Direction de la Population et des Migrations, 162 p. (Rapport final n°1).
- Condé J., Diagne P. S. et Ouaidou N. G., 1986. - *Les migrations internationales Sud-Nord. Une étude de cas : les migrants maliens, mauritaniens et*

*La participation des Maliens de France au développement
de la région de Kayes*

sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France. - Paris, OCDE (Textes du Centre de Développement de l'OCDE), 154 p.

Daum C., 1993. - *Quand les immigrants construisent leur pays.* - Paris, L'Harmattan, 208 p.

Daum C., 1995. - *Les migrants, partenaires de la coopération internationale : le cas des maliens de France.* - Paris, OCDE (Documents techniques de l'OCDE), 43 p.

Dubresson A., 1975. - "Les travailleurs soninké et toucouleur dans l'ouest parisien", *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol. XII, n° 2, p. 180-208.

Libercier M. H. et Schneider H., 1996. - *Les migrants, partenaires pour le développement.* - Paris, OCDE, 272 p.

Pollet E. et Winter G., 1971. - *La société soninké (Dyahunu, Mali).* - Bruxelles, Université libre de Bruxelles (Etudes ethnologiques), 566 p.

Quiminal C., 1991. - *Gens d'ici, gens d'ailleurs. Migrations soninké et transformations villageoises.* - Paris, Christian Bourgeois, 223 p.

République du Mali, 1990. - *Recensement général de la population et de l'habitat - Résultats définitifs sur l'ensemble du pays - Population, Economie et Habitat.* - Bamako, Bureau central du recensement - Direction nationale de la statistique et de l'informatique, 264 p.

Weigel J. Y., 1982. - *Migration et production domestique des Soninké du Sénégal.* - Paris, ORSTOM (Travaux et documents de l'ORSTOM), 133 p.

LA FAMILLE : STRUCTURE ET DIVERSITÉ

Bréhima BERIDOGO

La famille a été l'un des premiers centres d'intérêt de l'anthropologie à sa naissance, dans la deuxième moitié du 19^e siècle. Il s'agissait à l'époque de remonter à l'origine de cette institution sociale, considérée comme universelle, mais se présentant sous diverses formes du fait de son caractère dynamique. Et c'est cette dynamique qui devait, aussi, conduire tous les types de famille à la forme nucléaire, consacrée par la monogamie. Depuis, cette approche a été remise en cause et certains chercheurs ont souvent préféré utiliser à la place du concept de famille les notions de groupe, de communauté domestique (Meillassoux, 1992), ou mieux, les termes utilisés par la société étudiée.

Quel que soit le terme adopté, le groupe social désigné se présente comme un ensemble de personnes liées par un certain nombre de caractéristiques : communauté de résidence, coopération économique, consommation en commun des biens produits, coopération dans la recherche des reproductrices, solidarité des membres face à l'extérieur, etc. Aussi, selon Murdock (1972), une famille comprend, dans les conditions normales, des adultes des deux sexes dont deux au moins (mariés) entretiennent des rapports sexuels socialement approuvés.

LES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES DES FAMILLES AU MALI

La famille se présente sous diverses formes selon les sociétés. Ainsi, il existe :

- la famille nucléaire, constituée d'un couple marié monogame et de ses enfants célibataires ;
- la famille composée ou polygame, caractérisée par une pluralité de mariages qui se présentent sous deux formes : la polygynie qui consiste pour un homme à épouser plusieurs femmes et la polyandrie (très rare) qui est le mariage d'une femme avec plusieurs époux ;
- la famille étendue caractérisée par la coexistence d'une pluralité de mariages sexuellement indépendants les uns des autres : ses membres consanguins peuvent être de la même génération (germains, cousins...) ou de générations différentes (ascendants et descendants).

Au Mali, traditionnellement, on rencontre des familles composées (pratiquant la polygynie) et étendues ou en tout cas perçues comme telles dans les conditions normales. Ce qui veut dire que la famille nucléaire, de fait, n'est perçue que comme une situation de transition. D'ailleurs, il n'existe dans aucune ethnie une terminologie pour la désigner. C'est pourquoi, « *les Dogon affirment que 'le mariage continue la famille, mais ne la fonde pas', ce qui s'explique aisément par le fait que le couple n'est qu'un élément de la ginna, considérée comme l'expression même de la famille* » (Beaudoin, 1984, p. 130). Comme ci-dessus mentionné, ces familles sont constituées de personnes qui, sous l'égide d'un aîné, habitent, produisent, consomment et recherchent les reproductrices (femmes) ensemble.

Un autre élément d'appartenance à la famille existe depuis la période coloniale, c'est le fait de figurer sur le même carnet de famille (*dusèben* ou *dutigisèben*). Celui-ci est, depuis, devenu un important symbole identitaire.

STRUCTURE ET DIVERSITÉ DE LA FAMILLE MALIENNE

En dehors des caractéristiques communes ci-dessus énumérées, la famille se présente diversement d'une aire culturelle à une autre et même d'une ethnie à une autre. La population malienne se répartit essentiellement entre une dizaine d'ethnies que sont les Bambara, Malinké, Bozo, Soninké, Sénoufo-Mynianka, Dogon, Bwa, Peuhl, Songhay, Touareg et Maure. Il y existe aussi des groupes minoritaires comme les Kassonké, les Dafing, les Samogho, etc. Chaque culture

ethnique marque de son sceau la famille. En plus de la diversité d'appartenance ethnique et aux aires culturelles, trois autres données semblent déterminer la famille malienne dans ses représentations, sa structure et son fonctionnement : il s'agit du genre de vie, de l'impact des religions étrangères (Islam et christianisme) et de l'urbanisation.

Nous distinguons quatre types principaux de familles au Mali :

- le type de famille des agriculteurs sédentaires adeptes des religions du terroir ou dont les cultures ont conservé une spécificité relative malgré les conversions aux religions étrangères : il se retrouve chez les Bambara, Malinké, Sénoufo, Mynianka, Dogon, Bwa ;

- le type de famille des agriculteurs et éleveurs sédentaires convertis de longue date à l'Islam se retrouve chez les Soninké et les Songhay ;

- le type de famille des éleveurs nomades et semi-nomades qu'on retrouve chez les Peuhl, Touareg et les Maures ;

- et les types de famille des grands centres urbains.

Pour chacun de ces types nous étudierons les cas particuliers bambara, soninké et peuhl, ainsi que la famille à Bamako, sous l'angle des symboles matériels identitaires, de la structure et de l'organisation de la famille, et enfin de l'organisation du travail.

Le type de famille des agriculteurs sédentaires soudano-sahéliens : le cas de la famille bambara

Ce type de famille est sous la direction d'un aîné appelé *dutigi* ou *lutigi* en Bambara et en Malinké, *dalifòlò* en Sénoufo, *dùso* en Bwa. Ce chef de famille est en principe l'homme le plus âgé de la descendance masculine. Il a le statut d'aîné et les autres, ceux de cadets ou de dépendants. Représentant des ancêtres parmi les vivants, il sert, par conséquent, de trait d'union, d'intermédiaire entre les deux communautés.

Assurant aussi le rôle de prêtre et de sacrificateur, il fait des offrandes aux différentes divinités (êtres invisibles, ancêtres, espaces sacrés du terroir, divinités matérialisées sous formes de lieux de cultes et d'autels). La production

se fait sous sa direction et il est le gardien et le responsable des biens collectifs (instruments de travail, vivres, bétail, numéraire, etc.).

En somme, le chef de famille est à la lisière du monde des divinités. De par ses rapports avec les ancêtres, c'est un être sacré. Il ne peut être destitué tant qu'il conserve ses facultés mentales. Le chef n'est donc pas seulement un aîné au sens biologique et social du terme, mais sa personne est d'une essence supérieure à celle des cadets. C'est pourquoi dans certains milieux bambara, il est appelé *fâ* (littéralement père) par ses cadets, quel que soit le lien parental. Cette supériorité, conférée par les ancêtres et le statut, se trouve renforcée par les connaissances magico-religieuses, dont une partie provient de l'héritage lignager et une autre de l'expérience de l'âge.

Il s'en suit qu'il n'est pas seulement un intermédiaire neutre mais surtout un protecteur, un intercesseur. Ainsi, pour le bien-être et la prospérité des cadets, il intercède auprès des divinités et principalement des ancêtres. En cas de faute commise par un de ses cadets à l'extérieur, c'est lui qui répond devant l'autorité concernée (autre chef de famille, chef de village et son conseil, etc.). Un cas des plus extrêmes est celui de ce chef de famille et chef de village qui, au début des années 1960, a répondu, devant l'autorité judiciaire, à la place de son neveu et qui s'est fait condamner à perpétuité pour homicide volontaire. C'est aussi aux chefs de famille que l'administration d'État s'adresse pour le paiement des diverses taxes. En cas de non-paiement de ces taxes, ce sont également les chefs de familles qui subissent les châtements (emprisonnement, bain forcé de soleil en période de canicule...) à la place de leurs dépendants. C'est là aussi que la dimension de symbole identitaire du carnet de famille prend tout son sens pour ses membres.

Pour ce qui concerne l'échange matrimonial, le chef de famille y joue le rôle d'interlocuteur. Il est l'intermédiaire entre les membres de sa famille et le reste de la communauté. Traditionnellement, c'est à lui que sont remises les filles nubiles en vue de leur affectation aux hommes de sa famille. C'est aussi lui qui est censé accorder la main des filles de sa famille aux autres aînés pour leurs dépendants. C'est ce que Meillassoux exprimait d'une certaine façon : « *l'autorité de l'aîné repose moins sur la gestion matérielle que sur les fonctions matrimoniales et sur ses capacités à traiter avec les groupes extérieurs et homogènes* » (Meillassoux, 1992).

Mais le chef de famille ne concentre pas entre ses mains tous les pouvoirs. Face à chaque problème d'une certaine importance il provoque une réunion de famille. Des pouvoirs sont, par ailleurs, délégués à certains cadets en fonction de leur statut. Ainsi chez les Sénoufo, « *l'organisation pratique revient à celui venant en âge après le dalifòlò (chef de famille) et qui est appelé à lui succéder après sa mort. Celui-ci distribue le grain aux femmes mariées en hivernage. Il est à ce titre appelé khudowolu. Après le repas de la nuit, il indique à chaque membre sa tâche du lendemain. Les cadets font des propositions qu'il est libre d'accepter ou de refuser* » (Béridogo, 1982). La même déconcentration des pouvoirs est perceptible chez les Bwa à partir de ce discours rapporté par J. Capron : « *Lorsque le mil est terminé, le plus âgé des cultivateurs va trouver le kala (le chef des cultivateurs), l'informe que les femmes n'ont plus rien pour vivre et faire vivre leur mari et leurs enfants. Le kala se rend chez le dûso (le chef de maison). Celui-ci convoque le nâleso (le chef des greniers). Tous trois se rendent dans la maison des ancêtres car nul n'a le droit d'ouvrir les greniers si ce n'est dans l'intérêt général de la famille* » (Dembélé, 1997).

D'un autre côté, les mutations sociales ont entraîné une déconcentration des pôles d'accumulation des richesses. Un cadet peut ainsi acquérir un capital suffisant pour se procurer une fille nubile comme épouse. Mais, en dehors des situations conflictuelles, on fera jouer, réellement ou symboliquement, au chef de famille tout ou une partie de son rôle traditionnel de négociateur : démarchage, remise de la compensation matrimoniale (dot), réception de l'épouse, etc.

Cette organisation familiale est typiquement rencontrée chez les Bambara. Habitants du centre et du sud du Mali, dans les zones soudaniennes et sahéliennes, les Bambara occupent les localités traditionnellement appelées Ségu, Bèlèdugu, Kaarta, Baniko, Mègètan, Badugu, Jitumu, Banimòmòcè, etc.

Les symboles matériels identitaires de toute famille bambara (*du*) sont le vestibule *bloon*, le champ familial collectif, *forobaforo* ou *duforo* et le carnet de famille (*dutigisèben*, *gwatigisèben* ou *dusèben*).

La porte d'entrée et de sortie de la famille est le vestibule. Il la relie à l'extérieur et les deux sont souvent conceptuellement confondus : *bloondah*, signifiant, littéralement, la porte du vestibule, désigne aussi la famille, ceux utilisant la même porte de vestibule. Il est l'un des sièges des âmes des ancêtres de la

famille, ayant été leur lieu de séjour de leur vivant et de transit après leur mort. C'est aussi un lieu de réception des hôtes et de réunions familiales.

Le travail sur le champ familial exprime la reconnaissance de l'autorité du *fa* et symbolise la conjugaison des efforts pour l'obtention des moyens de subsistance. En ce qui concerne le carnet de famille, s'en faire rayer équivaut à un bannissement.

D'autres données peuvent paraître comme des symboles identitaires d'une famille. Il s'agit du patronyme (*jamu*) et des interdits (*tnè*). Mais ceux-ci demeurent surtout des attributs lignagers et même claniques, s'étendant au-delà de la famille, du lignage, du village et même de l'ethnie. Ils ne permettent pas de distinguer une famille d'une autre et ne ressentent aucune répercussion en cas de segmentation de la famille contrairement aux trois symboles identitaires que sont le champ collectif, le vestibule et le carnet de famille.

La tendance est à la segmentation de la famille étendue. Il existe une volonté des cadets de constituer des entités autonomes. Chez les Minyanka, certains cadets s'installent dans les hameaux pour exploiter le coton à leur propre compte en vue de disposer de numéraire. Dans le Baniko (cercle de Dioïla), une autre zone cotonnière, face à la résistance des aînés, les cadets vont ériger leurs hameaux sur les terroirs voisins. Ainsi, Korokoro, dans le cercle de Dioïla, comptait 19 familles en 1945, 67 en 1960 et 150 en 1998, sans que cette augmentation soit expliquée par la simple croissance démographique ou par l'immigration de familles allochtones.

Qu'en est-il de la structure et de l'organisation de la famille chez les Bambara ? Le *du* est une famille de type étendue, caractérisée par la polygynie et dirigée par le *fa* ou *dutigi*. Dans les faits, les hommes mariés forment des pôles autour desquels gravitent une ou plusieurs épouses. Mais les représentations sociales mettent en avant les pôles formés par les femmes mariées et leurs enfants célibataires. Ces entités, dénommées *gwada*, correspondent étymologiquement aux foyers, aux différents lieux de cuisson des aliments. Ainsi, chaque femme mariée et ses enfants non mariés constituent un *gwada* au sein de la famille étendue, elle-même dénommée *gwa*. Les germains sont appelés *badenw* (enfants d'une même mère) par opposition aux *fadenw* (enfants de même père mais de mères différentes). En cas de dissolution de la famille, les reconstitutions des nouvelles unités familiales se font généralement autour des *badenw*.

Le *du* est structuré de la façon suivante. Après le *fa* viennent ses frères puînés, *dwaninw*. Dans la génération suivante on retrouve les *denw*, ceux ayant le statut d'enfants, c'est-à-dire ses propres enfants et ceux de ses *dwaninw*. La troisième génération se compose de ses *mòdenw* (petits-enfants). Une autre présence non moins essentielle est celle des *musow* ou *furumusow*, les femmes qui y sont arrivées par alliance. Par rapport au *fa*, celles-ci se répartissent entre les *musow*, ses épouses et les *buranmusow*, les épouses des cadets sans distinction de génération. On peut aussi compter parmi elles des *baw*, des femmes qui ont le statut de mère pour lui. Il s'agit là de veuves ayant été des épouses d'ascendants du *fa*.

Une approche d'ensemble donne trois grands groupes : les *kulusitigiw* qui sont les hommes adultes, initiés et ayant droit de présence aux réunions familiales ; les *denmisèniw* sont les enfants considérés comme mineurs. Ils se divisent en *cèmisèniw* (garçons) et *bogotigiw* (filles) ; et le troisième grand groupe est composé des *musow* (femmes mariées).

Chez les Bambara, la filiation est patrilinéaire et l'héritage et la succession se font au niveau de la première génération, les *faw* ; ce n'est qu'une fois celle-ci éteinte qu'ils passent aux *denw*, dans l'ordre de la primogéniture.

Du point de vue de l'organisation du travail, en pays bambara et particulièrement à Djinièbougou au Bèlèdugu (cercle de Kolokani), quatre jours de la semaine sont réservés au travail sur le champ collectif. Le reste du temps est réservé au repos et aux parcelles individuelles. Celles-ci appartiennent généralement à des groupes de frères utérins qui l'exploitent sous la direction du plus âgé. Les produits qui en sont obtenus constituent la propriété des exploitants. Mais en cas de pénurie alimentaire, ils sont réquisitionnés pour la consommation familiale.

En pays *kakolo* (sous-groupe bambara), sur les rives de la boucle du fleuve Baoulé, les produits des champs familiaux servent à nourrir la famille durant six jours de la semaine, soit les cinq jours de travaux collectifs et le jour de repos, à payer les frais de premier mariage de chaque homme, à acheter les équipements collectifs et résoudre les autres problèmes collectifs. Le septième jour de la semaine est consacré à la culture des champs individuels, qui servent à nourrir leurs exploitants. Les produits de ces champs viennent aussi en appoint aux produits des champs collectifs sur le plan alimentaire. Mais les surplus sont surtout utilisés par les hommes mariés pour contracter de nouvelles unions.

Alors que la première union est contractée grâce au *fa*, à la communauté familiale, les premières épouses aident financièrement leur époux à acquérir d'autres femmes et cela au nom de l'allègement des tâches ménagères et agricoles qu'entraîne l'arrivée de « cadettes » dans le ménage polygame.

La femme, presque partout, exploite une parcelle individuelle dont les produits sont destinés à la recherche des condiments pour la préparation des sauces, à la couverture de ses besoins personnels (habillement, entretien des enfants, de l'époux, etc.). Dans quelques rares localités, il arrive que la femme n'ait pas droit à la propriété privée (Monzombala dans le cercle de Koulikoro, Mouzon dans l'arrondissement de Baguineda ; voir Bérédogo et Doumbia-N'diaye, 1993). Sur le plan de la division sociale du travail, l'homme et la femme s'acquittent l'un et l'autre des travaux agricoles mais les tâches ménagères demeurent l'apanage des femmes.

La famille bambara est en pleine mutation. La conversion à l'Islam porte atteinte à l'autorité du *fa* par une rupture des liens avec les ancêtres et partant, la négation de leur soutien. Par ailleurs, les aînés ne maîtrisent plus le circuit économique à cause de sa diversification et de son intégration au marché national et international. On assiste, en conséquence, à un éclatement du *du* à chaque génération ; et la constitution de plus petites unités par les frères utérins, autour des *gwada*.

Les familles des agriculteurs et éleveurs sédentaires sahéliens : l'exemple de la famille Soninké

Les symboles identitaires, d'appartenance à une famille (*ka*), sont de reconnaître et de se mettre sous l'autorité d'un chef de famille (*kagumè*), de cultiver avec les autres membres dans un même champ (*té k'horé*) et d'être inscrit sur le même carnet de famille.

La *ka* des Soninké est une famille étendue, qui pratique la polygynie et ne diffère pas fondamentalement du type de famille bambara décrit précédemment. Seulement, ici, les ancêtres sont moins présents dans la vie des vivants et la forte tradition d'émigration entraîne la présence d'une forte proportion de femmes dont les époux s'absentent pour des périodes plus ou moins longues. « *Peuvent également faire partie du ka, des familles étrangères attachées conventionnellement au chef du ka : ce sont des marabouts, des nyakamala ou des esclaves* » (Pollet et Winter, 1971). Les Soninké exercent aussi le commerce

mais surtout en dehors de leur contrée d'origine. Ce type de commerce n'a donc pas tellement d'impact direct sur la vie de la famille soninké au village.

Le chef de famille (*kagumè*) est l'homme le plus âgé de tous. Il est le garant du patrimoine et le prêtre officiant. À ce titre, il fait des sacrifices aux ancêtres, aux lieux sacrés et aux êtres invisibles (*jinanu*). Le syncrétisme est donc de règle car ces pratiques sont concomitantes à celles de l'Islam. Le *kagumè* préside aussi les conseils de famille, prend les décisions finales et veille à leur application.

La filiation est patrilinéaire et la succession se fait de frère à frère. Ce n'est qu'une fois la génération des frères éteintes que la chefferie de famille passe à celle des fils en respectant toujours la règle de la primogéniture. « *Quand [...] des scissions de ka s'opèrent [...] 1) les coupures se font entre ceux des membres du ka dont le lien social est le plus lâche (le chef de famille et ses cousins, le chef de famille et ses nyakamala), 2) de deux parents c'est le plus jeune, par conséquent jamais le chef de famille lui même qui s'en va* » (Pollet et Winter, 1971). La forte islamisation favorise ces scissions et freine l'extension de la famille. En effet, « *l'Islam en mettant l'accent sur la puissance paternelle, a peut-être compromis le pouvoir du frère aîné sur le cadet* » (Pollet et Winter, 1971).

Quant aux épouses, pour ce qui concerne leur statut et leurs rôles, elles peuvent être représentées aux réunions de famille par leur aînée. Celle-ci n'y prend pas la parole mais rend compte ensuite à ses consœurs. Chaque femme a aussi son lopin de terre et des métaux précieux (or, argent...). Elles s'occupent évidemment des tâches ménagères.

Chaque famille soninké comporte aussi une bonne proportion de femmes dont les époux ont émigré. Ces femmes peuvent se classer en deux catégories, celles qui, dans un premier temps, ont émigré avec leurs époux et qui sont ensuite revenues les attendre au village, et celles qui, depuis leur mariage, n'ont jamais quitté la famille conjugale. Ayant vécu d'autres expériences, d'énormes conflits opposent le plus souvent les premières aux autres membres de la famille. De manière générale, avec les femmes des émigrés, les conflits surgissent autour des problèmes d'adultère, de conception d'enfants adultérins, de non-soumission aux aînés, d'immixtion de la femme dans la gestion des biens envoyés par l'époux émigré, de plainte quant à la durée d'absence de l'époux, etc. Quelques fois, pour fuir les contraintes villageoises, certaines invoquent des raisons médicales pour passer souvent de longs séjours à Bamako. Ces

situations aboutissent parfois au divorce, et même à des troubles psychoaffectifs, comme l'attestent les travaux de Doucouré (1998).

Les émigrés contribuent énormément à la satisfaction des besoins de la famille par des envois en numéraire ou en biens matériels, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions d'existence (voir dans cet ouvrage le chapitre sur les migrations dans la région de Kayes).

Les familles des éleveurs nomades et semi-nomades : le cas de la famille peuhle

Ici, l'activité socio-économique dominante est l'élevage et le genre de vie est le nomadisme et le semi-nomadisme. Ces sociétés sont aussi parmi les premières à avoir été en contact avec l'Islam. Tous ces facteurs ont leur incidence sur la perception, la structure et l'organisation de la famille, ce qu'illustre bien le cas de la famille peuhle.

Les Peuhl sont disséminés sur toute l'étendue du territoire malien ; mais leurs foyers traditionnels sont le delta central nigérien, le Séno et le Gourma pour les nomades et semi-nomades, le pays malinké et le Wassoulou pour les Peuhl sédentarisés de longue date et chez lesquels la culture mandingue l'emporte sur celle d'origine. La présente étude traitera de la famille peuhle semi-nomade du delta et plus précisément du Kounari dans le cercle de Mopti.

Il n'existe pas ici d'entité économique collective. Chaque membre de la famille a ses animaux. Mis ensemble dans le parc, ils constituent le troupeau familial mais le chef de famille ne peut en disposer comme il l'entend. Ce parc et la corde à laquelle sont attachés les veaux (*daa ngol*) symbolisent la famille. Ce n'est donc pas une appropriation collective du bétail mais son entretien qui unit les différents membres.

Par ailleurs, les sécheresses des années 1970 et 1980 ont renforcé la sédentarisation et les Peuhl, surtout ceux d'origine esclave (*macudo*), ont tendance à devenir beaucoup plus agriculteurs qu'éleveurs. Dans ces cas, la participation à l'exploitation du champ familial symbolise aussi l'appartenance à la famille.

La structure de la famille peuhle est marquée par le nomadisme. La famille peuhle est sous la direction du chef de famille, *jom gaalé*. Quel que soit le genre

de vie, chaque famille peuhle a un village d'attache (*wouro* ou *sarré*). Généralement, les sédentaires ont des familles composées polygynes tandis que les semi-nomades sont monogames de fait. Les familles sont rarement étendues et le mariage est généralement l'occasion pour l'homme de prendre son indépendance économique. La segmentation de la famille ne se fait donc pas sur des bases conflictuelles comme chez les agriculteurs sédentaires soudano-sahéliens (Bambara, Sénoufo, etc.).

La famille nucléaire est donc fréquente dans la pratique même si le fait n'est pas conceptualisé ; il n'existe pas de terme dans le vocabulaire pour la désigner. C'est le genre de vie qui oblige souvent les Peuhl à cette situation. En période de transhumance, la famille peut, ainsi, se retrouver divisée en trois parties : celle restant au village avec les animaux malades ou faibles et les vaches laitières (*benti*), celle pacageant aux environs du village (*dounti*) et celle allant en transhumance au nord-ouest ou au nord-est pour cinq à six mois (*gaarsi*).

Malgré cette déconcentration de la famille, le système de parenté garde sa dynamique. Par exemple, les négociations matrimoniales ne se font pas par le père biologique de l'enfant mais par ses oncles paternels. Le lignage est présent et la filiation est patrilinéaire. Le lignage de la mère est néanmoins informé des décisions prises par le lignage du père et est aussi associé à leur exécution (cérémonies).

La succession est régie par la tradition peuhle et l'héritage par le droit musulman, c'est-à-dire qu'en cas de décès d'un aîné, chef de famille, de lignage ou de village, la priorité revient au frère cadet du défunt pour la succession. Mais les biens sont répartis entre les veuves et les enfants en conformité avec les principes coraniques.

« Il est fait des dons en animaux à l'individu, à chaque étape importante de sa vie, naissance, baptême, mariage... Ainsi, la femme peuhle possède toutes les espèces animales domestiques. Elle rejoint son domicile conjugal étant déjà propriétaire de bétail. Mais celui-ci n'y est transféré que quand ses enfants de sexe masculin ont atteint l'âge de conduire le troupeau au pâturage et d'identifier en conséquence la propriété de leur mère. D'ici là, sa famille d'origine lui amène chaque année les laitières pour exploitation. Cette précaution vise à éviter les différents conflits entre alliés » (Béridogo et Traoré-Soumaoro, 1993).

La femme s'occupe de l'exploitation du lait (traite des laitières, commercialisation, transformation, etc.) et les hommes de l'entretien du bétail et des travaux champêtres.

Les types de famille des grands centres urbains : le cas de Bamako

Bamako est un village de culture bambara qui s'est transformé en ville avec le phénomène colonial. Ses populations sont donc constituées de descendants du village originel et aussi de gens ayant quitté leurs villages pour cette localité. Le support matériel de la famille rurale a progressivement changé de manière concomitante avec l'intensification de l'urbanisation. Des migrants en provenance de divers groupes ethniques, issus de divers types de familles se retrouvent ainsi à Bamako.

Ces différentes populations sont soumises à un support matériel commun, le cadre de vie urbain. Celui-ci se caractérise par l'exiguïté de l'espace habité, espace fini, délimité, circonscrit. Il y est donc impossible d'occuper l'espace au rythme de l'essor démographique comme en zone rurale. Les contraintes spatiales font que même quand les familles se séparent, les nouvelles entités sont parfois obligées de cohabiter dans une même concession. Cette exigüité de l'espace a aussi entraîné la disparition du vestibule. Il ne figure plus dans les plans de construction. On ne le retrouve que dans les vieux quartiers, et même là, il est généralement loué à des artisans. Cette contrainte d'espace, entre autres, pousse les familles à la recherche incessante de nouveaux sites. En cas de segmentation suivie de dispersion dans l'espace, le groupe souche dont sont issues les nouvelles familles porte le nom de *duba* (étymologiquement, grande famille).

Le cadre de vie urbain se caractérise aussi par la forte division sociale du travail. Les membres de la famille mènent rarement les mêmes activités économiques, ce qui contribue à changer la nature de la coopération économique par rapport au milieu rural. En effet, en ville les moyens de subsistance ne s'obtiennent pas essentiellement à partir des activités primaires que constituent l'agriculture et l'élevage. C'est ainsi que disparaît un des symboles identitaires de la famille, le champ collectif chez les uns et la corde à veau du troupeau chez les autres. L'espace de production est diversifié, chacun est souvent obligé de travailler de son côté et la coopération économique se

manifeste par une contribution de chaque membre en nature ou en numéraire pour la préparation du repas commun. Les membres de la famille entretiennent aussi ensemble leur lieu de résidence, le *du*.

Sur le plan socioculturel, la ville est le lieu de rencontre de toutes les ethnies. Personne n'y retrouve son milieu humain d'origine et surtout son ambiance culturelle initiale. Les uns et les autres conjuguent en conséquence leur culture d'origine avec ce nouveau support matériel. Au fil des générations les spécificités culturelles s'étiolent et une culture citadine se dégage avec un type de famille spécifique.

La famille y garde toujours sa définition et ses caractéristiques ci-dessus énumérées. Mais ce sont les symboles identitaires qui vont changer de même que leurs réactions suite aux segmentations. Ces symboles identitaires sont la concession familiale, le foyer pour la cuisson des aliments et la coopération dans l'organisation des cérémonies. Ici, le carnet de famille ne joue pas un grand rôle dans les représentations ; par contre, dans les quartiers desservis par l'énergie électrique, avoir le même compteur revient souvent à relever de la même unité familiale.

En effet, les membres d'une famille habitent un espace commun appelé concession, *du* en bambara. *Du* désigne ainsi cet espace mais aussi la famille. Le bannissement, l'exclusion d'un membre par le chef de famille se manifeste par l'interdiction de l'accès à cet espace, au *du*.

Ceux qui sont d'un même *du* en ville œuvrent ensemble à la préparation des aliments pour la consommation commune. C'est le foyer de cuisson qui symbolise cette situation. Et une séparation se traduit par la multiplication de ces centres tant sur le plan matériel qu'organisationnel, même s'ils continuent à habiter sur le même espace à cause de la crise du logement et de la notion de propriété lignagère (*fadu*).

Être, aussi, du même *du* signifie organiser ensemble les cérémonies de baptême, de circoncision, de mariage, les rites funéraires et certains rites religieux.

Une autre particularité de la famille urbaine se trouve aux niveaux du statut et des rôles du chef de famille. En effet, à Bamako, on assiste à une profanation, une désacralisation du statut et du rôle du chef de famille. Quelle que soit son ethnie d'origine, il perd ses attaches avec les ancêtres et partant, une bonne partie de son autorité. Et cette rupture se fait, soit, sous l'effet de l'Islamisation,

soit à cause de l'absence des supports matériels de culte traditionnel (lieux sacrés, objets sacrificiels, communauté de vie religieuse, etc.). Cette métaphore de cet aîné Bambara exprime la perte d'autorité des chefs de famille : « *Il y a beaucoup de concessions à Bamako ou mieux beaucoup de familles sans clôture ; et quand elles sont clôturées, elles ont des portes sans battant ; et quand il y a un battant, celui-ci ne se ferme pas à clef. Autrefois, les parents faisaient dormir les enfants pour fermer la porte de la concession à clef. Aujourd'hui, ce sont les enfants qui font dormir les parents pour ensuite prendre la rue* » (M. D., homme, 82 ans, quartier de N'Tomikorobougou, Bamako).

Par ailleurs, la ville a aussi une spécificité en matière de segmentation des familles. La séparation et la constitution de nouvelles familles se manifestent par l'arrêt de la consommation commune. Chaque nouvelle unité commence par organiser son repas de son côté. Ces nouvelles unités peuvent, cependant, continuer à vivre sur le même espace, celui-ci ayant été bâti par un ancêtre commun. Celles qui en ont les moyens prennent un nouvel abonnement à la société de distribution d'électricité (E.D.M. – Énergie du Mali). Ce cas de figure concerne surtout des frères ou demi-frères qui se séparent après la mort de leur père.

C'est le cas des descendants de ce puisatier d'origine bambara, mort en laissant une épouse et deux garçons. Son frère cadet qui vivait avec lui hérita de sa femme et aussi des enfants. De cette situation de lévirat naquit huit enfants. Après la mort du frère cadet des dissensions opposèrent les deux groupes de demi-frères, les enfants de même mère mais de père différent. Ils habitent dans la même concession mais les enfants de chaque lit forment une famille. Ceux du premier lit sont tous les deux mariés. Le premier achète les céréales et reçoit du second de l'argent. Quant à ceux du second lit, seul l'aîné est marié. Associés à la mère, ils cherchent ensemble les moyens de subsistance et mangent ensemble.

Le discours de cet autre aîné est illustratif : « *Je suis un enseignant à la retraite, âgé de 64 ans, marié à deux femmes et ai quinze enfants. Je suis aussi musicien. Mon père était fonctionnaire de police. C'est lui qui a construit la concession que nous habitons. Il est décédé en 1961 et avait deux femmes et neuf enfants. Je suis l'aîné des enfants. Nous sommes deux à habiter la concession et les autres sont soit mariés soit fonctionnaires à l'intérieur du Mali. Mais, nous nous retrouvons à l'occasion des cérémonies (fêtes, mariage, baptême,*

décès...). *Je ne reçois rien d'aucun des cadets. Pour ce qui concerne mon jeune frère qui vit avec moi, nos foyers sont séparés. Chacun nourrit sa famille indépendamment de l'autre. Chacun paye sa facture d'électricité puisque les ' compteurs sont séparés '. Nous partageons ensemble le même espace, le même puits et les mêmes latrines, sinon, rien d'autre. Mes femmes ne travaillent pas et mes enfants non plus. Je nourris ma famille avec ma pension et ce que me procurent mes activités de musicien ».*

Des cas de segmentation peuvent aussi se produire du vivant du patriarche. Celui-ci, à cause de l'exiguïté de l'espace ou de sa perception des problèmes, peut autoriser des enfants à aller habiter dans de nouvelles concessions. Ce sont les cas de constitution de nouvelles unités sur des bases non conflictuelles. Ces groupes peuvent constituer beaucoup plus un lignage caractérisé par un type de résidence néolocale qu'une famille (voir l'encadré relatant l'organisation d'une famille dogon à Bamako). À chaque occasion de mariage d'un garçon, une nouvelle famille se constitue sur un nouveau site comme dans l'Angleterre des 17^e et 18^e siècles où « *quand un fils se mariait il quittait la famille de ses parents et commençait une famille à lui* » (Laslet, 1972). Il convient de reconnaître que c'est une situation exceptionnelle dans un milieu où les tendances à l'autonomie sont combattues.

Ainsi, le groupe de ce patriarche, installé à Bamako depuis plus de 35 ans, est différemment organisé et reflète beaucoup plus la perception des aînés : maintenir les cadets dans une situation de dépendance. Il est de l'ethnie soninké et a deux femmes et une dizaine d'enfants dont quatre mariés. Tous sont commerçants comme leur père. L'aîné des mariés vit non loin de la concession familiale et les trois autres dans un autre quartier. Mais tous les matins, tous viennent s'acquitter du rituel de salutation dans la concession familiale (*duba*, grande famille) avant de se rendre au marché. Leurs épouses, quant à elles, viennent y passer la journée. Un véhicule passe prendre le repas à midi et apporte à chaque fils son plat dans sa boutique au commerce. La nuit, ils prennent le repas en commun et ensuite chaque marié rentre chez lui en compagnie de sa femme, et ils ne prennent que le petit déjeuner là où ils dorment. C'est le patriarche qui a donné à chacun un fonds de commerce et la condition pour continuer à en bénéficier est l'observation stricte de la conduite ci-dessus décrite. Ce groupe répond beaucoup plus aux normes d'une famille et a toutes les chances de le demeurer tant que vit le chef de famille.

Chaque groupe a une spécificité. Celle-ci est fonction de son ethnie d'origine, de la date d'arrivée du premier chef de famille, de la personnalité de celui-ci, de sa catégorie socio-professionnelle, des conditions d'existence des membres actuels de la famille, etc.

Il serait exagéré d'affirmer qu'à Bamako, la tendance est à la famille nucléaire. On constate plutôt la segmentation des familles sur le plan de l'organisation de la vie quotidienne, bien qu'elles continuent parfois à partager le même espace en raison des contraintes spatiales. On a alors des lignages, c'est-à-dire des descendants d'un ancêtre avec lequel chaque membre peut établir ses liens généalogiques. Ces lignages se composent de plusieurs familles, chacune menant une vie relativement indépendante sur le plan économique, de la consommation, de l'approvisionnement en eau et électricité, etc. On peut plutôt parler d'une tendance à la réduction de la taille des familles et cela sous la contrainte spatiale. Certains aînés estiment que c'est le signe de la perte du sens de la solidarité : « *Aujourd'hui, la famille perd son sens car c'est le chacun pour soi et Dieu pour tous. La preuve, en est que chacun se retire dès que les moyens le lui permettent. Nous assistons à ce phénomène depuis l'indépendance et avec le régime militaire les choses ont empiré car ce fut le temps de la liberté, aujourd'hui, la démocratie a mis du sel dans cette pourriture* » (M. D., homme, 82 ans, quartier de N'Tomikorobougou, Bamako). Les familles à Bamako sont confrontées à un problème de promiscuité. La gestion actuelle de l'espace et la diminution des superficies à usage d'habitation contribuent à accentuer les contraintes d'ordre spatial et partant, leurs conséquences sociologiques : conflits, délinquance, insécurité, etc.

CONCLUSION

La famille malienne est caractérisée par une diversité dans la structure, l'organisation et les perceptions. Cette diversité est déterminée par celle des méthodes d'obtention des moyens d'existence et des relations aux ancêtres. Mais tous les types de famille connaissent les mêmes facteurs de mutation sociale : sécheresse, émigration, scolarisation, poussée de l'Islam et du christianisme, présence, partout, des institutions de l'État.

La tendance est presque partout à la segmentation des familles étendues, ce que Jonckers appelle « *la division des communautés familiales* » (Jonckers, 1988).

La ville, elle, procède à des innovations. Celles-ci sont inspirées par la rencontre des différentes cultures nationales, l'influence de celles de l'Occident et des contraintes propres à la réalité urbaine (contraintes économiques et spatiales). Mais quel que soit le milieu, au niveau des représentations, la « grande famille », la famille étendue, demeure l'idéal. Même quand un cadet se sépare d'un plus vaste ensemble, ce n'est pas pour remettre le système en cause mais c'est en vue de devenir un aîné qui dirigera ultérieurement une famille étendue.

Bibliographie

- Beaudoin G., 1984. - *Les Dogon du Mali*. - Paris, Armand Colin, 222 p.
- Béridogo B., 1982. - *Système de parenté et rapports de production chez les Sénoufo Cyighballa du Folora*. - Paris, Sociologie, Université René Descartes, Paris V. (Thèse de doctorat de 3^e cycle).
- Béridogo B. et Doumbia-N'diaye K., 1993. - *Rapport d'évaluation du projet . Appui technique et technologique aux groupements de femmes*. - Bamako, 53 p. (Rapport d'évaluation n°MLI/87/WO1).
- Béridogo B. et Traoré-Soumaoro N., 1993. - *Analyse des différents niveaux de participation des femmes dans les activités d'aménagement et de gestion du terroir (A.G.T.) au Mali*. - Bamako, projet PVO-PIVOT/GRN CATF/CCA-ONG, 111 p).
- Dembélé K., 1997. - *La socialisation du jeune bobofing*. - Bamako, D.E.R. P.P.P., ENSup. (Mémoire de fin d'études).
- Doucouré K., 1998. - *Conséquences du phénomène migratoire sur la femme : situation de la femme soninké de Nioro à l'attente de son époux en exode*. - Bamako, D.E.R. P.P.P., ENSup. (Mémoire de fin d'études).
- Jonckers D., 1988. - *La société Minyanka du Mali*. - Paris, L'Harmattan, 234 p.
- Laslet P., 1972. - "La famille et le ménage", *Annales Economies, Sociétés et Civilisations* - Spécial : *Famille et Société*, n° 4-5, p. 847-872.

Population et société au Mali

- Meillassoux C., 1992. - *Femmes, greniers et capitaux*. - Paris, L'Harmattan, 251 p.
- Murdock G. P., 1972. - *De la structure sociale*. - Paris, Payot, 357 p.
- Pollet E. et Winter G., 1971. - *La société soninké (Dyahumu, Mali)*. - Bruxelles, Université libre de Bruxelles (Études ethnologiques), 566 p.

L'organisation d'une famille dogon à Bamako

« Notre père est né vers 1922 au pays Dogon et est arrivé à Bamako vers la fin des années 1930. Il était commis expéditionnaire et travaillait à la direction du personnel du Soudan français. Il avait deux femmes et en a épousé une troisième après le décès de ses deux premières. Il a, aujourd'hui, dix-neuf enfants dont onze garçons et huit filles. Ils sont tous majeurs et seuls deux vivent avec lui, l'aîné et le benjamin qui est un étudiant.

Notre père a un principe. Une fois qu'on se marie on quitte la famille. Il n'a jamais voulu que nos femmes cohabitent avec leurs belles-mères. C'était pour éviter les conflits qui pourraient les y opposer. C'était aussi pour éviter que les conflits entre femmes de frères différents n'entachent les rapports de fraternité.

Tous les matins, avant de me rendre à mon travail, je passe le saluer ; à midi, je reviens manger avec lui et à la fin de la journée, je passe lui dire au revoir avant de rentrer chez moi. Tous les autres frères se comportent pratiquement de la même manière. Mais nous ne nous retrouvons pas tous, tous les jours, parce que nous n'avons pas le même emploi du temps.

Nous contribuons tous aux charges de bajini, la maison paternelle en Dogon. Il n'y a pas de quota fixé. Chacun contribue en fonction de ses capacités, 10 000 francs, 100 000 francs... Il peut aussi y avoir des problèmes concrets à résoudre, facture de téléphone, d'eau, d'électricité, réfection d'une partie de la maison... Je provoque alors une réunion et on se partage les charges au prorata des revenus.

Toutes les cérémonies (baptême, mariage, décès, fêtes...) sont organisées chez notre père en bajini. Personne n'organise quoi que ce soit chez lui. Quand il y a un événement, je joue le rôle d'informateur et rassemble les uns et les autres. Si c'est un cadet qui se marie, on fait l'inventaire des besoins et le budget. L'intéressé informe les autres de ce qu'il peut payer et le reste est réparti entre les autres frères. Les célibataires payent la moitié du quota des mariés. Lors de la fête de Tabaski, nous y amenons tous nos moutons et ils y sont égorgés. Nous prenons le dîner ensemble et à 15 heures on se sépare chacun emportant la moitié de son mouton. Il y a des enfants du frère aîné de mon père qui ont été

affectés à Bamako comme fonctionnaires. Bien qu'ils n'aient pas été élevés ici, ils sont tous soumis au même régime organisationnel.

Nos sœurs sont aussi organisées. Elles ont l'aînée qui les coiffe. Tous les vendredis, elles passent toutes en famille voir le père. Lors des cérémonies de mariage, elles viennent en aide au marié en lui offrant toutes trois pagnes 'wax' pour sa femme et 2 500 francs de contribution aux frais de mariage. Chaque fois qu'un frère ou une sœur a un enfant, à l'occasion du baptême, elles offrent encore chacune trois pagnes 'wax' et 1 000 francs. Elles font des offrandes lors des décès. Mais là, aucun quota n'est fixé. Chacune donne du numéraire en fonction de ses possibilités.

Les femmes des frères sont, elles aussi, organisées et ont leur aînée ; c'est celle qui a été la première à être épousée. Elles n'apportent pas de contribution lors des mariages de leurs beaux-frères mais offrent les mêmes cadeaux que leurs belles-sœurs à l'occasion des cérémonies de baptême ».

MARIAGES ET MIGRATIONS : LES PREMIERS SIGNES DU CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE CHEZ LES BWA

Véronique HERTRICH

Les Bwa (*Boo* au singulier), groupe ethnique auquel se rattache une petite minorité de la population malienne (2 % environ), sont connus pour leur esprit d'indépendance et leur faible intégration à la vie publique (Capron, 1988 ; Diarra, 1994). Ils se distinguent aussi, dans le contexte national, par leur résistance à l'Islam et l'accueil plus favorable qu'ils ont réservé au christianisme. Les deux villages présentés ici - Kwara (ou '*Oara*') et Sirao (ou '*Hâfwa'ui*') - ne font pas exception et affichent les traits d'une société peu investie dans un processus de développement socio-économique. La scolarisation y est marginale et l'économie dominée par une agriculture vivrière essentiellement orientée vers l'autosubsistance. La religion traditionnelle et le christianisme y ont une audience sensiblement identique, l'Islam étant absent.

Ces conditions semblent plutôt favorables à la préservation d'une logique de reproduction traditionnelle et aborder la question démographique sous l'angle du changement peut paraître prématuré. De fait la fécondité n'a pas encore commencé à y baisser. Cependant des changements, encore timides, dans le domaine matrimonial, laissent à penser que le contexte de la reproduction se transforme. Par ailleurs, la pratique migratoire s'affirme aujourd'hui comme une composante importante de la dynamique démographique ; elle introduit aussi de nouveaux rythmes dans la vie des hommes et contribue à une redéfinition des relations familiales.

Pour apprécier ces évolutions, on s'appuiera sur les enquêtes socio-démographiques menées à Sirao et Kwara en 1987-89¹. Ces deux villages sont situés à la limite nord-ouest de l'aire ethnique des Bwa et au sud-est du Mali, dans le Cercle de Tominian, à 450 km environ de Bamako. Ils comptent entre 600 et 650 habitants chacun.

UNE MORTALITÉ EN BAISSÉ MAIS UNE FÉCONDITÉ TOUJOURS ÉLEVÉE

La survie des enfants reste marquée d'une grande précarité. Comme sur l'ensemble du Mali rural², plus d'un enfant sur dix décède au cours de sa première année de vie et, parmi les générations les plus récentes, trois sur quatre seulement parviennent à leur cinquième anniversaire. Pour élevés qu'ils soient, ces niveaux de mortalité traduisent des progrès sanitaires considérables depuis les années 1950 : c'était alors un enfant sur deux qui disparaissait avant l'âge de cinq ans.

La fécondité n'a, quant à elle, pas encore commencé à baisser. Quelle que soit leur génération, les femmes mettent en moyenne 8 enfants au monde ce qui situe cette population parmi les groupes les plus féconds du Mali (la moyenne nationale étant d'environ 7 enfants par femme en milieu rural).

Pour l'instant, le régime de fécondité traditionnel n'a pas été remis en question. Il est tout à fait exceptionnel que des individus ou des couples aient réfléchi à des objectifs de fécondité. Ainsi, quand nous les avons interrogées sur le nombre d'enfants qui leur semblait souhaitable, les femmes se sont montrées

¹ On pourra se rapporter à l'ouvrage de l'auteur (Hertrich, 1996) tiré de sa thèse pour une présentation du système de collecte et des résultats plus détaillés. L'article utilise ici principalement les données de l'enquête biographique réalisée sur l'ensemble des résidents (indépendamment de leur sexe et de leur âge) et sur les hommes émigrés appartenant aux patrilignages représentés (préalablement identifiés au moyen d'un relevé généalogique). Les histoires matrimoniales, génésiques, migratoires et religieuses de 1 398 résidents (dont 553 non-célibataires : 234 hommes et 319 femmes) et de 205 hommes émigrés (dont 148 non-célibataires) ont ainsi été enregistrées.

² La comparaison avec les indicateurs nationaux s'appuie, pour l'ensemble de l'article, sur les résultats publiés de l'enquête démographique et de santé de 1987 et du recensement de 1987.

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

déconcertées s'en remettant à la volonté divine et, en insistant, seule une petite minorité (11 % d'entre elles) nous ont donné une réponse chiffrée. Au moment de l'enquête aucune campagne de sensibilisation à la planification familiale n'avait atteint les villages et la contraception moderne y était peu connue. Il existe des méthodes abortives traditionnelles mais elles sont réservées aux grossesses pré-conjugales.

Bien sûr, cette absence d'intervention volontaire ne signifie pas que les femmes ont autant d'enfants que le permettraient leurs capacités procréatrices. La réalisation de la fécondité dans le seul cadre du mariage constitue un premier facteur limitatif, mais son influence est faible. En effet, les femmes se marient jeunes (à 18 ans en moyenne) et, en cas de veuvage ou de divorce avant le terme de la vie féconde, elles se remarient très rapidement sinon immédiatement. Elles passent ainsi les neuf dixièmes de leur vie féconde (c'est-à-dire entre 15 et 50 ans) en union. En fait, c'est l'allaitement de longue durée (deux ans au moins dans la grande majorité des cas) qui est le principal régulateur de la fécondité. Par son effet inhibiteur sur la reprise de l'ovulation, il détermine un espacement important des naissances, de l'ordre de 30 mois en moyenne. L'abstinence sexuelle après l'accouchement ne dure pas longtemps et n'influence donc pas le niveau de fécondité dans les villages étudiés : passés deux mois, la plupart des femmes ont repris une activité sexuelle.

Si l'on s'en tient aux pratiques qui ont un effet direct sur la fécondité (durée de vie en union, allaitement, abstinence, contraception), on n'identifie aucune tendance favorable à une diminution de la fécondité. Il est probable, au contraire, que les intervalles entre naissances se resserrent en raison d'une évolution des modalités d'allaitement : les femmes proposent de plus en plus souvent, dès six mois, une alimentation complémentaire au lait maternel à leur enfant ce qui a pour effet de raccourcir la période d'infécondité post-partum et constitue un facteur de hausse de la fécondité.

Pour identifier des changements susceptibles de motiver le développement de nouveaux comportements de reproduction, il faut chercher ailleurs, là où des projets de fécondité sont susceptibles de prendre forme, du côté du couple.

DES CHANGEMENTS DANS LE MARIAGE

Dans la plupart des populations africaines, les modalités traditionnelles de constitution des couples ne favorisent pas la communication et l'élaboration de projets au sein du couple. Quand les unions se concluent au terme de procédures longues, fortement codifiées et décidées par les familles, il est clair que le couple ne se constitue pas sur la base d'un projet partagé par les deux intéressés. La pratique polygamique et l'intégration du couple à une exploitation familiale étendue sont d'autres facteurs qui entravent le rapprochement des conjoints et contribuent à contenir l'unité conjugale dans sa fonction de procréation. Une évolution des comportements matrimoniaux, dans le sens d'un affaiblissement des contrôles familiaux, peut ainsi révéler la mise en place de conditions plus favorables à la définition d'objectifs de fécondité, de la part des individus ou des couples.

Un assouplissement des procédures matrimoniales

Dans la population étudiée, les premiers mariages féminins sont conclus, en principe, au terme d'un processus codifié comportant plusieurs étapes. La procédure est formellement engagée par l'accord de la famille de la fille, sollicité par le lignage du jeune homme et transmis par un médiateur. Des prestations (travaux agricoles, remise de grains et, aujourd'hui, remise d'argent) s'établissent dès lors, au profit de la famille de la fille, sur une période de plusieurs années (de l'ordre de trois ans en principe). Le temps des fiançailles s'achève par un rapt symbolique (« enlèvement »), à la suite duquel la fille est confiée (« déposée ») à une famille alliée ou amie de celle de l'époux, en attendant la fête du mariage. Cette fête sanctionne l'union et honore la nouvelle épouse au sein du village de son époux. Elle marque aussi le début de la cohabitation conjugale.

Le mariage se présente avant tout comme une affaire collective au sein de laquelle les intéressés sont en position passive. Il correspond à une « affaire familiale » car c'est au niveau du lignage que le mariage se décide et se gère. Il correspond aussi à une « affaire sociale » car la communauté intervient tout au long de la procédure : médiatisation des relations inter-lignagères assurée par un homme de caste, prestations agricoles réalisées par les jeunes du village, accueil de la future épouse confiée à une famille alliée ou amie, reconnaissance de l'union lors de la fête au village.

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

Les informations collectées³ sur les procédures précédant les mariages conclus entre célibataires (tableau 1) montrent que les principales composantes des processus matrimoniaux traditionnels sont toujours respectées. Ainsi, bien que leur fréquence ait baissé, les procédures engagées avec l'accord de la famille de la fille, la pratique de la déposition et celle de la fête du mariage restent de mise dans la grande majorité des cas (8 fois sur 10 au moins). Quant aux prestations, elles interviennent dans un nombre croissant d'unions.

Tableau 1 : Les différentes composantes des procédures précédant les mariages conclus entre célibataires (mariages des hommes, enquête biographique, Kwara)

Indicateur	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Proportion (%) des mariages dont la procédure a débuté par l'accord de la famille de la fille	94	80	86
Proportion (%) des mariages ayant donné lieu à des prestations	69	82	77
Proportion (%) des mariages précédés d'une déposition	100	90	94
Proportion (%) des mariages ayant donné lieu à une fête au village	100	82	89
<i>Effectifs de mariages</i>	32	51	83

Source : notre enquête, 1987-89.

Si les formes matrimoniales traditionnelles se maintiennent, l'autorité familiale dans l'initiative des unions s'amointrit cependant (tableau 2). L'espace décisionnel se resserre autour de l'intéressé et de ses proches parents (84 % des mariages à partir de 1970, 63 % auparavant). L'initiative individuelle n'évacue généralement pas (7 fois sur 10) la mise en place d'une procédure formelle gérée par les lignages. De même les « enlèvements » réalisés sans un accord préalable sont quasi systématiquement agréés par la famille de la fille avant la cohabitation. Mais une nouvelle logique matrimoniale se met en place où les

³ Les analyses s'appuient sur les informations collectées auprès des hommes, qui se sont avérées plus fiables que les déclarations des femmes (Hertrich, 1997).

familles valident et concrétisent les projets des intéressés mais n'en sont plus les initiatrices.

Une certaine tendance à la privatisation des affaires matrimoniales ressort également du recours croissant aux membres du patrilignage de l'époux pour la « déposition » de la jeune fille dans la période de transition précédant l'union, ceci au détriment des instances extra-familiales (familles alliées ou amies, et, dans une moindre mesure, institutions chrétiennes). Pas de changement significatif en revanche dans l'identité du médiateur inter-lignager qui reste un homme de caste dans plus de la moitié des cas.

L'analyse des prestations matrimoniales confirme quant à elle la tendance à l'assouplissement des procédures matrimoniales, déjà identifiée sur le plan décisionnel (tableau 2). En effet, à la différence des tendances relevées dans de nombreuses sociétés africaines (voir par exemple Isiugo-Abanihe, 1987 ; Nagashima, 1987 ; Guigou, 1992 ; Enel *et al.*, 1994 ; Isiugo-Abanihe, 1994 ; Locoh, 1994), on n'observe pas ici de mouvement inflationniste qui pourrait traduire une réaffirmation de l'autorité matrimoniale des familles. Certes les prestations monétaires se sont considérablement développées et cela sous deux formes : par remise directe et, dans une moindre mesure, par l'achat au prix fort de bière de mil confectionnée à cette fin par la famille de la fille. Deux tiers des mariages conclus depuis 1970 sont concernés contre un cinquième des plus anciens. Mais les sommes en jeu restent modestes, de l'ordre de 6 000 FCFA en moyenne pour la remise directe et de 13 000 FCFA pour l'achat de bière de mil avec un maximum enregistré de 22 000 FCFA dans les deux cas. De plus, ces prestations nouvelles s'établissent le plus souvent au profit de la fille et non de sa famille (7 fois sur 10 pour la remise d'argent, 8 fois sur 10 pour l'achat de bière de mil).

Les prestations anciennes restent présentes dans 70 % des mariages conclus à partir de 1970 mais les procédures comportant un grand nombre d'années de travaux agricoles se sont raréfiées au profit des procédures en comportant une seule. Ainsi le nombre moyen d'années de travaux agricoles a quasiment été divisé par deux entre les deux périodes. Conjointement, les processus se sont considérablement raccourcis, passant d'une durée moyenne de trois ans à deux ans. Une fois l'accord de la famille recueilli, un tiers des hommes pouvaient escompter conclure le mariage avant trois ans sur la période ancienne ; ils sont près des deux tiers dans cette situation sur la période récente. Ce sont là deux indices particulièrement éloquentes d'une révision des exigences familiales dans

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

l'attribution des filles : ils attestent d'une renonciation aux processus prestataires particulièrement denses et d'une tolérance pour un accès plus rapide aux épouses.

Tableau 2 : Caractéristiques des procédures matrimoniales précédant les mariages entre célibataires, par période (mariages des hommes, enquête biographique, Kwara)

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Initiative de l'union (en %).			
L'époux lui-même	32	47	41
Ses parents proches (père, mère, frère, père du père)	31	37	35
D'autres parents	34	16	24
Relation non exprimée en terme de parenté	3	0	1
Total	100	100	100
Médiation			
Proportion (%) de déposition chez un membre du lignage de l'époux	25	56	44
Proportion (%) de mariages où le médiateur était un homme de caste	55	56	56
Prestations nouvelles			
Proportion (%) de mariages avec remise (directe) d'argent	22	61	46
Proportion (%) de mariages avec achat de bière de mil	10	20	16
Proportion (%) de mariages avec remise d'argent et/ou achat de bière de mil	22	63	47
Prestations anciennes			
Proportion (%) des mariages selon le nombre d'années de travaux agricoles			
0	44	37	40
1	13	41	30
2	19	14	15
3 et plus	24	8	15

(tableau 2 – suite)

Indicateurs	Période du mariage		
	Avant 1970	Depuis 1970	Ensemble
Nombre moyen d'années de travaux agricoles	1,6	0,9	1,2
Proportion (%) de mariages avec remise de grains	59	57	58
Proportion (%) de mariages avec travaux agricoles et/ou remise de grains	69	69	69
Durée du processus			
Proportion (%) de processus de 3 ans et plus			
- ensemble des mariages	59	31	42
- mariages avec accord initial	63	39	49
Durée moyenne sur			
- ensemble des mariages	3,0	2,0	2,4
- mariages avec accord initial	3,2	2,5	2,8
<i>Effectifs de mariages</i>	32	51	83

Source : notre enquête, 1987-89.

Un rajeunissement de l'âge au premier mariage des hommes

Cet accès plus rapide aux épouses se lit directement dans l'évolution de l'âge moyen au premier mariage des hommes qui, des générations âgées de 50 ans et plus à l'enquête à celles de 25-39 ans, a baissé de près de deux ans (tableau 3). Pas de changement décisif en revanche du côté des femmes dont l'âge moyen à la première union reste proche de 18 ans. Le recul de la nuptialité féminine, considéré comme une première étape de la transition de la fécondité (Coale, 1965 ; Chesnais, 1986) préalable à la limitation des naissances dans le mariage, ne se dessine donc pas dans cette population.

Le changement matrimonial ne relève pas ici des modes de régulation démographique - raccourcissement de la durée de vie passée en union - mais, comme on l'a constaté, des modalités de constitution des couples. Il correspond à un affaiblissement des contrôles et des exigences familiales et, conjointement, à la reconnaissance de la place et de l'intervention de l'individu dans le champ matrimonial. Ce sont là des conditions favorables au développement des échanges au sein du couple, notamment sur les questions de fécondité.

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

Tableau 3 : Évolution de l'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes (enquête biographique, Sirao et Kwara)

Âge moyen au premier mariage	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)		
	50 et plus	35-49	25-34
Hommes (a)	23,0	22,2	21,3
Femmes (b)	18,4	17,5	17,8
Écart d'âge : a-b	4,6	4,7	3,5
<i>Effectifs Hommes</i>	71	76	69
<i>Femmes</i>	87	78	88

Source : notre enquête, 1987-89.

Une instabilité matrimoniale en hausse

L'affaiblissement de l'autorité familiale dans la décision des unions s'accompagne d'un essor des divorces. Sur dix mariages conclus avec une femme célibataire depuis 1970, on compte un divorce avant le deuxième anniversaire de mariage, deux avant le sixième et près de trois avant le dixième anniversaire, soit près de deux fois plus qu'au sein des unions conclues avant 1970.

Les unions les moins intégrées aux cadres matrimoniaux traditionnels sont aussi les plus fragiles : les pressions des familles pour préserver les unions s'amointrissent quand celles-ci ne relèvent pas de leur initiative et ne mettent pas en jeu les relations développées avec les alliés. Ainsi les mariages qui ne résultent pas d'un processus engagé avec l'accord de la famille de la fille connaissent un risque de divorcer avant le deuxième anniversaire de mariage sept fois plus élevé que les autres (29 % de rupture contre 4 %). Le rapport va du simple au double si on différencie les unions selon l'initiative (individuelle ou non) et du simple au triple selon la durée de la procédure (inférieure à deux ans ou non).

Toutefois le développement de ces types d'union n'explique pas seul la hausse de la divortialité ; les unions gérées par les familles sont, elles aussi, devenues plus fragiles. L'affaiblissement des contrôles familiaux sur la stabilité des unions - dont atteste l'augmentation du divorce - est certainement lié à l'érosion de l'autorité familiale dans la constitution des couples : l'allègement des

procédures autorise une plus grande tolérance dans la remise en question d'une union, et réciproquement, l'exigence d'un processus matrimonial long et fourni perd de sa légitimité s'il ne garantit plus la stabilité de l'union.

La polygamie : une pratique qui se maintient

Au moment de l'enquête, un homme marié sur six (17 %) était polygame, ce qui est modéré en comparaison du niveau national (30 %). Cependant les hommes qui deviennent polygames à un moment ou à un autre de leur vie sont bien plus nombreux (46 %). Le premier mariage polygamique se situe à un âge relativement jeune, à 29 ans en moyenne. Mais le retour à la monogamie est fréquent et souvent rapide : il touche un quart des hommes dans les deux premières années de vie polygamique et la moitié dans les six premières années. Ce qui n'exclut pas d'autres unions polygamiques ultérieures : la moitié des hommes qui sont passés de la polygamie à la monogamie redeviennent ainsi polygames. Au total, la polygamie apparaît bien souvent comme une pratique épisodique. Aucune tendance régulière ne se dessine dans la pratique de la polygamie, dans l'âge auquel les hommes y accèdent ou la durée de vie qu'ils y consacrent. On ne saurait donc parler d'une institutionnalisation du couple monogame.

Des changements dans l'appariement des couples

La persistance de la polygamie s'accommode cependant d'une redéfinition du marché matrimonial. Les hommes déjà mariés, et plus généralement les hommes âgés, épousent de plus en plus rarement des jeunes filles et se tournent vers les veuves et les divorcées. Le mariage d'une femme célibataire tend à être réservé aux hommes jeunes (tableau 4). Derrière la persistance de la pratique polygamique, des changements plus « qualitatifs » s'opèrent donc dans le sens d'une « harmonisation » plus importante des partenaires conjugaux.

L'autorité familiale dans la constitution des couples s'assouplit et laisse s'épanouir l'expression individuelle dans l'initiative de l'union. Les procédures matrimoniales deviennent ainsi plus courtes et moins lourdes en terme de prestations, mais elles restent formellement gérées par les lignages. Les hommes débutent la vie conjugale plus jeunes et, de plus en plus souvent, avec des femmes elles aussi célibataires. La polygamie se maintient mais c'est au prix d'un recentrage du marché matrimonial sur les femmes non célibataires... que

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

l'accroissement des divorces alimente. En définitive, c'est également une évolution du partenariat conjugal, dans le sens d'une implication croissante des intéressés et d'un appariement plus étroit des conjoints, que les indicateurs matrimoniaux révèlent. Le couple se construit, le contexte de la reproduction change.

Tableau 4 : Proportion (en %) de mariages conclus avec une femme célibataire selon la situation matrimoniale et l'âge de l'homme au moment de l'union, par promotion de mariages (mariages des hommes enquêtés, enquête biographique, Sirao et Kwara)

Situation de l'homme au moment du mariage	Période du mariage			
	Avant 1970		Depuis 1970	
	Proportion (%)	Effectifs	Proportion (%)	Effectifs
<i>Situation matrimoniale</i>				
Célibataire	74	110	81	124
Veuf, divorcé	53	17	48	44
Monogame	42	52	33	76
Polygame	26	19	23	13
<i>Âge au mariage :</i>				
- Ensemble des unions				
Moins de 20 ans	71	34	95	38
20-25 ans	77	74	75	91
25-29 ans	47	43	64	56
30-39 ans	39	33	21	39
40 ans et plus	21	14	6	33
- Unions polygamiques				
Moins de 30 ans	56	36	60	40
30-39 ans	26	23	14	29
40 ans et plus	8	12	0	20

Source : notre enquête, 1987-89.

L'ESSOR DES MIGRATIONS

Les migrations définissent une autre catégorie de comportements en pleine évolution. Certes, leur rôle dans la régulation de la croissance naturelle reste modéré : le déficit migratoire, de 0,4 % par an en moyenne sur la période 1976-

88, ne corrige que très partiellement le croît naturel, de 3,4 % par an sur la même période. Mais quand on évalue l'importance que prend l'émigration au sein des lignages et que l'on compare les itinéraires migratoires des générations successives, alors il devient clair que la pratique migratoire est une composante essentielle des changements socio-démographiques en cours.

Un mouvement d'émigration important

La ponction opérée par l'émigration au sein des patrilignages installés au village est aujourd'hui très élevée. Pour 100 hommes adultes (âgés de 15 ans et plus) nés au village, on en comptait à peine 63 qui y résidaient au moment de l'enquête, cela en ne comptabilisant pourtant parmi les émigrés que les hommes qui avaient au village un parent relativement proche (père, frère, grand-père, oncle ou cousin paternel). L'essor du mouvement d'émigration s'impose nettement au fil des générations. Ainsi les hommes résidant au village au début de l'année de leur 20^e anniversaire représentaient seulement deux tiers de ceux qui y sont nés parmi les hommes âgés de 25-34 ans à l'enquête, contre neuf dixièmes des générations de 50 ans et plus. L'intensité de l'émigration augmente jusqu'à l'âge de 30 ans environ et tend alors à se stabiliser avec une proportion d'émigrés de l'ordre de 25 % parmi les générations les plus âgées et de 50 % parmi les générations âgées de 35-49 ans à l'enquête.

Une augmentation des épisodes de migration

Les itinéraires migratoires des résidents confirment l'intensification de la mobilité masculine (tableau 5). Sur dix hommes, neuf avaient déjà réalisé une migration (pour une durée de trois mois au moins) avant l'année de leur 25^e anniversaire parmi les 25-34 ans contre quatre seulement parmi les générations âgées de 50 ans et plus à l'enquête. Le nombre moyen de migrations réalisées avant 25 ans a triplé entre ces deux groupes de générations.

Ce développement de la pratique migratoire relève principalement de deux types de déplacements classés par l'enquête sous les termes de « migration chez les Peuhl » et de « migration de travail ». Les premières correspondent aux séjours de gardiennage effectués par les jeunes hommes chez les bergers peuhls pour se procurer des têtes de bétail. Elles permettent aux familles d'accéder à des bœufs de labour sans échange monétaire, la rétribution étant d'une bête pour six mois de gardiennage. Les « migrations de travail » visent, en revanche, la

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

recherche de numéraire et se réalisent généralement hors de la région, vers les centres urbains ou les régions de plantation. Les migrations chez les Peuhl sont concentrées aux jeunes âges, essentiellement entre 15 et 20 ans. Les migrations de travail prennent alors le relais, jusqu'à 35 ans pour la plupart.

Tableau 5 : Indicateurs de migration (itinéraires migratoires des hommes résidents, enquête biographique, Sirao et Kwara)

Indicateur	Âge atteint l'année de l'enquête (en années)		
	50 et plus	35-49	25-34
Proportion (%) d'hommes ayant réalisé au moins une migration avant l'âge de 25 ans	43	59	92
Nombre moyen de migrations réalisées avant l'âge de 25 ans	1,3	2,2	4,1
Proportion (%) d'hommes ayant réalisé au moins une migration chez les Peuhl avant l'âge de 25 ans	0	18	61
Proportion (%) d'hommes ayant réalisé au moins une migration de travail avant l'âge de 25 ans	12	43	58

Source : notre enquête, 1987-89.

Les migrations chez les Peuhl ont commencé à se développer au milieu des années 1970 avec la diffusion de la charrue. Encore rares chez les hommes de 35-49 ans, elles sont aujourd'hui un élément quasi constitutif de l'itinéraire des jeunes hommes. Plus de la moitié des hommes âgés de 25-34 ans à l'enquête en avaient réalisé une au moins.

Plus ancien, l'essor des migrations de travail n'a cessé de se poursuivre. Il se perçoit très clairement au fil des générations par la proportion croissante des hommes qui y recourent : près de six hommes sur dix sont concernés avant 25 ans parmi les jeunes générations contre un sur sept parmi les plus âgées. D'autres indicateurs vont dans le même sens comme le nombre moyen de migrations réalisées avant cet âge (multiplié par cinq) ou le temps qui leur est consenti (multiplié par trois).

Les migrations féminines se sont également développées mais elles restent majoritairement (neuf fois sur dix) associées à leur vie conjugale, c'est-à-dire induites par le mariage ou la migration de l'époux. Les migrations des jeunes

filles allant proposer leurs services en tant que domestiques auprès de familles citadines, très développées dans certaines populations africaines, commencent à peine à se pratiquer : une femme sur dix est concernée parmi les générations âgées de 25-34 ans à l'enquête.

Un élargissement de l'espace de vie

L'intensification de la pratique migratoire s'accompagne d'une extension de l'espace de vie des résidents, d'une confrontation plus fréquente avec d'autres milieux socio-culturels (tableau 6). Ainsi la grande majorité (neuf sur dix) des hommes de 25-34 ans ont déjà vécu hors de l'aire ethnique des Bwa et près d'un sur trois s'est rendu en Côte d'Ivoire. Au contraire, bien qu'ils aient été exposés au risque de migrer sur une durée plus importante, les hommes âgés de 50 ans et plus ont été bien moins nombreux à s'éloigner de leur milieu d'origine : près de la moitié n'ont jamais quitté le pays boo et un sur dix seulement a résidé en Côte d'Ivoire. La tendance est la même du côté des femmes mais, quel que soit le lieu considéré, la proportion des jeunes générations qui s'y sont rendues reste bien plus faible que chez les hommes.

Tableau 6 : Proportion (en %) d'individus ayant réalisé au moins une migration en différents endroits, selon le sexe et le groupe d'âges à l'enquête (enquête biographique, Sirao et Kwara)

Lieu de la migration	Sexe masculin			Sexe féminin		
	50 et plus	35-49	25-34	50 et plus	35-49	25-34
Ensemble	71	80	95	80	86	88
Hors du pays boo	56	77	91	20	49	42
Côte d'Ivoire	10	27	30	1	5	15
Bamako (et environs)	10	20	24	8	12	19
Ségou / Mopti (et environs)	22	26	20	6	16	13
Sikasso / Koutiala (et environs)	6	24	23	5	5	5

Source : notre enquête, 1987-89.

Il faut apprécier l'essor des migrations au-delà de son aspect strictement démographique. Il est aussi un facteur de redéfinition des relations familiales et de construction des itinéraires individuels. La migration chez les Peuhl, puis la migration de travail apparaissent, en effet, aujourd'hui, comme des étapes quasi

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

incontournables de la jeunesse. Elles modulent le vécu de la vie familiale qui devient de plus en plus épisodique. Rarement décidées par les familles, les migrations sollicitent également la capacité d'initiative individuelle et d'adaptation à de nouvelles situations. Enfin elles confrontent les individus à des modes de vie et de pensée différents des leurs. Ce sont là autant de facteurs qui favorisent réflexion et détermination personnelles, en contraste avec un système subordonnant les individus aux logiques collectives. Par là même elles participent certainement aussi, même si elles relèvent d'un autre registre, à la définition d'un espace de décision en matière de reproduction.

CONCLUSION

L'idée d'un modèle quasi inaltérable de fécondité élevée associé aux spécificités socio-culturelles des populations africaines doit être remise en question, y compris pour les populations rurales, qui paraissent se situer à la marge des mouvements de développement socio-économique et dont les indicateurs de fécondité n'affichent aucun signe de baisse. Là aussi, les systèmes sociaux sont soumis à des tensions et à des aménagements, tandis que s'expérimentent de nouvelles formes de relations au sein des familles, entre conjoints et entre générations. Ces changements familiaux, en participant au développement d'un espace décisionnel sur le plan individuel et conjugal, sont des ferments de l'adoption de nouveaux comportements de fécondité.

Dans les villages bwa traités ici, des changements s'expriment ainsi en matière matrimoniale et migratoire. Les indicateurs convergent pour signifier un affaiblissement des contrôles familiaux sur la constitution des couples : recentrage de l'initiative de l'union autour de l'intéressé et de ses proches parents, assouplissement des procédures matrimoniales, absence d'inflation des prestations, raccourcissement des processus, baisse de l'âge au premier mariage des hommes. Cependant, cette évolution ne s'opère pas en rupture avec les cadres réguliers ; les étapes du processus traditionnel restent respectées et formellement mises en œuvre par les familles. La forme même que prennent les changements - en terme de conciliation et non de rupture - est révélatrice de la *reconnaissance* de la place de l'individu dans le champ décisionnel.

Y a-t-il pour autant la construction d'un espace de conjugalité ? Certains indicateurs le suggèrent, tels le resserrement de l'écart d'âges au premier

mariage entre les sexes et l'évolution de l'appariement conjugal. Toutefois la polygamie se maintient. L'essor des migrations révèle également, sur un autre plan, une évolution des rapports de l'individu à l'espace familial et une responsabilisation croissante de l'individu. Dans le même temps, il génère une confrontation croissante avec d'autres systèmes de valeurs tout en contribuant à la diffusion de nouveaux comportements.

Érosion des contrôles communautaires, reconnaissance de l'individu dans l'espace décisionnel, mouvement (timide) de construction conjugale, développement des échanges avec différents milieux socio-culturels : ce sont là autant d'indices et de facteurs d'une évolution du contexte de la reproduction chez les Bwa.

Bibliographie

- Capron J., 1988. - *Introduction à l'étude d'une société villageoise. 1955-1968.* - Tours, Université François-Rabelais de Tours (Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie), 354 p.
- Chesnais J.-C., 1986. - *La transition démographique. Étapes, formes, implications économiques.* - Paris, PUF-INED (Travaux et documents), 580 p.
- Coale A., 1965. - *Factors associated with the development of low fertility : an historic summary.* - Belgrade, 205-209 p. (World Population Conference, Belgrade, 30 august - 10 september).
- Diarra J., 1994. - *Les Bwa (Mali-Burkina Faso) dans l'historiographie. Essai d'analyse critique et interprétation d'un processus de marginalisation.* - Paris, Centre de recherches africaines de l'Université de Paris, Institut Catholique de Paris. (Mémoire de DEA).
- Enel C., Pison G. et Lefebvre M., 1994. - "Migration and marriage change : A case study of mlomp, a joola village in southern Senegal", in : C. Bledsoe et G. Pison (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 92-116. - Oxford, Clarendon press.

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

- Guigou B., 1992. - *Les changements du système familial et matrimonial : Les Sérères Sine (Sénégal)*. - Paris, Anthropologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales. (Thèse de Doctorat).
- Hertrich V., 1996. - *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. - Paris, CEPED (Les Etudes du CEPED n° 14), 570 p.
- Hertrich V., 1997. - "Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions génésiques et matrimoniales dans une population du Mali", *Population*, n° 1, p. 45-62.
- Isiugo-Abanihe U., 1987. - *High bridewealth and age at marriage in Igboland*. - Ife, Nigeria, 1-15 p. (*The cultural roots of african fertility regimes. Proceedings of the Ife Conference, Ife, Nigeria, February 25 - March 1, 1987*).
- Isiugo-Abanihe U., 1994. - "Consequences of bridewealth changes on nuptiality patterns among the ibo of Nigeria", in : C. Bledsoe et G. Pison (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 74-91. - Oxford, Clarendon press.
- Locoh T., 1994. - "Social change and marriage arrangements : New types of union in Lomé, Togo", in : C. Bledsoe et G. Pison (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 215-230. - Oxford, Clarendon press.
- Nagashima N., 1987. - "Aspects of change in bridewealth among the Iteso of Kenya", in : D. Parkin et D. Nyanwaya (éds.), *Transformations of african marriage*, p. 183-198. - Londres, International African Seminars (New Series, n° 3).

La vie de Véronique, 36 ans

Véronique est née dans une famille catholique, aussi ses parents lui ont-ils choisi un nom chrétien. Son grand-père lui a cependant donné un prénom local, Samouhan (qui signifie cadeau) car elle était la première fille parmi sa descendance.

Véronique avait 13 ans à peine quand elle s'est mariée avec Mimanu, de 10 ans son aîné. Son père avait refusé de la fiancer avec Mimanu car il suivait la religion traditionnelle. Mais cela faisait deux ans qu'il était décédé quand elle a accepté de se laisser enlever pour le mariage. Elle se sentait mise à l'écart chez l'oncle qui l'hébergeait depuis la mort de son père et le remariage de sa mère dans un village voisin. Elle a cédé aux encouragements de la sœur de Mimanu, une de ses amies, qui lui promettait de meilleurs traitements parmi eux. Après l'enlèvement, elle a été confiée à une famille alliée à celle de Mimanu, dans un village voisin, pour une quinzaine de jours. Son chef de lignage a finalement consenti à donner son accord. Le mariage a pu être fêté mais aucune prestation matrimoniale n'a été entreprise. Ce mariage fut un échec. Rétrospectivement Véronique se dit qu'elle était alors bien trop immature pour s'engager dans la vie maritale. Mimanu l'intimidait. De plus, sa belle-mère avait peu d'égards à son endroit et elle supportait difficilement son autorité.

Marcel, un jeune veuf, remarqua son insatisfaction et elle fut sensible à l'attention qu'il lui manifestât. Elle accepta finalement de le suivre à l'exode pour refaire sa vie. Elle quitta ainsi son premier mari après deux ans d'union, profitant de la liberté qu'offre une nuit de fête au village. Ils savaient tous deux qu'il leur serait difficile de trouver un soutien parmi les leurs. En prenant la femme d'un homme de son village, Marcel rompait le pacte de solidarité qui unit la communauté villageoise et il s'en trouverait exclu pour longtemps. Véronique savait aussi qu'elle ne trouverait aucun soutien auprès des siens car Marcel était un descendant de captif. De plus il avait déjà eu quatre épouses dont deux étaient décédées auprès de lui (les autres l'ayant quitté) et aucun de ses enfants ne survivait. Ces décès le rendaient suspect. Enfin, la communauté catholique à laquelle ils appartenaient tous les deux réprouverait le divorce de Véronique et leur union ne serait jamais célébrée religieusement. Leur acte était audacieux mais leur union a tenu et aujourd'hui ils savent qu'ils ont gagné leur pari. À ce jour, neuf grossesses se sont succédées, huit enfants sont nés dont six

*Mariages et migrations :
les premiers signes du changement démographique chez les Bwa*

survivent. L'aînée, Odile, pourra se marier d'ici peu ; le plus jeune, Olivier, a six mois.

Leur exode a duré treize ans. Ils ont vécu dans le coin de Ségou-Markala, déménageant trois fois selon les opportunités d'emploi. Marcel fut d'abord journalier agricole, puis manœuvre dans les usines, son dernier emploi fut celui de gardien. Pour compléter leurs revenus, Véronique trouvait toujours un travail de ménagère ou de vendeuse sur les marchés. Petit à petit, ils apprenaient, par les villageois de passage, que leur 'affaire' s'atténuait. On faisait même de plus en plus appel à eux pour héberger des jeunes pendant la saison sèche et leur trouver un travail. Ils décidèrent alors de retourner au village. Ils purent s'y réintégrer : on les laissa s'installer dans une maison au cœur du village et Marcel récupéra ses champs. Bien sûr, des rancœurs subsistaient, mais les enfants étaient là pour signifier qu'ils constituaient bel et bien une famille et qu'il n'était plus question de remettre en cause leur union. Les trois derniers enfants sont d'ailleurs nés au village.

Véronique pense qu'ils ont fait le bon choix en revenant au village. Là, ils sont reconnus par les leurs. Mais le retour ne fut pas facile. D'autant plus qu'ils cultivent seuls, sans l'appoint d'une grande famille et sachant que leurs fils sont encore trop petits pour réaliser les travaux les plus durs. Pour s'en sortir, elle réalise parfois, au côté de son époux, des travaux en principe réservés aux hommes tels que le désherbage. Heureusement, ils avaient économisé à l'exode de quoi acheter une charrue et deux bœufs. Ils la prêtent quelques fois en échange d'un appui de main-d'œuvre. Véronique a par ailleurs différentes activités qui lui permettent de gagner un peu d'argent : la vente de produits de la cueillette (karité, kapok, pain de singe, tamarin...), la confection et la vente de bière de mil et parfois de galettes. Cela lui permet d'acheter les condiments de la sauce, son tabac, ses habits et ceux des enfants. Il lui arrive même de donner un peu d'argent à Marcel, pour ses propres distractions. Les difficultés matérielles ne sont pas celles qui lui pèsent le plus. Ce sont les moments d'échange avec son mari qui manquent le plus à Véronique. Ils sont devenus rares depuis leur retour. Mais il est vrai qu'au village cela ne se fait pas : Marcel serait hué si on le voyait trop souvent aux côtés de sa femme.



L'ÉVOLUTION DE LA SCOLARISATION

Marie-France LANGE et Olivier GISSELBRECHT

Conçue à partir du traitement des annuaires de statistiques scolaires, cette contribution sur l'évolution de la scolarisation cherche à mettre en évidence les grandes tendances historiques qui caractérisent le système scolaire malien. Après une courte présentation, nous identifions les principales périodes qui ont marqué le processus de scolarisation et nous décrivons les grandes caractéristiques de ce système.

LES SOURCES DE STATISTIQUES SCOLAIRES

Les annuaires statistiques scolaires ont constitué la base de nos sources chiffrées (République du Mali, 1960-1994). Ils sont publiés chaque année par le Ministère de l'éducation de base (en ce qui concerne l'enseignement fondamental) et par le Ministère des enseignements secondaire et supérieur (pour les lycées et les écoles supérieures). Pour l'enseignement fondamental, ces annuaires rassemblent toutes les données chiffrées concernant le nombre d'élèves, de redoublants, de maîtres, de classes, ventilées par régions, sexe, ordre, etc. Ces données sont collectées directement auprès des écoles par l'intermédiaire d'un questionnaire. Le Ministère de l'éducation prend en charge la saisie, le traitement et la publication des annuaires. Les écoles concernées sont les écoles publiques, les écoles privées, les écoles communautaires créées par les populations et les médersas¹ reconnues. Ne sont pas pris en compte les

¹ Les médersas sont des écoles religieuses le plus souvent issues d'une initiative privée. L'arabe est médium et matière d'enseignement, et en plus du Coran, le français et d'autres disciplines y sont enseignées. Les élèves peuvent passer les mêmes examens que ceux de l'enseignement

médersas non officielles, les écoles coraniques, les écoles de village et les Centres d'éducation pour le développement qui ne relèvent pas du Ministère de l'éducation.

Les problèmes rencontrés pour traiter ces données statistiques ont pour origine des *causes externes* (telles que les réformes relatives à la réorganisation des cycles d'études², la reprise par l'État de nombreux établissements privés au milieu des années 1970, les crises scolaires en 1980 ou au début des années 1990 entraînant des exclusions ou des redoublements collectifs, les redécoupages administratifs qui interdisent les comparaisons entre les régions sur une longue période).

Les *causes internes* (c'est-à-dire d'origine statistique) peuvent être classées en trois grandes catégories : l'absence de données (absences de rubriques dans certains annuaires, six annuaires ont disparu, etc.), le peu de fiabilité des informations fournies (certains annuaires se révèlent être de meilleure qualité que d'autres), la faible homogénéité des données qui touche en premier lieu le taux de réponse aux questionnaires (pas toujours indiqué), mais aussi le contenu de certaines rubriques (par exemple, l'âge « réel » des élèves, la définition du secteur privé, les tranches d'âges choisies pour le calcul des taux de scolarisation, etc.).

Pour pouvoir traiter ces données, nous avons dû procéder à plusieurs opérations (exclusions, rajouts ou corrections de certains chiffres à partir de nouveaux calculs). Autrement dit, les chiffres publiés doivent être considérés comme des ordres de grandeurs qui n'en conservent pas moins un intérêt lorsqu'ils sont confrontés les uns aux autres. C'est pourquoi nous avons privilégié une analyse historique ordonnée autour de la notion de période. Ces périodes correspondent, en premier lieu, à une tendance statistique, mais elles peuvent aussi être qualifiées d'historiques, dans la mesure où elles sont marquées par des événements influençant le processus de scolarisation (se reporter aux figures).

français classique, mais en langue arabe. Certaines médersas sont reconnues par l'État, d'autres non. Même celles qui sont considérées comme officielles ne se soumettent que très rarement aux questionnaires du Ministère de l'éducation. C'est pourquoi nous n'avons pas inclus les effectifs scolaires des médersas.

² Par exemple, la réforme de 1968 a modifié la durée des cycles à l'intérieur de l'enseignement fondamental, induisant des variations d'effectifs.

PRÉSENTATION DU SYSTÈME SCOLAIRE MALIEN

Le système scolaire malien est composé des sous-systèmes suivants :

- *L'enseignement fondamental* comprend deux cycles : le premier, qui correspond à l'enseignement primaire, est composé de six niveaux, soit de la 1^{re} à la 6^e année. Il est sanctionné par le Certificat de fin d'études du premier cycle de l'enseignement fondamental (CFEPCEF) qui ne donne accès au second cycle que dans la limite des places disponibles³. Le second cycle, qui correspond au collège, ne comprend que trois classes (de la 7^e à la 9^e) et débouche sur le Diplôme d'études fondamentales (DEF, équivalent du BEPC) qui permet l'accès à l'enseignement secondaire ou aux écoles professionnalisées.

- *L'enseignement professionnel et technique* couvre plusieurs niveaux de formation, du CAP au diplôme d'ingénieur.

- *L'enseignement secondaire* est composé de trois classes (de la 10^e à la 12^e ou terminale) et est sanctionné par le baccalauréat qui permet de poursuivre des études supérieures.

- *L'enseignement normal* (formation des enseignants du fondamental) regroupe deux types d'établissements, les Instituts pédagogiques d'enseignement général (IPEG) qui assurent la formation des maîtres du premier cycle de l'enseignement fondamental et l'Enseignement normal secondaire (ENSEC) qui assure celle des maîtres du second cycle.

- L'université, création récente au Mali, n'a recruté ses premières promotions qu'à la rentrée de 1996-97. Mais divers instituts assuraient une *formation supérieure* (l'École normale supérieure (ENSUP), l'École de médecine, etc.).

Dans cette contribution, nous ne prenons en compte que l'enseignement fondamental et le secondaire. Ces deux enseignements comprennent deux secteurs, le secteur public et le secteur privé qui inclut les écoles privées

³ Depuis l'année 1995, un classement des élèves s'effectue en fonction de critères liés au mérite qui déterminent l'accès en classe de 7^e année de l'enseignement fondamental, lorsque le nombre de places offertes est inférieur au nombre de reçus au CFEPCEF.

catholiques, les médersas, les écoles privées laïques et les écoles communautaires⁴.

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Les années de progression de la scolarisation (1960-1979)

Cette période, qui débute à l'indépendance et s'achève en 1979, est marquée par la réforme de l'enseignement mise en place dès 1963⁵. Elle est caractérisée par une croissance soutenue et régulière des effectifs de l'enseignement fondamental. En 1963, 124 000 élèves dont 37 400 filles, étaient inscrits dans l'un des deux cycles du fondamental. En 1979, ils étaient trois fois plus nombreux, soit 357 500 élèves dont 124 900 filles. Cependant, cette croissance a été plus forte dans le second cycle que dans le premier : le premier cycle comptait 111 900 élèves en 1963 et 298 700 en 1979, alors que, durant la même période, le second cycle, qui comptait 12 100 inscrits, atteint les 58 800 élèves en 1979.

La part de l'enseignement privé tend à se réduire du fait d'une croissance des effectifs beaucoup moins rapide que celle enregistrée dans le secteur public. En effet, globalement, l'augmentation des effectifs y a été plus modérée que dans l'enseignement public. En 1963, le secteur public rassemblait 113 500 élèves et

⁴ Les écoles privées laïques (ou créées par un promoteur, selon la terminologie officielle) et les écoles communautaires (écoles privées créées et financées par des communautés) ont connu un développement récent, essentiellement à la fin des années 1980. Elles étaient, jusqu'à une date récente (1994), désignées sous l'appellation « d'écoles de base ». Cette désignation semble disparaître au profit de deux termes (écoles privées et écoles communautaires) qui entérinent de fait deux statuts très différents. Notons cependant que les « promoteurs d'écoles privées » continuent d'utiliser le terme « d'écoles de base » et que certaines écoles « communautaires » sont encore comptabilisées comme « écoles de base » par les services statistiques scolaires.

⁵ Avec la Guinée, le Mali fut l'un des premiers pays africains francophones à avoir réalisé une réforme du système scolaire dès les lendemains de l'indépendance. La plupart des autres pays africains se sont lancés dans la réforme de leur système scolaire plus tardivement (Lange, 1991).

le secteur privé 10 500. En 1979, on comptait 341 000 élèves dans le secteur public et 16 500 dans le secteur privé.

Cette période est donc caractérisée par une progression de la scolarisation. Le taux moyen d'accroissement annuel des effectifs de l'enseignement fondamental du premier cycle se situe à 6 %, ce qui est légèrement inférieur à ce que l'on a pu observer dans les autres pays africains (Lange, 1991). Cependant, ce taux, supérieur à la croissance démographique, a permis l'accroissement régulier du taux de scolarisation (République du Mali, 1991). La croissance des effectifs dans le second cycle a été plus rapide (le taux moyen d'accroissement annuel fut de 10 %) que dans l'enseignement primaire, mais elle est demeurée, ici aussi, inférieure à celle que connurent la plupart des pays africains francophones. On observe aussi que le secteur privé occupe une place plus importante dans le second cycle que dans le premier.

Les filles apparaissent très peu scolarisées, bien que leur proportion soit passée de 30 % en 1963 à 35 % en 1979. Malgré un accroissement plus important (+8 % contre +5 %), la proportion de filles scolarisées dans le second cycle demeure inférieure à celle du premier cycle. En 1963, on dénombrait 31 % de filles dans le premier cycle et 21 % dans le second. En 1979, ces pourcentages étaient respectivement de 36 % et 30 %. En moyenne, le second cycle public compte 25 % de filles contre 35 % dans le premier cycle. À la différence du secteur public, le pourcentage moyen de filles scolarisées est tout à fait comparable dans les deux cycles de l'enseignement fondamental privé. Globalement, les filles sont un peu plus présentes dans le secteur privé (36 % en moyenne) que dans le secteur public (34 % en moyenne). Le pourcentage de filles scolarisées était de 30 % en 1963, pour chacun des deux secteurs. En 1979, il est de 35 % pour le secteur public et de 38 % pour le secteur privé.

Les années de la déscolarisation (1980-1985)

Le phénomène que nous avons dénommé *déscolarisation*⁶ est dû d'une part à la diminution des entrées (non-scolarisation des enfants à l'entrée du système scolaire), d'autre part à l'augmentation du nombre d'abandons (retrait des

⁶ Voir notre premier travail sur le sujet (Lange, 1984). Le terme déscolarisation a été généralisé à partir des années 1986 et 1987. D'autres termes équivalents ont été utilisés auparavant : désertion, dépopulation scolaire, etc.

enfants en cours d'étude). Ce phénomène est donc différent de celui de la *déperdition scolaire* qui, bien que très important en Afrique, n'a jamais remis en cause le développement de la scolarisation. En fait, la déperdition scolaire est structurelle, tandis que la déscolarisation est conjoncturelle. Cette dernière s'exprime crûment par la chute du taux de scolarisation, que l'on a pu observer dans un grand nombre de pays africains. La plupart de ces pays ont d'ailleurs connu cette période de déscolarisation au début de la décennie 1980 (Lange, 1991).

En premier lieu, on observe que la baisse des effectifs de l'enseignement du premier cycle a été relativement faible (et ne concerne que deux années), tandis qu'elle apparaît de plus grande ampleur dans le second cycle. Cependant, compte tenu de l'accroissement démographique, les taux de scolarisation ont chuté entre 1980 et 1985, phénomène que l'on a pu observer dans la plupart des pays africains et qui indique un recul certain de la scolarisation.

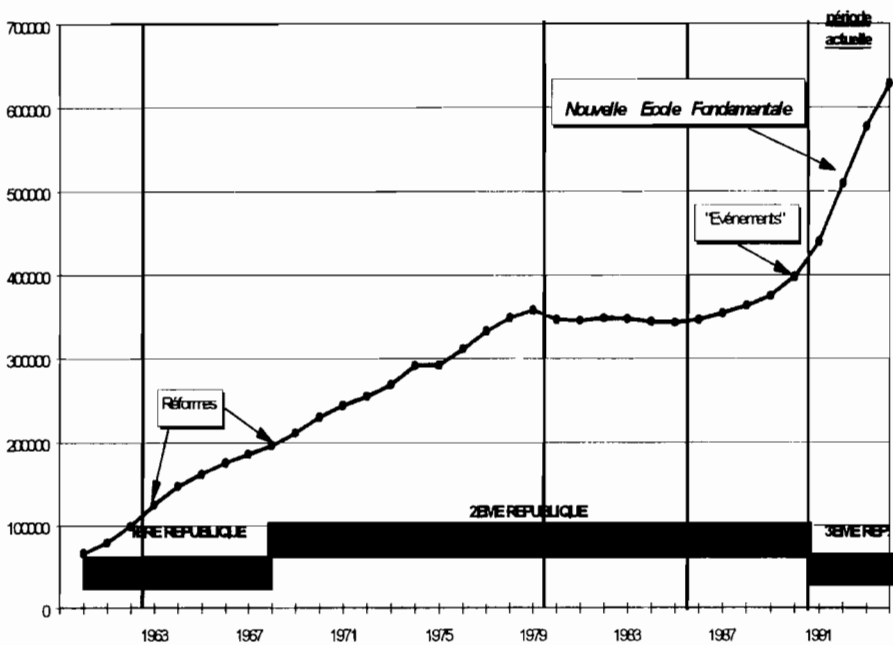
Contrairement à ce que l'on a pu observer dans l'enseignement primaire d'autres pays africains, le phénomène de déscolarisation au Mali a tout particulièrement touché les garçons. Entre 1980 et 1985, les effectifs masculins du premier cycle ont chuté de 1,4 %, contrairement aux effectifs féminins qui progressaient de 3,6 %, durant la même période. Dans le second cycle, la déscolarisation a été beaucoup plus forte : la baisse des effectifs entre 1980 et 1985 est de 10,2 % pour les garçons et de 4,4 % pour les filles.

En ce qui concerne l'enseignement du premier cycle, on constate aussi que la déscolarisation est sensiblement de même intensité dans le secteur privé que dans le public. À l'opposé, le second cycle connaît une chute plus brutale dans le secteur privé (-19,6 %) que dans le secteur public (-7,5 %). Ceci indique clairement que la demande scolaire a joué au Mali (tout comme dans d'autres pays africains) un rôle déterminant dans le phénomène de déscolarisation. De fait, on peut observer que, durant cette période, l'offre en éducation s'est légèrement améliorée (augmentation du nombre de classes et du nombre d'enseignants ; voir figure 5), tandis que les effectifs des élèves stagnaient ou diminuaient. À l'instar de ce qui a pu être observé en Afrique, il semble bien que le phénomène de déscolarisation trouve sa source dans le refus des mesures de rigueur imposées au début des années 1980 (Lange, 1991) et est l'expression de la révolte des parents d'élèves contre un système économique et politique qui ne permet plus la promotion sociale par l'École.

Les années de la reprise (1986-1990) et de « l'explosion » scolaire (1991-1994)

À cette période de déscolarisation succède une période de hausse des effectifs. Les effectifs qui étaient de 298 900 élèves dans le premier cycle et de 47 200 élèves dans le second cycle en 1986, atteignent respectivement 340 600 et 57 200 élèves en 1990. Mais cette hausse demeure faible, compte tenu de la forte croissance démographique. Cependant, cette période de reprise scolaire annonce déjà « l'explosion » des effectifs de l'enseignement fondamental que l'on va observer au cours des années 1990-1994.

Figure 1 : Évolution des effectifs scolaires de l'enseignement fondamental (1^{er} et 2nd cycles) entre 1960 et 1994



Aux cinq années de reprise succède une période d'explosion scolaire dont l'avènement s'avère concomitant des « événements » politiques qui ont permis la chute de la dictature militaire et le changement des structures politiques avec la naissance de la 3^e République. Les raisons de la reprise sont donc autant dues

au contexte socio-politique global (confiance dans le nouveau régime politique, perspectives plus ouvertes du fait de l'instauration de la démocratie...) qu'au contexte proprement scolaire (figure 1).

Certes, le nouveau régime, issu des premières élections libres, a très tôt posé le développement de la scolarisation comme l'une de ses priorités. La volonté de l'État malien s'est donc très vite concrétisée par la *refondation* du système scolaire et la mise en place de la Nouvelle école fondamentale (NEF). En fait, un consensus s'est globalement instauré entre l'État et les parents qui souhaitaient respectivement le développement de la scolarisation. Cependant, la hausse spectaculaire des effectifs (397 800 élèves dans le fondamental en 1990 et 628 200 en 1994, soit une augmentation de 230 400 élèves), dissimule de très fortes disparités régionales qui continuent de s'accroître. En effet, ce sont les trois régions les moins scolarisées du pays qui ont connu les plus faibles progressions (Mopti, Tombouctou, Gao-Kidal), et c'est le district de Bamako, déjà très en avance sur les régions, qui a connu la plus forte progression.

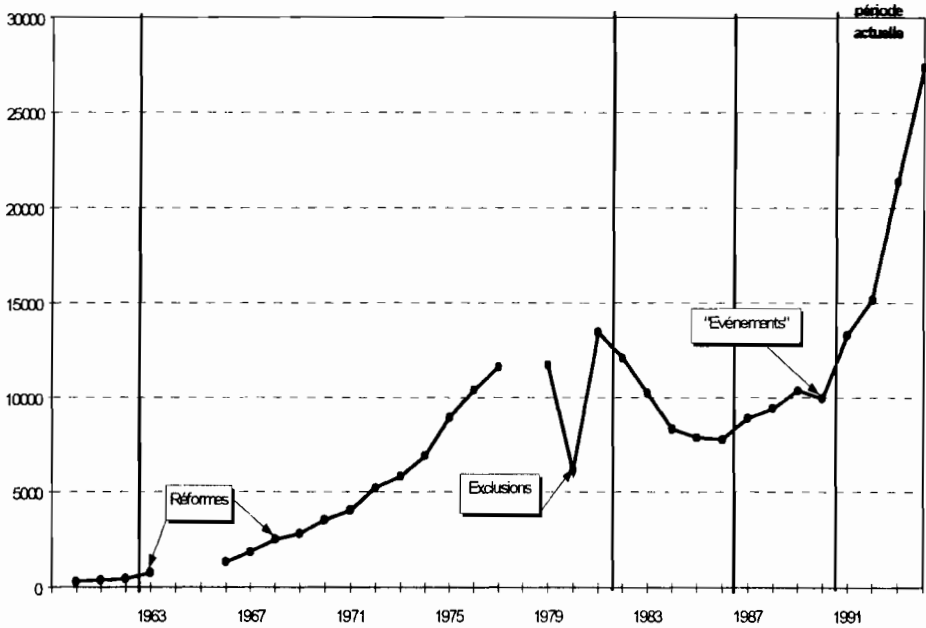
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Comme dans le cas de l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire connaît une période de développement caractérisée par une progression quasi-ininterrompue des effectifs. Seuls deux « accidents » en 1978 et 1980 sont venus interrompre cette croissance. En 1963, on comptait un peu plus de 700 élèves inscrits dans le secondaire. Ils étaient plus de 13 000 en 1981. L'enseignement public et l'enseignement privé ont connu des évolutions tout à fait comparables. Entre 1966 et 1981, les effectifs du secteur privé ont été multipliés par 11 et ceux du secteur public par 9.

À l'instar de la plupart des pays africains qui ont connu une déscolarisation, la chute des effectifs de l'enseignement secondaire a été beaucoup plus marquée que dans l'enseignement fondamental. La baisse des effectifs entre 1981 et 1986 est importante, puisqu'elle concerne 5 690 lycéens, soit une baisse de 42,3 % en seulement quatre ans. Le secteur privé, tout en connaissant une baisse très forte (-36,8 %), a été moins touché que le secteur public (-43,6 %). En dépit d'une très faible présence dans l'enseignement secondaire, les filles ont été légèrement plus touchées par la déscolarisation (les effectifs féminins subissent une baisse de 43,1 % entre 1981 et 1986, ceux des garçons une baisse de 42,1 %).

L'évolution de la scolarisation

Figure 2 : Évolution des effectifs scolaires de l'enseignement secondaire entre 1960 et 1994



L'enseignement secondaire connaît ensuite une période de reprise et d'explosion des effectifs, qui ont augmenté de 28 % entre 1986 et 1990. En 1986, on dénombrait 7 760 élèves dont 1 550 filles. Quatre années plus tard, ils étaient 9 930 dont 2 460 filles. Notons que cette augmentation a surtout concerné l'enseignement public qui progresse de 32,4 %, tandis que le privé ne connaît que 9,1 % de progression. À partir de 1991, la hausse s'accélère (34 % entre 1990 et 1991, 13,8 % entre 1991 et 1992, 41,2 % entre 1992 et 1993, 29 % entre 1993 et 1994) et correspond à un accroissement de 17 440 élèves entre 1990 et 1994, soit une hausse de 175,7 % en seulement quatre ans, due essentiellement à l'enseignement public.

Les raisons de cette progression rapide s'expliquent de la même façon par le contexte politique global (figure 2). Cependant, il faut noter que les effectifs du

secondaire ont été, au cours des années 1990, artificiellement gonflés par les redoublements collectifs provoqués par les *années blanches*⁷.

LES CARACTÉRISTIQUES ACTUELLES

La Nouvelle école fondamentale (NEF)

L'arrivée au pouvoir d'un régime démocratiquement élu a permis la mise en place de la NEF dans un contexte consensuel. Le nouveau gouvernement, issu des élections libres de 1992, s'est engagé dans une véritable réforme du système malien. Pour la première fois, depuis l'indépendance, il semble qu'une politique destinée à accroître le taux de scolarisation ait été réellement mise en place. Mais la question du financement du secteur éducatif reste posée : comment augmenter le taux de scolarisation en période d'ajustement structurel ?

Le recrutement annuel des élèves dans les zones rurales, la double vacation en milieu urbain⁸, la réforme des programmes (et l'allègement de ceux-ci), l'adoption d'un système proche de la promotion automatique dans l'enseignement du 1^{er} cycle⁹ et la transformation des examens constituent les bases de la nouvelle politique scolaire. Mais quelles sont les conséquences de ces mesures, entre autres, de la double vacation ? Quelle viabilité le système de la double vacation peut-il avoir à moyen terme ? Des enseignants surchargés, un financement pour partie assuré par la Banque mondiale ne sont pas les moindres problèmes qui se posent lorsqu'il s'agit d'étudier la pérennité de ce système.

⁷ On dénomme *années blanches* les années sans école, où l'absence de notes ou d'organisation des examens provoque le redoublement de l'ensemble des élèves des classes concernées. Pour ne pas exclure les élèves trop âgés ou ayant un nombre de redoublements trop importants du fait de ces années blanches, l'administration scolaire est autorisée à compter *deux années facultatives* au sein du cursus des élèves (soit, de fait, deux redoublements en plus).

⁸ Hérité de l'époque coloniale, la pratique de recrutement de nouveaux élèves une année sur deux est encore courante au Mali ; la double vacation (parfois dénommée double flux) consiste à scolariser deux groupes d'enfants, un le matin, un le soir, dans la même classe et avec le même enseignant, permettant l'économie simultanée d'un poste d'enseignant et d'une salle de classe.

⁹ Décision de limiter le nombre des redoublants à 15 %, de la première à la cinquième année de l'enseignement du premier cycle fondamental.

Les conséquences de la double vacation n'ont pour l'instant pas été mesurées (conséquences sur le niveau scolaire des enfants, sur les conditions de travail des enseignants, sur l'organisation du temps au sein de la famille). La mise en place de la réforme des méthodes pédagogiques et du contenu des programmes (entre autres, l'introduction des langues nationales) n'a pas non plus bénéficié d'analyse critique.

La nouvelle politique relative à la scolarisation des filles (promotion de la scolarisation des filles, plus grande tolérance vis-à-vis de l'âge des filles...) n'a pas encore produit les résultats escomptés, mais elle a permis d'augmenter de façon significative le pourcentage de filles scolarisées dans l'enseignement fondamental. Ces dernières années ont enregistré la plus forte augmentation du pourcentage de filles depuis l'indépendance, même si leur présence demeure encore très faible en 1994, où elles ne représentent que 39 % des effectifs de l'enseignement fondamental.

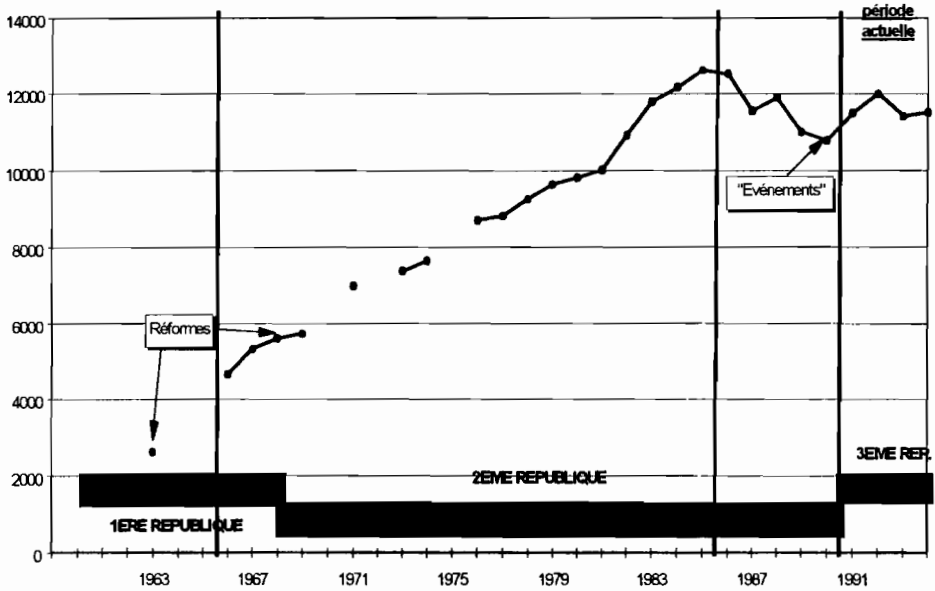
Des dysfonctionnements qui demeurent importants

Le système scolaire malien est caractérisé par de très fortes disparités régionales et inégalités sexuelles qui sont autant la résultante de la carence de l'offre étatique que de demandes familiales parfois très réservées face à l'école. Les disparités régionales s'expriment crûment par une très forte variation des taux de scolarisation. En retenant comme indicateur le taux net de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans dans le premier cycle, on peut mettre en évidence le très faible niveau de scolarisation de toutes les régions du Mali. Pour 1994, nous avons pu calculer les taux suivants : Mopti (14 %), Tombouctou (16 %), Gao-Kidal (19 %) ¹⁰, Kayes (20 %), Ségou (21 %), Sikasso (23 %), Koulikoro (27 %) et district de Bamako (75 %). Pour l'ensemble du pays, le taux net de scolarisation s'élève à 25 % en 1994 (31 % pour les garçons et 20 % pour les filles) ¹¹.

¹⁰ Ce regroupement dissimule le très grand retard scolaire de la région de Kidal. Les régions de Gao et de Kidal n'étaient pas encore différenciées du point de vue scolaire en 1994. Depuis 1995, une Direction régionale de l'éducation a été créée à Kidal.

¹¹ Nous avons retenu la tranche d'âges de 7 à 12 ans qui correspond à la tranche d'âges officiel dans l'enseignement du premier degré. Le taux de scolarisation (hors médersas) est donné par le rapport (exprimé en pourcentage) entre le nombre total d'élèves âgés de 7 à 12 ans scolarisés dans le premier cycle et la population totale des enfants âgés de 7 à 12 ans

Figure 3 : Évolution des effectifs d'enseignants de l'enseignement fondamental entre 1963 et 1994



Le rendement interne de ce système est encore particulièrement faible, même si la décision de limiter les redoublements à 15 % des effectifs de la première à la cinquième année devrait permettre une nette amélioration de la situation en comparaison avec le taux moyen de 30 % de redoublants que l'on a pu enregistrer au cours des trois premières décennies dans l'enseignement fondamental. En 1994, le pourcentage de redoublants était de 28 % dans le premier cycle et de 33 % dans le second cycle. De la même façon, les taux de réussite aux examens ont retrouvé leur niveau du début des années 1970, se situant à 59 % de reçus au CFEPCEF et à 48 % au DEF en 1994.

Le développement de l'offre, qui a permis l'explosion des effectifs scolaires, s'est essentiellement effectué au profit des zones déjà favorisées du point de vue scolaire, ce qui a eu pour conséquences d'accroître de façon considérable les disparités régionales. La priorité de la politique scolaire s'est en fait focalisée sur la réussite rapide en terme quantitatif, d'où l'absence de volonté de contrecarrer les inégalités. C'est l'une des conséquences de la crise économique qui a entraîné la mise sous tutelle financière des pays africains. En Afrique, les

L'évolution de la scolarisation

réformes scolaires sont dorénavant impulsées et financées par des bailleurs de fonds, souvent dans une perspective purement technocratique (augmenter le taux de scolarisation, le rapport filles/garçons, et ce, au moindre coût) sans aucun référent social ou politique.

La demande scolaire s'est beaucoup transformée, tout particulièrement dans les grandes villes, où l'adhésion au système scolaire devient la norme pour le plus grand nombre. Cependant, le nécessaire recours au travail des enfants, y compris en milieu urbain (Marcoux, 1994), risque de constituer un frein à la généralisation de l'enseignement primaire. Enfin, face à une demande scolaire forte, le problème qui se pose aujourd'hui est surtout le manque d'enseignants, ce qui a provoqué la détérioration rapide du ratio élèves/maitre (figures 4 et 5).

Figure 4 : Évolution du ratio élèves/maitre de l'enseignement fondamental entre 1966 et 1994

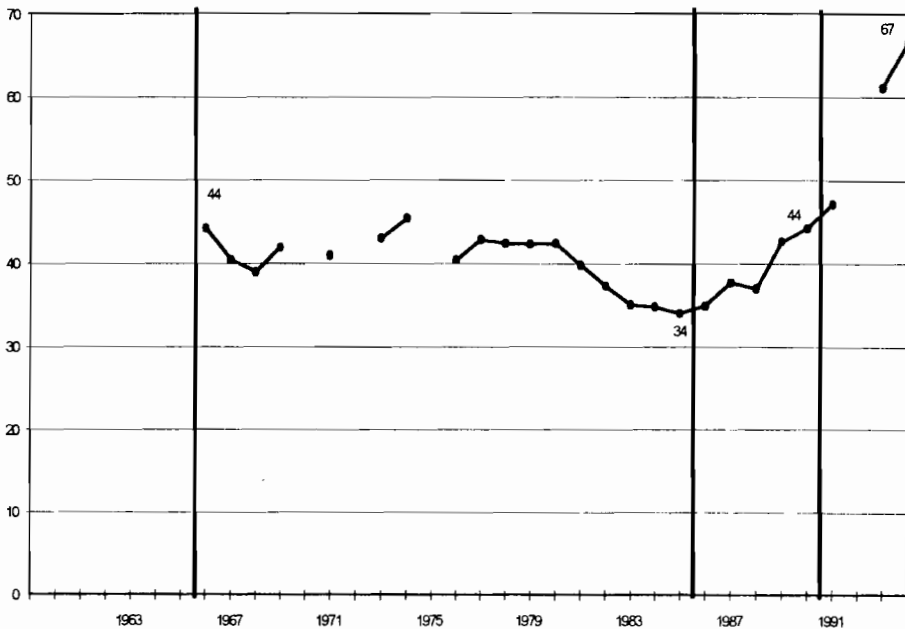
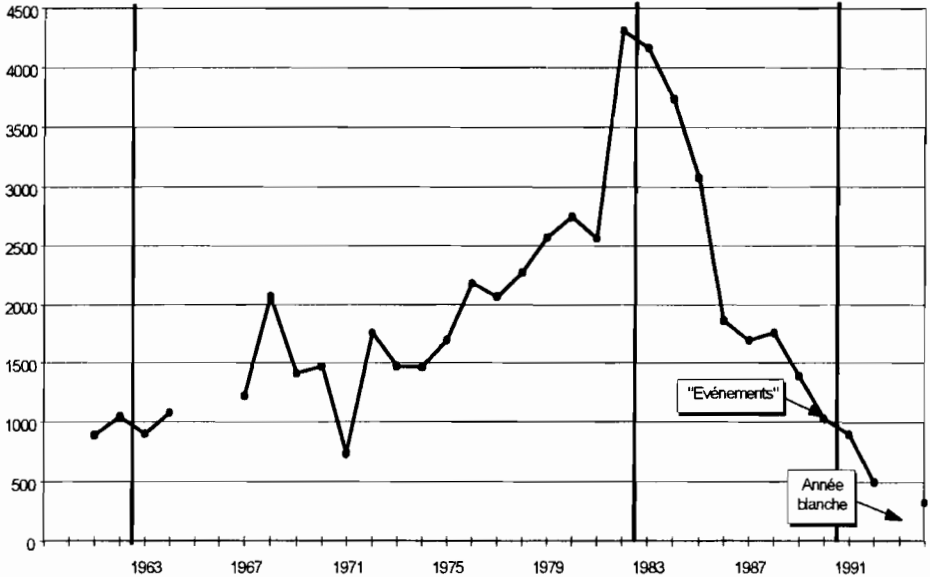


Figure 5 : Évolution des effectifs scolaires de l'enseignement normal (formation des maîtres) entre 1963 et 1994



Au début des années 1980, l'interdiction de recruter des fonctionnaires, imposée par les tutelles financières, s'est aussi étendue de façon dramatique à la formation des maîtres (figure 5). Par ailleurs, afin de diminuer le coût de la masse salariale de la fonction publique, les autorités ont impulsé un programme de *départs volontaires à la retraite*, qui a provoqué le départ d'enseignants bien formés et expérimentés. À leur place sont recrutés des *vacataires*, puis des *volontaires*, dont le niveau de formation s'avère de plus en plus faible, du fait de la chute des effectifs de l'enseignement normal (figure 5).

CONCLUSION

Aujourd'hui encore, le Mali se situe parmi les pays les moins scolarisés d'Afrique. Le développement du système scolaire n'a guère connu de période faste, ni durant la période coloniale, ni au cours des trois premières décennies

qui ont succédé à l'indépendance. Un *modus vivendi* semble s'être imposé entre des dirigeants peu enclins à développer la scolarisation et des populations qui ont surtout formulé des stratégies défensives face aux pouvoirs étatiques.

À cette absence de volonté politique succède une forte volonté de placer l'éducation comme priorité. Les années 1990 constituent en cela un changement radical. Pour mémoire, on rappellera que les effectifs de l'enseignement fondamental ont crû de 57,9 % entre 1990 et 1994, ceux de l'enseignement secondaire de 175,7 % démontrant l'effort considérable qui a été fourni en seulement quatre ans.

Mais compte tenu du contraste entre la forte croissance démographique que connaît le Mali et des moyens financiers très réduits, on peut s'attendre à un ralentissement de la croissance des effectifs au cours des prochaines années. Par ailleurs, la réforme en cours semble partiellement gelée, et l'on peut se demander ce qu'il adviendra de la Nouvelle école fondamentale. Les problèmes les plus cruciaux qui se poseront dans les années à venir demeurent le manque d'enseignants dû à la faiblesse des recrutements, l'absence de structures d'accueil dans de nombreuses zones rurales, et la permanence d'une certaine réticence de certains milieux face à l'école.

Bibliographie

- Lange M.-F., 1984. - *Contribution à l'étude du système scolaire togolais. Première approche du phénomène de déscolarisation.* - Lomé, ORSTOM, 85 p. (Rapport de recherche).
- Lange M.-F., 1991. - "Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques", *Politique africaine*, n° 43, p. 105-121.
- Marcoux R., 1994. - *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali.* - Bamako, CERPOD (Études et travaux), 200 p.

Population et société au Mali

République du Mali, 1960-1994. - *Annuaire des statistiques scolaires*. - Bamako, Ministère de l'éducation. (Annuaire statistiques).

République du Mali, 1991. - *Recensement général de la population et de l'habitat - Analyse de la fréquentation scolaire, scolarisation et alphabétisation*. - Bamako, Bureau central du recensement - Direction nationale de la statistique et de l'informatique, 139 p.

LE TRAVAIL DES ENFANTS

*Richard MARCOUX, Cécile M. ZOUNGRANA,
Joël TOKINDANG et Mamadou K. KONATÉ*¹

Bien que le travail des enfants fasse l'objet de condamnations par la plupart des organismes d'aide à l'enfance, il n'en demeure pas moins qu'il représente un fait social réel pour plusieurs pays, notamment en Afrique (Rodgers et Standing, 1981). De nombreux auteurs s'entendent pour reconnaître que la participation des enfants aux activités économiques et domestiques du ménage représente même une nécessité pour plusieurs familles (Myers, 1992). Au Mali, l'enquête démographique et de santé (EDS) de 1987 révélait d'ailleurs que près des deux tiers des pères de famille invoquaient l'une des trois raisons économiques suivantes comme principal avantage rattaché au fait d'avoir beaucoup d'enfants : le travail au champ, l'aide financière et le soutien pour la vieillesse (République du Mali, 1989).

Le travail des enfants s'inscrit dans le processus de socialisation que traversent les individus au Mali (Fellous, 1981 ; Bagayogo, 1990). Dès l'âge de 7 ou 8 ans, les jeunes maliens sont progressivement associés à de nombreuses activités de production. Toutefois, la nature même de leurs activités, conjugué à l'inadéquation des concepts utilisés lors de la collecte de données socio-économiques, conduit à une surestimation des proportions de jeunes inactifs. Un

¹ Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche qui bénéficie de l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (N° 410-97-1025). Par ailleurs, les données de l'enquête de 1996 qui sont présentées dans la deuxième partie de ce texte ont pu être collectées grâce à une subvention du programme « Priorités dans la recherche pour l'éducation des femmes et des filles en Afrique » de l'Académie africaine des sciences (N° GA9508).

examen plus minutieux nous permet de voir que bien souvent il s'agit en quelque sorte d'inactifs qui ne chôment pas (Marcoux, 1994a).

L'objectif de cet article est de mettre en relief l'importance du travail des enfants au Mali et d'examiner sommairement les différentes formes qu'il peut prendre. Nous tâcherons de relever les différences qui se dégagent selon le milieu de résidence des enfants (rural et urbain) et selon leur sexe. Nous compléterons ce tableau à partir des données d'une enquête que nous avons réalisée en 1996 à Bamako et qui nous permet de jeter un éclairage nouveau sur la participation des élèves aux activités domestiques et économiques².

CES INACTIFS QUI NE CHÔMENT PAS !³

Les résultats de la plupart des enquêtes dans les pays en développement semblent difficilement permettre d'évaluer le travail des enfants. Un exercice consistant à comparer les résultats obtenus de sources de données différentes nous a permis de constater que les recensements maliens conduisaient à une sous-estimation très importante du taux d'activité des enfants de 8 à 14 ans. Ce taux était évalué à 38 % lors du recensement de 1976 et à 45 % lors du recensement de 1987 comparativement à un taux d'activité de 76 % obtenu à partir des données de l'enquête démographique de 1985 (Marcoux, 1993). Les informations recueillies sur l'activité des enfants à partir des données de cette dernière enquête semblent pouvoir beaucoup mieux refléter l'apport des plus jeunes aux activités de production⁴. Elles permettent d'estimer les taux

² Cette enquête a permis de recueillir des informations individuelles particulièrement originales en retraçant les biographies d'une cohorte de près de 1 000 enfants âgés de 12 à 16 ans et de retracer leurs trajectoires scolaires et leur contribution aux activités de production du ménage depuis l'âge de six ans. Cette enquête, réalisée à Bamako en 1996, a également permis de reconstituer l'espace familial à travers lequel chacun de ces enfants a grandi depuis l'âge d'entrée à l'école. Cette dernière dimension a pu être documentée en adressant un questionnaire détaillé aux parents ou tuteurs de l'enfant (Zoungrana *et al.*, 1997).

³ Cette section reprend certains éléments du chapitre 4 de Marcoux (1994b).

⁴ Un des modules du questionnaire utilisé a permis de recueillir des informations sur les différents travaux pratiqués par les enfants de 8 à 14 ans qui ont été déclarés actifs. On trouvera de plus amples informations sur cette enquête dans Marcoux (1994b) et dans République du Mali (1985b).

d'activités des garçons et de filles de 8 à 14 ans respectivement à 43 % et 49 % en milieu urbain et à 84 % et 89 % en milieu rural. Les différences d'environ 40 points de pourcentages entre les deux milieux s'expliquent essentiellement par les écarts dans la fréquentation scolaire. La sous-scolarisation des filles en ville, tout en étant moins frappante qu'en zone rurale, demeure néanmoins importante. En effet, l'activité principale des garçons du milieu urbain serait une fois sur deux les études, alors que l'on ne retrouverait que deux filles sur cinq scolarisées dans les villes du Mali.

Les données de l'enquête de 1985 nous permettent par ailleurs d'identifier les activités de production auxquelles contribuent ces enfants actifs. Le tableau 1 présente quelques résultats de cette enquête et nous permet déjà de constater l'importance de la division sexuelle du travail chez les enfants. La presque totalité des filles participent aux travaux ménagers alors que cette proportion ne dépasse pas 26 % pour les garçons. Les travaux ménagers concernent principalement la cuisine, l'entretien des lieux, la garde des enfants, les courses, la collecte de l'eau et toutes les autres activités qui, généralement, permettent d'aider les femmes du ménage dans leurs travaux domestiques. Pour les jeunes filles du milieu rural, les activités agricoles, de forêt et d'élevage suivent, par ordre d'importance, les activités domestiques. En zone urbaine, ce sont les activités de commerce qui occupent la seconde place puisqu'une fillette sur trois s'y consacre. De leur côté, les jeunes garçons actifs des zones rurales semblent bien intégrés dans les activités agricoles et d'élevage avec, respectivement, des proportions de 92 % et 66 %. Précisons que les activités d'élevage auxquelles participent les enfants concernent généralement les petits animaux (chèvres, poulets, veau, etc) alors que les adultes seront en charge du gros bétail⁵. Bien que les activités dites agricoles occupent près de 50 % des jeunes garçons en milieu urbain, on constate que les activités de commerce, ou celles du secteur informel des services⁶, sont déclarées par environ le tiers des garçons.

⁵ D'après les résultats d'une étude que nous avons effectuée sur une population pastorale au Sahel (Gregory *et al.*, 1988).

⁶ Dans le manuel de collecte, les responsables de l'enquête démographique de 1985 soulignent que le secteur informel est difficile à apprécier statistiquement. À titre d'illustration, ils fournissent quelques exemples d'activités des enfants dans ce secteur : cireurs, gardiens de voiture, petite mécanique dans la rue, etc. (République du Mali, 1985b).

Les différences que l'on retrouve entre les milieux de résidence correspondent sensiblement, en fait, à ce que l'on observe aux âges plus élevés. Les activités agricoles et d'élevage sont pratiquées plus couramment par les jeunes du milieu rural, alors que les activités commerciales et des services du secteur informel le sont plus souvent par les jeunes actifs de la ville.

Bien qu'il s'agisse d'une activité beaucoup plus importante pour les jeunes filles, nous devons néanmoins souligner la proportion relativement élevée de jeunes garçons qui effectuent des travaux ménagers en ville, soit 26 %, comparativement à 13 % en milieu rural (tableau 1). Il est possible que la notion de travaux ménagers, en ville, englobe une partie des activités qui se retrouvent sous d'autres catégories à la campagne. On peut penser, par exemple, que certaines des corvées d'eau, liées aux travaux agricoles et pastoraux en milieu rural, peuvent s'inscrire à l'intérieur des travaux ménagers en milieu urbain.

Tableau 1 : Proportion (en %) d'enfants actifs occupés de 8 à 14 ans déclarant effectuer différents types de travaux et nombre moyen de types de travaux déclarés, selon le sexe et le milieu de résidence (Mali, 1985)

Type de travaux	Milieu urbain		Milieu rural	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Ménager	25,9	97,2	12,5	95,5
Agricole	47,8	23,5	92,3	66,0
Forêt	34,2	22,0	40,9	57,6
Élevage	27,0	15,6	65,6	37,6
Pêche	15,9	12,2	19,2	13,9
Commerce	32,6	34,7	15,1	22,1
Artisanat	27,2	22,7	18,4	26,4
Service de l'informel	34,1	24,7	22,4	23,1
Ensemble (effectifs)	100,0 (287)	100,0 (331)	100,0 (879)	100,0 (811)
Nombre moyen de travaux pratiqués	2,4	2,5	2,9	3,4

Source : Enquête démographique de 1985.

Enfin, on constate, à la lecture du tableau 1, que la proportion de jeunes garçons qui exécutent des travaux d'artisanat est plus élevée que celles des jeunes filles en milieu urbain, alors qu'en zone rurale, les enfants de sexe féminin s'y

retrouvent dans une proportion plus importante. Les analyses des données du recensement de 1976 avaient déjà pu mettre en relief la masculinisation de cette branche d'activité en zone urbaine (République du Mali, 1985a). On peut supposer que certaines activités féminines d'artisanat disparaissent en ville, notamment en raison du remplacement de certains produits artisanaux par d'autres de fabrication industrielle⁷. Parallèlement, certaines activités artisanales pratiquées par les hommes se développent plus spécialement en milieu urbain, notamment en raison de l'attrait qu'exercent les marchés qui sont plus importants à la ville qu'à la campagne (ferblanterie, bijouterie, tannerie, cordonnerie, etc.).

Le questionnaire sur l'activité des enfants de l'enquête démographique de 1985 a par ailleurs été conçu de manière à identifier chacun des types de travaux auxquels participent les enfants enquêtés. Droy (1990) utilise le terme « multiactivité » pour rendre compte des nombreux travaux auxquels peuvent participer les femmes africaines. Cette particularité de l'activité féminine semble pouvoir également bien décrire le travail des enfants au Mali. Les dernières lignes du tableau 1 nous permettent en effet d'appuyer cette idée puisqu'on constate que les enfants actifs participent, en moyenne, à trois types de travaux différents. Les filles du milieu rural, avec une moyenne de 3,4 types de travaux différents, sont celles qui en exercent le plus grand nombre, alors qu'à l'opposé, les garçons des zones urbaines exercent, en moyenne, 2,4 types de travaux.

L'enquête démographique nous permet non seulement de connaître le type de travaux pratiqués par les enfants mais également le statut d'occupation pour chaque type de travaux. On peut alors savoir si le travail déclaré s'inscrit directement à l'intérieur du cadre familial sans rémunération (aide familial) ou encore, comme une activité relativement autonome (salarié ou indépendant)⁸. Compte tenu de la multiactivité qui caractérise les enfants au travail, nous avons opéré un découpage qui nous permet de distinguer les enfants qui exercent

⁷ À titre d'exemple, soulignons que Poget (1987) a bien mis en évidence l'effet de l'apparition du bouillon-cube industrialisé (mieux connu sous son appellation commerciale de Cube Maggi) sur la baisse de consommation urbaine de *soumbala*, pâte de fabrication traditionnelle à base de graines de *nééré*, que préparent les femmes.

⁸ La modalité « autonome » regroupe ces deux statuts d'occupation étant donné les très faibles effectifs d'enfants salariés.

l'ensemble de leurs activités à titre d'aide familial, ceux qui exercent essentiellement leurs travaux à titre de travailleur autonome et enfin, ceux qui combinent les deux statuts d'occupation. Parmi les enfants qui sont essentiellement aides familiaux, nous avons distingué ceux qui effectuent uniquement des travaux ménagers de ceux qui effectuent d'autres types de travaux. Nous obtenons ainsi quatre modalités.

Les résultats du tableau 2 permettent de cerner l'importance des travaux effectués par les enfants dans le cadre familial puisqu'en moyenne, les trois quarts des enfants actifs occupés exercent essentiellement des activités dans lesquelles ils ont un statut d'occupation d'aide familial. Un enfant actif occupé sur cinq en milieu rural et un sur sept en zone urbaine combine des travaux d'aide familiale et des travaux à titre autonome. Enfin, le milieu urbain se distingue des zones rurales avec de plus fortes proportions de jeunes actifs essentiellement autonomes. C'est particulièrement le cas pour les garçons puisque 17 % d'entre eux exercent des travaux à titre de salarié ou de travailleur indépendant uniquement. Soulignons enfin que le tiers des jeunes filles actives occupées à la ville exercent leurs activités à titre d'aide familiale, dans des travaux ménagers uniquement, alors que cette proportion n'est que de 12,6 % pour les filles du milieu rural.

Tableau 2 : Répartition (en %) des enfants actifs occupés de 8 à 14 ans par statut d'occupation, selon le sexe et le milieu de résidence en 1985

Type de statut	Milieu urbain		Milieu rural	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Aide familial (travaux ménagers uniquement)	6,0	33,4	0,1	12,6
Aide familial (autres)	63,1	39,3	74,7	62,0
Aide familial et autonome*	13,4	15,8	20,9	21,9
Autonome*	17,4	11,5	4,4	3,5
Ensemble (effectifs)	100,0 (282)	100,0 (350)	100,0 (915)	100,0 (806)

Source : Enquête démographique de 1985.

* La catégorie autonome regroupe les indépendants et les salariés ; ces derniers sont cependant peu nombreux.

En somme, on constate que le travail des enfants se déroule largement dans le cadre familial, puisque plus de 95 % des enfants actifs occupés en milieu rural,

et environ 85 % en milieu urbain, exercent des travaux à titre d'aide familial. Si les enfants actifs essentiellement autonomes sont présents dans des proportions plus importantes à la ville qu'à la campagne, les proportions de ceux qui exercent au moins une activité à titre d'autonome sont du même ordre dans les deux milieux.

Il importe de souligner également que les enfants actifs, qui sont essentiellement des travailleurs autonomes, représentent approximativement 6 % de l'ensemble des enfants en zone urbaine et 3,5 % des enfants en zone rurale au Mali. Il semble que dans la très vaste majorité des cas, lorsque l'enfant est rémunéré pour les travaux qu'il effectue, une large partie de ses revenus revient à son ménage. On peut donc en déduire ici que les enfants dont les activités ne s'inscrivent pas dans les stratégies de subsistance de leur ménage représentent une infime partie des enfants actifs au Mali.

LES ACTIVITÉS DES ÉLÈVES DE BAMAKO

L'enquête que nous avons réalisée à Bamako en 1996 nous a permis de constater que 81 % des enfants de 12 à 16 ans interrogés avaient déjà fréquenté l'école au cours de leur vie (Zoungrana *et al.*, 1997). Près d'un enfant sur cinq de ce groupe d'âges n'avait donc toujours pas été sur les bancs de l'école. On observe d'ailleurs une grande disparité selon le sexe : une fille sur quatre n'était jamais allée à l'école, contre un garçon sur sept.

Cependant, les enfants qui ne fréquentent pas l'école ne sont pas pour autant économiquement inactifs comme nous avons pu le constater dans la section précédente. Afin de mieux appréhender le travail des enfants lors de l'enquête de 1996, nous avons enregistré toutes les activités économiques effectuées sur une période supérieure ou égale à trois mois. Nous avons retenu cette durée afin de rendre compte des travaux exercés pendant les vacances scolaires. Au total, il ressort que près du quart des enfants de 12 à 16 ans ont exercé au moins une activité économique depuis l'âge de 6 ans. Cette proportion est la même pour les garçons que pour les filles. Dans le cadre de ces activités, les filles sont plus souvent aides familiales (45,8 %) et indépendantes (33,1 %). Les garçons pour leur part se répartissent presque également selon trois statuts différents dans l'activité : aide familial, apprenti et indépendant. On ne retrouve presque aucun salarié chez les garçons contre 18 % chez les filles. En revanche, le statut d'apprenti ne concerne essentiellement que les garçons. Les données suggèrent

enfin que les filles sont plus souvent au service d'un parent (deux cas sur trois) que les garçons (un cas sur deux). Seulement un adolescent sur trois a perçu un revenu payé en espèce.

En fait, la contribution des enfants aux activités de production des ménages peut également contribuer à assurer la subsistance de membres de la famille. Il est toutefois évident qu'en consacrant plus d'une trentaine d'heures aux activités scolaires, la participation des élèves aux activités de production du ménage sera probablement plus limitée que celle des enfants qui ne fréquentent pas l'école.

Notre enquête a permis, pour la première fois au Mali, d'évaluer les activités extra-scolaires des enfants scolarisés en 1996 à Bamako. Nous nous sommes ici intéressés à cinq types d'activités distinctes qu'effectuent les enfants en dehors des heures de cours : la collecte de l'eau, la participation à l'entretien des lieux, la préparation des repas, la garde des enfants et enfin, les activités commerciales. Les quatre premiers types de travaux s'inscrivent en fait dans les tâches ménagères alors que le dernier type d'activité relèverait plutôt de la sphère économique de production. Rappelons que lors de la collecte nous demandions à l'enfant s'il contribuait à ces différentes tâches ou activités et ce, pour chaque période scolaire. Il nous est ainsi possible d'examiner l'importance de ces travaux selon les différents niveaux d'étude atteints.

La figure 1 présente les proportions d'élèves qui contribuent à la collecte de l'eau. On sait que cette activité est particulièrement importante à Bamako puisque moins de 20 % des ménages bénéficient de l'eau courante au domicile (Zoungrana *et al.*, 1997). Cette activité concerne dès la première année une fille sur quatre et un garçon sur dix. On observe au fil des ans une féminisation de cette activité : les proportions de filles qui participent à cette activité augmentent alors qu'elles baissent chez les garçons. Ainsi, à partir de la sixième année, moins de 5 % des élèves masculins s'occupent des corvées d'eau alors que cette tâche concerne près de 40 % des jeunes filles.

La contribution des élèves à l'entretien des lieux suit sensiblement les mêmes tendances (figure 2). L'augmentation de la participation des élèves à cette activité augmente graduellement au cours des quatre premières années de scolarité. Rendu à ce niveau, elle concerne six filles sur dix comparativement à un garçon sur dix. La division sexuelle concernant cette tâche persiste par la suite : à la fin du cycle d'études fondamentales plus de la moitié des filles participeront à l'entretien des lieux contre moins de 5 % des garçons.

Figure 1 : Proportion (en %) des élèves qui contribuent à la collecte de l'eau au retour des classes selon le niveau scolaire

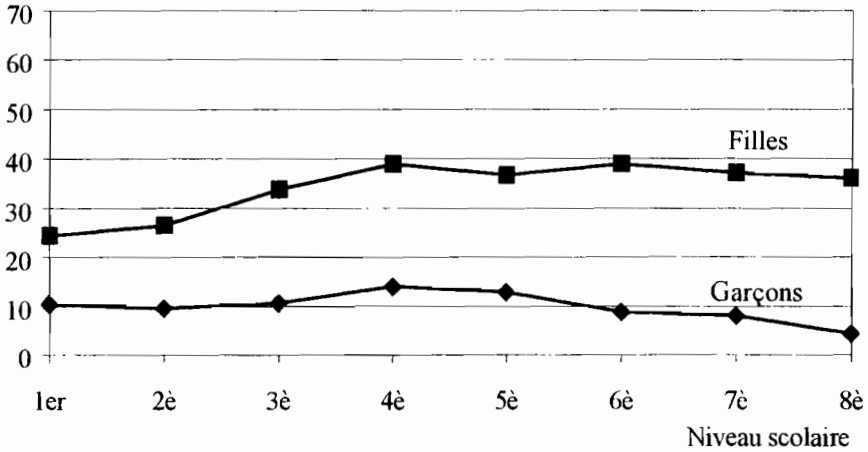
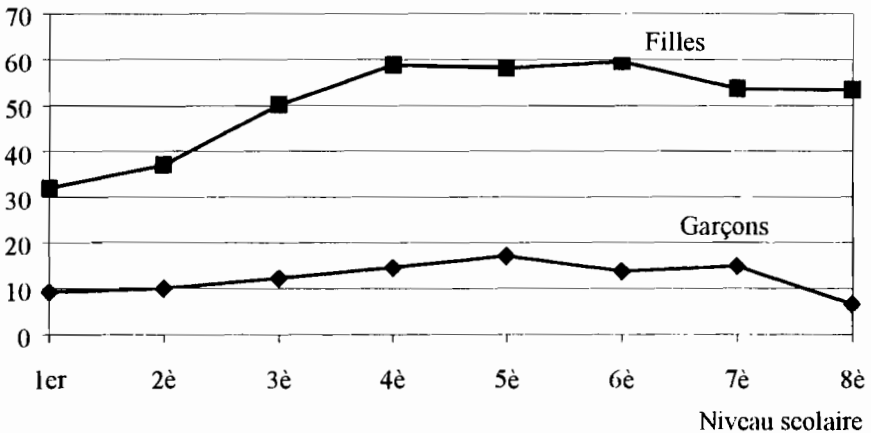


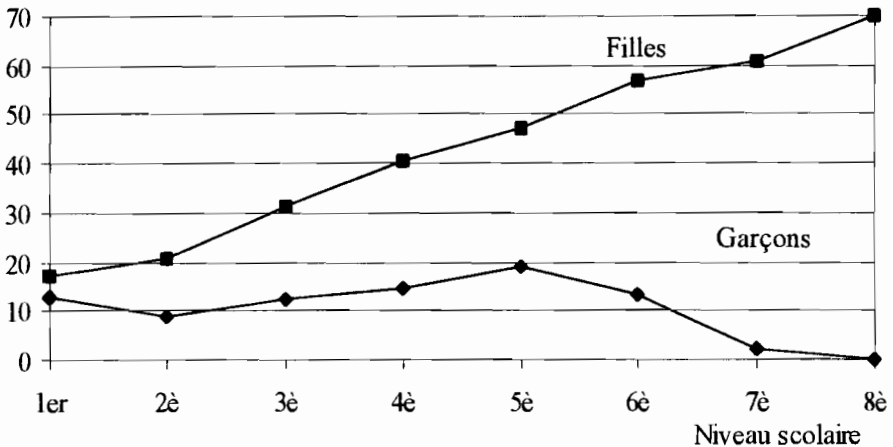
Figure 2 : Proportion (en %) des élèves qui contribuent à l'entretien des lieux au retour des classes selon le niveau scolaire



On ne sera pas étonné d'observer que les écarts entre filles et garçons atteignent des valeurs maximales pour les activités concernant la préparation des repas. Cette activité est sûrement l'une des tâches ménagères les plus associées au

statut féminin. La figure 3 illustre bien le processus progressif de socialisation différencié selon le sexe en ce qui concerne ce type d'activité. En effet, environ 15 % des garçons et des filles de première année interviennent dans la « chaîne de production » de cette activité (pelage et coupe des légumes, pilage des céréales, préparation des plats, etc.). Il s'agit d'activités d'appui aux femmes mariées qui sont les responsables principales de cette activité au sein du ménage.

Figure 3 : Proportion (en %) des élèves qui contribuent à la préparation des repas au retour des classes selon le niveau scolaire



La participation des filles à cette activité augmente par la suite en fonction du niveau d'étude pour atteindre 70 % des filles de 8^e année. Il est fort probable que cette participation de plus en plus importante des jeunes filles en fonction du niveau d'étude atteint s'accompagne également d'une augmentation de leurs responsabilités dans cette activité. De leur côté, les garçons sont toujours très minoritaires à participer à cette activité et leur contribution passe sous la barre des 5 % dès la 6^e année. On peut croire que la contribution relativement importante des garçons les plus jeunes (environ un sur sept) à cette activité consistera souvent en une aide strictement d'appoint qui nécessite des déplacements à l'intérieur des limites de la concession. Ils sont toutefois très rapidement écartés de ces activités dès qu'ils atteignent un certain âge.

Le travail des enfants

La garde des enfants représente également l'une des activités domestiques les plus importantes mais il s'avère difficile d'obtenir une estimation précise de cette activité, puisqu'elle s'insère habituellement à l'intérieur des autres activités. En fait, il s'agit bien souvent d'un transfert de responsabilité entre les membres du ménage, transfert qui conduit les enfants plus âgés à s'occuper des plus jeunes au retour des classes et ce, de façon à permettre à une mère ou à une sœur aînée d'effectuer des activités à l'extérieur de la concession (faire des courses, se consacrer à des activités commerciales, participer à des réunions familiales, à des tontines, etc.).

En milieu urbain et à Bamako plus particulièrement, la garde des enfants est d'autant plus importante que ces derniers sont largement exposés à des dangers spécifiques à la ville. Il faut constamment les surveiller, compte tenu des dangers que représente la présence de nombreux puits dans le voisinage. La circulation automobile, dense et relativement anarchique dans certains quartiers, constitue également une menace constante pour les plus jeunes. Cependant, malgré ces dangers, cette activité de garde des enfants ne concerne, selon nos données, qu'entre 25 % et 35 % des filles et entre 5 % et 10 % des garçons tout au long de leur parcours scolaire.

Enfin, le dernier type d'activité des élèves que nous avons retenu concerne les activités de ventes et autres activités liées au commerce. Ces activités s'avèrent en fait très marginales dans la vie des élèves. Environ un élève sur vingt déclare participer à ce genre d'activité au cours de son itinéraire scolaire. Cette activité varie entre 5 et 8 % pour les filles alors qu'elle concerne moins de 5 % des garçons avant la 4^e année et disparaît progressivement ensuite.

CONCLUSION

Dans la première partie de ce texte nous avons examiné la nature des travaux effectués par les enfants de 8 à 14 ans au Mali. Les travaux agro-pastoraux, tout en occupant encore une partie importante des enfants en milieu urbain, semblent être remplacés, dans les villes, par des activités de commerce et de service du secteur informel. Parallèlement, on observe que les activités où les enfants ont un statut autonome uniquement sont plus développées à la ville. Nos analyses ont également permis de mettre en relief des différences importantes selon le sexe des enfants. Alors que la quasi-totalité des jeunes filles actives participent

aux travaux ménagers, seulement le quart des garçons actifs de la ville et à peine 13 % de ceux de la campagne y participent.

L'une des différences les plus importantes entre les enfants des deux milieux est sûrement la proportion plus élevée d'enfants actifs qui exercent des travaux à titre de travailleur autonome uniquement. Peut-on alors en déduire que le travail des enfants en milieu urbain répond davantage à des objectifs individuels plutôt que familiaux ? On peut se permettre d'en douter. D'une part, les proportions d'enfants essentiellement autonomes demeurent encore très faibles (moins de 7 % pour l'ensemble des enfants de 8 à 14 ans des villes du Mali contre 3,5 % des enfants du milieu rural). D'autre part, comme nous l'avons souligné, les études portant sur le travail rémunéré des enfants semblent vouloir indiquer que l'essentiel de leurs gains est réinvesti, sous une forme ou une autre, dans le ménage auquel ils appartiennent. Ceci devrait toutefois faire l'objet de recherches plus approfondies.

La deuxième partie de ce texte nous a permis de suivre les cursus scolaires d'une cohorte d'élève et d'examiner leur participation à certaines activités économiques et tâches domestiques en fonction du niveau d'étude primaire atteint. Il se dégage de ce rapide examen des activités extra-scolaires des élèves que ceux-ci sont davantage impliqués dans les travaux domestiques que dans des activités de production de type commercial. Ce premier constat ne doit toutefois pas faire oublier une autre tendance nettement plus importante, à savoir que ce sont les filles qui semblent être les plus intégrées dans ces activités extra-scolaires, que ces activités soient de type domestique ou autre. En fait, nos données révèlent que les itinéraires scolaires des garçons sont très peu concernés par les tâches domestiques alors que les filles participent dans de fortes proportions à différentes tâches, notamment la préparation des repas et l'entretien des lieux, sans oublier les corvées de collecte de l'eau. On a également pu constater que les proportions de filles qui participent à ces activités augmentent avec le niveau scolaire alors que la tendance inverse s'observe pour les garçons. L'effet de ces tendances sur le maintien à l'école et sur la réussite scolaire devrait faire l'objet de nos prochaines investigations.

Dans l'ensemble, les résultats présentés semblent indiquer que le contexte dans lequel s'inscrit le travail des enfants au Mali semble fondamentalement différent de celui qui caractérisait, par exemple, le travail des enfants des manufactures de l'Angleterre au 18^e siècle ou actuellement dans certains pays nouvellement industrialisés. Dans ces pays, les enfants viendront souvent combler les besoins

en main-d'œuvre non qualifiée, voire même remplacer une main-d'œuvre adulte plus onéreuse. À ce titre, les organismes d'aide à l'enfance ont joué et jouent un rôle considérable pour mettre un frein à l'exploitation éhontée à laquelle sont soumis de nombreux enfants. Mais comme le soulignent Rodgers et Standing (1981) dans l'une de leurs études sur le travail des enfants, « *'exploitation' est peut-être un mot dont on abuse* ». Tout en reconnaissant qu'il existe certains cas nettement condamnables d'abus sur des enfants au Mali (voir notamment l'excellent numéro consacré à ce sujet par la revue malienne *Sunjata* en 1986), les situations d'exploitation des enfants, décrites par certaines organisations, ne semblent pas, à partir des données que nous avons utilisées, rendre compte de la réalité du travail de la très vaste majorité des enfants actifs au Mali. Les actions qui pourraient favoriser une réduction ou un allègement des activités économiques des enfants (et probablement une augmentation des taux de scolarisation actuellement parmi les plus bas au monde) devront nécessairement prendre en considération de nombreux éléments de la dynamique familiale à l'intérieur de laquelle s'inscrit le travail des enfants au Mali.

Bibliographie

- Bagayogo S., 1990. - *Les jeunes et l'Etat au Mali ou les revers d'une désarticulation*. - Québec, 37 p. (Conférence "Jeunes et sociétés sahéliennes", Québec, septembre 1990).
- Droy I., 1990. - *Femmes et développement rural*. - Paris, Karthala, 182 p.
- Fellous M., 1981. - "Socialisation de l'enfant bambara", *Journal de la société des africanistes*, vol. 51, n° 1-2, p. 201-215.
- Gregory J. W., Marcoux R. et Sokona O., 1988. - *Rapport socio-démographique sur la population de deux forages du Ferlo (Sénégal)*. - Bamako, CERPOD, 71 p).
- Marcoux R., 1993. - "Le travail des enfants au Mali : spécificités urbaines et stratégies des ménages", in : D. Cordell, D. Gauvreau, R. Gervais et C. L. Bourdais (éds.), *Population, reproduction, sociétés. Perspectives et enjeux de démographie sociale*, p. 149-174. - Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

- Marcoux R., 1994a. - "Des inactifs qui ne chôment pas : une réflexion sur le travail des enfants en milieu urbain au Mali", *Travail, capital et société*, vol. 27, n° 2, p. 226-319.
- Marcoux R., 1994b. - *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*. - Bamako, CERPOD (Études et travaux), 200 p.
- Myers W. E., 1992. - "Introduction", in : *Protéger les enfants au travail*, p. 15-23. - New York, UNICEF.
- Poget J.-L., 1987. - *Structure de l'alimentation dans l'urbanisation en Afrique sahélienne. Essai méthodologique - le cas de Bamako au Mali*. - Paris, Université de Paris I, IEDES. (Thèse de 3e cycle).
- République du Mali, 1985a. - *Analyse du recensement de 1976 - Activités économiques - Tome II*. - Bamako, Bureau central du recensement/FNUAP/Institut du Sahel, 150 p.
- République du Mali, 1985b. - *Analyse du recensement de 1976 - Caractéristiques démographiques - Tome III*. - Bamako, Bureau central du recensement, 243 p.
- République du Mali, 1989. - *Enquête démographique et de santé au Mali, 1987*. - Columbia, CERPOD - Institute for Resource Development/Westinghouse (DHS/EDS), 187 p.
- Rodgers G. et Standing G., 1981. - "Le rôle économique des enfants dans les pays à faible revenu", *Revue internationale du travail*, vol. 120, n° 1, p. 35-55.
- Sunjata, 1986. - "Les enfants de la rue", *Sunjata*, n° 50, p. 13-17.
- Zoungrana C.-M., Tokindang J., Marcoux R. et Konaté M. K., 1997. - *Dynamique familiale et éducation en milieu urbain : une étude sur les inégalités éducationnelles entre garçons et filles à Bamako*. - Bamako, Académie Africaine des Sciences. (Rapport de recherche dans le cadre du Programme "Priorités dans la recherche pour l'éducation des femmes et des filles en Afrique").

CONCLUSION : QUELLES SONT LES PERSPECTIVES À L'HORIZON 2010 ?

Philippe BOCQUIER et Tiéman DIARRA

Nous tenterons dans cette conclusion de faire un exercice de prospective socio-démographique. Nous ne chercherons pas ici à bâtir des projections chiffrées précises, mais plutôt à établir des hypothèses d'évolution des phénomènes socio-démographiques, des tendances à un horizon relativement proche : l'an 2010.

Nous avons vu que le Mali n'a entamé que très récemment, en milieu urbain, la deuxième phase de la transition démographique. L'indice synthétique de fécondité (ISF) qui mesure le niveau de fécondité des femmes pour une année donnée, révèle une différence de près de 2 enfants par femme entre le milieu urbain et le milieu rural, et le niveau le plus faible est observé à Bamako (moins de 5 enfants par femme). La baisse de la fécondité a eu lieu au début des années 1990. La mortalité infanto-juvénile a reculé plus tôt. La mortalité entre le 1^{er} et le 5^e anniversaire baisse d'une manière constante depuis 20 ou 30 ans tandis que la mortalité infantile (entre la naissance et le 1^{er} anniversaire) a diminué plus rapidement depuis le milieu des années 1980, essentiellement en raison des progrès dans la lutte contre la mortalité néonatale (dans le premier mois de la vie) du fait semble-t-il d'une meilleure assistance à l'accouchement, d'une plus grande disponibilité des services pré- et postnataux et d'un plus grand recours à ces services notamment en milieu urbain.

Contrairement à ce qu'on pouvait craindre d'après les observations de la dégradation des conditions de vie des populations (UNICEF, 1989) et la

constatation de l'échec de la politique sanitaire (Brunet-Jailly, 1993) et éducative (Gérard, 1997), la crise économique des années 1980, n'a pas entraîné une inversion de la tendance à la baisse de la mortalité. On peut penser que la baisse tendancielle de la mortalité va se poursuivre, favorisée par les progrès médicaux, par la scolarisation des filles et par l'urbanisation. Mais dans le même temps ces facteurs, s'ils n'évoluent pas dans le bon sens, ou pas assez rapidement, constituent autant de contraintes à la baisse de la mortalité : or nous verrons qu'il est loin d'être évident que ces évolutions se maintiennent aussi favorablement dans l'avenir.

De son côté la natalité baissera lentement, en raison de la faiblesse persistante du développement social en milieu rural, et en raison de la structure jeune de la population. Dans les années à venir, la mortalité pourrait baisser au même rythme que la natalité, de sorte que le taux de croissance de la population restera élevé. À l'horizon 2010, en projetant les tendances passées, on obtiendrait ainsi une croissance naturelle d'au minimum 2,8 % par an. Le pays, qui entame tout juste la deuxième phase de la transition démographique, est donc encore très loin de la troisième phase de la transition démographique, lorsque le niveau de fécondité baisse suffisamment pour entraîner à terme une quasi-stagnation de la croissance naturelle de la population, comme dans les pays les plus développés.

Le déficit migratoire ne dépassera sans doute pas -0,5 % par an à l'horizon 2010. Selon cette hypothèse, on peut s'attendre à une croissance totale (somme de la croissance naturelle et de la croissance migratoire) d'au minimum 2,3 % en moyenne par an entre le début des années 1990 et l'an 2010. Si par contre la tendance au rééquilibrage des migrations internationales se poursuit (la croissance migratoire tendant vers zéro), la croissance totale de la population du pays avoisinera la croissance naturelle, soit environ 2,8 % par an. Dans la première hypothèse, la population du Mali, qui était de 9,79 millions selon les résultats provisoires du recensement de 1998, atteindrait environ 10,11 millions d'habitants en 2010, contre 10,73 selon la seconde hypothèse. Il faut noter que ces projections sont largement inférieures aux projections publiées couramment par les organismes internationaux¹. En fait, les taux de croissance ont été

¹ La Banque Mondiale mentionne le chiffre de 10,1 millions pour l'année 1996, et un taux de croissance de 2,9 % par an qui ne tient pas compte de la croissance migratoire négative (Banque Mondiale, 1997). Soulignons que ces surestimations entraînent mécaniquement une sous-estimation des ratios économiques par habitant, notamment le PNB/hab.

Conclusion :
Quelles sont les perspectives à l'horizon 2010 ?

surestimés par le passé, conduisant à des estimations de la population trop élevées pour les années 1990 et par conséquent à des projections tirées par le haut à l'horizon 2010.

Mais ce scénario ne tient pas compte de la mortalité due au SIDA qui est en forte croissance dans les années 1990. Une conséquence indésirable de la migration de retour internationale sera l'augmentation de la prévalence du SIDA : la migration est en effet un facteur de propagation important dans la première phase de croissance de l'épidémie. Déjà, la première enquête de seroprévalence au Mali avait mis l'accent sur l'impact du fait migratoire : la seroprévalence était plus élevée dans le cercle de Banamba où la population migre beaucoup par rapport au cercle voisin de Kolokani où il y a une plus grande tendance à la sédentarité. Les enquêtes récentes montrent que dans les régions de Sikasso (région frontalière qui commerce principalement avec la Côte d'Ivoire), à Bamako et dans ses alentours, la séroprévalence est plus élevée que dans les autres régions du Mali. Le retour des migrants de Côte d'Ivoire, où la séroprévalence est actuellement nettement plus élevée que dans les pays du Sahel, pourrait aggraver l'extension de l'épidémie au Mali. Cela constituera (et ça l'est déjà) un sérieux problème de santé publique au début du siècle prochain.

La mortalité induite du SIDA va certainement augmenter d'ici à 2010, surtout aux âges adultes, et absorber ainsi les progrès faits dans la lutte séculaire contre la mortalité. Par exemple, au début des années 1990, la mortalité a cessé de diminuer en Côte d'Ivoire (le taux brut de mortalité stagnant autour de 14 ‰ par an), en raison de l'épidémie. Si, pour les mêmes raisons, la mortalité cesse de diminuer au Mali, on peut s'attendre à une diminution de la croissance naturelle du fait que la natalité, elle, continuera de diminuer. Si l'épidémie gagne autant d'importance qu'en Côte d'Ivoire, on aboutirait à une croissance naturelle de seulement 2,3 ‰ par an au début du siècle prochain. Selon cette hypothèse forte mais plausible, la croissance totale du Mali varierait de 1,8 ‰ à 2,3 ‰ en fonction du déficit migratoire international (contre 2,3 ‰ à 2,8 ‰ sans SIDA), soit environ 600 000 habitants de moins par rapport aux projections sans SIDA pour 2010.

S'agissant de l'urbanisation, l'exode rural s'est ralenti et il est probable que la croissance urbaine ne dépassera pas 3,5 ‰ par an jusqu'à 2010 : à cette date, le taux d'urbanisation serait inférieur à 28 ‰. Si la croissance économique se maintient et profite de manière égale au milieu urbain et au milieu rural, il est probable que le taux d'urbanisation se stabilise à ce niveau.

Cela ne veut pas dire pour autant que les migrations vont diminuer en intensité. La migration restera probablement un phénomène démographique majeur au Mali. En revanche, le système migratoire tendra certainement à s'équilibrer, c'est-à-dire que le départ des uns sera compensé au moins en partie par le retour des autres. En même temps que l'urbanisation stagnera, le solde migratoire entre les milieux rural et urbain diminuera du fait des retours des anciennes générations de migrants. Il ne faut pas s'attendre nécessairement à une dynamisation des petits bourgs, car la population rurale aura tendance à vieillir : en milieu rural, le retour des migrants plus âgés compensera le départ des jeunes émigrants. À l'inverse, la population urbaine, concentrée sur les grands centres historiques, continuera d'accueillir les jeunes migrants, et de plus en plus les jeunes migrantes. La croissance économique, si elle se maintient, va certainement encourager ce mouvement, en appelant une main-d'œuvre féminine jeune sur le marché de l'emploi, notamment dans les services et le commerce. Cette main-d'œuvre féminine est employée essentiellement en milieu urbain à des travaux domestiques et concerne principalement les filles qui trouvent ainsi des revenus, notamment pour préparer leur trousseau de mariage. Cette migration est devenue un passage obligé des jeunes filles de certaines régions du Mali et elle est de mieux en mieux acceptée par les parents. Les gains de productivité en milieu rural et la reprise des activités industrielles, commerciales et de services en milieu urbain semblent avoir encourager les migrations féminines des campagnes vers les villes, la capitale en particulier. Les migrations féminines vers Bamako peuvent se maintenir ou même s'intensifier en raison des opportunités d'emploi créées par la reprise économique.

Quels que soit les changements de direction des flux (motivés par la conjoncture économique), on doit s'attendre à un maintien de la mobilité totale à un niveau élevé, voire à l'intensification des mouvements migratoires, du fait de l'augmentation de la migration féminine. Un écart entre les sexes subsistera sans doute encore longtemps au niveau de la migration internationale, mais cet écart s'amenuisera avec le temps.

Au Mali, la migration internationale sera certainement, comme la migration interne, marquée par le phénomène des retours. La conjoncture économique difficile, associée à des politiques migratoires restrictives dans les principaux pays d'émigration des Maliens (en particulier la Côte d'Ivoire et la France), incite les anciennes générations à retourner au pays. Cela n'empêchera pas les

Conclusion :
Quelles sont les perspectives à l'horizon 2010 ?

jeunes d'émigrer, mais le mouvement de retour compensera en grande partie ces départs.

L'intensité des retours et la capacité de rétention des candidats à l'émigration dépendront dans une large mesure de la santé économique du Mali, quand on sait que le motif principal de la migration est la recherche d'emploi. La croissance économique du Mali au milieu des années 1990 était incontestable. Elle a certainement accompagné favorablement, si ce n'est renforcé, le rééquilibrage du système migratoire international qui avait déjà débuté au tournant des années 1990, en faveur du Mali comme de son voisin, le Burkina Faso (Bocquier et Traoré, 1996). La reprise économique de ces dernières années au Mali a pu favoriser le retour des Maliens de l'étranger (qui auront moins de mal à se réinsérer), et retenir les candidats potentiels au départ. Certes on a aussi observé une reprise économique en Côte d'Ivoire, mais qui a concerné surtout le milieu rural, moins attractif pour les Maliens que, par exemple, pour les Burkinabè. Dans ce cas, la reprise en Côte d'Ivoire pourrait fixer les familles de Maliens (en particulier celles dont les enfants sont nés en Côte d'Ivoire) mais sans nécessairement avoir un effet d'appel pour de nouveaux candidats maliens à l'émigration.

Les profonds changements que connaît la famille ne sont pas sans rapport avec les évolutions démographiques. C'est le cas d'abord en milieu urbain, où les contraintes économiques et le contact avec le mode de vie moderne modifient les structures familiales. On y voit en particulier un recul très net de l'âge au mariage pour les hommes et les femmes dès les années 1960 et 70 (Marcoux, 1991). À Bamako, les hommes en âge de se marier dans les années 1980 ont reculé cette échéance, sous l'effet de la crise économique (Antoine et Djiré, 1998) alors que la précarité économique aurait plutôt accéléré le mariage des femmes (Marcoux et Piché, 1996). On remarque au passage que ce différentiel de comportement entre hommes et femmes favorise le maintien de la polygamie, qui n'est pas en recul au Mali, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain (Antoine *et al.*, 1998).

Il y a fort à parier que les changements familiaux (qui modifient les rapports entre aînés et cadet, entre hommes et femmes, au sein du ménage ou hors de celui-ci) auront des conséquences sur la fécondité et sur l'éducation. Déjà en milieu urbain, comme on l'a vu plus haut, on assiste à une baisse sensible de la fécondité. La scolarisation des filles y est meilleure, même s'il reste encore de sérieux progrès à faire (Marcoux, 1994 ; Gérard, 1997).

Dans l'avenir, on peut s'attendre à l'extension de la scolarité primaire, en particulier par la scolarisation des filles. La croissance économique et la modernisation de la vie économique devraient inciter de plus en plus de familles à investir dans l'éducation de leurs enfants, et inverser de ce fait le phénomène de déscolarisation. Il en résulterait une augmentation de la demande scolaire, d'abord dans le primaire puis dans le secondaire lorsque les enfants scolarisés en primaire seront en âge d'entrer dans le secondaire. Si le contexte économique s'y prête et est accompagné par des mesures incitatives, les familles devraient plus souvent envoyer leurs enfants à l'école et moins les charger de travaux ménagers ou d'activités économiques. En conséquence, en milieu urbain, les travaux ménagers dont une large part était attribuée aux enfants, devraient plus souvent être confiés aux domestiques dans l'avenir, dans la limite des moyens dont disposeront les familles. Cette division du travail dans les ménages devrait profiter aux emplois, ce qui aurait pour conséquence indirecte d'alimenter le mouvement des migrations de jeunes femmes en ville.

L'État, principal intervenant de l'offre scolaire, pourra-t-il faire face à ce défi ? L'offre privée, notamment des médersas (écoles franco-arabes), pourra-t-elle suppléer aux difficultés du secteur public ? Ce sera certainement l'enjeu social majeur du début du siècle prochain au Mali. Les étudiants et les élèves ont déjà été par le passé (en 1979-80 et plus encore en 1991) un élément moteur de la révolte politique. L'agitation estudiantine n'a pas cessé, même depuis le changement de régime, et il est probable qu'elle se poursuive encore dans l'avenir, étant donné les difficultés du système scolaire et l'attente des populations en matière d'éducation.

Il faut souligner qu'avec le faible niveau actuel de scolarisation, une mise à niveau, même par rapport aux normes des autres pays en développement, implique des efforts considérables de la part de l'État et des ménages. Ces efforts éducatifs, ajoutés aux efforts dans le domaine de la santé, absorberont probablement une grande partie de la croissance économique. À l'inverse, les effets induits de l'éducation, du strict point de vue de la rentabilité économique, ne sont pas négligeables. Une population éduquée est aussi une population moins souvent malade ou invalide, plus productive, et qui peut mieux s'adapter aux situations nouvelles que génèrent la modernisation et la mondialisation de l'économie. Dans le même temps, l'éducation est la variable qui conditionne le plus l'évolution des facteurs démographiques tels que la fécondité et la mortalité, car elle réduit les risques à de nombreux niveaux (grossesses non

Conclusion :
Quelles sont les perspectives à l'horizon 2010 ?

voulues, accidents, transmission et développement des maladies, en particulier du SIDA, etc.).

Par le passé, l'émergence de la jeunesse, en tant qu'actrice du jeu politique, a indéniablement marqué la construction de la nation et de l'État dans les quarante dernières années de ce siècle. Pour bâtir une prospective, il est difficile d'évaluer quels seront les principaux changements qui marqueront l'organisation de la société dans les prochaines années. Il nous semble cependant que l'émergence des femmes, particulièrement des plus jeunes, dans des secteurs de la société où elles étaient auparavant absentes ou ignorées, constituera un des changements sociaux nouveaux au début du siècle prochain.

Nous avons vu que les nouvelles générations de femmes seront plus présentes sur le marché de l'emploi, notamment urbain, mais aussi dans l'univers scolaire. On peut supposer qu'une plus grande autonomie économique et intellectuelle des femmes aura d'importantes répercussions sur les rapports entre les sexes, qui deviendront alors plus égalitaires. Cette émancipation féminine, conjuguée à l'amélioration des conditions économiques, pourrait conduire à une modification des structures familiales, et notamment à la réduction de la taille des familles. Par exemple, en période de crise, les familles urbaines ont eu tendance à s'élargir du fait de la difficulté des jeunes couples à se marier et à quitter le domicile parental (Antoine et Djiré, 1998 ; Marcoux et Tokindang, 1998). On peut donc s'attendre à ce qu'une amélioration du marché de l'emploi et du marché du logement, notamment locatif, décongestionne les familles, où cohabitent parfois trois et parfois quatre générations, et favorise l'émancipation des jeunes couples.

L'émergence des femmes constitue indéniablement un changement de fond pour la société malienne, une modification de ses structures « par le bas », pourrait-on dire. D'autres changements de la société « par le haut », tels que la responsabilisation citoyenne ou la maîtrise des institutions politiques et de l'État, auront certainement une visibilité plus grandes. On ne peut dire encore lesquels de ces changements auront le plus d'effet à long terme. Mais la santé économique du pays, si elle se confirme dans les prochaines années, pourrait jouer comme un accélérateur des changements de fond de la société, en facilitant l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi. Pour cela, il faudrait que le Mali saisisse les opportunités conjoncturelles de développement économique pour engager les réformes structurelles qui lui sont nécessaires.

Les projections économiques les plus courantes à l'horizon 2010 prévoient une croissance du PNB d'au minimum 5 % par an par projection des tendances positives depuis 1994. L'objectif souhaitable est cependant plus élevé, soit 6-7 % par an afin de dépasser le niveau moyen du PNB de l'Afrique subsaharienne, soit 500 \$ par habitant (République du Mali, 1998). Dans l'hypothèse la plus défavorable, la croissance du PNB serait 1,8 fois supérieure à celle de la population, contre 3,9 dans l'hypothèse la plus favorable, pour un taux de croissance de la population variant de 1,8 % à 2,8 % selon les niveaux de la migration et de la mortalité due au SIDA (voir plus haut). La croissance économique serait donc plus que suffisante pour compenser la croissance relativement élevée de la population.

Cependant, ces projections ne tiennent pas compte de la crise économique mondiale survenue d'abord en Asie en 1997 et qui s'est étendue au reste du monde en 1998. Le Mali est très dépendant de ses produits d'exportation, essentiellement le coton et l'or, et de l'investissement extérieur. Sa demande intérieure est trop faible pour soutenir l'économie et sa dette publique réduit les possibilités d'investissement dans les infrastructures. Le risque déflationniste au niveau mondial est susceptible de toucher durement le Mali : une chute des prix des matières premières et un retrait des investisseurs publics et privés pourraient briser l'élan vers la reprise de l'économie malienne encore convalescente. Les populations les plus démunies seraient alors les premières à subir un tel retour de conjoncture.

Même en l'absence de récession mondiale, les projections du taux de croissance économique ne préjugent en rien de la bonne répartition des fruits de la croissance. On doit souhaiter non seulement que le Mali réduise globalement sa pauvreté mais aussi qu'il réduise ses inégalités, par une meilleure répartition de ses richesses naturelles et humaines à travers le territoire et entre les couches sociales. Les régions défavorisées et enclavées pourront-elles bénéficier de la croissance économique obtenue dans d'autres régions mieux dotées ? La croissance économique améliorera-t-elle l'accès des plus pauvres aux services de base tels que l'éducation, la santé, l'eau, l'électricité ? Les tendances lourdes que nous avons décelées – réduction de la mortalité des enfants, baisse de la fécondité, ralentissement de l'urbanisation, plus grande présence des femmes à l'école et au travail – ne demandent qu'à être exploitées dans le sens d'une plus grande équité entre régions et entre catégories de la population.

Conclusion :
Quelles sont les perspectives à l'horizon 2010 ?

Bibliographie

- Antoine P. et Djiré M., 1998. - "Un célibat en crise ?", in : P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché (éds.), *Trois générations de citadins au Sahel - Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, p. 117-146. - Paris, L'Harmattan (Collection Villes et Entreprises).
- Antoine P., Djiré M. et Nanitelamio J., 1998. - "Au coeur des relations hommes-femmes : polygamie et divorce", in : P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché (éds.), *Trois générations de citadins au Sahel - Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, p. 147-182. - Paris, L'Harmattan (Collection Villes et Entreprises).
- Banque Mondiale, 1997. - *Rapport sur le développement dans le monde - L'Etat dans un monde en mutation*. - Washington, Banque Mondiale (Grands indicateurs du développement dans le monde), 290 p.
- Bocquier P. et Traoré S., 1996. - *Les nouvelles tendances des migrations internationales d'après les enquêtes du réseau migration et urbanisation en Afrique de l'Ouest*. - Dakar, 12 p. (Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines, Dakar, 3-6 décembre 1996).
- Brunet-Jailly J. (éd.), 1993. - *Se soigner au Mali - Une contribution des sciences sociales - Hommage à Claude Pairault*. - Paris, Karthala - Orstom, 342 p.
- Gérard É., 1997. - *La tentation du savoir en Afrique - Politiques, mythes et stratégies d'éducation au Mali*. - Paris, Karthala - ORSTOM, 283 p.
- Marcoux R., 1991. - *Nuptialité, activité des femmes et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali*. - Ouagadougou, Burkina Faso, 350-368 p. (Femme, famille et population, Ouagadougou, Burkina Faso, 24-29 avril 1991).
- Marcoux R., 1994. - *Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*. - Bamako, CERPOD (Études et travaux), 200 p.

- Marcoux R. et Piché V., 1996. - "Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako (Mali)", in : F. Gendreau (éd.), *Crise, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, p. 219-236. - Ouagadougou, Burkina Faso, AUPELF-UREF - Editions Estem (Actualité Scientifique).
- Marcoux R. et Tokindang J., 1998. - "Une émancipation résidentielle remise en question", in : P. Antoine, D. Ouédraogo et V. Piché (éds.), *Trois générations de citoyens au Sahel - Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, p. 183-206. - Paris, L'Harmattan (Collection Villes et Entreprises).
- République du Mali, 1998. - *Le Mali - Propositions pour une stratégie de croissance et développement à l'horizon 2010*. - Bamako, Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration - Cellule croissance accélérée et développement, 173 p. (Rapport de synthèse).
- UNICEF, 1989. - *Enfants et femmes au Mali - Une analyse de situation*. - Paris, UNICEF - L'Harmattan, 251 p.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

<i>par Ph. Bocquier et T. Diarra</i>	5
Une situation géographique et historique sous-exploitée _____	6
Un rattrapage politique et économique long et difficile _____	11
Présentation de l'ouvrage _____	14

La répartition spatiale de la population

<i>par S. M. Traoré</i>	21
Population par région _____	21
Densité de population _____	22
Répartition spatiale et zone d'habitat _____	25
Répartition spatiale et mode de vie _____	27
Répartition spatiale et ethnie _____	28
Conclusion _____	29

Évolution récente de la fécondité et de la mortalité

<i>par S. Diarra et G. Tangara</i>	31
Niveau et évolution de la fécondité _____	32
Niveau et évolution de la mortalité des enfants _____	36
Interdépendance entre fécondité et mortalité _____	43
Conclusion _____	44

<i>La situation de l'épidémie du SIDA</i> <i>par C. M. Zougrana et O. Fofana</i>	47
La situation du VIH/SIDA au Mali _____	49
Facteurs de propagation du VIH/SIDA au Mali _____	55
Conclusion _____	58
<i>Migrations internes et internationales</i> <i>par Ph. Bocquier et S. Diarra</i>	63
Un volume migratoire considérable _____	63
Des migrations internes fortement marquées par la migration internationale _____	65
Une migration internationale très importante mais plus équilibrée que par le passé _____	70
Les immigrants semblent mieux s'insérer en milieu urbain que les non-migrants et les migrants de retour _____	72
Conclusion _____	73
<i>La population malienne en Côte d'Ivoire</i> <i>par B. Zanou</i>	75
Un processus migratoire ancien _____	76
Des échanges assez équilibrés entre les deux pays _____	78
Une forte proportion de jeunes maliens est née en Côte d'Ivoire _____	79
Plus de la moitié de la population malienne en Côte d'Ivoire vit en milieu urbain _____	82
Une majorité d'analphabètes et de travailleurs peu qualifiés _____	84
Conclusion _____	87

Table des matières

Les Maliens en France

par V. K. Kuagbenou

89

L'évolution de la population immigrée du Mali _____ 90

Une population qui a préservé ses repères _____ 93

**Un repli communautaire mais un modèle de solidarité et de
développement _____** 94

Les conditions de vie en France _____ 97

Conclusion _____ 100

***La participation des maliens de France au développement
de la région de Kayes***

par F. Gubert

103

Les Soninké : une ethnie migrante _____ 104

**Transferts des migrants : des efforts de solidarité qui touchent
avant tout les familles _____** 110

**La prise en compte croissante de la communauté villageoise
dans les projets initiés par les migrants _____** 115

Conclusion _____ 117

La famille : structure et diversité

par B. Béridogo

121

Les caractéristiques communes des familles au Mali _____ 121

Structure et diversité de la famille malienne _____ 122

Conclusion _____ 136

<i>Mariages et migrations : les premiers signes du changement démographique chez les Bwa</i> <i>par V. Hertrich</i>	141
Une mortalité en baisse mais une fécondité toujours élevée _____	142
Des changements dans le mariage _____	144
L'essor des migrations _____	151
Conclusion _____	155
<i>L'évolution de la scolarisation</i> <i>par M.-F. Lange et O. Gisselbrecht</i>	161
Les sources de statistiques scolaires _____	161
Présentation du système scolaire malien _____	163
L'évolution des effectifs scolaires dans l'enseignement fondamental _	164
L'enseignement secondaire _____	168
Les caractéristiques actuelles _____	170
Conclusion _____	174
<i>Le travail des enfants</i> <i>par R. Marcoux, C. M. Zoungana, J. Tokindang et M. K. Konaté</i>	
Ces inactifs qui ne chôment pas ! _____	178
Les activités des élèves de Bamako _____	183
Conclusion _____	187
<i>Conclusion : Quelles sont les perspectives à l'horizon 2010 ?</i> <i>par Ph. Bocquier et T. Diarra</i>	191

Collection Études Africaines

- Manuel RUBEN N'DONGO, *L'Afrique Sud-Saharienne du XXI ème siècle. Programme d'un émissaire pour l'Afrique.*
- Alfred BOSCH, *Nelson Mandela – Le dernier titan.*
- Ambroise KOM, *Éducation et démocratie en Afrique – Le temps des illusions.*
- ATANGANA, *Éducation scolaire au Cameroun.*
- Claude RAYNAUD, *Sociétés d'Afrique et Sida.*
- Thibaut MOURGUES, *Les Ethiopiens. La Misère et la Gloire.*
- Fweley DIANGITUKWA, *Qui gouverne le Zaïre ? La république des copains. Essai.*
- Fabien EBOUSSI BOULAGA, *La Démocratie de transit au Cameroun.*
- Jean-Pierre LACHAUD, *Les Femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne.*
- Olivier MEUNIER, *Dynamique de l'enseignement islamique au Niger.*
- Olivier MEUNIER, *Les Routes de l'Islam. Anthropologie politique de l'islamisation de l'Afrique de l'Ouest en général et du pays Hawsa en particulier, du VIIIè au XIXè siècle.*
- Heike BEHREND, *La Guerre des esprits en Ouganda. Le mouvement du Saint-Esprit d' Alice Lakwena (1985-1996).*
- Jean-Baptiste N. WAGO, Préface de Lahsen ABDELMALKI. *L'Afrique face à son destin. Quel projet de développement en l'an 2000 ?*
- Jean-Claude GAKOSSO, *La nouvelle presse congolaise.*
- Emmanuel AMOUGOU, *Etudiants d'Afrique en France. Une jeunesse sacrifiée ?*
- Jean-Paul NGOUPANDE, *Chronique de la crise Centrafricaine. Le syndrome Barracuda.*
- Bruno JAFFRÉ, *Biographie de Thomas Sankara. La patrie ou la mort...*
- Jean-Bernard OUEDRAOGO, *Violences et Communautés en Afrique noire.*
- Suzie GUTH, *Lycéens d'Afrique.*
- Colette DUBOIS, *Djibouti 1888-1967, héritage ou frustration ?*
- Françoise KAUDJHIS-OFFOUMOU, *Procès de la démocratie en Côte d'Ivoire.*
- Noël DOSSOU-YOVO, *Individu et société dans le roman negro-africain d'expression anglaise de 1939 à 1986 (3 volumes).*

Collection Études Africaines

- Anne LUXEREAU, Bernard ROUSSEL, *Changements écologiques et sociaux au Niger.*
- Grégoire NDAKI, *Crises, mutations et conflits politiques au Congo-Brazzaville.*
- Fabienne GUIMONT, *Les étudiants africains en France (1950-1965).*
- Fidèle-Pierre NZE-NGUEMA, *L'Etat au Gabon de 1929 à 1990.*
- Roger SOME, *Art africain et esthétique occidentale.*
- Blaise BAYILI, *Religion, droit et pouvoir au Burkina Faso.*
- Derlemari NERBADOUM, *Le labyrinthe de l'instabilité politique au Tchad.*
- Rémi LEROUX, *Le réveil de Djibouti 1968-1977.*
- Marcel BOURDETTE DONON, *Tchad 1998.*
- Jean-Claude P. QUENUM, *Interactions des systèmes éducatifs traditionnels et modernes.*
- Annie CHÉNEAU-LOQUAY, Pierre MATARASSO, *Approche du développement durable en milieu rural africain.*
- Pierre SAULNIER, *Le Centrafrique entre mythe et réalité.*
- Constant D. BEUGRE, *La motivation au travail des cadres africains.*
- Emmanuel AMOUGOU, *Afro-métropolitaines, Emancipation ou domination masculine ?*
- Denis ROPA, *L'Ouganda de Yoweri Museveni.*
- Louis NGOMO OKITEMBO, *L'engagement politique de l'Eglise catholique au Zaïre 1960 - 1992.*
- André FOFANA, *Afrique Noire. Les enjeux d'un nouveau départ.*
- Louis SANGARE, *Les fondements économiques d'un Etat confédéral en Afrique de l'Ouest.*
- Elisabeth BOESEN, Christine HARDUNG, Richard KUBA (dir), *Le Borgou - regards sur une région ouest-africaine.*
- Pierre PIGEON, *Les activités informelles en République centrafricaine.*
- Josias SEMUJANGA, *Récits fondateurs de drame rwandais.*
- Moussa DIAW, *La politique étrangère de la Mauritanie.*
- Michel DELNEUF, Joseph-Marie ESSOMBA et Alain FROMENT, *Paléo-anthropologie en Afrique centrale, Un bilan de l'archéologie au Cameroun.*
- W.H. Paul William AHUI, *Eglise du Christ. Mission Harriste, éléments théologiques du Harrisme Paulinien.*

Population et société au Mali

Mortalité élevée, faible niveau d'instruction, production agro-industrielle marginale, désertification menaçante, concourent à forger une image du Mali plutôt négative sur la scène internationale. Pourtant, sait-on que ce pays est maintenant autosuffisant du point de vue alimentaire et que sa croissance économique dépasse 5 % par an, grâce à de bonnes récoltes céréalières et cotonnières et à l'exploitation aurifère ?

Cet ouvrage a pour objectif de tracer les évolutions démographiques et sociologiques qui pourraient limiter ou au contraire encourager le développement du Mali sur le long terme. Différents thèmes sont abordés : transition démographique, urbanisation et migrations internes, insertion et rôle de la diaspora malienne à l'étranger, évolution de la famille et rapport de genre, éducation et travail des enfants. L'analyse des grandes tendances du développement social est complétée par un exercice de prospective socio-démographique à un horizon proche : l'an 2010.

Cet ouvrage a été coordonné par Philippe Bocquier, démographe, directeur de l'Institut français de recherche en Afrique (IFRA) à Nairobi, et par Tiéman Diarra, sociologue à l'Institut des sciences humaines (ISH).

Illustration de couverture : *Le regard*. Bogolan sur toile de coton, Senon Fofana, 1998.



ISBN : 2-7384-8490-5